



france telecom

2003

Rapport financier

**Le présent rapport financier constitue le Chapitre 5
Patrimoine - Situation financière - Résultat
du document de référence 2003 de France Télécom.**

TABLE DES MATIERES

1 - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS	1
1.1. Vue d'ensemble	1
1.1.1 Activité et rentabilité du Groupe	2
1.1.1.1 Les principales données opérationnelles	2
1.1.1.2 Les principales données du résultat net et de la dette	5
1.1.2 Le plan "Ambition FT 2005"	6
1.1.2.1 Rappel des principes	6
1.1.2.2 Les résultats du programme d'amélioration des performances opérationnelles "TOP"	6
1.1.3 Perspectives d'avenir	8
1.2. Présentation des exercices 2003 et 2002	10
1.2.1 Du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation et les dépenses d'investissements du Groupe	10
1.2.1.1 Chiffre d'affaires	11
1.2.1.2 Du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation avant amortissements	13
1.2.1.3 Résultat d'exploitation avant amortissements	15
1.2.1.4 Du résultat d'exploitation avant amortissements au résultat d'exploitation	15
1.2.1.5 Résultat d'exploitation	16
1.2.1.6 Dépenses d'investissement	16
1.2.2 Analyse du résultat d'exploitation et des investissements corporels et incorporels par segment d'activité	19
1.2.2.1 Segment Orange	20
1.2.2.2 Segment Wanadoo	28
1.2.2.3 Segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	32
1.2.2.4 Segment Equant	43
1.2.2.5 Segment TP Group	45
1.2.2.6 Segment Autres International	50
1.2.3 Du résultat d'exploitation au résultat net part du Groupe	53
1.2.3.1 Charges financières nettes et écart de change net	54
1.2.3.2 Résultat courant des sociétés intégrées	55
1.2.3.3 Autres produits et charges non opérationnels	55
1.2.3.4 Impôts sur les sociétés	57
1.2.3.5 Participation des salariés	59
1.2.3.6 Résultat net des sociétés intégrées	59
1.2.3.7 Résultat des sociétés mises en équivalence	59
1.2.3.8 Amortissement des écarts d'acquisition	60
1.2.3.9 Résultat net de l'ensemble consolidé	61
1.2.3.10 Résultat net part du Groupe	61
1.3. Présentation des exercices 2002 et 2001	61
1.3.1 Du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation et les dépenses d'investissements du Groupe	61
1.3.1.1 Chiffre d'affaires	62
1.3.1.2 Du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation avant amortissements	62
1.3.1.3 Résultat d'exploitation avant amortissements	65
1.3.1.4 Du résultat d'exploitation avant amortissements au résultat d'exploitation	65
1.3.1.5 Résultat d'exploitation	66
1.3.1.6 Dépenses d'investissements	66
1.3.2 Analyse du résultat d'exploitation et des investissements corporels et incorporels par segment d'activité	68
1.3.2.1 Segment Orange	69
1.3.2.2 Segment Wanadoo	70

TABLE DES MATIERES

1.3.2.3	<i>Segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs</i>	72
1.3.2.4	<i>Segment Equant</i>	75
1.3.2.5	<i>Segment TP Group</i>	76
1.3.2.6	<i>Segment Autres International</i>	77
1.3.3	Du résultat d'exploitation au résultat net part du Groupe	78
1.3.3.1	<i>Charges financières nettes et écart de change net</i>	78
1.3.3.2	<i>Résultat courant des sociétés intégrées</i>	79
1.3.3.3	<i>Autres produits et charges non opérationnels</i>	79
1.3.3.4	<i>Impôts sur les sociétés</i>	80
1.3.3.5	<i>Participation des salariés</i>	81
1.3.3.6	<i>Résultat net des sociétés intégrées</i>	81
1.3.3.7	<i>Résultat des sociétés mises en équivalence</i>	81
1.3.3.8	<i>Amortissement des écarts d'acquisition</i>	82
1.3.3.9	<i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	83
1.3.3.10	<i>Résultat net part du Groupe</i>	83
1.4.	Endettement financier, ressources de financement et situation de trésorerie	84
1.4.1	Endettement financier et ressources de financement	84
1.4.1.1	<i>Echéancier de l'endettement financier net</i>	84
1.4.1.2	<i>Endettement financier net par devise</i>	85
1.4.1.3	<i>Emprunts obligataires</i>	86
1.4.1.4	<i>Lignes de crédit</i>	86
1.4.1.5	<i>Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	87
1.4.2	Exposition aux risques de marché et instruments financiers	87
1.4.2.1	<i>Gestion des risques de taux</i>	87
1.4.2.2	<i>Gestion du risque devises</i>	89
1.4.2.3	<i>Gestion du risque de liquidité</i>	89
1.4.2.4	<i>Gestion des covenants</i>	90
1.4.2.5	<i>Gestion du risque de contrepartie</i>	91
1.4.2.6	<i>Risques du marché des actions</i>	92
1.4.3	Situation de trésorerie	92
1.4.3.1	<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	93
1.4.3.2	<i>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</i>	94
1.4.3.3	<i>Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement</i>	95
1.5.	Obligations contractuelles et engagements hors bilan	95
1.6.	Informations complémentaires	95
1.6.1	Evénements postérieurs à la clôture	95
1.6.2	Mise en œuvre des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) dans le Groupe France Télécom	96
1.6.3	Inflation	97
1.6.4	Informations sociales et environnementales	97
1.6.4.1	<i>Informations sociales</i>	97
1.6.4.2	<i>Informations environnementales</i>	103

TABLE DES MATIERES

2 - DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM	106
2.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2003)	106
2.2. COMPTES CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM	108
2.2.1 Comptes de résultats consolidés aux 31 décembre 2003, 2002 et 2001	108
2.2.2 Bilans consolidés aux 31 décembre 2003, 2002 et 2001	109
2.2.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés clos aux 31 décembre 2003, 2002 et 2001	110
2.2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés des exercices clos aux 31 décembre 2003, 2002 et 2001	111
2.2.5 Annexe des comptes consolidés	113
Note 1 Description de l'activité	113
Note 2 Méthodes comptables	113
Note 3 Principales acquisitions et cessions	122
Note 4 Informations par segments d'activité	127
Note 5 Charges opérationnelles	131
Note 6 Autres produits (charges) non opérationnels, nets	133
Note 7 Impôt sur les sociétés	134
Note 8 Ecart d'acquisition des sociétés intégrées	138
Note 9 Autres immobilisations incorporelles	140
Note 10 Immobilisations corporelles	142
Note 11 Titres mis en équivalence	143
Note 12 Autres titres de participation	147
Note 13 Créances clients nettes de provisions	148
Note 14 Autres créances et charges constatées d'avance	149
Note 15 Produits constatés d'avance	149
Note 16 Endettement financier brut, disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement	150
Note 17 Dettes obligataires	152
Note 18 Lignes de crédit	156
Note 19 Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement	157
Note 20 Exposition aux risques de marché et instruments financiers	158
Note 21 Juste valeur des instruments financiers	163
Note 22 Provisions et autres dettes	165
Note 23 Plans d'options de souscription et d'acquisition d'actions	171
Note 24 Intérêts minoritaires	176
Note 25 Capitaux propres	176
Note 26 Fonds non remboursables et assimilés	179
Note 27 Transactions avec des entreprises liées	180
Note 28 Obligations contractuelles et engagements hors-bilan	181
Note 29 Litiges	191
Note 30 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction	196
Note 31 Evénements postérieurs à la clôture	196
Note 32 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2003	197

TABLE DES MATIERES

3.MONTANT DES REMUNERATIONS VERSEES PAR LA SOCIETE AUX CABINETS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES EN 2003.	204
4.INFORMATIONS COMPTABLES COMPLEMENTAIRES LIEES A LA COTATION DE FRANCE TELECOM S.A. AU NEW-YORK STOCK EXCHANGE	205
5.DOCUMENTS SOCIAUX	206
5.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2003)	206
5.2. Comptes annuels de France Telecom S.A.	208
5.2.1 Compte de résultat par nature	208
5.2.2 Bilan	209
5.2.3 Tableau des flux de trésorerie	210
5.2.4 Tableau des filiales et participations	211
5.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2003)	212
6.GLOSSAIRE	213

1. Analyse de la situation financière et des résultats

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

1.1 VUE D'ENSEMBLE

L'évolution du Groupe

Comme opérateur globale de télécommunications, France Télécom a des activités en France et à l'international dans chacun des secteurs suivants : la téléphonie fixe, les mobiles, l'Internet et les services de transmission de données aux entreprises. France Télécom assure aujourd'hui des services auprès de 117,1 millions de clients dans le monde.

Ces dernières années, la demande du marché européen des télécommunications a rapidement augmenté en raison de la conjugaison de différents facteurs : la mondialisation des échanges, l'intégration croissante des marchés européens, la croissance rapide de la téléphonie mobile, l'avènement et la croissance de l'Internet et le développement des échanges de données.

Dans ce cadre et dans un contexte d'intensification de la concurrence, France Télécom a poursuivi, durant la période 1999 – 2002, une stratégie de développement de nouveaux services et a accéléré son développement international par croissance externe, dans l'objectif d'atteindre très rapidement une taille critique au niveau européen dans les marchés en forte croissance, et plus particulièrement ceux des Mobiles et de l'Internet : indicateur révélateur de cette profonde transformation, si la part de la téléphonie fixe en France (hors Internet) représentait 67 % du chiffre d'affaires du Groupe en 1996, elle n'en représente plus que 29 % en 2003.

Ces investissements stratégiques n'ont pu pour l'essentiel être financés en actions, ce qui a entraîné une augmentation importante de la dette du Groupe.

Le lancement du Plan "Ambition FT 2005" fin 2002, la réussite des volets de ce plan portant sur le refinancement de la dette du Groupe et le renforcement des fonds propres et les bons résultats du programme TOP obtenus en 2003 ont permis de desserrer l'étau financier et d'engager le désendettement du Groupe de façon très significative.

Ceci permet au Groupe de se consacrer pleinement au développement de sa stratégie d'opérateur global, en lançant des initiatives de croissance et en anticipant les changements de l'industrie des télécommunications.

Le marché des télécommunications est en plein renouvellement. Les clients disposent désormais d'une grande variété d'outils de communication, qui ont considérablement développé les usages, mais l'offre qui leur est proposée reste fragmentée. En effet, le monde des télécommunications reste organisé en réseaux et services séparés (fixe, mobile, Internet). La mission d'un opérateur global comme France Télécom est de mettre les préoccupations du client au centre de ses services, pour lui offrir un univers de communication intégré, indépendant du terminal ou du réseau qu'il emprunte.

Pour cela, France Télécom entend notamment s'appuyer sur son portefeuille d'actifs de premier plan.

France Télécom possède un portefeuille complet d'activités (fixe, mobile, Internet), tournées vers tous les segments de clientèle (grand public, petites et moyennes entreprises, multinationales) et d'usages (personnels, domestiques, professionnels) dans la plupart des contextes (domicile, bureau, déplacement, mobilité). Ces actifs lui donnent les meilleurs atouts pour répondre aux attentes des clients et développer une offre intégrée.

Les segments d'activité

Afin de mieux refléter l'évolution du Groupe et la structure de ses opérations selon ses différents métiers et filiales, France Télécom a défini, à compter du 30 juin 2003, les six segments d'activité suivants :

- Le segment "**Orange**" qui rassemble les activités de téléphonie mobile dans le monde, en France et au Royaume-Uni, qui ont été apportées à Orange S.A. depuis 2000, y compris Orange plc à la suite de son acquisition par France Télécom fin août 2000.
- Le segment "**Wanadoo**" qui comprend les services d'accès à Internet, les portails, les sites marchands, les annuaires, activités regroupées sous Wanadoo S.A. depuis 2000.
- Le segment "**Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs**" qui regroupe les services fixes du Groupe France Télécom principalement en France, en particulier la téléphonie fixe, les services aux opérateurs, les services aux entreprises, la télévision par câble, les agences commerciales, la vente et la location d'équipements, ainsi que les fonctions supports (dont les services de recherche et développement, logistique, achats) et la division système d'information.
- Le segment "**Equant**" qui regroupe les activités du nouvel Equant, constitué après fusion avec Global One réalisée le 1^{er} juillet 2001 dans le domaine des services mondiaux de transmission de données aux entreprises.
- Le segment "**TP Group**" qui rassemble, depuis avril 2002, TP S.A., l'opérateur historique polonais et ses filiales, dont principalement PTK Centertel pour les activités mobiles.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- Le segment "Autres International" qui regroupe les autres filiales dans le reste du monde, dont les activités sont principalement les activités de téléphonie fixe hors de France, ainsi que certaines activités mobiles du groupe France Télécom non apportées à sa filiale Orange S.A.

La modification par rapport à la segmentation des activités préexistantes ("Orange", "Wanadoo", "Services fixes, voix et données en France" et "Services fixes, voix et données hors de France") a consisté principalement à réallouer les entités du segment précédemment dénommé "Services fixes, voix et données hors de France" aux nouveaux segments suivants : "Equant", "TP Group" et "Autres international", afin de permettre une meilleure compréhension des résultats des opérations du Groupe en individualisant ses activités de services mondiaux de transmission de données aux entreprises et d'opérateur de télécommunications en Pologne. Ces activités représentent des positions stratégiques importantes dans la configuration de France Télécom, par ailleurs assurées par des filiales cotées.

Les segments de France Télécom évoluent en fonction de ses activités et de son organisation.

1.1.1 ACTIVITE ET RENTABILITE DU GROUPE

1.1.1.1 Les principales données opérationnelles

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière (désigné ci-après résultat d'exploitation avant amortissements ou REAA), le résultat d'exploitation et le solde du résultat d'exploitation avant amortissements moins les investissements corporels et incorporels hors licences (REAA-CAPEX) du Groupe sont présentés dans le tableau ci-après pour les exercices 2003, 2002 et 2001.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le solde de REAA-CAPEX, ainsi que la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation constituent les indicateurs de gestion du Groupe qui permettent de suivre sa performance opérationnelle et celle de ses divisions et sur lesquels est basée l'évaluation des directeurs exécutifs du Groupe et des cadres dirigeants de ces divisions. Le solde de REAA-CAPEX est calculé, afin de mieux appréhender les efforts des divisions opérationnelles, sur la base d'investissements corporels et incorporels excluant les investissements non récurrent (licences GSM et UMTS) et hors investissements financés par crédit-bail (désignés ci-après investissements corporels et incorporels hors licences ou CAPEX).

Le tableau suivant présente pour les exercices 2003, 2002 et 2001, les principales données opérationnelles du groupe France Télécom (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre				Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	2001 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires	46 121	44 609	46 630	43 026	3,4 %	(1,1) %
REAA ⁽¹⁾	17 303	14 305	14 917	12 320	21,0 %	16,0 %
Résultat d'exploitation	9 554	6 568	6 808	5 200	45,5 %	40,3 %
CAPEX ⁽¹⁾	5 086	6 950	7 441	8 091	(26,8) %	(31,7) %
Licences UMTS / GSM	0	134	134	873	ns	ns
REAA - CAPEX ⁽¹⁾	12 217	7 355	7 475	4 229	66,1 %	63,4 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	221 657	246 251	240 145	206 184	(10,0) %	(7,7) %

(1) voir définitions au Chapitre 6 "Glossaire".

Les modalités de rémunération des distributeurs ayant été modifiées en 2003 afin de s'adapter à de nouvelles conditions de marché, certaines commissions sont dorénavant assimilables à des remises et sont donc enregistrées en net du chiffre d'affaires. Une présentation en net des revenus a aussi été adoptée pour le chiffre d'affaires audiotex de TP Group. Enfin, un changement de méthode a été opéré en 2003 pour la prise en compte des produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires électroniques, désormais étalés sur la période d'affichage. L'impact global de ces différents éléments sur le chiffre d'affaires du Groupe France Télécom en 2003, s'élève à -127 millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Données historiques

En données historiques, le chiffre d'affaires consolidé de France Télécom au 31 décembre 2003 s'établit à 46,1 milliards d'euros et connaît une diminution de -1,1 %, comparé au 31 décembre 2002. L'évolution du chiffre d'affaires en données historiques est marquée (i) par l'impact défavorable des variations de change qui s'établit à 2,0 milliards d'euros dans la comparaison des deux périodes, et (ii) par l'effet de la croissance des activités mobiles et Internet, partiellement compensée par la baisse des revenus du fixe en France, soit une augmentation de 1,5 milliard d'euros. Les variations de périmètre impactant l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe entre 2002 et 2003 se compensent en presque totalité (soit une augmentation globale de 40 millions d'euros), les effets de l'intégration de TP Group depuis le 1^{er} avril 2002 et d'eresMas depuis le 1^{er} novembre 2002, sont quasiment annulés par l'effet des cessions de TDF le 13 décembre 2002, de Casema le 28 janvier 2003, de CTE Salvador le 22 octobre 2003, ainsi que par le transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais depuis le 31 août 2002.

Entre 2002 et 2003, le résultat d'exploitation avant amortissements progresse de 16,0 % du fait principalement de la forte progression du résultat d'exploitation avant amortissements des activités en forte croissance (mobiles, Internet, services mondiaux de transmissions de données aux entreprises), de la croissance enregistrée sur les services fixes en France, ainsi que de l'intégration de TP Group (l'opérateur polonais TP S.A. et ses filiales), compensée en partie par la cession de TDF. Le taux de marge de REAA rapporté au chiffre d'affaires progresse, il passe de 32,0 % au 31 décembre 2002 à 37,5 % au 31 décembre 2003.

Le résultat d'exploitation enregistre une croissance de 40,3 %, sur la même période, conjuguant les effets de la croissance du résultat d'exploitation avant amortissements et de la baisse des dotations aux amortissements et provision des immobilisations qui est liée (i) aux variations de périmètre dont principalement les cessions de Casema et de TDF, (ii) aux variations de change, (iii) ainsi qu'à la baisse des investissements corporels et incorporels, notamment sur le fixe en France. Le taux de marge de résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires, passe de 14,6 % en 2002, à 20,7 % en 2003.

Le solde de REAA-CAPEX a progressé de 63,4 % en raison de l'évolution du résultat d'exploitation avant amortissements et de la baisse significative des investissements corporels et incorporels hors licence (-31,7 %) principalement constatée dans les segments "Orange" et "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs".

■ Données pro forma

Afin de les rendre comparables avec celles de 2003, des données pro forma à taux de change constant sont présentées pour 2002. Ce pro forma consiste à conserver les résultats de l'exercice écoulé et à retraiter l'exercice précédent dans le but de refléter sur des périodes comparables les effets de périmètre tout en neutralisant l'effet taux de change, c'est à dire en appliquant aux données de l'année 2002, le taux de change moyen utilisé pour le compte de résultat de l'année 2003.

Les principales variations de périmètre sont :

les entrées de périmètre :

- l'intégration globale de TP Group au 1^{er} avril 2002, prenant effet au 1^{er} janvier 2002 dans les données pro forma ;
- la consolidation d'eresMas en intégration globale intervenue le 1^{er} novembre 2002 (renommé Wanadoo Espana au 1^{er} janvier 2003, après fusion), prenant effet le 1^{er} janvier 2002 dans les données pro forma ;

les sorties de périmètre :

- la cession de TDF le 13 décembre 2002, prenant effet le 1^{er} janvier 2002 dans les données pro forma ;
- le transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais depuis le 31 août 2002, prenant effet le 1^{er} janvier 2002 dans les données pro forma ;
- la cession de Casema au 28 janvier 2003, prenant effet le 1^{er} février 2002 dans les données pro forma ;
- la cession de la participation indirecte dans le capital de CTE Salvador le 22 octobre 2003, impactant les données pro forma le 1^{er} novembre 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le tableau suivant présente pour l'exercice 2002, le passage des données historiques aux données pro forma :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)					
	Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation	CAPEX	REAA - CAPEX	Nombre moyen d'employés
Données historiques 2002	46 630	14 917	6 808	7 441	7 475	240 145
Entrées de périmètre :						
TP Group	1 218	511	230	156	354	12 260
eresMas	59	(39)	(60)	5	(44)	0
Sorties de périmètre :						
TDF	(695)	(286)	(163)	(138)	(148)	(4 379)
FTM Liban	(250)	(115)	(80)	(8)	(107)	(405)
Casema	(186)	(75)	17	(67)	(8)	(673)
CTE Salvador	(64)	(21)	(8)	(11)	(10)	(511)
Autres variations	(54)	(2)	8	(5)	5	(186)
Variations de change ⁽²⁾	(2 049)	(585)	(184)	(423)	(162)	
Données pro forma 2002	44 609	14 305	6 568	6 950	7 355	246 251

(1) Données contributives.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

Les impacts de change sur les données pro forma sont les suivants :

en millions d'€		Variations de change pro forma (non audité)				
Devises		Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation	CAPEX	REAA - CAPEX
Dollar US	USD	(611)	20	139	(91)	110
Zloty	PLN	(586)	(245)	(110)	(150)	(95)
Livre Sterling	GBP	(572)	(127)	(42)	(106)	(21)
Livre égyptienne	EGP	(180)	(89)	(51)	(31)	(58)
Autres devises		(100)	(144)	(120)	(45)	(98)
Variations de change		(2 049)	(585)	(184)	(423)	(162)

Sur cette base pro forma, la croissance au 31 décembre 2003 s'établit à 3,4 % pour le chiffre d'affaires et s'explique essentiellement par la croissance des activités mobiles notamment à l'international et Internet, compensée partiellement par la baisse des revenus du fixe en France.

Pour le résultat d'exploitation avant amortissements, cette croissance est de 21,0 % et pour le résultat d'exploitation, elle est de 45,5 %, soulignant la progression de la rentabilité opérationnelle du Groupe. Ces progressions sont générées essentiellement par la croissance des activités mobiles, Internet et internationales, ainsi que par les économies réalisées sur les principaux segments, notamment dans les activités du fixe en France.

Ainsi, par son positionnement sur les secteurs en croissance et par la poursuite de ses progrès de gestion, le Groupe a vu son taux de marge de REAA rapporté au chiffre d'affaires progresser de 32,1 % au 31 décembre 2002 pro forma à 37,5 % au 31 décembre 2003. Le taux de marge de résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires, passe de 14,7 % en 2002 pro forma, à 20,7 % en 2003.

Conjuguant la croissance du résultat d'exploitation avant amortissements à la baisse des investissements corporels et incorporels, le solde de REAA-CAPEX a connu une croissance de 66,1 %.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.1.1.2 Les principales données du résultat net et de la dette

Le tableau suivant présente pour les exercices 2003, 2002 et 2001, les principales données du résultat net du groupe France Télécom.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		
	2003	2002 historique	2001 historique
Résultat d'exploitation	9 554	6 808	5 200
Résultat courant des sociétés intégrées	5 365	2 687	787
Résultat net des sociétés intégrées	6 710	(12 809)	(2 316)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 728	(20 906)	(8 994)
Résultat net (Part du Groupe)	3 206	(20 736)	(8 280)

Les charges financières nettes, hors TDIRA, sont de -3 688 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre -4 041 millions d'euros un an auparavant. Par ailleurs, les charges d'intérêt relatives aux TDIRA (titres à durée indéterminée remboursables en actions) émis dans le cadre du règlement du dossier MobilCom sont enregistrées en 2003 pour un montant de -277 millions d'euros.

L'écart de change net en 2003 représente une perte comptable de -25 millions d'euros, contre un gain de 136 millions d'euros en 2002.

L'effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière est de -199 millions en 2003, contre -216 millions d'euros en 2002.

Le résultat courant des sociétés intégrées est de 5 365 millions d'euros en 2003, contre 2 687 millions d'euros en 2002.

Les autres produits et charges non opérationnels représentent en 2003 un montant global de -1 119 millions d'euros, contre -12 849 millions d'euros en 2002. Au 31 décembre 2003, ce poste comprend des plus-values de cession pour un montant de 333 millions d'euros, relatives pour l'essentiel aux cessions de Telecom Argentina, de CTE Salvador (participation indirecte), de Inmarsat, de Sprint PCS, ainsi qu'à la cession d'actifs immobiliers. Les charges non opérationnelles de l'exercice portent principalement sur des coûts de restructuration enregistrés chez Orange et Equant, un ajustement de la provision sur le put Kulczyck, la dépréciation de Noos, le paiement d'une soulte sur les TDIRA, des malis sur le rachat d'obligations chez France Télécom S.A. et chez Orange et des frais sur opérations de cession de créances.

En 2002 ce poste comprenait essentiellement des provisions et amortissements exceptionnels concernant notamment MobilCom, NTL, Wind, une provision sur le put Kulczyck, les coûts de restructuration (dont Orange), ainsi que la dépréciation d'actifs sur la Côte d'Ivoire. Les autres dotations et reprises de provisions comprenaient notamment 212 millions d'euros relative à Dutchtone, une dotation de 192 millions d'euros relative à Uni2, une dotation de 145 millions d'euros relative à Intelig, une dotation de 132 millions d'euros relative à Connect Austria, une dotation de 52 millions d'euros relative à la cession des titres Casema. Les autres produits et charges non opérationnels portaient également en 2002 sur des plus ou moins-values de cession pour un montant de 941 millions d'euros (principalement TDF, Panafon et TPS).

L'impôt sur les sociétés représente en 2003 un produit de 2 591 millions d'euros, contre une charge de -2 499 millions d'euros en 2002. Le montant de l'impôt enregistré au 31 décembre 2003 s'explique essentiellement par le produit d'impôt différé exceptionnel généré par la réorganisation opérationnelle d'Orange, pour 2 684 millions d'euros, compensé par une charge d'impôt différé de 798 millions d'euros constaté en 2003, ainsi que par une reprise de provision sur le groupe d'intégration fiscale France Télécom S.A., pour 1 100 millions d'euros.

La participation des salariés est de -127 millions d'euros en 2003, contre -148 millions d'euros un an auparavant.

Le résultat net des sociétés intégrées s'élève à 6 710 millions d'euros en 2003, contre une perte de -12 809 millions d'euros en 2002.

En 2003, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence représente une perte de -168 millions d'euros, contre une perte de -367 millions d'euros un an auparavant.

Le montant de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition (hors amortissements exceptionnels) s'établit en 2003 à -1 677 millions d'euros, contre -2 352 millions d'euros en 2002, la diminution s'expliquant par les dépréciations exceptionnelles d'écarts d'acquisition réalisées au 31 décembre 2002 et par la baisse de la livre sterling.

En 2003, à la suite de la revue de la valeur des écarts d'acquisition, des dépréciations exceptionnelles ont été enregistrées principalement sur Freeserve (Royaume-Uni), QDQ Media (Espagne), Mauritius Telecom (Ile Maurice) et BITCO (Thaïlande) pour un montant total de -1 137 millions d'euros. En 2002, les dépréciations exceptionnelles d'écarts d'acquisition portaient sur Equant, OCH (Suisse) et JTC (Jordanie) pour un montant total de -5 378 millions d'euros.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 3 728 millions d'euros en 2003, contre une perte de -20 906 millions d'euros en 2002.

Le résultat net part du Groupe s'élève en 2003 à 3 206 millions d'euros, contre une perte de -20 736 millions d'euros en 2002.

Au 31 décembre 2003, l'endettement financier net (endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et des valeurs mobilières de placement - voir note 16 de l'annexe aux comptes consolidés et paragraphe 4.1 "Endettement financier net") de France Télécom s'élève à 44 167 millions d'euros, contre 49 329 millions d'euros au 30 juin 2003 et 68 019 millions d'euros au

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

31 décembre 2002. Le désendettement s'élève ainsi à 23 852 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2002, sous l'effet principalement de l'augmentation de capital de 14 852 millions d'euros réalisée au cours du 1^{er} semestre 2003, du flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement hors cessions¹ (désigné ci-après cash flow disponible) généré sur l'année à hauteur de 6 372 millions d'euros (voir paragraphe 1.4.3 "Situation de trésorerie"), des produits de cession de participations pour un montant de 3 046 millions d'euros et de l'impact favorable des variations de change sur la dette en devises pour 1 517 millions d'euros.

1.1.2 LE PLAN "AMBITION FT 2005"

1.1.2.1 Rappel des principes

Le 4 décembre 2002, France Télécom a lancé le plan "Ambition FT 2005", qui repose notamment sur le plan "15+15+15":

- Plus de 15 milliards d'euros de flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement, générés grâce au programme d'amélioration opérationnelle "TOP" (Total Operational Performance). Ces flux doivent être affectés à la réduction de la dette. Les résultats de ce programme sont décrits au paragraphe 1.1.2.2 "Les résultats du programme d'amélioration des performances opérationnelles TOP".
- 15 milliards d'euros de renforcement des fonds propres, l'Etat-actionnaire participant à hauteur de sa participation, soit environ 9 milliards d'euros. Une augmentation de capital de plus de 14,8 milliards d'euros (produit net des frais d'émission et des commissions bancaires) a été réalisée au cours du 1^{er} semestre 2003.
- 15 milliards d'euros de refinancement de la dette du Groupe. Entre décembre 2002 et février 2003, France Télécom a refinancé plus de 14 milliards d'euros de dette (émissions obligataires de décembre 2002 pour un montant de 2,8 milliards d'euros, puis en janvier et février 2003 pour un montant de 6,4 milliards d'euros ; à cela s'ajoute la mise en place, en février 2003, d'une nouvelle ligne de crédit d'un montant de 5 milliards d'euros).

Ces trois actions sont menées en parallèle, avec l'objectif de retrouver, à l'horizon 2005, un ratio endettement financier net / REAA compris entre 1,5 et 2, permettant au Groupe d'atteindre davantage de flexibilité stratégique et financière à cet horizon. Ce ratio était de 2,55 au 31 décembre 2003, contre 4,56 au 31 décembre 2002.

1.1.2.2 Les résultats du programme d'amélioration des performances opérationnelles "TOP"

Le tableau suivant présente les gains réalisés sur les charges opérationnelles avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière (désignées ci-après charges opérationnelles avant amortissements ou OPEX – voir Chapitre 6 "Glossaire") et les dépenses d'investissements corporels et incorporels hors licences (CAPEX), entre 2002 et 2003 dans le cadre de la mise en place du programme TOP.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma ⁽¹⁾ (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
OPEX	(28 818)	(30 305)	(31 713)	1 487	2 895
CAPEX	5 086	6 950	7 441	(1 864)	(2 355)
REAA – CAPEX	12 217	7 355	7 475	4 863	4 742
Variation du BFR d'exploitation (diminution) ⁽²⁾	(1 278)		(992)		

(1) Le détail du passage des données historiques et des données pro forma est donné dans les paragraphes précédents et suivants.

(2) La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est commentée au paragraphe 1.4.3.1 "Flux de trésorerie généré par l'activité".

¹ Le montant du cash flow disponible hors cessions, affecté à la réduction de la dette prend en compte le placement de liquidités en SICAV de trésorerie (voir paragraphe 1.4.3. "Situation de trésorerie" et Chapitre 6 "Glossaire").

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les chantiers TOP ont franchi la phase de lancement pour entrer dans une phase de déploiement. Après la priorité aux actions délivrant des résultats rapides au premier trimestre 2003, la transformation progressive des principaux processus délivre ses premiers résultats et s'intègre à tous les niveaux du fonctionnement de l'entreprise pour accroître ses performances opérationnelles de manière durable.

Les résultats obtenus dans le cadre de TOP au cours de 2003 sont supérieurs aux objectifs. Ces résultats vont permettre d'accélérer le désendettement du Groupe tout en confortant sa croissance.

Sur la période 2003-2005, France Télécom confirme son objectif de dégager un cash flow disponible¹ de plus de 15 milliards d'euros grâce à TOP. En 2003, France Télécom a dégagé près de 6,4 milliards d'euros de cash flow disponible, hors cessions (voir paragraphe 1.4.3 "Situation de trésorerie"), à comparer à un objectif initial de plus de 3 milliards d'euros, porté à plus de 4 milliards d'euros hors cession.

■ Evolution des charges opérationnelles avant amortissements

Voir également paragraphe 1.2.1.2.1 "Charges opérationnelles avant amortissements hors charges de personnel".

Les charges opérationnelles avant amortissements déclinées par nature (charges opérationnelles hors charges de personnel et charges de personnel) sont une autre déclinaison des charges opérationnelles que celle par destination (coûts des services et produits vendus, frais administratifs et commerciaux et frais de recherche et développement) – voir note 5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Entre 2002 et 2003, les charges opérationnelles avant amortissements du Groupe ont diminué de 2 895 millions d'euros.

Sur une base pro forma, les gains enregistrés sur les charges opérationnelles avant amortissements, sur la même période, sont de 1 487 millions d'euros.

En 2003, les charges opérationnelles avant amortissements se sont élevés à environ 28,8 milliards d'euros, contre 30,3 milliards d'euros en 2002 pro forma, représentant environ 62,5 % du chiffre d'affaires contre environ 67,9 % un an auparavant, soit une amélioration de plus de 5 points.

La transformation des processus et les effets du programme TOP Sourcing (renégociations contractuelles et diminution du nombre de fournisseurs) bénéficient notamment aux charges opérationnelles avant amortissements avec une meilleure sélectivité dans les dépenses et des pratiques de mutualisation de plus en plus opérationnelles à tous les niveaux du Groupe. Les gains de charges opérationnelles avant amortissements proviennent essentiellement :

- des premiers impacts des actions menées par les "saving trackers" sur l'optimisation et la meilleure allocation en matière de frais généraux ayant pour conséquence de modifier les attitudes de dépenses sur le long terme et de rationaliser notamment les dépenses liées aux déplacements et aux voyages et les dépenses d'études et honoraires ;
- la mise en œuvre de nouveaux processus opérationnels et l'internalisation de certaines activités permettant ainsi une amélioration de l'efficacité des opérations de maintenance et d'exploitation des réseaux ;
- des dépenses en matière de communication recentrées sur des messages publicitaires et une réduction des dépenses en matière de sponsoring.

Les gains réalisés sur les charges opérationnelles avant amortissements proviennent essentiellement des consommations externes qui connaissent une forte baisse sur l'année et s'élèvent à -18,0 milliards d'euros en 2003, contre -19,0 milliards en 2002 pro forma, soit un gain de 969 millions d'euros. Parmi ces gains, on compte par exemple : les gains sur les dépenses en conseil s'élèvent à environ 444 millions d'euros en 2003 et les gains en matière de communication et de publicité s'élèvent à 107 millions d'euros.

■ Evolution des investissements corporels et incorporels hors licences

Entre 2002 et 2003, les investissements corporels et incorporels, hors licences, du Groupe ont diminué de 2 355 millions d'euros.

En données pro forma, les gains enregistrés, sur la même période, sur les investissements corporels et incorporels, hors licences, sont de 1 864 millions d'euros. Ils traduisent notamment une meilleure sélectivité des investissements corporels et incorporels, les effets du programme TOP Sourcing et un soutien aux secteurs en croissance.

Les principaux contributeurs à la réduction des investissements corporels et incorporels sont :

- le segment "Orange" pour 42 %,
- le segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" pour 40 %,
- le total des segments "Equant, TP Group et Autres International" pour 16 %,
- le segment "Wanadoo" pour 2 %.

¹ Cash flow disponible hors cessions : flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement. Le placement en SICAV de trésorerie des liquidités issues de l'augmentation de capital est considéré d'un point de vue comptable comme un flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement. Pour le calcul du cash flow disponible hors cessions de ces SICAV de trésorerie sont néanmoins considérées comme des liquidités et incluses dans le calcul. (voir paragraphe 1.4.3. "Situation de trésorerie").

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les investissements corporels et incorporels, hors licences, d'Orange sont en baisse en raison du report des investissements sur le réseau UMTS du fait de la maturité insuffisante du secteur pour le lancement de la 3^{ème} génération. Un programme de "CAPEX sharing" a été initié afin d'accroître les mutualisations en matière d'investissement dans les domaines tels que les systèmes d'information et de facturation. Les diminutions observées sur le segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" correspondent à la baisse des dépenses dans les domaines de la commutation et des capacités de transmission du réseau en France.

Cependant, conformément à la logique de TOP, et afin d'accélérer la productivité et d'améliorer la sélectivité des investissements, les dépenses d'investissements corporels et incorporels, hors licences, ont augmenté dans les secteurs qui ont un fort potentiel de croissance. C'est le cas en particulier des investissements en matière de haut débit. Les investissements sur le réseau ADSL ont progressé de 31 % pour l'ensemble du Groupe en 2003 par rapport à 2002 pro forma, tandis que la production de lignes ADSL atteint 3,1 millions en 2003.

Ainsi le niveau des investissements corporels et incorporels, hors licences, du Groupe assure la croissance à long terme des activités porteuses.

■ Evolution du solde REAA – CAPEX

Le solde de REAA – CAPEX enregistre une progression de 4 742 millions d'euros entre 2002 et 2003.

Les résultats obtenus dans le cadre de TOP sont supérieurs aux objectifs.

En données pro forma, le solde de REAA – CAPEX progresse de plus de 66 % (soit 4 863 millions d'euros) pour atteindre 12,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003, contre 7,4 milliards d'euros en 2002 pro forma. Cette amélioration de 4,9 milliards d'euros provient pour environ 1,5 milliard d'euros de la progression du chiffre d'affaires, pour environ 1,5 milliard d'euros des gains de charges opérationnelles avant amortissements et pour environ 1,9 milliard d'euros des gains de dépenses d'investissements corporels et incorporels, hors licences.

1.1.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs de France Télécom à l'horizon 2004 / 2005 sont confortés par les initiatives de croissance mises en place par le Groupe (Programme "Top Line").

Les bons résultats de TOP (voir paragraphe 1.1.2.2 "Les résultats du programme d'amélioration des performances opérationnelles TOP") s'accompagnent de la mise en place de chantiers de croissance afin de tirer parti de toutes les opportunités sur les différents marchés du Groupe. Environ quarante initiatives de croissance propres aux différentes divisions du Groupe ont été lancées pour notamment renforcer les positions du Groupe dans ses activités existantes et utiliser pleinement ses leviers de croissance afin de développer de nouvelles opportunités. C'est dans cette optique que France Télécom s'attachera tout particulièrement à développer les services haut débit, les services aux entreprises, l'interopérabilité et la convergence entre ses activités fixe, mobile et Internet. Parallèlement, quinze initiatives transversales permettront d'accroître les synergies au sein du Groupe et de développer les nouveaux services. Ces initiatives ont pour objectif de conforter la croissance du Groupe à moyen terme et de dégager des marges de manœuvre supplémentaires en s'appuyant sur l'innovation et la coopération entre tous les métiers du Groupe et sur le rôle important des partenariats industriels et de la recherche et développement.

Ainsi France Télécom confirme ses objectifs à l'horizon 2005 :

- une croissance du chiffre d'affaires dans une fourchette de 3 à 5 % en données pro forma pour les exercices 2004 et 2005,
 - un résultat d'exploitation avant amortissements supérieur à 18 milliards d'euros pour 2004,
 - une cible de taux de marge du résultat d'exploitation avant amortissements / chiffre d'affaires de 40 % en 2005,
 - un ratio d'investissements corporels et incorporels hors licences / chiffre d'affaires compris entre 10 et 12 % en 2004 et 2005.
- Le montant des investissements corporels et incorporels hors licences de France Télécom devrait être supérieur à 16 milliards d'euros sur la période 2003-2005.

Enfin, les priorités du Groupe restent le désendettement et l'amélioration opérationnelle avec le programme TOP, dans le cadre duquel 25 nouveaux projets seront lancés en 2004. Ces priorités sont :

- la réduction de l'endettement financier net tel que le ratio endettement financier net / résultat d'exploitation avant amortissements soit compris entre 1,5 et 2 en 2005,
- la poursuite de l'amélioration opérationnelle,
- la redynamisation de la croissance,
- l'utilisation de l'excédent de cash, au delà de l'objectif de réduction de dette prévu, afin de redynamiser la croissance interne et de renouer avec une politique de distribution aux actionnaires dès 2004. France Télécom n'envisage pas actuellement d'acquisitions majeures en cash ou de rachat d'actions propres significatif.

Par ailleurs, les dépenses de recherche et développement du Groupe (charges de recherche et développement hors amortissements auxquelles s'ajoutent les investissements corporels et incorporels en matière de recherche et développement) rapportées au chiffre d'affaires du Groupe, qui s'élevaient à 1,1 % en 2003, devraient atteindre 1,3 % en 2004.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

La stratégie de développement des services "HOME" de France Télécom, tournée vers la satisfaction des besoins des clients résidentiels et professionnels en services innovants et faciles à utiliser, est fondée sur le développement rapide du Haut Débit.

A cette fin, en matière d'ADSL, l'objectif, pour la France, est que fin 2004, 90 % des lignes téléphoniques soient raccordables à l'ADSL et 95 % fin 2005 (contre 79 % fin 2003). L'enveloppe globale de l'investissement dans l'ADSL sera portée à 700 millions d'euros sur 2003-2005. En outre, France Télécom a pour objectif que le parc total d'accès ADSL en France atteigne hors dégroupage 4,5 millions d'abonnés fin 2004 (contre environ 3,1 millions fin 2003) et que le chiffre d'affaires lié à l'ADSL soit supérieur à 1 milliard d'euros en 2004 (contre 744 millions en 2003).

Grâce à ces investissements, France Télécom a pour objectif d'amorcer la généralisation du 2 Mbits DSL pour le grand Public, et de lancer, en 2004 :

- la télévision sur ADSL à Paris au 2^{ème} trimestre ;
- le service de vidéo-téléphonie "non PC" au 2^{ème} trimestre 2004 ;
- l'interopérabilité de la vidéo-téléphonie au 2^{ème} semestre 2004.

Ces offres seront complétées, en 2005, par une offre de vidéo sur DSL à l'étranger.

En ce qui concerne les services destinés à procurer aux clients une plus grande facilité d'usage, l'objectif de France Télécom est de lancer :

- au 1^{er} semestre 2004 :
 - les listes des contacts pour les services "domestiques" aux résidentiels et professionnels ("HOME") ;
- au 2^{ème} semestre 2004 :
 - les messageries fixes et mobiles ("Home" et "Personal") sans couture ;
 - l'interopérabilité des messageries instantanées Wanadoo/Orange.
- au 1^{er} semestre 2005 :
 - la totale interopérabilité des listes de contacts
- au 2^{ème} semestre 2005 :
 - les listes de contacts basées sur la présence.

Enfin, en matière de services mobiles (ou "Personal"), Orange a annoncé en février 2004 la commercialisation des services mobiles de 3^{ème} génération au cours du deuxième semestre 2004, dans un vingtaine de villes, en France et au Royaume-Uni.

En outre, lors de la publication de ses résultats 2003, le 11 février 2004, Wanadoo a annoncé ses objectifs 2004 de la manière suivante : "Ces bons résultats permettent à Wanadoo de se fixer des objectifs 2004 ambitieux : 1 million de clients Haut Débit supplémentaires, une croissance du chiffre d'affaires de 10 à 15 % et un résultat d'exploitation en croissance 2 fois plus élevée que celle du chiffre d'affaires".

Par ailleurs, Equant a annoncé des objectifs pour 2004, lors de la publication de ses résultats 2003 le 12 février 2004, dans les termes suivants : "Equant anticipe que l'environnement économique pour le secteur des Solutions Entreprises restera difficile en 2004, notamment au premier semestre. Comme annoncé en début d'année, Equant entend poursuivre activement son développement dans les solutions intégrées réseau et IT. Avec son implantation internationale et l'impact associé des variations de change sur ses comptes, Equant entend gérer son activité et ses opérations en 2004 afin de générer une légère croissance de son chiffre d'affaires annuel, d'augmenter son résultat d'exploitation avant amortissements, plan de rémunération en actions, restructuration et intégration et de générer un cash flow opérationnel disponible positif".

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2. PRESENTATION DES EXERCICES 2003 ET 2002

1.2.1 DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU RESULTAT D'EXPLOITATION ET LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DU GROUPE

A la suite du lancement du plan "Ambition FT 2005" (voir paragraphe 1.1.2 "Le plan FT 2005") le 4 décembre 2002, France Télécom a mis en place des objectifs s'articulant notamment autour du programme d'amélioration des performances opérationnelles TOP, dont les effets attendus ont conduit le Groupe à analyser les charges opérationnelles avant amortissements selon leur nature : (i) consommations externes, autres charges (charges opérationnelles avant amortissements hors charges de personnel) et (ii) charges de personnel.

Le tableau suivant présente le passage du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation en détaillant par nature le total des charges opérationnelles de France Télécom (voir note 5 de l'annexe aux comptes consolidés).

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires	46 121	44 609	46 630	3,4 %	(1,1) %
OPEX hors charges de personnel	(19 579)	(20 701)	(21 677)	(5,4) %	(9,7) %
Charges de personnel	(9 239)	(9 603)	(10 036)	(3,8) %	(7,9) %
Total OPEX	(28 818)	(30 305)	(31 713)	(4,9) %	(9,1) %
REAA	17 303	14 305	14 917	21,0 %	16,0 %
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	(7 538)	(7 537)	(7 910)	0,0 %	(4,7) %
Amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière	(211)	(199)	(199)	6,0 %	6,0 %
Total des charges opérationnelles	(36 567)	(38 041)	(39 822)	(3,9) %	(8,2) %
Résultat d'exploitation	9 554	6 568	6 808	45,5 %	40,3 %
Coûts opérationnels/chiffre d'affaires	79,3 %	85,3 %	85,4 %		

Le tableau suivant présente pour l'exercice 2002, le passage des données historiques aux données pro forma pour les charges opérationnelles du Groupe :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)			
	OPEX hors charges de personnel	Charges de personnel	Dotations aux amortissements des immobilisations	Amortissements des écarts actuariels du plan de CFC
Données historiques 2002	(21 677)	(10 036)	(7 910)	(199)
Variations de périmètre et autres	(133)	80	(28)	0
Variations de change ⁽²⁾	1 109	353	401	0
Données pro forma 2002	(20 701)	(9 603)	(7 537)	(199)

(1) Données contributives.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.1.1 Chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente pour 2003 et 2002, la contribution de chaque segment au chiffre d'affaires contributif du Groupe (excluant le chiffre d'affaires intra-Groupe) :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Segment Orange	16 393	14 793	15 410	10,8 %	6,4 %
Segment Wanadoo	2 470	1 961	1 935	26,0 %	27,7 %
Segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	19 297	19 902	20 637	(3,0) %	(6,5) %
Segment Equant	2 283	2 371	2 842	(3,7) %	(19,7) %
Segment TP Group	4 158	4 104	3 471	1,3 %	19,8 %
Segment Autres International	1 520	1 478	2 335	2,8 %	(34,9) %
Total chiffre d'affaires du Groupe	46 121	44 609	46 630	3,4 %	(1,1) %

Les modalités de rémunération des distributeurs ayant été modifiées en 2003 afin de s'adapter à de nouvelles conditions de marché, certaines commissions sont dorénavant assimilables à des remises et sont donc enregistrées en net du chiffre d'affaires. Une présentation en net des revenus a aussi été adoptée pour le chiffre d'affaires audiotex de TP Group. Enfin, un changement de méthode a été opéré en 2003 pour la prise en compte des produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires électroniques, désormais étalés sur la période d'affichage. L'impact global de ces différents éléments sur le chiffre d'affaires du Groupe France Télécom en 2003, s'élève à – 127 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de France Télécom en 2003 s'établit à 46,1 milliards d'euros et diminue de – 1,1 % par rapport à 2002 en données historiques. L'évolution du chiffre d'affaires en données historiques est marquée (i) par l'impact défavorable des variations de change qui s'établit à – 2,049 milliards d'euros. Par ailleurs, la variation de périmètre est limitée à + 40 millions d'euros : l'impact des cessions de TDF au 13 décembre 2002, de Casema cédé le 28 janvier 2003, de CTE Salvador cédé le 22 octobre 2003 et le transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais depuis le 31 août 2002, est plus que compensé par l'intégration depuis le 1^{er} avril 2002 de l'opérateur polonais TP Group (TP S.A. et ses filiales) et d'eresMas depuis le 1^{er} novembre 2002.

En données pro forma, le chiffre d'affaires de France Télécom en 2003 s'établit à 46,121 milliards d'euros et progresse de + 3,4 % par rapport à 2002. L'augmentation du chiffre d'affaires consolidé est tirée par la croissance d'Orange (+ 10,8 % en pro forma) qui représente 35,5 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2003, et par la croissance à deux chiffres des activités de Wanadoo (+ 26,0 % en données pro forma). Ces taux de croissance viennent compenser la baisse du chiffre d'affaires réalisé dans la téléphonie fixe en France (– 3,0 %). A l'international, les activités de TP Group sont en croissance (+ 1,3 % en données pro forma) et les services mondiaux d'Equant (– 3,7 % en données pro forma) connaissent une légère baisse de leur chiffre d'affaires.

Le nombre de clients de France Télécom à travers les sociétés qu'il contrôle, s'établit à 117,1 millions à fin 2003, soit une progression de 4,8 % en données historiques et de 7,0 % en données pro forma par rapport à 2002. Le nombre d'abonnés supplémentaires acquis au cours de l'exercice 2003 s'élève à 7,7 millions en données pro forma et concerne, pour l'essentiel, les services mobiles qui totalisent 6,4 millions de clients actifs supplémentaires au cours de l'exercice 2003, et l'Internet avec une progression de 0,8 million de clients actifs sur l'exercice. La téléphonie fixe enregistre, pour sa part, une progression de 0,4 million de clients, qui concerne, pour l'essentiel, la Pologne.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le tableau suivant, présente pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002, le chiffre d'affaires du Groupe par segment, avant éliminations des opérations inter-segment.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Orange France	7 983	7 651	7 651	4,3 %	4,3 %
Orange Royaume-Uni	5 819	5 418	5 961	7,4 %	(2,4) %
Orange Rest of World	4 315	3 574	3 657	20,7 %	18,0 %
Eliminations et divers	(176)	(180)	(184)	2,2 %	4,3 %
Segment Orange	17 941	16 463	17 085	9,0 %	5,0 %
Accès, portails et e-commerce	1 708	1 209	1 199	41,3 %	42,5 %
Annuaire	918	869	880	5,6 %	4,3 %
Eliminations et divers	(9)	(5)	(4)	(80,0) %	(125,0) %
Segment Wanadoo	2 617	2 073	2 075	26,2 %	26,1 %
Abonnements	4 106	4 034	4 034	1,8 %	1,8 %
Communications téléphoniques	3 964	4 365	4 365	(9,2) %	(9,2) %
Services en lignes et accès Internet	973	852	852	14,2 %	14,2 %
Autres produits Grand Public	2 260	2 417	2 433	(6,5) %	(7,1) %
Services Grand Public	11 304	11 669	11 685	(3,1) %	(3,3) %
Téléphonie fixe des Entreprises	3 327	3 531	3 527	(5,8) %	(5,7) %
Réseaux d'entreprises	2 526	2 406	2 385	5,0 %	5,9 %
Autres produits des entreprises	842	851	1 648	(1,0) %	(48,9) %
Services Entreprises	6 695	6 788	7 560	(1,4) %	(11,4) %
Interconnexion nationale	1 206	1 261	1 261	(4,3) %	(4,3) %
Services aux opérateurs internationaux	574	610	610	(5,8) %	(5,8) %
Autres services aux opérateurs	1 586	1 508	1 509	5,2 %	5,1 %
Réseaux et Opérateurs	3 367	3 378	3 379	(0,3) %	(0,4) %
Autres revenus	395	453	440	(12,8) %	(10,2) %
Segment FDRGCO	21 761	22 288	23 064	(2,4) %	(5,6) %
Segment Equant	2 612	2 632	3 156	(0,8) %	(17,2) %
Téléphonie fixe	3 250	3 430	2 884	(5,2) %	12,7 %
Téléphonie mobile	1 025	794	700	29,1 %	46,4 %
Internet et autres	76	59	43	28,8 %	76,7 %
Eliminations et divers	(187)	(179)	(156)	(4,5) %	(19,9) %
Segment TP Group	4 164	4 104	3 471	1,5 %	20,0 %
Segment Autres International	1 621	1 559	2 427	4,0 %	(33,2) %
Eliminations et divers	(4 595)	(4 510)	(4 648)	(1,9) %	1,1 %
Chiffre d'affaires du Groupe	46 121	44 609	46 630	3,4 %	(1,1) %

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.1.2 Du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation avant amortissements

1.2.1.2.1 Charges opérationnelles avant amortissements hors charges de personnel

Hors charges de personnel, les charges opérationnelles avant amortissements s'élèvent à – 19 579 millions d'euros en 2003, contre – 21 677 en 2002 historique et – 20 701 millions d'euros en 2002 pro forma. Parmi ces postes figurent :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Consommations externes⁽¹⁾	(18 012)	(18 981)	(19 992)	(5,1) %	(9,9) %
dont :					
- achats de matériels et marchandises	(3 559)	(3 460)	(3 620)	2,9 %	(1,7) %
- études, honoraires et sous-traitance non technique	(1 135)	(1 579)	(1 640)	(28,1) %	(30,8) %
- frais de publicités, promotion, parrainage et de communication de marque et de sponsoring	(1 063)	(1 170)	(1 232)	(9,1) %	(13,7) %
- informatique	(699)	(837)	(837)	(16,4) %	(16,4) %
- intérim & missions et réception	(366)	(607)	(661)	(39,7) %	(44,7) %
Autres charges	(1 567)	(1 721)	(1 685)	(8,9) %	(7,0) %
OPEX hors charges de personnel	(19 579)	(20 701)	(21 677)	(5,4) %	(9,7) %

(1) nettes de la production immobilisée.

En données historiques, les charges opérationnelles avant amortissements, hors charges de personnel, enregistrent entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003, une baisse de – 9,7 %, comparée à une légère diminution de – 1,1 % du chiffre d'affaires. Cette diminution correspond pour une part importante aux variations de périmètre dont principalement les cessions de TDF et Casema, le transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais, ainsi qu'aux impacts de change, soit plus d'1 milliard d'euros (voir tableau de passage des données historiques aux données pro forma 2002).

En comparaison des données pro forma au 31 décembre 2002, retraitées de ces différents effets (périmètre et change) les charges opérationnelles avant amortissements, hors charges de personnel, diminuent de – 5,4 % pour une croissance du chiffre d'affaires de 3,4 % sur la même période. Les principales économies portent sur les segments "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" et "Equant".

Un des objectifs du programme TOP porte sur la réduction des consommations externes (voir paragraphe 1.1.2.2 "Les résultats du programme d'amélioration des performances opérationnelles "TOP"). Les consommations externes enregistrent une diminution sensible de – 9,9 % en données historiques et – 5,1 % en données pro forma.

1.2.1.2.2 Charges de personnel

Les charges de personnel comprises dans la détermination du résultat d'exploitation avant amortissements au 31 décembre 2003 sont nettes de la production immobilisée. Elles s'élèvent à – 9 239 millions d'euros en 2003 et s'élevaient à – 10 036 millions d'euros en 2002 historique et – 9 603 millions d'euros en 2002 pro forma.

Le tableau suivant décrit le passage des frais de personnel aux charges de personnel :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations 03/02 historique
	2003	2002 historique	
Traitements et salaires	(6 986)	(7 535)	(7,3) %
Charges sociales	(2 471)	(2 705)	(8,7) %
Total frais de personnel	(9 457)	(10 240)	(7,6) %
Production immobilisée ⁽¹⁾	408	431	(5,3) %
Taxes sur les salaires et autres	(190)	(227)	(16,3) %
Total charges de personnel	(9 239)	(10 036)	(7,9) %

(1) La production immobilisée correspond aux frais de personnel inclus dans le coût des immobilisations produites par le Groupe.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les analyses ci-après sont effectuées sur la base des frais de personnel. Le tableau suivant présente les frais de personnel qui n'incluent pas la participation légale des salariés, les charges liées à l'actualisation de même que la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2003	2002 historique	03/02 historique
Frais de personnel			
France Télécom S.A.	(5 436)	(5 577)	(2,5) %
Filiales en France	(1 191)	(1 401)	(15,0) %
Total France	(6 627)	(6 978)	(5,0) %
Filiales internationales	(2 830)	(3 262)	(13,2) %
Total Groupe	(9 457)	(10 240)	(7,6) %

	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2003	2002 historique	03/02 historique
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)			
France Télécom S.A.	111 031	117 529	(5,5) %
Filiales en France	19 069	23 532	(19,0) %
Total France	130 100	141 061	(7,8) %
Filiales internationales	91 557	99 084	(7,6) %
Total Groupe	221 657	240 145	(7,7) %

	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2003	2002 historique	03/02 historique
Nombre d'employés (fin de période)			
France Télécom S.A.	110 814	117 772	(5,9) %
Filiales en France	19 083	23 894	(20,1) %
Total France	129 897	141 666	(8,3) %
Filiales internationales	88 626	101 907	(13,0) %
Total Groupe	218 523	243 573	(10,3) %

Les frais de personnel connaissent globalement une diminution de - 7,6 % entre 2002 et 2003.

L'évolution des effectifs du Groupe entre 2002 et 2003 est de - 7,7 % pour le nombre moyen d'employés équivalent temps plein, soit - 18 488 personnes et de - 10,3 % pour le nombre d'employés fin de période, soit - 25 050 personnes.

Hors l'impact des variations de périmètre, qui représentent - 8 908 employés (principalement TDF pour - 4 429 employés, CTE Salvador pour - 2 976 employés, Casema pour - 731 employés), le nombre d'employés fin de période est passé de 234 665 personnes à fin 2002 à 218 523 fin 2003, soit - 16 142 personnes. Cette baisse de - 16 142 personnes porte sur la France pour - 7 747 personnes (dont 7 500 en contrat à durée indéterminée) et - 8 395 personnes à l'international (dont 5 400 personnes en contrat à durée indéterminée).

Ces évolutions sont conformes aux prévisions de 22 000 départs naturels et en congés de fin de carrière en France de 2003 à 2005. Elles se font dans le cadre d'un accord pour l'emploi et la gestion des compétences qui a été signé en juin 2003 avec quatre organisations professionnelles. Plus de 700 personnes volontaires ont quitté l'entreprise pour rejoindre les fonctions publiques. Cette tendance devrait s'accroître en 2004 du fait des récentes dispositions législatives qui facilitent l'intégration des fonctionnaires de France Télécom dans leur corps d'accueil et définissent un cadre pour l'accompagnement financier de leur mobilité.

Equant a conduit une restructuration qui s'est traduite par une diminution de ses effectifs et par une forte diminution du recours au personnel temporaire et externe.

Les recrutements externes en France ont été gelés au premier semestre 2003, ont été limités à 1 060 personnes, dont 770 pour renforcer les équipes commerciales et de recherche et développement.

Le recours à des moyens supplémentaires temporaires (CDD, Intérim) a été fortement réduit. Fin 2003 le Groupe emploie environ 3 500 personnes de moins sur des contrats de courte durée et en moyenne sur l'année a utilisé environ 3 300 intérimaires de moins.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ France Télécom S.A.

Le nombre moyen d'employés de France Télécom S.A. diminue de - 5,5 % entre 2002 et 2003. Cette baisse s'explique notamment par l'effet des départs induits par le dispositif des congés de fin de carrière : au total, 26 011 personnes ont opté pour ce dispositif depuis sa mise en place en septembre 1996 (hors autres dispositifs de départs anticipés préexistants), dont 4 413 en 2003.

Les frais de personnel de France Télécom S.A. diminuent de - 2,5 % entre 2002 et 2003. Cette diminution reflète principalement la diminution des effectifs, partiellement compensée d'une part par les augmentations de traitement dues aux mesures générales de la fonction publique, ainsi que, la hausse du montant des salaires de base des salariés sous convention collective, et d'autre part par l'accroissement de la provision pour l'intéressement (nouvel accord pour 2004).

■ Filiales France

L'effectif moyen des filiales en France, en diminution de - 19,0 % entre 2002 et 2003 reflète principalement la cession de TDF.

La variation des frais de personnel des filiales en France s'explique essentiellement par la variation des effectifs.

■ Filiales internationales

La diminution de - 7,6 % du nombre moyen d'employés dans les filiales internationales 2002 et 2003 s'explique principalement par la diminution des effectifs de TP Group, d'Equant, de CI Telcom et de JTC (outre les effets de périmètre portant sur la cession de Casema et de CTE Salvador).

Les frais de personnel des filiales internationales diminuent de -13,2 % en données historiques, en raison :

- des effets positifs de change enregistrés sur Equant, TP Group et Orange, partiellement compensés par l'impact de l'effet de périmètre sur TP Group (intégré seulement sur 9 mois en 2002) ;
- de l'effet volume correspondant à la baisse de l'effectif moyen à périmètre constant, principalement sur TP Group (- 14 031 en effectif moyen équivalent temps plein) et sur Equant (- 2 018 en effectif équivalent temps plein).

1.2.1.3 Résultat d'exploitation avant amortissements

Le résultat d'exploitation avant amortissements du groupe France Télécom, s'est élevé à 17 303 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre 14 917 millions d'euros au 31 décembre 2002, soit une progression de 16,0 %.

Sur une base pro forma, le résultat d'exploitation avant amortissements était de 14 305 millions d'euros en 2002, soit une progression de 21,0 % en 2003.

1.2.1.4 Du résultat d'exploitation avant amortissements au résultat d'exploitation

1.2.1.4.1 Dotations aux amortissements des immobilisations

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations diminuent de - 4,7 % en données historiques entre 2002 et 2003, pour atteindre - 7 538 millions d'euros, - 7 910 un an auparavant.

Cette diminution correspond principalement aux variations de change dont l'impact positif sur les dotations aux amortissements portant sur le zloty, le dollar US, ainsi que sur la livre sterling s'élève à 401 millions d'euros.

Les variations de périmètre ont un effet défavorable de - 29 millions d'euros sur les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations. En effet, l'impact de l'intégration de TP Group sur la totalité de l'exercice 2003, contre 9 mois seulement en 2002 (- 281 millions d'euros) est compensé par les baisses relatives aux sorties de périmètre, dont la cession de TDF (123 millions d'euros), la cession de Casema (92 millions d'euros) et le transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais (34 millions d'euros).

Enfin les dotations aux amortissements du Groupe enregistrent l'impact des diminutions d'investissements corporels et incorporels sur le fixe en France.

En données pro forma, les dotations aux amortissements sont stables. La diminution des dotations aux amortissements du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" vient compenser la croissance observée sur le segment "Orange", notamment en France.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.1.4.2 Amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière

Au 31 décembre 2003, les amortissements des écarts actuariels du plan de congé de fin de carrière représentent une charge de – 211 millions d’euros, contre – 199 millions d’euros au 31 décembre 2002 en données historiques, comme en données pro forma.

1.2.1.5 Résultat d’exploitation

Le résultat d’exploitation du Groupe France Télécom, s’est élevé à 9 554 millions d’euros au 31 décembre 2003, contre 6 808 millions d’euros au 31 décembre 2002, soit une progression de 40,3 %. Cette croissance souligne l’amélioration du résultat d’exploitation avant amortissements du Groupe entre les deux périodes, conjuguée à la baisse sensible des dotations aux amortissements.

Sur une base pro forma, le résultat d’exploitation avant amortissements était de 6 568 millions d’euros en 2002, soit une progression de 45,5 % en 2003.

1.2.1.6 Dépenses d’investissement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d’investissements réalisées en 2003 et en 2002.

en millions d’€	Exercices clos le 31 décembre	
	2003	2002 historique
Investissements corporels et incorporels hors licences GSM/UMTS ⁽¹⁾	5 086	7 441
Licences GSM/UMTS	0	134
Investissements financiers ⁽²⁾	237	2 228

(1) Voir note 4 de l’annexe aux comptes consolidés “Informations par segments d’activité”.

(2) Hors rachat d’actions propres et nets de la trésorerie acquise.

1.2.1.6.1 Investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS

Les investissements corporels et incorporels hors licences diminuent significativement entre 2002 et 2003 (– 31,7 % en données historiques et – 26,8 % en données pro forma).

Cette baisse s’explique essentiellement par :

- les variations de périmètre telles que la cession de TDF et Casema ;
- les variations de change sur le zloty, la livre sterling et le dollar US principalement ;
- les économies réalisées suite à la mise en place de “TOP” (voir paragraphe 1.1.2.2 “Les résultats du programme d’amélioration des performances opérationnelles TOP”), et notamment les effets du programme TOP Sourcing (mise en place d’une nouvelle politique d’achat du Groupe), une meilleure sélectivité des investissements corporels et incorporels et un soutien aux secteurs en croissance.

Au 31 décembre 2003, les investissements corporels et incorporels hors licences s’élèvent à 5 086 millions d’euros, contre 7 441 millions d’euros au 31 décembre 2002 en données historiques et 6 950 millions d’euros en données pro forma et se décomposent par segment de la manière suivante :

en millions d’€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Segment Orange	2 362	3 142	3 281	(24,8) %	(28,0) %
Segment Wanadoo	76	107	108	(29,0) %	(29,6) %
Segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	1 356	2 097	2 243	(35,3) %	(39,5) %
Segment Equant	248	327	392	(24,2) %	(36,7) %
Segment TP Group	883	1 051	1 045	(16,0) %	(15,5) %
Segment Autres International	183	246	396	(25,6) %	(53,8) %
Eliminations et divers	(22)	(20)	(24)	(10,0) %	8,3 %
Total CAPEX du Groupe	5 086	6 950	7 441	(26,8) %	(31,6) %

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les gains les plus importants proviennent notamment des segments "Orange" et "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs". Les dépenses d'investissements corporels et incorporels sont allouées à des secteurs en croissance (tels que l'ADSL) afin d'assurer au Groupe la croissance à long terme des activités porteuses.

Parmi les postes de dépenses d'investissements corporels et incorporels, figurent :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
CAPEX	5 086	6 950	7 441	(26,8) %	(31,6) %
dont :					
- équipements radio mobiles 2G + 3G	1 826	2 133	2 178	(14,4) %	(16,2) %
- informatique	1 168	1 506	1 493	(22,5) %	(21,8) %
- autres réseaux	657	1 156	991	(43,2) %	(33,7) %
- ADSL	244	186	187	30,9 %	30,5 %

Les investissements corporels et incorporels hors licences sont décrits au paragraphe 2.2 "Analyse du résultat d'exploitation et des investissements corporels et incorporels par segment d'activité".

1.2.1.6.2 Acquisitions de licences UMTS et GSM

- En 2003, aucune licence mobile n'a été acquise.
- En 2002, les investissements du Groupe comprennent un montant de 134 millions d'euros relatif à l'acquisition de licences mobiles dont :
 - un montant de 53 millions d'euros au titre d'un paiement complémentaire concernant l'acquisition d'une licence GSM en Côte d'Ivoire (segment "Orange"),
 - un montant de 35 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'une licence UMTS en Slovaquie (segment "Orange"),
 - un montant de 46 millions d'euros au titre de l'acquisition d'une licence GSM au Mali (Ikatel) (segment "Autres International").

1.2.1.6.3 Investissements financiers

- Au 31 décembre 2003, les flux de trésorerie affectés aux investissements financiers (hors rachat d'actions propres) représentent un montant global de 237 millions d'euros et concernent principalement les opérations suivantes :

- L'acquisition de 0,24 % du capital d'Orange suite à l'Offre Publique de Retrait pour un montant de 161 millions d'euros,

D'autre part, le 24 octobre 2003, à l'issue d'une Offre Publique d'Echange simplifiée, France Télécom a procédé à l'acquisition, de 604 463 050 actions complémentaires d'Orange (soit 12,49 % du capital). Cette opération porte la participation de France Télécom dans Orange à 4 758 984 293 actions, représentant environ 98,78 % du capital et des droits de vote d'Orange. Cette acquisition a été rémunérée par apport de titres France Télécom : 95 363 219 actions propres et 170 600 523 actions nouvelles (voir note 25 de l'annexe aux comptes consolidés), sur la base de 11 actions France Télécom pour 25 actions Orange. Cet échange représente un coût de 5 652 millions d'euros (soit 2 026 millions d'euros pour les actions en autocontrôle échangées et 3 625 millions d'euros pour les actions nouvellement émises), calculé sur la base du cours de bourse de France Télécom du 16 octobre 2003, date de publication de l'avis du Conseil des Marchés Financiers constatant la clôture de l'Offre, soit 21,25 euros.

Le 20 novembre 2003, France Télécom a lancé une Offre Publique de Retrait (OPR), suivie d'un retrait obligatoire, afin d'acquérir la totalité des actions Orange. Le prix du retrait obligatoire était de 9,50 euros par action Orange. Dans le cadre de la procédure de retrait obligatoire, France Télécom a pris l'engagement d'acheter la totalité des actions qui ne seront pas venues à l'offre au prix offert dans le cadre de l'offre et à l'issue de celle-ci (voir note 28 de l'annexe aux comptes consolidés). Le calendrier de l'offre tel que fixé par le CMF prévoyait une clôture de l'offre le 3 décembre 2003 et la mise en œuvre du retrait obligatoire le 4 décembre 2003. L'Association de Défense des Actionnaires Minoritaires (ADAM) jugeant le prix de l'OPR trop faible, a déposé le 24 novembre 2003 devant la Cour d'appel de Paris un recours en annulation de l'avis de recevabilité du CMF portant sur l'OPR suivie d'un retrait obligatoire et du visa de la Commission des Opérations de Bourse (COB) portant sur la note d'information, en même temps qu'une demande de sursis à exécution des décisions du CMF. A la suite de ces recours, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), successeur de la COB et du CMF, a décidé de proroger la procédure d'OPR jusqu'à la décision de la Cour d'Appel de Paris. La mise en œuvre du retrait obligatoire, qui devait intervenir le 4 décembre 2003, lendemain de la clôture prévue de l'offre publique de retrait, a donc été reportée. La Cour d'appel devait rendre sa décision à la fin du premier trimestre 2004. Au 31 décembre 2003, le nombre d'actions Orange définitivement acquises par France Télécom dans le cadre de l'offre de retrait s'élève à 16 915 370 (soit 161 millions d'euros), portant la participation de France Télécom à 99,02 % du capital d'Orange. Ce document ne constitue pas une extension de l'OPR sur Orange aux Etats-Unis ou dans tout autre pays dans lequel une telle offre serait illégale ou sujette à des restrictions (notamment le Canada, le Japon, l'Allemagne et l'Italie). L'OPR n'est pas faite ni ne peut être acceptée, et aucun document relatif à l'OPR ne peut être transmis, directement ou

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

indirectement, aux Etats-Unis ou dans l'un de ces autres pays, à des personnes se trouvant aux Etats-Unis ou dans l'un de ces autres pays, ou par les services postaux, par tout autre moyen de communication ou instrument de commerce (notamment, sans que cette liste soit limitative, les transmissions par télécopie, télex, téléphone ou courrier électronique) ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis ou de l'un de ces autres pays.

- L'augmentation de capital de Wind souscrite à hauteur du pourcentage de participation (26,575 %) pour un montant de 35 millions d'euros.

- Le rachat de minoritaires de Wirtualna Polska (soit 30,46 %) pour un montant de 18 millions d'euros.

- Le rachat des minoritaires de QDQ Media par Wanadoo pour un montant de 12 millions d'euros.

■ Au 31 décembre 2002, les flux de trésorerie liés aux investissements financiers (hors rachat d'actions propres et nets du montant de la trésorerie acquise) représentent un montant global de 2 228 millions d'euros. Les principaux investissements financiers sont les suivants :

- L'exercice de l'option d'achat sur la totalité des actions préférentielles NTL détenues par les institutions financières pour un montant de 1,1 milliard de dollars, soit 1 092 millions d'euros ;

- Le rachat pour 950 millions d'euros d'environ 103 millions d'actions Orange, qui étaient détenues précédemment par E.On en rémunération de la cession de sa participation dans Orange Communications S.A. (en Suisse) à Orange S.A. Ce rachat s'est effectué dans le cadre de l'exercice par E.On de son option de vente ;

- La souscription d'Orange à une augmentation de capital de BITCO en Thaïlande pour un montant de 69 millions d'euros ;

- La souscription d'Orange à une augmentation de capital de Wind en Italie pour un montant de 48 millions d'euros ;

- La souscription à l'augmentation de capital de Novis, représentant un montant de 26 millions d'euros ;

- Le rachat par Wanadoo d'une part supplémentaire de la participation des minoritaires dans QDQ Media pour un montant de 23 millions d'euros, portant son taux de détention à 99 % ;

- La souscription d'Orange à une augmentation de capital d'Optimus au Portugal pour un montant de 20 millions d'euros ;

- L'acquisition par Orange des parts résiduelles dans Orange Communications S.A. pour un montant de 16 millions d'euros ;

- Le rachat par Wanadoo Portails de la participation des minoritaires dans Wanadoo Editions pour un montant de 13 millions d'euros, portant le pourcentage de contrôle par Wanadoo Portails dans Wanadoo Editions à 100 % ;

- L'acquisition d'Openet Telecom par Orange (Wirefree Services Belgium) et Orange World & Brand pour 12 millions d'euros. Openet Telecom est une société irlandaise spécialisée dans la mise en place et le développement d'outil de gestion des créances clients et de la facturation pour les sociétés de télécommunications ;

- Le rachat par Wanadoo du fournisseur d'accès MyWeb aux Pays-Bas pour un montant de 5 millions d'euros.

Ces flux de trésorerie liés aux investissements financiers sont par ailleurs diminués de 155 millions d'euros correspondant au montant de la trésorerie acquise, dont 144 millions d'euros représentant la trésorerie de TP Group au 1^{er} avril 2002, lors de son intégration globale à compter de cette date.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2 ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION ET DES INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS PAR SEGMENT D'ACTIVITE

Afin de mieux refléter l'évolution du Groupe et la structure de ses opérations selon ses différents métiers et filiales, France Télécom a défini, à compter du 30 juin 2003, les six segments d'activité suivants : "Orange", "Wanadoo", "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs", "Equant", "TP Group", "Autres International".

Les tableaux ci-après présentent la répartition des principaux agrégats opérationnels en fonction de ces segments. Les données publiées au 31 décembre 2002 ont été retraitées conformément à la nouvelle segmentation. Les données relatives aux segments qui sont présentées dans les paragraphes suivants s'entendent, sauf mention contraire, avant élimination des opérations inter-segments. D'autre part, les variations ci-après, sont calculées sur la base des données en milliers d'euros, bien qu'affichées en millions d'euros.

en millions d'€	Orange	Wanadoo	Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	Equant	TP Group	Autres International	Eliminations et divers	Total Groupe
Au 31 décembre 2003								
Chiffre d'affaires	17 941	2 617	21 761	2 612	4 164	1 621	(4 595)	46 121
Coûts des services et produits vendus	(6 382)	(1 235)	(9 505)	(1 830)	(1 399)	(603)	3 731	(17 223)
Frais commerciaux et administratifs	(4 965)	(1 027)	(4 214)	(524)	(897)	(408)	918	(11 117)
Frais de recherche et développement	(16)	(8)	(451)	-	(9)	0	6	(478)
REAA	6 578	347	7 590	259	1 859	608	62	17 303
Amortissements	(2 313)	(97)	(3 313)	(427)	(969)	(294)	(125)	(7 538)
Amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière			(211)				0	(211)
Résultat d'exploitation	4 265	250	4 066	(168)	890	314	(63)	9 554
CAPEX	2 362	76	1 356	248	884	183	(23)	5 086
Licences UMTS/GSM	-	-	-	-	-	-	-	-
REAA - CAPEX	4 216	271	6 234	11	975	425	85	12 217
Nb moyen d'employés (équivalent temps plein)	30 722	6 568	120 037	9 872	43 451	11 007	-	221 657

en millions d'€	Orange	Wanadoo	Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	Equant	TP Group	Autres International	Eliminations et divers	Total Groupe
Au 31 décembre 2002 pro forma								
Chiffre d'affaires	16 463	2 073	22 288	2 632	4 104	1 559	(4 510)	44 609
Coûts des services et produits vendus	(5 977)	(1 037)	(10 161)	(1 860)	(1 475)	(702)	3 576	(17 636)
Frais commerciaux et administratifs	(5 491)	(977)	(4 680)	(605)	(900)	(428)	975	(12 106)
Frais de recherche et développement	(21)	(4)	(530)	0	(9)	(1)	3	(562)
REAA	4 974	56	6 918	167	1 719	427	44	14 305
Amortissements	(2 270)	(107)	(3 377)	(435)	(945)	(297)	(106)	(7 537)
Amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière			(199)				0	(199)
Résultat d'exploitation	2 704	(51)	3 342	(268)	774	130	(63)	6 568
CAPEX	3 142	107	2 097	327	1 051	246	(20)	6 950
Licences UMTS/GSM	88	-	-	-	-	46	0	134
REAA - CAPEX	1 832	(51)	4 821	(160)	668	181	64	7 355
Nb moyen d'employés (équivalent temps plein)	31 471	6 701	126 922	11 928	57 482	11 747	0	246 251

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

en millions d'€	Orange	Wanadoo	Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	Equant	TP Group	Autres International	Eliminations et divers	Total Groupe
Au 31 décembre 2002 historique								
Chiffre d'affaires	17 085	2 075	23 064	3 156	3 471	2 427	(4 648)	46 630
Coûts des services et produits vendus	(6 200)	(1 016)	(10 541)	(2 232)	(1 254)	(1 027)	3 711	(18 559)
Frais commerciaux et administratifs	(5 715)	(965)	(4 784)	(725)	(757)	(612)	979	(12 579)
Frais de recherche et développement	(24)	(4)	(540)	-	(8)	(2)	2	(576)
REAA	5 146	90	7 199	200	1 453	784	45	14 917
Amortissements	(2 364)	(96)	(3 504)	(521)	(800)	(506)	(119)	(7 910)
Amortissements des écarts actuariels du plan de congrés de fin de carrière			(199)				0	(199)
Résultat d'exploitation	2 782	(6)	3 496	(321)	653	278	(74)	6 808
CAPEX	3 281	108	2 243	392	1 045	396	(24)	7 441
Licences UMTS/GSM	88	-	-	-	-	46	0	134
REAA - CAPEX	1 865	(18)	4 956	(192)	408	388	68	7 475
Nb moyen d'employés (équivalent temps plein)	30 876	6 761	131 311	11 928	45 222	14 047	-	240 145

1.2.2.1 Segment Orange

Le segment "Orange" rassemble les activités de téléphonie mobile dans le monde, en France et au Royaume-Uni, exceptées les activités mobiles non apportées à Orange (principalement Voxtel en Moldavie, FTM Liban et PTK Centertel en Pologne).

Au 31 décembre 2003, Orange avait 49,1 millions de clients dans ses filiales contrôlées.

Orange distingue quatre axes d'analyse dans son activité :

- la France, qui inclut la France Métropolitaine, Orange Caraïbe et Orange Réunion,
- le Royaume-Uni,
- le Reste du Monde, à savoir la Belgique, le Botswana, le Cameroun, le Danemark, la République Dominicaine, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, Madagascar, les Pays-Bas, le Roumanie, la Slovaquie et la Suisse. Le Reste du Monde inclut également les participations minoritaires d'Orange en Autriche, en Inde, au Portugal et en Thaïlande. La participation minoritaire détenue dans Wind a été cédée le 1^{er} juillet 2003.
- les fonctions supports, qui comprennent les activités relatives au développement de services de téléphonie mobile commune à l'ensemble d'Orange, ainsi que des frais généraux et autres coûts communs.

1.2.2.1.1 Les données opérationnelles du segment Orange

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles du segment "Orange" au 31 décembre 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires	17 941	16 463	17 085	9,0 %	5,0 %
Chiffre d'affaires réseau	16 394	14 937	15 488	9,8 %	5,8 %
REAA	6 578	4 974	5 146	32,2 %	27,8 %
REAA/Chiffre d'affaires total	36,7 %	30,2 %	30,1 %		
Résultat d'exploitation	4 265	2 704	2 782	57,7 %	53,3 %
CAPEX	2 362	3 142	3 281	(24,8) %	(28,0) %
Licences UMTS/GSM	0	88	88	ns	ns
REAA - CAPEX	4 216	1 832	1 865	130,1 %	126,1 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	30 722	31 471	30 876	(2,4) %	(0,5) %

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le tableau suivant présente pour l'exercice 2002, les principaux retraitements pro forma du segment "Orange". Les variations de périmètre concernent le transfert de l'activité mobile en Egypte (ECMS, Mobinil) du segment "Autres International" vers le segment "Orange", à compter du 1^{er} juillet 2002, prenant effet le 1^{er} janvier 2002 dans les données pro forma.

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)					
	Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation	CAPEX	REAA -CAPEX	Nombre moyen d'employés
Données historiques 2002	17 085	5 146	2 782	3 281	1 865	30 876
Entrées de périmètre :						
Mobinil, ECMS	199	95	46	43	53	596
Autres variations de périmètre	(1)	0	0	0	(1)	(1)
Variations de change ⁽²⁾	(820)	(267)	(124)	(182)	(85)	
Données pro forma 2002	16 463	4 974	2 704	3 142	1 832	31 471

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

Les impacts de change sur les données pro forma sont les suivants :

en millions d'€	Devises	Variations de change pro forma (non audité)					
		Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation	CAPEX	REAA -CAPEX	
	Livre Sterling	GBP	(543)	(135)	(53)	(105)	(31)
	Livre égyptienne	EGP	(158)	(84)	(48)	(27)	(57)
	Dollar US	USD	(65)	(24)	(6)	(14)	(10)
	Autres devises		(54)	(24)	(17)	(36)	13
	Variations de change		(820)	(267)	(124)	(182)	(85)

1.2.2.1.2 Chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente, pour les exercices 2003 et 2002, le chiffre d'affaires du segment "Orange".

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Orange France ⁽¹⁾	7 983	7 651	7 651	4,3 %	4,3 %
Orange Royaume-Uni	5 819	5 418	5 961	7,4 %	(2,4) %
Orange Reste du monde	4 315	3 574	3 657	20,7 %	18,0 %
Eliminations et divers	(176)	(180)	(184)	(2,2) %	(4,3) %
Chiffre d'affaires Orange	17 941	16 463	17 085	9,0 %	5,0 %
Nombre d'abonnés fin de période (en millions)	49,1	44,4	44,4	10,8 %	10,8 %

(1) Inclut le chiffre d'affaires réalisé dans les départements d'Outre-mer avec les sociétés Orange Caraïbes aux Antilles et Orange Réunion.

En données historiques, le chiffre d'affaires d'Orange croît de 5,0 % entre 2002 et 2003. Cette croissance est impactée favorablement par l'entrée de périmètre de Mobinil/ECMS et en sens inverse elle subit l'impact défavorable des variations de change, dont principalement la livre sterling, la livre égyptienne et le dollar US.

Le chiffre d'affaires du segment Orange s'élève à 17,9 milliards d'euros au 31 décembre 2003, soit une croissance de 9,0 % en données pro forma, liée à la croissance de 9,8 % du chiffre d'affaires du réseau. La progression du nombre de clients (49,1 millions au 31 décembre 2003), confortée par les programmes d'intégration et de déploiement de la marque Orange, s'établit à 10,8 % en 2003. S'y ajoute l'impact de l'évolution favorable de l'ARPU (voir définition au Chapitre 6 "Glossaire"), notamment en France et au Royaume-Uni, liée en particulier au développement des services non-voix qui progressent de 24,9 % et qui représentent 12,7 % du chiffre d'affaires du réseau en 2003, contre 10,7 % en 2002 pro forma.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Chiffre d'affaires d'Orange France

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires d'Orange en France, ainsi que les données relatives à l'activité.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires	7 983	7 651	7 651	4,3 %	4,3 %
Nb total d'abonnés (en milliers)	20 329	19 216	19 216	5,8 %	5,8 %
dont forfait (en milliers)	11 763	10 683	10 683	10,1 %	10,1 %
dont offres en prépayé (en milliers)	8 566	8 533	8 533	0,4 %	0,4 %
ARPU (en €)	379		377		0,5 %
AUPLU (en minutes)	158		143		10,5 %

Le chiffre d'affaires d'Orange France enregistre au 31 décembre 2003 une progression de 4,3 % (en données historiques, comme en données pro forma) Cette progression est liée, pour l'essentiel, à la croissance de 5,5 % du chiffre d'affaires du réseau, générée par la progression du nombre de clients actifs (soit 5,8 % pour atteindre 20,3 millions au 31 décembre 2003). Parallèlement, le chiffre d'affaires annuel moyen par client (ARPU) au 31 décembre 2003 connaît la première croissance annuelle, de 377 € à 379 €. A cet égard, l'ARPU calculé sur la base des revenus trimestriels, croît à partir du 2^{ème} trimestre 2003. Cette amélioration est liée à plusieurs facteurs :

- l'évolution de la consommation mensuelle moyenne par client qui enregistre une progression de 10,5 % contre une progression annuelle de 3,6 % au 31 décembre 2002 ;
- l'effet de la part croissante des forfaits dont l'ARPU sur l'année est 3,4 fois supérieur à celui des offres en prépayé ; les forfaits représentent 58 % du nombre total de clients actifs au 31 décembre 2003 contre 56 % un an plus tôt ;
- l'évolution de l'ARPU bénéficie du développement des services non-voix qui représentent 11,7 % du chiffre d'affaires du réseau au 31 décembre 2003 contre 8,9 % un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires annuel moyen par client (ARPU) a augmenté malgré l'impact des baisses successives d'environ - 15 % du prix des appels sortant des réseaux fixes et entrant sur le réseau d'Orange France, intervenues en mars 2002 et en janvier 2003. Une troisième baisse des tarifs d'environ - 12,5 % est intervenue à partir de janvier 2004.

En 2003, comme les années précédentes, la facturation entre opérateurs mobiles en France s'effectue selon le dispositif du "Bill & Keep".

Le "Bill & Keep" (littéralement "facturé et gardé") correspond à l'acte par lequel l'opérateur mobile facture l'appelant de l'intégralité de l'appel sortant en direction d'un autre abonné mobile (l'appelé), sans reverser de quote-part au titre de la rémunération de l'accès à la partie terminale du réseau mobile de l'opérateur mobile tiers.

Selon les dernières hypothèses connues à ce jour pour 2004, la sortie du système du "Bill & Keep" pourrait avoir lieu à la mi-année 2004.

La sortie du système consiste donc pour l'opérateur mobile de l'appelé à facturer cette mise en relation à l'opérateur mobile de l'appelant.

Cette sortie du dispositif du "Bill & Keep" se traduirait en 2004 par une augmentation du chiffre d'affaires d'Orange France et par la constatation de charges de reversements du même ordre de grandeur.

■ Chiffre d'affaires d'Orange Royaume-Uni

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires d'Orange au Royaume-Uni, ainsi que les données relatives à l'activité. Les données pro forma 2002 prennent en compte l'effet de change défavorable de la livre sterling.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires	5 819	5 418	5 961	7,4 %	(2,4) %
Nb total d'abonnés (en milliers)	13 649	13 312	13 312	2,5 %	2,5 %
dont forfait (en milliers)	4 457	4 238	4 238	5,2 %	5,2 %
dont offres en prépayé (en milliers)	9 192	9 074	9 074	1,3 %	1,3 %
ARPU (en £) ⁽¹⁾	271		259		4,6 %
AUPLU (en minutes)	146		140		4,3 %

(1) Avant le 1^{er} octobre 2002, les revenus des appels entrants dus à des clients ayant quitté Orange Royaume-Uni pour l'un des autres réseaux au Royaume-Uni, tout en conservant leurs numéros Orange (portabilité du numéro de mobile ou "MNP"), ont été inclus dans le calcul de l'ARPU global et de l'ARPU des clients aux forfaits d'Orange Royaume-Uni. A partir du 1^{er} octobre 2002, ces revenus ont été exclus du calcul des revenus du réseau GSM d'Orange Royaume-Uni et, par conséquent, de l'ARPU global et de l'ARPU des clients aux forfaits.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

En données historiques, le chiffre d'affaires d'Orange Royaume-Uni enregistre au 31 décembre 2003 une diminution de - 2,4 %, imputable aux variations de change défavorable de la livre sterling.

Hors ces effets de change, la croissance de 7,4 % en données pro forma du chiffre d'affaires d'Orange Royaume-Uni correspond à la progression de 7,5 % du chiffre d'affaires du réseau en 2003.

La progression soutenue du chiffre d'affaires du réseau est générée par :

- la croissance de 4,6 %, en livres sterling, du chiffre d'affaires annuel moyen par client (ARPU). Celle-ci bénéficie du développement des services non-voix qui représentent 15,9 % des revenus du réseau au 31 décembre 2003, contre 14,3 % en 2002, et dont l'ARPU augmente de 16,2 % en un an.
- l'effet favorable de la part croissante des forfaits dont l'ARPU est 4,6 fois supérieur à celui des offres en prépayé au 31 décembre 2003 : les forfaits représentent 32,7 % du nombre total de clients au 31 décembre 2003 contre 31,8 % au 31 décembre 2002.
- le nombre de clients actifs qui progresse de 2,5 %, s'établissant à 13,6 millions de clients actifs au 31 décembre 2003 contre 13,3 millions un an plus tôt.

Le 24 juillet 2003, les tarifs de terminaison d'appel des quatre opérateurs de téléphonie mobile au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une réduction de - 15 %.

L'*Office of Telecommunications* ("OFTEL"), l'autorité de réglementation des télécommunications au Royaume-Uni, a publié, en mai 2003 et dans un cadre consultatif, un document proposant la baisse sur trois ans des tarifs de terminaison d'appels mobiles, sur la base des recommandations de la Competition Commission britannique, soit une réduction à hauteur de *Retail Price Index* - 15 % par an (pour Vodafone et O2) ou - 14 % par an (pour Orange et T-Mobile) du 1^{er} avril 2003 jusqu'au 31 mars 2006. La mise en œuvre de cette réforme tarifaire sur trois ans a été retardée et il est désormais improbable qu'elle soit effectivement mise en place sur la période allant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. En conséquence, le 19 décembre 2003, OfTel a émis un nouveau document, toujours dans un cadre consultatif, proposant une baisse tarifaire sur deux ans, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2006, avec une réduction plus marquée la première année et une réduction complémentaire à hauteur de *Retail Price Index* - 11 % la seconde année. Si ces propositions demeurent inchangées à l'issue du processus consultatif, ces mesures pourraient être initialement applicables au cours de la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

■ Chiffre d'affaires d'Orange Reste du monde

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires ainsi que le nombre d'abonnés d'Orange Reste du monde. Les données pro forma de l'année 2002, présentées dans le tableau ci-dessous, prennent en compte (i) les variations de périmètre, en particulier le transfert à Orange depuis le 1^{er} juillet 2002 de la participation de 71,25 % dans Mobinil et (ii) l'effet de change notamment lié à l'évolution du cours de la livre égyptienne.

	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires (en millions d'€)	4 315	3 574	3 657	20,7 %	18,0 %
Nb total d'abonnés (en milliers)	15 161	11 839	11 839	28,1 %	28,1 %

Le chiffre d'affaires d'Orange Reste du monde, croît de 18,0 % en données historiques.

En données pro forma, le chiffre d'affaires d'Orange Reste du monde enregistre au 31 décembre 2003 une progression de 20,7 % reflétant la progression de 23,1 % du chiffre d'affaires du réseau.

Celle-ci correspond, pour la plus large part, à l'augmentation de 28,1 % (données pro forma) du nombre de clients actifs, confortée par la poursuite du déploiement de la marque Orange. Depuis le 1^{er} janvier 2003, le nombre d'abonnés a augmenté de 3,3 millions avec principalement la Roumanie, l'Egypte, la Slovaquie et la Belgique.

La croissance pro forma de 20,7 % du chiffre d'affaires d'Orange Reste du monde est liée également aux performances enregistrées en Belgique, en Roumanie, en Suisse et en Egypte.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.1.3 Charges opérationnelles avant amortissements

Le tableau ci-dessous indique le montant des charges opérationnelles avant amortissements par destination en 2002 et 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Coûts des services et produits vendus	(6 382)	(5 977)	(6 200)	6,8 %	2,9 %
Frais commerciaux et administratifs	(4 965)	(5 491)	(5 715)	(9,6) %	(13,1) %
Frais de recherche et développement	(16)	(21)	(24)	(24,9) %	(35,0) %

Le tableau suivant présente les retraitements pro forma impactant les charges opérationnelles avant amortissements par destination :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)		
	Coûts des services et produits vendus	Frais commerciaux et administratifs	Frais de recherche et développement
Données historiques 2002	(6 200)	(5 715)	(24)
Variations de périmètre	(70)	(33)	0
Variations de change ⁽²⁾	293	257	3
Données pro forma 2002	(5 977)	(5 491)	(21)

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

■ Coûts des services et produits vendus

Les coûts des services et produits vendus du segment "Orange" comprennent principalement les coûts d'acquisition des terminaux et de leurs accessoires, les coûts d'exploitation et de maintenance du réseau, les charges d'interconnexion aux réseaux des autres opérateurs, le coût des liaisons louées et le prix d'achat des minutes de communications revendues par les filiales d'Orange, qui sont des sociétés de commercialisation de services.

Les coûts des services et produits vendus du segment "Orange" s'élèvent à – 6 383 millions d'euros en 2003, contre – 6 201 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une progression de 2,9 % entre les deux années.

En données pro forma, cette évolution est de 6,8 % et découle principalement de la croissance du nombre de clients (en particulier la croissance des charges d'interconnexion aux réseaux des autres opérateurs en raison de l'augmentation des appels et les coûts d'acquisition des terminaux vendus aux nouveaux clients), des activités de maintenance du réseau et d'une partie des dépenses liées à la fidélisation des clients.

■ Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux du segment "Orange" comprennent les commissions versées aux distributeurs pour les nouveaux clients, les frais de publicité et de marketing, les coûts entraînés par la mise en place des programmes de fidélisation, les frais liés aux ventes directes et à la distribution de terminaux et accessoires, les coûts du service client, les frais de facturation et les coûts liés aux créances douteuses. Les frais administratifs comprennent les frais des fonctions financières, planification, veille réglementaire et juridique. Ils comprennent aussi les frais généraux des installations, des bureaux, les frais généraux liés au personnel, à la formation permanente et aux systèmes d'information.

Les frais commerciaux et administratifs du segment "Orange" se sont élevés à – 4 965 millions d'euros en 2003, contre – 5 714 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une diminution de – 13,1 % entre les deux années.

En données pro forma, cette diminution est de – 9,6 % entre 2002 et 2003. Ainsi les frais commerciaux et administratifs du segment "Orange" en pourcentage du chiffre d'affaires ont été ramenés de 33,3 % en 2002 à 27,7 % en 2003. Cette diminution s'explique notamment par la baisse des frais de marketing, publicité et de communication et d'une réduction des commissions versées aux distributeurs, pour l'acquisition de nouveaux clients et sur les cartes prépayées (au Royaume-Uni), compensée en partie par la hausse des commissions versées aux distributeurs pour le renouvellement de terminaux en raison de l'accent mis sur la fidélisation de clients générant des revenus élevés.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Point sur l'évolution des coûts d'acquisition et de fidélisation des clients

Dans la plupart des pays où Orange opère, les coûts d'acquisition des clients ont diminué, parallèlement à l'augmentation des coûts de fidélisation des clients, reflétant ainsi l'évolution des marchés de la société vers une politique commerciale privilégiant les clients (au forfait) qui génèrent des revenus importants plutôt que l'acquisition de nouveaux clients. Les coûts d'acquisition et de fidélisation des clients sont comptabilisés, d'une part dans le poste "Coûts des services et produits vendus" et, d'autre part, dans le poste "Frais commerciaux et administratifs".

En données pro forma, les coûts d'acquisition globaux d'Orange sont en diminution de - 14,2 % entre 2002 et 2003. Cette diminution est compensée par la croissance de 44,2 % des coûts de fidélisation due aux dépenses faites pour maintenir le nombre de clients dans un marché concurrentiel.

En données pro forma, la baisse des coûts d'acquisition globaux est sensible en France (- 28,3 %) et au Royaume-Uni (- 8,3 %). Cette diminution est compensée par la croissance significative des coûts de fidélisation (soit 68,7 % en France et 11,7 % au Royaume-Uni). Ainsi, en pourcentage du chiffre d'affaires d'Orange, les coûts d'acquisition et de fidélisation diminuent pour passer de 11,9 % en 2002 à 10,9 % en 2003 en France et de 14,8 % en 2002 à 13,6 % en Royaume-Uni. Le succès rencontré par la politique de migration des clients prépayés vers les contrats se reflète en France par la baisse du taux de résiliation des clients sous contrats. Ainsi, le taux de résiliation, en France, passe de 21,6 % en 2002 à 18,3 % en 2003. Au Royaume-Uni le taux de résiliation est en hausse pour passer de 17,5 % au 31 décembre 2002 à 22,6 % au 31 décembre 2003, en raison de la croissance du taux de résiliation des offres prépayées.

■ Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont de - 16 millions d'euros en 2003, contre - 24 millions d'euros pour l'exercice 2002, soit une diminution de - 35 % entre les deux années (données historiques).

En données pro forma, cette évolution est de - 25 % entre 2002 et 2003.

1.2.2.1.4 Résultat d'exploitation avant amortissements

Le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Orange" croît de 27,8 % en données historiques pour atteindre 6 578 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre 5 146 millions d'euros au 31 décembre 2002. Cette forte croissance reflète la progression de la rentabilité opérationnelle dégagée par l'ensemble du segment, le taux de marge du REAA sur chiffre d'affaires total progressant de 30,1 % au 31 décembre 2002 à 36,7 % au 31 décembre 2003. Ceci souligne la forte croissance de marge dans les marchés principaux d'Orange (France et Royaume-Uni) et la croissance importante des opérations internationales, en outre elles génèrent toutes, pour la première fois un résultat d'exploitation avant amortissements positif.

En données pro forma, le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Orange" connaît une croissance de 32,2 % entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003, pour atteindre 6 578 millions d'euros en 2003, contre 4 974 millions d'euros un an auparavant. Sur la même base de comparaison pro forma, le taux de marge du REAA sur chiffre d'affaires total progresse de 30,2 % au 31 décembre 2002 à 36,7 % au 31 décembre 2003.

1.2.2.1.5 Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations

Le tableau ci-dessous indique le montant des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations en 2002 et 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	(2 313)	(2 270)	(2 364)	1,8 %	(2,2) %

Le tableau suivant présente les retraitements pro forma des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)
	Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations
Données historiques 2002	(2 364)
Variations de périmètre	(49)
Variations de change ⁽²⁾	143
Données pro forma 2002	(2 270)

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les dotations aux amortissements des immobilisations se sont élevées à – 2 313 millions d’euros en 2003, contre – 2 364 millions d’euros en 2002 (données historiques), soit une diminution de – 2,2 % qui s’explique notamment par les effets favorables de change, compensés en partie par l’entrée de périmètre des activités mobiles en Egypte.

En données pro forma, les dotations aux amortissements des immobilisations enregistrent une croissance de 1,8 % entre les deux années. Ces amortissements concernent principalement les infrastructures de réseau et dépendent donc du niveau d’investissement dans ce poste.

Jusqu’à présent, l’amortissement des immobilisations incorporelles ne représentait pas un élément important de ce poste. A l’avenir, les coûts d’acquisition des licences UMTS acquises au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Suisse, en France, en Belgique, au Danemark et en Slovaquie, et ceux des autres licences qui devraient être acquises dans le futur seront amortis linéairement à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service.

1.2.2.1.6 Résultat d’exploitation

En données historiques, le résultat d’exploitation du segment “Orange” enregistre une croissance de 53,3 % pour atteindre 4 265 millions d’euros au 31 décembre 2003.

En données pro forma, cette croissance s’élève à 57,7 % et reflète la progression de la rentabilité opérationnelle du segment, malgré la légère hausse des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

1.2.2.1.7 Investissements corporels et incorporels

■ Investissements corporels et incorporels hors licences UMTS

Hors licences UMTS et GSM, les investissements corporels et incorporels du segment “Orange” enregistrent une baisse importante de – 28,0 % pour atteindre 2 362 millions d’euros en 2003, contre 3 281 millions d’euros en 2002 (données historiques).

En données pro forma, cette diminution est de – 24,8 %. Cette baisse est le résultat d’un report des dépenses d’investissement par rapport à un montant de dépenses estimé à 7/8 milliards d’euros pour les trois années 2003 à 2005. La stratégie de réseau d’Orange reste inchangée et conduit le Groupe Orange à offrir le meilleur réseau partout où il opère. Par ailleurs Orange va entrer dans une nouvelle phase d’investissement permettant d’asseoir sa croissance.

La baisse des investissements corporels et incorporels intégrant les effets de TOP Sourcing, reflète les éléments suivants :

- En France, les dépenses liées aux investissements corporels et incorporels augmentent de 5,9 % par rapport à 2002. Cette hausse s’explique par le maintien des dépenses relatives à la deuxième génération et par le début du développement du réseau de troisième génération (UMTS).
- Au Royaume-Uni, les dépenses d’investissements corporels et incorporels sont en forte baisse (soit – 34,1 % en données historiques, notamment en raison des impacts de change sur la livre sterling et – 27,5 % en données pro forma) en comparaison des données au 31 décembre 2002, traduisant le ralentissement des dépenses de deuxième génération alors que les dépenses liées à la troisième génération (UMTS) se sont développées en 2003 à un rythme plus lent que prévu avec des différées en 2004.
- Les investissements corporels et incorporels d’Orange dans le reste du monde diminuent de près de la moitié, en raison principalement de la finalisation des projets de déploiement du réseau en Suisse et aux Pays-Bas, ainsi que de l’arrêt de l’activité en Suède.

■ Licences de téléphonie mobile

Aucune licence de téléphonie mobile n’a été acquise en 2003.

Les acquisitions de licences mobiles en 2002 comprenaient un montant total de 88 millions d’euros dont 53 millions d’euros au titre d’un paiement complémentaire concernant l’acquisition d’une licence GSM en Côte d’Ivoire, ainsi que 35 millions d’euros relatifs à l’acquisition d’une licence UMTS en Slovaquie.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Au 31 décembre 2003, la liste des licences UMTS obtenues figure dans le tableau suivant.

Pays	Société	Quote-part du capital détenu par France Télécom ⁽¹⁾	Coût de la licence à la date d'acquisition	Date d'obtention	Durée de la licence
Pays-Bas	Orange Nederland	99,02 %	0,44 Md€	Juillet 2000	15 ans
Royaume-Uni	Orange Personal Communications Services	99,02 %	6,60 Md€	Septembre 2000	20 ans
Suisse	Orange Communications S.A.	99,02 %	0,04 Md€	Décembre 2000	15 ans
Belgique	Mobistar	50,29 %	0,15 Md€	Mars 2001	20 ans
France	Orange France	99,02 %	0,62 Md€ plus 1 % des produits UMTS annuels	Août 2001	20 ans
Danemark	Orange A/S	66,57 %	0,1 Md€	Septembre 2001	20 ans
Slovaquie	Orange Slovensko	63,25 %	0,04 Md€	Juillet 2002	20 ans

(1) Détention directe ou indirecte tenant compte de la dilution consécutive à l'introduction en bourse d'Orange S.A..

Orange ne prévoit pas de concourir à l'obtention de nouvelles licences UMTS à coût significatif.

Le poste "Licences de télécommunications", au 31 décembre 2003, inclut essentiellement, pour le segment "Orange", la valeur nette des licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS et GSM au Royaume-Uni (6,4 milliards d'euros), en France (0,6 milliard d'euros) et aux Pays-Bas (0,4 milliard d'euros).

Les licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS seront amorties linéairement à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service.

Le report de l'aménagement du déploiement des réseaux et services UMTS a conduit, au 31 décembre 2003, comme au 31 décembre 2002, France Télécom à examiner, comme indiqué note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur actuelle de la licence UMTS au Royaume-Uni (dont la valeur comptable s'élève à 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003). Compte tenu de l'imbrication étroite au plan technique et commercial des offres de services de deuxième et troisième générations, cet examen a consisté, au niveau d'Orange PCS, à comparer la valeur comptable des actifs corporels et incorporels de deuxième et troisième générations avec la valeur des flux de trésorerie attendus sur la durée de vie résiduelle de la licence UMTS, tels qu'ils ressortent de son plan d'affaires le plus récent et actualisés en utilisant un taux de 9 %. Cet examen n'a pas mis en évidence la nécessité d'une dépréciation. Une éventuelle évolution modérément défavorable (inférieure à 10 %) des flux de trésorerie attendus serait susceptible de conduire à une dépréciation de la valeur d'usage des actifs corporels et incorporels de 2^{ème} et 3^{ème} générations au Royaume-Uni, parmi lesquels les licences détenues.

La licence GSM concédée à Orange France pour une durée de 15 ans à compter du 25 mars 1991, expire en mars 2006. En conformité avec les termes de la licence, il est prévu que les conditions du renouvellement de la licence, comme d'ailleurs de celle de SFR, seront définies au plus tard en mars 2004 ; un appel à commentaires a été lancé en ce sens par l'ART en juillet 2003 sur la base d'un scénario de renouvellement avec conservation des attributions de fréquences déjà effectuées. L'ART a publié en janvier 2004 une synthèse de la consultation publique. France Télécom ne peut pas préjuger les nouvelles conditions qui seront applicables dans le cadre de cette licence à partir de son renouvellement, et notamment, ne peut pas exclure que le coût pour l'opérateur soit significativement plus élevé que le coût actuel des redevances.

1.2.2.1.8 REAA-CAPEX

Le solde du REAA-CAPEX a été multiplié par 2,3 entre 2002 (en données historiques, comme en données pro forma) et 2003, pour atteindre 4 216 millions d'euros.

Cette croissance résulte de l'évolution positive du résultat d'exploitation avant amortissements cumulée à une baisse des investissements corporels et incorporels hors licences.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.2 Segment Wanadoo

France Télécom détient 71,13 % du capital de Wanadoo.

Le segment "Wanadoo" comprend les services d'accès Internet, les portails, les sites marchands et les annuaires, activités regroupées sous Wanadoo S.A. depuis 2000.

Wanadoo est un acteur majeur sur le marché européen de l'Internet et des annuaires avec, au 31 décembre 2003, plus de 9,1 millions de clients Accès Internet et plus de 641 000 annonceurs Annuaires. Wanadoo occupe une position de leader de l'Internet en France, au Royaume-Uni de numéro deux en Espagne et de numéro trois aux Pays-Bas. Wanadoo compte plus de 2,4 millions d'abonnés au câble et à l'ADSL.

Wanadoo regroupe ses activités sous deux domaines :

- les activités "Accès, Portails et e-commerce",
- les activités "Annuaires".

1.2.2.2.1 Les données opérationnelles du segment Wanadoo

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles du segment "Wanadoo" au 31 décembre 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires	2 617	2 073	2 075	26,2 %	26,1 %
REAA	347	56	90	ns	ns
REAA/Chiffre d'affaires	13,3 %	2,7 %	4,4 %		
Résultat d'exploitation	250	(51)	(6)	ns	ns
CAPEX	76	107	108	(28,7) %	(29,5) %
REAA - CAPEX	271	(51)	(18)	ns	ns
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	6 568	6 701	6 761	(2,0) %	(2,9) %

Le changement de méthode opéré en 2003 sur la prise en compte des produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires électroniques a conduit à minorer le chiffre d'affaires de - 14 millions d'euros et le résultat d'exploitation de - 12 millions d'euros. L'impact sur le résultat net part du groupe de France Télécom en 2003 est de - 5 millions d'euros (- 8 millions d'euros sur le résultat net part du groupe de Wanadoo). L'effet d'ouverture de ce changement de méthode de - 39 millions d'euros en quote-part groupe a été enregistré en "Autres mouvements" dans la variation des capitaux propres au 31 décembre 2003 (voir note 25 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le tableau suivant présente pour l'exercice 2002, les principaux retraitements pro forma du segment "Wanadoo". Les variations de périmètre concernent essentiellement, la consolidation d'eresMas en intégration globale intervenue le 1^{er} novembre 2002 (renommé Wanadoo Espana au 1^{er} janvier 2003, après fusion), prenant effet le 1^{er} janvier 2002 dans les données pro forma.

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)					
	Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation	CAPEX	REAA - CAPEX	Nombre moyen d'employés
Données historiques 2002	2 075	90	(6)	108	(18)	6 761
Entrées de périmètre : eresMas	59	(39)	(60)	5	(44)	
Autres variations de périmètre	(27)	6	15	(5)	11	(60)
Autres variations ⁽²⁾	(12)	(9)	(9)	0	(9)	
Variations de change ⁽³⁾	(22)	8	9	(1)	9	
Données pro forma 2002	2 073	56	(51)	107	(51)	6 701

(1) Données sociales.

(2) Changement de méthode comptable lié au traitement des revenus issus des annuaires en ligne.

(3) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.2.2 Chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente, pour les exercices 2003 et 2002, le chiffre d'affaires du segment "Wanadoo" avec une répartition en deux activités.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Accès, portails et e-commerce	1 708	1 209	1 199	41,3 %	42,5 %
Annuaire	918	869	880	5,6 %	4,3 %
Eliminations et divers	(9)	(4)	(4)	ns	ns
Chiffre d'affaires Wanadoo	2 617	2 073	2 075	26,2 %	26,1 %
dont chiffre d'affaires en France	1 997	1 619	1 646	23,3 %	21,3 %
dont chiffre d'affaires hors de France	620	454	429	36,6 %	44,5 %
Nombre total de clients actifs ⁽¹⁾ (en milliers)	9 153	8 416	8 535	9 %	7 %
dont clients actifs en France	4 520	3 924	3 924	15 %	15 %
dont clients actifs hors de France	4 633	4 492	4 611	3 %	0 %

(1) Clients s'étant connectés au moins une fois dans les 30 derniers jours, chiffres relatifs au mois de juin.

Au 31 décembre 2003, le chiffre d'affaires du segment "Wanadoo" enregistre, en données historiques, une croissance de 26,1 % par rapport au 31 décembre 2002. Outre l'acquisition d'EresMas, cette croissance reflète avant tout l'impact favorable du développement de l'accès Internet (notamment haut débit), compensé partiellement par l'impact défavorable des variations de change. Les activités à l'international ont représenté 23,7 % du chiffre d'affaires de Wanadoo sur l'année 2003, contre 20,7 % en 2002. Les activités "Accès, portails et e-commerce" progressent de 42,5 % et les activités "Annuaire" de 4,3 %.

En données pro forma, la croissance de l'activité, entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003, ressort à 26,2 % avec une progression de 41,3 % des activités "Accès, portails et e-commerce" et de 5,7 % pour les activités "Annuaire".

■ Chiffre d'affaires Accès, portails et e-Commerce

Le chiffre d'affaires des activités "Accès, portails et e-Commerce" à fin décembre 2003 est en croissance historique de 42,5 % impactée par l'intégration d'EresMas (devenu Wanadoo Espana après fusion) et en croissance pro forma de 41,3 %.

Cette croissance est générée, pour l'essentiel, par les Services d'accès à Internet dont le chiffre d'affaires est en progression de 47 % (1 514 millions d'euros en 2003 contre 1 031 millions en 2002). La croissance du nombre de clients haut débit (ADSL et câble) est particulièrement rapide avec plus de 2,4 millions de clients en 2003 (soit 27 % de son parc européen de clients à cette date) contre 1,4 un an plus tôt ; elle contribue fortement à la progression de l'ARPU (chiffre d'affaires moyen mensuel par abonné).

En France, le développement rapide de l'accès haut débit amorcé en 2002 se poursuit : au 31 décembre 2003, le nombre d'abonnés haut débit de Wanadoo en France s'élève à 1,8 million, soit une progression de 74 % par rapport à 2002. L'ARPU toutes offres confondues augmente quant à lui de 17,9 % et atteint 17,8 € par mois.

Au Royaume-Uni, la progression rapide des revenus de l'accès est liée à la part croissante des clients avec abonnement : celle-ci s'établit au 31 décembre 2003 à 43 % sur un total de 2,6 millions de clients actifs, contre 38 % au 31 décembre 2002 sur un total de 2,57 millions de clients actifs. Au 31 décembre 2003, Freeserve compte 158 000 clients pour l'ADSL contre 49 000 un an plus tôt. La transformation du parc permet d'atteindre un ARPU toutes offres confondues de 9,1 €, soit une augmentation de 35,8 % par rapport à 2002.

En Espagne, les revenus de l'accès sont en très forte progression grâce à la part croissante des clients avec abonnement qui représentent 54 % du nombre total de clients actifs au 31 décembre 2003. S'y ajoute l'effet favorable de la migration des accès bas débit vers l'ADSL : le nombre d'abonnés ADSL de Wanadoo en Espagne s'établit à 190 000 au 31 décembre 2003, soit 12,7 % des 1,5 million de clients actifs à cette date.

Aux Pays-Bas, Wanadoo compte 544 000 clients à fin décembre 2003. Les clients haut débit représentent 53,1 % de la base totale de clients. L'ARPU s'établit à 7,5 €.

Le chiffre d'affaires des Portails (138 millions d'euros à fin 2003 contre 117 millions d'euros à fin 2002) est en hausse de 18 %, malgré l'impact négatif de la cession de Wanadoo Editions. Le chiffre d'affaires issu de la publicité sur les portails de Wanadoo a fortement progressé en 2003 malgré la stagnation du marché publicitaire des pays où Wanadoo est présent.

Les activités de l'e-Commerce enregistrent un chiffre d'affaires de 56 millions d'euros à fin 2003 contre 51 millions d'euros à fin 2002, soit une croissance de 10 %, générée par la progression soutenue du nombre de commandes sur Alapage : croissance de 22 % par rapport à 2002 à plus de 1,2 million de commandes.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Chiffre d'affaires Annuaires

Le chiffre d'affaires des "Annuaire" s'élève à 918 millions d'euros, soit une progression de 4,3 % en 2003 par rapport à 2002 historique, et une progression de 5,6 % par rapport à 2002 pro forma correspond au développement des annuaires en ligne en France (soit un chiffre d'affaires de 885 millions d'euros en 2003). Les revenus d'annuaires en ligne (publicité intégrant Minitel et Internet) et créations de sites s'élèvent à 221 millions d'euros en progression de 8 %, dont + 24 % pour pagesjaunes.fr.

1.2.2.2.3 Charges opérationnelles avant amortissements

Le tableau ci-dessous indique le montant des charges opérationnelles avant amortissements par destination en 2002 et 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Coûts des services et produits vendus	(1 235)	(1 037)	(1 016)	19,1 %	21,6 %
Frais commerciaux et administratifs	(1 027)	(977)	(965)	5,1 %	6,4 %
Frais de recherche et développement	(8)	(4)	(4)	125,1 %	126,1 %

Le tableau suivant présente les retraitements pro forma impactant les charges opérationnelles avant amortissements par destination :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)		
	Coûts des services et produits vendus	Frais commerciaux et administratifs	Frais de recherche et développement
Données historiques 2002	(1 016)	(965)	(4)
Autres variations ⁽²⁾	(43)	(21)	0
Variations de change ⁽³⁾	22	9	0
Données pro forma 2002	(1 037)	(977)	(4)

(1) Données sociales.

(2) Y compris variations de périmètre et changement de méthode comptable lié au traitement des revenus issus des annuaires en ligne.

(3) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

■ Coûts des services et produits vendus

Les coûts des services et produits vendus du segment "Wanadoo" s'élèvent à - 1 235 millions d'euros en 2003, contre - 1 016 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une progression de 21,6 % entre les deux années.

En données pro forma, cette évolution est de 19,1 %. Ainsi les coûts des services et produits vendus en pourcentage du chiffre d'affaires passent de 50 % en 2002, à 47 % en 2003, ce qui traduit les efforts importants réalisés afin d'optimiser les coûts sur l'ensemble des métiers.

Entre 2002 (pro forma) et 2003, le coût des services et produits vendus des activités "Accès, portails et e-Commerce" s'est accru de 25,6 % alors que le chiffre d'affaires a progressé de 41,3 %. Cette amélioration du rapport coûts des services et produits vendus sur chiffre d'affaires résulte des efforts réalisés dans le domaine des coûts de la relation clients, de l'optimisation des coûts réseau sur les offres d'accès et de la rationalisation des activités portails. Pour les activités "Annuaire", le coût des services et des produits vendus a diminué de - 3,1 % alors que le chiffre d'affaires progressait de 5,7 %. Cette variation a été essentiellement obtenue sur les coûts de papier et d'impression et par l'optimisation des tirages.

■ Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs du segment "Wanadoo" se sont élevés à - 1 027 millions d'euros en 2003, contre - 965 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une progression de 6,4 % entre les deux années, qui s'explique principalement par le développement des ventes haut débit.

En données pro forma, cette évolution est de 5,1 % entre 2002 et 2003. Ainsi les frais commerciaux et administratifs du segment "Wanadoo" en pourcentage du chiffre d'affaires ont été de 39 % en 2003, contre 47 % en 2002. L'amélioration du niveau des frais commerciaux et administratifs des activités "Accès, Portails et e-commerce" s'explique notamment par la maîtrise des dépenses commerciales et marketing, dans un contexte marqué par la volonté de Wanadoo de poursuivre sa croissance pour acquérir de nouveaux clients et favoriser la migration de la base clients vers les offres payantes ou haut débit.

■ Frais de recherche et de développement

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les frais de recherche et de développement sont de – 8 millions d’euros en 2003, contre – 4 millions d’euros pour l’exercice 2002, en données historiques comme en données pro forma.

1.2.2.2.4 Résultat d’exploitation avant amortissements

En données historiques, le résultat d’exploitation avant amortissements du segment “Wanadoo” enregistre une forte croissance puisqu’il passe de 90 millions d’euros au 31 décembre 2002, à 347 millions d’euros au 31 décembre 2003.

En données pro forma, le résultat d’exploitation avant amortissements est passé de 56 millions d’euros à 347 millions d’euros. Rapporté au chiffre d’affaires, le résultat d’exploitation avant amortissements représente 13,3 % en 2003, contre 2,7 % en 2002 pro forma. Les domaines de l’“Accès, des Portails et de l’e-commerce”, présentent un résultat d’exploitation avant amortissements positif en amélioration très significative par rapport à fin décembre 2002 (45 millions d’euros au 31 décembre 2003, contre – 192 millions d’euros au 31 décembre 2002 pro forma). Le résultat d’exploitation avant amortissements des activités “Annuaire” enregistre une progression de 19,6%, passant de 280 millions d’euros en 2002 pro forma, à 335 millions d’euros en 2003.

1.2.2.2.5 Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations

Le tableau ci-dessous indique le montant des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations en 2002 et 2003.

en millions d’€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	(97)	(107)	(96)	(8,8) %	1,3 %

Le tableau suivant présente les retraitements pro forma des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations :

en millions d’€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)
	Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations
Données historiques 2002	(96)
Autres variations ⁽²⁾	(12)
Variations de change ⁽³⁾	1
Données pro forma 2002	(107)

(1) Données sociales.

(2) Y compris variations de périmètre et changement de méthode comptable lié au traitement des revenus issus des annuaires en ligne.

(3) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont stables et se sont élevées à – 97 millions d’euros en 2003, contre – 96 millions d’euros en 2002 (données historiques).

En données pro forma, cette évolution est de près de – 9 % entre les deux années. Cette diminution est en phase avec celle des investissements réalisés dans les activités “Accès, Portails et e-commerce”. Dans les activités “Annuaire”, les dotations aux amortissements des immobilisations portent essentiellement sur les actifs de Pages Jaunes et QDQ Média.

1.2.2.2.6 Résultat d’exploitation

En données historiques, le résultat d’exploitation enregistre une croissance significative en passant de – 6 millions d’euros au 31 décembre 2002 à 250 millions d’euros au 31 décembre 2003.

Compte tenu de la baisse des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles des activités “Accès, des Portails et de l’e-commerce” et de la quasi-stabilité enregistrée sur les activités “Annuaire”, le résultat d’exploitation progresse très largement pour passer de – 51 millions d’euros au 31 décembre 2002, en données pro forma, à 250 millions d’euros au 31 décembre 2003.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.2.7 Investissements corporels et incorporels

Les investissements corporels et incorporels du segment "Wanadoo" enregistrent une baisse significative de - 29,5 % entre 2002, données historiques, et 2003.

En données pro forma, les investissements corporels et incorporels du segment "Wanadoo" diminuent de près de - 28,7 % entre 2002 et 2003. Les activités "Accès, Portails et e-commerce" enregistrent une baisse de - 28 millions d'euros sur cette même base de comparaison, alors que les investissements des activités "Annuaire" demeurent quasiment stables (- 3 millions d'euros). La baisse constatée dans les activités "Accès, Portails et e-commerce" résulte principalement de la moindre production immobilisée générée par les activités de production audiovisuelle et de jeux (Wanadoo Editions a été cédée à l'été) ainsi que par des investissements de structure importants réalisés l'an passé sur les plates-formes de Wanadoo en France et non renouvelés cette année.

1.2.2.2.8 REAA - CAPEX

Le solde de REAA-CAPEX enregistre une nette progression, passant de - 18 millions d'euros en données historiques et - 51 millions d'euros en données pro forma au 31 décembre 2002, à 271 millions d'euros au 31 décembre 2003. Cette croissance reflète l'amélioration du résultat d'exploitation avant amortissements conjuguée à la diminution des investissements corporels et incorporels de Wanadoo.

1.2.2.3 Segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs

Le segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" regroupe les services fixes du Groupe France Télécom principalement en France, en particulier la téléphonie fixe, les services aux opérateurs, les services aux entreprises, la télévision par câble, les agences commerciales, la vente et la location d'équipements, ainsi que les fonctions supports (dont les services de recherche et développement, logistique, achats) et la division système d'information.

1.2.2.3.1 Les données opérationnelles du segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" au 31 décembre 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires	21 761	22 288	23 064	(2,4) %	(5,6) %
REAA	7 590	6 918	7 199	9,7 %	5,4 %
REAA/Chiffre d'affaires	34,9 %	31,0 %	31,2 %		
Résultat d'exploitation	4 066	3 342	3 496	21,6 %	16,3 %
CAPEX	1 356	2 097	2 243	(35,4) %	(39,6) %
REAA-CAPEX	6 235	4 821	4 956	29,3 %	25,8 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	120 037	126 922	131 311	(5,4) %	(8,6) %

Le tableau suivant présente pour l'exercice 2002, les principaux retraitements pro forma du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs". Les variations de périmètre concernent essentiellement, la cession de TDF intervenue le 13 décembre 2002, prenant effet le 1^{er} janvier 2002 dans les données pro forma.

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)					
	Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation	CAPEX	REAA - CAPEX	Nombre moyen d'employés
Données historiques 2002	23 064	7 199	3 496	2 243	4 956	131 311
Sorties de périmètre :						
TDF	(731)	(285)	(162)	(138)	(147)	(4 341)
Autres variations	(12)	6	6	1	6	(10)
Variations de change ⁽²⁾	(33)	(2)	2	(9)	6	
Données pro forma 2002	22 288	6 918	3 342	2 097	4 821	126 960

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" est réparti selon trois marchés : les services Grand Public, les services Entreprises, les services Réseaux et Opérateurs. S'y ajoutent les "autres revenus", qui correspondent aux fonctions supports, notamment la Recherche & Développement et les prestations informatiques aux autres segments d'activité du Groupe France Télécom.

L'affectation des clients sur les marchés "Grand Public" ou "Entreprises" est déterminée à partir d'une analyse multicritère fondée sur la valeur du client. Elle prend en compte le chiffre d'affaires de France Télécom réalisé avec ce client, les produits qu'il utilise, son potentiel de développement futur et le besoin éventuel d'un suivi commercial individualisé. Les "services Grand Public" sont plus particulièrement destinés à la clientèle résidentielle, aux professionnels indépendants et aux entreprises employant jusqu'à 5 salariés, avec toutefois de fortes variations selon les activités du client. Les "services Entreprises" regroupent les services destinés aux entreprises de plus de 5 salariés et aux Grands Comptes (entreprises de plus de 200 salariés). Les "services Réseaux et Opérateurs" correspondent aux ventes réalisées avec les autres opérateurs de télécommunication et les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) tiers ; ils incluent par ailleurs les services de mobiles par satellite.

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002, ainsi que leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Services Grand public	11 304	11 669	11 685	(3,1) %	(3,3) %
Services Entreprises	6 695	6 788	7 560	(1,4) %	(11,4) %
Réseaux et Opérateurs	3 367	3 378	3 379	(0,3) %	(0,4) %
Autres revenus	395	453	440	(12,8) %	(10,2) %
Chiffre d'affaires Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	21 761	22 288	23 064	(2,4) %	(5,6) %

Le chiffre d'affaires du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" enregistre en 2003, une baisse de - 5,6 % par rapport à l'année précédente, en données historiques. Pour la plus large part, cette baisse est liée à la cession de TDF intervenue le 13 décembre 2002. En données pro forma, la baisse du chiffre d'affaires global du segment s'établit à - 2,4 % (soit - 527 millions d'euros) et concerne, pour la plus large part, les services de téléphonie fixe qui représentent les deux-tiers des revenus du segment.

En particulier, les revenus des "communications téléphoniques" des postes d'abonnés (marchés Grand Public et Entreprises) enregistrent une baisse annuelle de - 9,5 % (soit - 597 millions d'euros). Celle-ci correspond, pour près de la moitié, à l'impact de la baisse d'environ - 12 % du prix moyen des communications vers les mobiles liée aux baisses de prix intervenue en 2002 et 2003. S'y ajoute l'effet des baisses de prix complémentaires liées à l'augmentation des remises au volume accordées aux Entreprises. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des "communications téléphoniques" des marchés Grand Public et Entreprises est affecté par les pertes de part de marché, notamment sur le marché des communications locales dont l'ouverture à la concurrence est intervenue le 1^{er} janvier 2002. Le rythme des pertes de marchés de France Télécom s'est cependant fortement ralenti au cours de l'année 2003. Ainsi la part de marché de France Télécom sur le trafic local s'établit à 75,8 % en décembre 2003, soit un recul limité à - 5,1 points sur l'ensemble de l'année 2003 contre une perte de part de marché de - 15,9 points en 2002. Sur le marché des communications longue distance, la part de marché de France Télécom s'établit à 61,8 %, soit un recul limité à - 2,5 points.

La baisse des revenus des "communications téléphoniques" en 2003 est partiellement compensée par l'effet du développement rapide de l'ADSL, dont le chiffre d'affaires généré par le segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" a progressé de + 87,7 % en un an, s'établissant à 695 millions d'euros en 2003 (y compris les revenus du dégroupage des lignes téléphoniques) contre 370 millions d'euros en 2002. En incluant les revenus de l'Internet bas-débit, le chiffre d'affaires de l'Internet du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" (marché grand public, ventes aux FAI tiers et dégroupage des lignes téléphoniques) s'élève à 1,167 milliard d'euros contre 919 millions d'euros l'année précédente, soit une progression de + 26,9 % en un an. S'y ajoute la progression pro forma de + 5,0 % du chiffre d'affaires des "Réseaux d'Entreprises" générée par les solutions de réseaux de données qui poursuivent leur progression soutenue (+ 13,0 % en données pro forma) ; en particulier, les revenus des services liés à l'Internet et à l'Intranet des Entreprises progressent de + 26,3 % en 2003 par rapport à l'année précédente.

Le nombre global de lignes téléphoniques en France s'établit à 33,9 millions au 31 décembre 2003 contre 34,1 millions au 31 décembre 2002, soit un repli de - 0,6 %. Il inclut les canaux Numéris dont le parc (exprimé en équivalent-lignes, chaque canal étant comptabilisé comme une ligne) s'élève à 5,0 millions au 31 décembre 2003 contre 4,9 millions au 31 décembre 2002, en progression annuelle de + 2,3 %.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Chiffre d'affaires des services Grand Public

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires et autres informations relatives aux services Grand Public pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002, ainsi que leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

en millions d'€

	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Abonnements	4 106	4 034	4 034	1,8 %	1,8 %
Communications téléphoniques	3 964	4 365	4 365	(9,2) %	(9,2) %
Services en ligne et accès à Internet	973	852	852	14,2 %	14,2 %
Autres services Grand Public	2 260	2 417	2 433	(6,5) %	(7,1) %
Chiffre d'affaires Services Grand Public	11 304	11 669	11 685	(3,1) %	(3,3) %
Nombre de lignes téléphoniques Grand Public ^{(1) (2)} (en millions)	27,6	27,9	27,9	(0,9) %	(0,9) %
Trafic téléphonique "voix" des abonnés Grand Public (en milliards de minutes)	59,2	63,7	63,7	(7,1) %	(7,1) %
Nb de souscriptions aux forfaits de communications ⁽²⁾ (en millions)	8,8	6,7	6,7	31,2 %	31,2 %
Trafic Grand Public des services en ligne et de l'accès à Internet bas-débit (en milliards de minutes)	23,3	23,0	23,0	1,2 %	1,2 %
Nombre d'abonnés Grand Public à l'ADSL, hors vente en gros aux FAI tiers ⁽²⁾ (en milliers)	1 763	1 014	1 014	74,0 %	74,0 %

(1) Ce chiffre comprend les lignes analogiques (standards) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris étant comptabilisé comme une ligne.
Le nombre de canaux Numéris du marché grand public s'élève à 1,1 million au 31 décembre 2003, soit une progression annuelle de + 1,4 %.

(2) En fin de période.

Abonnements Grand Public

La progression du chiffre d'affaires des abonnements est liée pour l'essentiel à la hausse du prix de l'abonnement intervenue le 20 juillet 2002 pour tenir compte du taux de l'inflation depuis octobre 2000.

A cette date, le prix mensuel de l'abonnement de base passe de 12,55 euros TTC à 13,00 euros TTC, représentant une augmentation de 0,45 euro, soit + 3,6 %. Le prix mensuel des Contrats professionnels augmente d'un montant identique, passant ainsi de 12,65 euros HT à 13,10 euros HT. Le prix des Contrats professionnels Présence augmente de 0,50 euro HT et passe de 16,30 euros HT à 16,80 euros HT par mois. Le prix des canaux Numéris est, comme auparavant, ajusté sur l'abonnement des Contrats professionnels Présence. S'y ajoute le développement régulier des services complémentaires à l'abonnement de base comme le Signal d'Appel, le Transfert d'Appel, la Conversation à Trois et la Présentation du Numéro de l'Appelant.

Ces effets favorables sont partiellement compensés par la gratuité de la Liste Rouge intervenue le 6 août 2003 et, dans une moindre mesure, par le repli de - 0,9 % du nombre de lignes téléphoniques des abonnés grand public.

Communications téléphoniques Grand Public

Le chiffre d'affaires des communications téléphoniques Grand Public enregistre en 2003 une diminution de - 9,2 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci est due à (i) l'impact de la baisse d'environ - 12 % du prix moyen des communications vers les mobiles liée aux baisses de prix intervenue en 2002 et 2003 et (ii) l'effet des pertes de part de marché, pour l'essentiel sur le marché des communications locales dont l'ouverture à la concurrence est intervenue le 1^{er} janvier 2002.

Parallèlement, les offres de forfaits de communications poursuivent leur progression rapide avec 8,8 millions de souscriptions au 31 décembre 2003, soit une progression de + 31,2 % par rapport à l'année précédente. Les forfaits de communications totalisent 21,2 % du chiffre d'affaires des communications téléphoniques grand public au 31 décembre 2003 contre 12,4 % au 31 décembre 2002. Ils permettent d'accroître de façon sensible la part du chiffre d'affaires récurrent des abonnés grand public : en 2003, les revenus des abonnements et des forfaits de communications représentent 60,4 % du chiffre d'affaires global des abonnements et des communications téléphoniques contre 53,9 % en 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Services en ligne et accès à Internet Grand Public

La progression globale de + 14,2 % en 2003 du chiffre d'affaires des "Services en ligne et accès à Internet Grand Public" est liée, pour la plus large part, au développement de la vente en gros d'accès ADSL à Wanadoo en France. Le chiffre d'affaires de cette activité a plus que doublé par rapport à l'année 2002, reflétant la croissance rapide de l'ADSL : au 31 décembre 2003, le nombre des accès ADSL vendus à Wanadoo s'établit à 1,535 million contre 756 000 un an plus tôt.

Par ailleurs, le nombre des souscriptions directes des abonnés à la "ligne ADSL" (gamme d'accès au réseau ADSL de France Télécom, qui laisse à l'abonné le libre choix de son FAI), s'établit à 229 000 au 31 décembre 2003 contre 258 000 au 31 décembre 2002, soit une baisse de -11,2 % du nombre d'abonnés de fin de période.

Enfin, les revenus des "Renseignements et des services par opérateur" enregistrent une progression de +8,3 % par rapport à l'année précédente liée au développement des appels en provenance des mobiles.

L'effet de ces évolutions favorables est partiellement compensé par (i) le repli de - 13,7 % des revenus des communications téléphoniques d'accès Internet bas débit vendues à Wanadoo, (ii) la baisse de - 23,9 % du chiffre d'affaires du kiosque télématique Télétel, liée à la baisse tendancielle du trafic de la télématique sur la période (- 23,1%).

Autres services Grand Public

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires et autres informations relatives aux "autres services Grand Public" pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002, ainsi que leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Ventes et locations d'équipements	1 149	1 102	1 102	4,3 %	4,3 %
Publiphonie et services de cartes	453	589	589	(23,1) %	(23,1) %
Télévision par câble en France	151	140	153	8,1 %	(1,2) %
Autres produits divers Grand Public	506	586	589	(13,7) %	(14,1) %
Chiffre d'affaires autres services Grand Public	2 260	2 417	2 433	(6,5) %	(7,1) %
Trafic téléphonique des publiphones et des services de cartes (en milliards de minutes)	2,1	2,6	2,6	(18,8) %	(18,8) %
Nb de publiphones ⁽¹⁾ (en milliers)	190,3	199,6	199,6	(4,7) %	(4,7) %
Nb d'abonnés aux réseaux câblés ⁽¹⁾ (en milliers)	855	820	854	4,3 %	0,1 %

(1) En fin de période.

Ventes et location d'équipements

La progression annuelle de + 4,3 % du chiffre d'affaires des "Ventes et location d'équipements" pour le Grand Public en 2003, est liée au développement soutenu des ventes d'équipements mobiles et de recharges de communications Mobicarte par le réseau de distribution des agences France Télécom en France. Ces ventes d'équipements et de services mobiles progressent de + 31,4 % par rapport à l'année précédente et représentent 44 % des revenus des "Ventes et locations d'équipements" en 2003.

Parallèlement, la location-entretien des postes téléphoniques et des Minitels (terminaux télématiques) poursuit sa baisse tendancielle, tandis que les ventes d'équipements de services fixes sont marquées à la fois (i) par l'impact des remises dont bénéficient les ventes de modems ADSL (qui restent par ailleurs dynamiques en volume) et (ii) par la baisse des ventes des autres équipements (notamment les postes téléphoniques, les télécopieurs).

Publiphones et services de cartes

Le chiffre d'affaires de la "Publiphonie et des services de cartes" enregistre une baisse de - 23,1 % en 2003 par rapport à l'année précédente qu'explique, pour la plus large part, la diminution de - 18,8 % du volume de trafic global dans la comparaison des deux périodes. Le trafic des publiphones, marqué par le développement des services mobiles, poursuit son repli tendanciel, avec une baisse annuelle de - 16,0 % en 2003 après une diminution de - 17,0 % en 2002. Parallèlement, le trafic des services de cartes (cartes France Télécom et Tickets Téléphone) est en baisse annuelle de - 25,1 % en 2003 contre une baisse de - 7,9 % en 2002; l'inflexion correspond au repli sensible du trafic des Tickets Téléphone jusqu'ici en croissance soutenue. La commercialisation depuis le 15 janvier 2004 de deux Tickets Téléphone spécifiques pour appeler à des prix particulièrement attractifs soit le Maghreb, soit l'Europe et les États-Unis, devrait permettre de relancer l'activité des services de cartes en 2004.

Télévision par câble

La baisse de - 1,2 % en données historiques, du chiffre d'affaires de la "Télévision par câble" en 2003, est liée à la fusion depuis le 29 décembre 2002 de la filiale Wanadoo Interactive Câble (services d'accès à Internet par le câble) avec Wanadoo Interactive, dont les revenus sont inclus dans le chiffre d'affaires du segment "Wanadoo" décrit ci-dessus.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

En données pro forma, le chiffre d'affaires de la "Télévision par câble" enregistre une progression de + 8,1 % liée à parts égales (i) à la progression pro forma de + 2,5 % du nombre des abonnés et (ii) à l'évolution favorable du mix-produits, générée par la migration progressive des abonnements vers les offres numériques plus rémunératrices.

Autres produits divers

La baisse de - 13,7 % du chiffre d'affaires des « Autres produits divers » en données pro forma concerne les prestations du réseau de distribution des agences en France, fournies aux autres partenaires du Groupe France Télécom (principalement Orange France et Wanadoo Interactive) pour la commercialisation de leurs services. L'impact des révisions en baisse du prix de ces prestations en 2003 est partiellement compensé par le développement du volume de prestations fournies en 2003. S'y ajoute la progression de + 13,4 % des revenus des prestations des centres d'appels de France Télécom S.A. à ces mêmes partenaires.

■ Chiffre d'affaires des services Entreprises

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires et autres informations relatives aux services Entreprises pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002, ainsi que leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Téléphonie fixe Entreprises	3 327	3 531	3 527	(5,8) %	(5,7) %
Réseaux d'entreprises	2 526	2 406	2 385	5,0 %	5,9 %
Autres produits Entreprises	842	851	1 648	(1,1) %	(48,9) %
Chiffre d'affaires Services Entreprises	6 695	6 788	7 560	(1,4) %	(11,4) %
Nombre de lignes téléphoniques Entreprises ^{(1) (2)} (en millions)	5,9	5,9	5,9	0,9 %	0,9 %
Trafic téléphonique "voix" Entreprises (en milliards de minutes)	21,5	23,5	23,5	(8,8) %	(8,8) %
Trafic Entreprises des services en ligne et de l'accès à Internet bas-débit (en milliards de minutes)	19,5	17,8	17,8	9,7 %	9,7 %
Nb total des accès permanents aux réseaux de données ⁽¹⁾ (en milliers)	227,0	190,5	190,5	19,2 %	19,2 %
dont nb des accès pour l'Internet et l'Intranet ⁽¹⁾ (en milliers)	150,6	110,4	110,4	36,5 %	36,5 %
Nb total de liaisons louées aux Entreprises ⁽¹⁾ (en milliers)	231,2	264,5	264,5	(12,6) %	(12,6) %

(1) En fin de période.

(2) Ce chiffre comprend les lignes analogiques (standards) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris étant comptabilisé comme une ligne.
Le nombre de canaux Numéris du marché Entreprises s'élève à + 3,7 millions au 31 décembre 2003, soit une progression annuelle de + 2,9 %.

Le chiffre d'affaires des services Entreprises enregistre en 2003 une baisse de - 11,4 % en données historiques, liée, pour l'essentiel, à l'impact de la cession de TDF intervenue le 13 décembre 2002. En données pro forma, la baisse du chiffre d'affaires est limitée à - 1,4 % : le repli de - 5,8 % de la "Téléphonie fixe Entreprises" est partiellement compensé par la progression de + 5,0 % des "Réseaux d'entreprises".

Téléphonie fixe Entreprises

La diminution pro forma de - 5,8 % du chiffre d'affaires de la "Téléphonie fixe Entreprises" en 2003 est liée à la baisse pro forma de - 10,2 % des revenus des communications téléphoniques, partiellement compensée par la progression pro forma de + 1,3 % du chiffre d'affaires des abonnements téléphoniques.

Communications téléphoniques Entreprises

Le chiffre d'affaires des communications téléphoniques Entreprises contribue pour environ la moitié aux revenus de la téléphonie fixe Entreprises en 2003. Il enregistre une baisse pro forma de - 10,2 % (-10,1 % en données historiques) par rapport à l'année précédente, qui correspond à (i) la baisse d'environ - 12 % du prix moyen des communications vers les mobiles liée aux baisses de prix intervenues en 2002 et 2003, (ii) l'effet des baisses de prix via les remises au volume accordées aux Entreprises et (iii) l'effet des pertes de part de marché, pour l'essentiel sur le marché des communications locales dont l'ouverture à la concurrence est intervenue le 1^{er} janvier 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Abonnements Entreprises

Les "Abonnements Entreprises" représentent environ 40 % des revenus de la "Téléphonie fixe Entreprises" en 2003. Leur progression annuelle pro forma de + 1,3 % est générée (i) par la hausse du prix de l'abonnement intervenue le 20 juillet 2002 (décrite en détail à la rubrique "Chiffre d'affaires des services Grand Public", paragraphe "Abonnements Grand Public"), (ii) le développement des services complémentaires comme la Sélection Directe à l'Arrivée du numéro du destinataire ou la Réunion Téléphone, et (iii) dans une moindre mesure, par la progression annuelle de + 0,9 % du nombre d'équivalents lignes téléphoniques qui s'établit à 5,9 millions d'équivalents lignes au 31 décembre 2003. Ces effets favorables sont partiellement compensés par la gratuité de la Liste Rouge intervenue le 6 août 2003.

Services en ligne Entreprises

Les "Services en ligne Entreprises" correspondent pour l'essentiel à l'activité du kiosque téléphonique Audiotel qui regroupe les services électroniques de renseignements accessibles par téléphone tels que les services bancaires à domicile et de météorologie. Les revenus des "Services en ligne Entreprises" enregistrent une baisse de - 9,7 % par rapport à l'année 2002, liée (i) à l'augmentation des quotes-parts reversées aux fournisseurs des services du kiosque téléphonique (ces reversements sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires brut des appels) et (ii) dans une moindre mesure au repli de - 3,6 % du volume des appels issus des postes d'abonnés (Grand Public et Entreprises) de la téléphonie fixe.

Réseaux d'Entreprises

Le chiffre d'affaires des "Réseaux d'Entreprises" enregistre une progression de + 5,0 % en données pro forma (+ 5,9 % en données historiques) : la progression pro forma de + 13,0 % des revenus des solutions de réseaux de données (1,9 milliard d'euros en 2003) est partiellement compensée par la baisse de - 13,7 % (également en données pro forma) des produits des liaisons louées (627 millions d'euros en 2003).

S'agissant des solutions de réseaux de données, les services liés à l'Internet et à l'Intranet sont en très forte progression (+ 26,3 % au 31 décembre 2003 par rapport à l'année précédente) et représentent 60 % du chiffre d'affaires des réseaux de données de l'année 2003. Le chiffre d'affaires des services de Frame Relay se stabilise tandis que les produits classiques de réseaux de données (principalement la commutation de paquets X25) poursuivent leur baisse tendancielle, qui s'établit à - 10,5 % au 31 décembre 2003 par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, la baisse du chiffre d'affaires des liaisons louées reflète la migration des entreprises vers les solutions de réseaux de données intégrant des services complémentaires à la location des infrastructures de base. La baisse annuelle du parc global des liaisons louées par les Entreprises s'établit à - 12,6 % ; elle concerne les liaisons analogiques et numériques à bas et moyens débits tandis que le nombre de liaisons numériques à hauts débits progresse de + 2,0 % par rapport à l'année précédente.

Autres produits Entreprises

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires et autres informations relatives aux autres produits Entreprises pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002, ainsi que leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Ventes et locations d'équipements	313	347	351	(9,9) %	(10,7) %
Audiovisuel	384	364	1 142	5,5 %	(66,4) %
Autres produits divers Entreprises	145	140	155	4,1 %	(6,3) %
Chiffre d'affaires autres produits Entreprises	842	851	1 648	(1,0) %	(48,9) %

Le chiffre d'affaires des "Autres produits Entreprises" enregistre en 2003 une baisse de - 48,9 % en données historiques, liée, pour l'essentiel, à l'impact de la cession de TDF intervenue le 13 décembre 2002. En données pro forma, la baisse du chiffre d'affaires s'établit à - 1,0 % : le repli de - 9,9 % des revenus des "Ventes et location d'équipements", est partiellement compensé par la progression de + 5,5 % de l'activité "Audiovisuel" et des "Autres produits divers Entreprises".

Ventes et location d'équipements

La baisse pro forma de - 9,9 % du chiffre d'affaires des "Ventes et location d'équipements" pour les entreprises correspond au repli des ventes d'équipements, principalement de commutateurs d'entreprises, de télécopieurs, d'équipements de visioconférence et de bureautique. Parallèlement, les ventes d'équipements de salles de marché restent stables, tandis que la location-entretien de commutateurs d'entreprises progressent de + 14,9 % par rapport à l'année précédente.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Audiovisuel

La baisse de - 66,4 % en données historiques du chiffre d'affaires de l'Audiovisuel en 2003 est lié pour l'essentiel à l'impact de la cession de TDF intervenue le 13 décembre 2002. En données pro forma, les services audiovisuels enregistrent une progression de + 5,5 %, générée pour l'essentiel par le développement de l'activité en Europe et en Asie.

Autres produits divers

Les revenus des "Autres produits divers" enregistrent une baisse de - 6,3 % en données historiques, liée au regroupement à la rubrique "Réseaux d'Entreprises" des services Internet de certaines filiales. La progression de + 4,1 % en données pro forma des "Autres produits divers" concerne les services de conseil liés à l'Internet et les services d'ingénierie et de gestion de réseaux d'entreprises.

■ Chiffre d'affaires des Réseaux et Opérateurs

Les services des "Réseaux et Opérateurs" regroupent (i) les activités d'interconnexion en France avec les autres opérateurs nationaux, (ii) les prestations fournies en France aux opérateurs internationaux (terminaisons d'appel du trafic international entrant et services de transit), (iii) les "Autres services réseaux et opérateurs", avec, en France, la vente en gros d'accès ADSL aux FAI tiers, les services de données aux opérateurs et les prestations liées au dégroupage des lignes téléphoniques ; s'y ajoutent les réseaux dorsaux hors de France, les services par satellite, la pose et l'entretien de câbles sous marins, les services de gestion et d'ingénierie de réseaux.

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires et autres informations relatives aux services Réseaux et Opérateurs de France Télécom pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002, ainsi que leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Interconnexion nationale	1 206	1 261	1 261	(4,3) %	(4,3) %
Services aux Opérateurs internationaux	574	610	610	(5,8) %	(5,8) %
Autres services Réseaux et Opérateurs	1 586	1 508	1 509	5,2 %	5,1 %
Chiffre d'affaires Réseaux et Opérateurs	3 367	3 378	3 379	(0,3) %	(0,4) %
Trafic "voix" de l'interconnexion nationale (en milliards de minutes)	42,9	40,5	40,5	5,9 %	5,9 %
Trafic d'interconnexion Internet (en milliards de minutes)	33,9	30,2	30,2	12,3 %	12,3 %
Trafic international entrant (en milliards de minutes)	3,7	3,8	3,8	(3,1) %	(3,1) %

Interconnexion nationale

Le chiffre d'affaires de l'"Interconnexion nationale" observe une baisse annuelle limitée à - 4,3 % en 2003. Le chiffre d'affaires de la terminaison d'appel (trafic téléphonique en provenance des opérateurs tiers et d'Orange France) qui représente l'essentiel du chiffre d'affaires de l'interconnexion nationale, est en baisse de - 3,6 %. L'effet de la progression de + 5,9 % du trafic de la terminaison d'appel, est plus que compensé par (i) l'impact du développement du raccordement direct au commutateur d'abonnés des réseaux des opérateurs tiers, moins rémunérateur pour France Télécom, et (ii) l'effet des baisses de prix inscrites au catalogue d'interconnexion 2003, plus modérées que celles des années précédentes.

Parallèlement, les revenus de l'interconnexion du trafic d'accès bas débit à Internet, soit environ 10 % du chiffre d'affaires de l'interconnexion nationale, enregistrent une diminution annuelle de - 10,0 % en 2003. L'effet de la croissance de + 12,3 % du trafic en volume, est plus que compensé par l'impact du développement de l'offre d'interconnexion forfaitaire à Internet dont la mise en place a débuté en 2002. Cette offre génère des baisses importantes du prix de collecte du trafic Internet bas débit par rapport à la facturation classique à la durée (l'offre d'interconnexion forfaitaire à Internet permet à un opérateur de payer l'interconnexion en fonction du nombre d'accès utilisés, indépendamment du nombre de minutes transportées).

Services aux opérateurs internationaux

Le chiffre d'affaires des "Services aux opérateurs internationaux" enregistre une diminution annuelle de - 5,8 % en 2003 due, pour la plus large part, au repli significatif des services de transit, en baisse de - 41,5 % par rapport à l'année précédente (location de circuits et ré-acheminement d'appels) sur un segment de marché qui reste très concurrentiel. Parallèlement, les revenus du trafic international entrant, qui représentent près de la moitié du chiffre d'affaires des "Services aux opérateurs internationaux", observent une baisse de - 15,6 % liée à la diminution de - 9,6 % du prix moyen des redevances relatives aux appels entrants facturées par France Télécom aux opérateurs internationaux et, dans une moindre mesure, (i) à l'effet de change défavorable qui s'établit à - 3,7 % par rapport à l'année 2002 et (ii) à la diminution de - 3,1 % du volume du trafic international entrant par rapport à l'année précédente.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

La baisse des *services de transit* et du *trafic international* entrant est partiellement compensée par le développement des prestations de réseaux fournies aux opérateurs fixes et mobiles des segments d'activité du groupe France télécom, principalement "Orange" et "Autres International".

Autres services Réseaux et Opérateurs

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires et autres informations relatives aux "Autres services Réseaux et Opérateurs" pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002, ainsi que leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Services de données aux Opérateurs	686	696	696	(1,3) %	(1,3) %
Services en ligne et accès à l'Internet	265	170	170	56,1 %	56,1 %
Autres produits divers Réseaux et Opérateurs	634	642	643	(1,2) %	(1,4) %
Chiffre d'affaires autres services Réseaux et Opérateurs	1 586	1 508	1 509	5,2 %	5,1 %
Nb total de liaisons louées aux Opérateurs ⁽¹⁾ (en milliers)	60,9	62,9	62,9	(3,2) %	(3,2) %
Nb d'accès ADSL vendus aux FAI tiers ⁽¹⁾ (en milliers)	1 204,2	345,5	345,5	ns	ns
Nb de lignes téléphoniques dégroupées ⁽¹⁾ (en milliers)	275,6	6,7	6,7	ns	ns
Dont nombre de lignes en dégroupage total ⁽¹⁾ (en milliers)	3,8	1,3	1,3	186,4 %	186,4 %

(1) En fin de période.

Services de données aux Opérateurs

La baisse annuelle de - 1,3 % en 2003 du chiffre d'affaires des "Services de données aux opérateurs" reflète la diminution de - 3,1 % du nombre des liaisons louées aux opérateurs tiers. L'effet du mixte favorable généré par la part croissante du nombre des liaisons numériques hauts-débits est partiellement compensé par la diminution de la longueur moyenne de ces liaisons louées.

Services en ligne et accès à Internet

La forte progression annuelle des revenus des "Services en ligne et accès à Internet" en 2003 (+ 56,1 %) est liée au développement rapide de la vente en gros des accès ADSL aux FAI tiers. A cet égard, le nombre d'accès ADSL vendus aux FAI tiers a été multiplié par 3,5 en un an, s'établissant à 1,2 million au 31 décembre 2003 contre 345 000 accès au 31 décembre 2002.

L'impact du développement rapide de l'ADSL est partiellement compensé par le repli de - 13,4 % des revenus du trafic bas débit collecté par France Télécom pour les FAI tiers qu'explique le développement des services d'interconnexion spécifiques pour l'Internet (et dont les revenus, facturés à des opérateurs de réseaux, sont inclus à la rubrique "Interconnexion nationale" du "Chiffre d'affaires des Réseaux et Opérateurs").

Autres produits divers Réseaux et Opérateurs

La baisse des revenus des contrats de services aux opérateurs de satellites et, dans une moindre mesure, le repli des prestations de pose et d'entretien de câbles sous-marins sont partiellement compensés par (i) la progression soutenue des produits du dégroupage de lignes téléphoniques en France et (ii) la croissance des revenus des réseaux dorsaux hors de France (Amérique du nord, Europe, Asie) et (iii) le développement des services mobiles par satellite, notamment sur le secteur maritime.

■ Autres revenus

Les "Autres revenus" du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" regroupent les produits issus (i) de la valorisation des activités de Recherche & Développement (revenus des licences et des logiciels) et (ii) des prestations de conseil et d'ingénierie des systèmes d'information destinés aux opérateurs de télécommunication. S'y ajoutent les revenus des prestations facturées aux filiales des autres segments d'activité, notamment (i) les prestations informatiques, dans le cadre de la mutualisation des systèmes d'information du Groupe, et (ii) la location de locaux.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires des "Autres revenus" du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002, ainsi que leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires autres revenus	395	453	440	(12,7) %	(10,2) %

La baisse pro forma de - 12,7 % des "Autres revenus" en 2003 est liée, à parts égales, (i) au repli sensible des activités de conseil et d'ingénierie des systèmes d'information destinés aux opérateurs de télécommunication et (ii) à la baisse des revenus de la location de locaux aux filiales des autres segments d'activité. Parallèlement, les produits de la Recherche & Développement se maintiennent à un niveau comparable à celui de l'année précédente et contribuent pour un peu plus du quart aux "Autres revenus" de l'exercice 2003. De même, les produits des prestations informatiques aux filiales des autres segments d'activité demeurent globalement stables ; ils représentent environ un tiers des "Autres revenus".

1.2.2.3.3 Charges opérationnelles avant amortissements

Le tableau ci-dessous indique le montant des charges opérationnelles avant amortissements par destination en 2002 et 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Coûts des services et produits vendus	(9 505)	(10 161)	(10 541)	(6,5) %	(9,8) %
Frais commerciaux et administratifs	(4 214)	(4 680)	(4 784)	(10,0) %	(11,9) %
Frais de recherche et développement	(451)	(530)	(540)	(14,9) %	(16,4) %

Le tableau suivant présente les retraitements pro forma impactant les charges opérationnelles avant amortissements par destination :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)		
	Coûts des services et produits vendus	Frais commerciaux et administratifs	Frais de recherche et développement
Données historiques 2002	(10 541)	(4 784)	(540)
Variations de périmètre et autres	358	96	10
Variations de change ⁽²⁾	22	8	0
Données pro forma 2002	(10 161)	(4 680)	(530)

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

■ Coûts des services et produits vendus

Les coûts des services et produits vendus du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" s'élèvent à - 9 505 millions d'euros en 2003, contre - 10 541 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une diminution de - 9,8 % entre les deux années, liée pour partie à la cession de TDF.

Cette baisse est de - 6,5 % en données pro forma, soit une économie de 656 millions d'euros. Cette diminution, constatée essentiellement sur les dépenses réalisées à l'extérieur du Groupe, résultant d'un effort important d'internalisation, s'explique principalement par une diminution de - 11,5 % des consommations externes, représentant une économie de 503 millions d'euros. Parmi les économies réalisées, on observe les éléments suivants :

- Le montant des achats et reversements aux opérateurs diminue principalement du fait de la baisse du coût moyen des terminaisons d'appels mobiles.
- Les consommations externes, hors achats et reversements aux opérateurs, diminuent principalement grâce aux effets Top, notamment grâce au chantier Top Sourcing portant sur la renégociation des contrats et dont les effets s'observent sur les postes de sous-traitance d'exploitation, les honoraires, l'informatique, les achats de marchandises.
- La stabilité des charges de personnel.

Voir également le paragraphe 1.1.2.2 "Les résultats du programme d'amélioration des performances opérationnelles TOP".

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" se sont élevés à - 4 214 millions d'euros en 2003, contre - 4 784 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une diminution de - 11,9 % entre les deux années.

En données pro forma, cette évolution est de - 10,0 % (soit une économie de 466 millions d'euros) entre 2002 et 2003. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- Les consommations externes qui diminuent principalement grâce au contrôle des coûts dans le cadre des chantiers Top (informatique, publicité et sponsoring...).
- Le niveau de provisions clients qui diminue fortement et ce en grande partie sur le marché Entreprise (travail sur le chantier recouvrement et identification des créances en litige commercial).
- La diminution des charges de personnel liée principalement à la diminution des effectifs du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs".

Voir également le paragraphe 1.1.2.2 "Les résultats du programme d'amélioration des performances opérationnelles TOP".

■ Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont de - 451 millions d'euros en 2003, contre - 540 millions d'euros pour l'exercice 2002, soit une diminution de - 16,4 % entre les deux années (données historiques).

En données pro forma, cette évolution est de - 14,9 % entre 2002 et 2003. Elle s'explique par le recentrage des activités de R&D sur les innovations porteuses de croissance et par l'optimisation du portefeuille de projets, en particulier ceux qui représentent un enjeu stratégique pour France Télécom. D'autre part ce recentrage se conjugue à l'application rigoureuse des plans d'économies TOP.

France Télécom place sa stratégie d'innovation au service de la croissance. Pour ce faire, la R&D du France Télécom s'articule autour de :

- l'accélération et l'extension du déploiement du haut débit en France à la fois pour des services résidentiels (voix, image, télésurveillance) mais également au niveau des architectures informatiques dédiées aux entreprises,
- la mutation de la mobilité sans fil vers un accès en tout lieu,
- l'ouverture des systèmes augmentant l'interopérabilité des services télécom avec une gestion du client indépendante des réseaux.

1.2.2.3.4 Résultat d'exploitation avant amortissements

En données historiques, le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" progresse de 5,4 %, impacté par la cession de TDF

Ainsi, en données pro forma, le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" enregistre, entre 2002 et 2003, une croissance de 9,7 % qu'expliquent principalement les effets de la mise en place des chantiers TOP. Les économies réalisées permettent largement de compenser la baisse du chiffre d'affaires. Ainsi, rapporté au chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation avant amortissements est de 34,9 % en 2003, contre 31,0 % en 2002 pro forma.

1.2.2.3.5 Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière

Le tableau ci-dessous indique le montant des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations en 2002 et 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	(3 313)	(3 377)	(3 504)	(1,9) %	(5,4) %
Dotations aux amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière	(211)	(199)	(199)	6,2 %	6,2 %

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le tableau suivant présente les retraitements pro forma des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)	
	Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	Dotations aux amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière
Données historiques 2002	(3 504)	(199)
Variations de périmètre et autres	122	0
Variations de change ⁽²⁾	5	0
Données pro forma 2002	(3 377)	(199)

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

Les dotations aux amortissements des immobilisations se sont élevées à – 3 313 millions d'euros en 2003, contre – 3 504 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une diminution de 5,4 %, liée pour partie à la cession de TDF.

En données pro forma, cette évolution est de – 1,9 % entre les deux années et reflète notamment la baisse sensible des investissements corporels et incorporels du segment.

1.2.2.3.6 Résultat d'exploitation

En données historiques, le résultat d'exploitation enregistre une croissance de 16,3 %, malgré l'impact défavorable de la cession de TDF.

En données pro forma, le résultat d'exploitation du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" enregistre les bénéfices de la croissance du résultat d'exploitation avant amortissements, conjuguée à la baisse des dotations aux amortissements des immobilisations, soit une croissance de 21,6 %.

1.2.2.3.7 Investissements corporels et incorporels

Les investissements corporels et incorporels du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" enregistrent, entre 2002 et 2003, une diminution de – 39,6 % en données historiques et de – 35,4 % en données pro forma.

Sur l'exercice 2003 par rapport à l'exercice 2002 pro forma, les fortes économies des investissements sont imputables aux effets conjoints de la politique volontariste de rationalisation de l'investissement impulsée par les chantiers TOP et de la mise en œuvre du Programme TOP Sourcing d'optimisation des passations de contrats. Au global, la baisse pro forma des investissements de l'année 2003 sur l'année 2002 est de – 742 millions d'euros, soit – 35,4 %.

Sur l'année 2003, les investissements réseaux, représentant 71 % des investissements corporels et incorporels du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs", enregistre une baisse de – 351 millions d'euros, soit – 27 % par rapport à l'exercice 2002 en données pro forma.

Cependant, les investissements relatifs à l'Internet et le haut débit, secteur en forte croissance, marquent en 2003 une augmentation sensible de leur niveau sur celui de 2002. Ceux-ci représentent, en 2003, 35 % des investissements de réseaux :

- ADSL : L'investissement des équipements ADSL augmente de + 38 millions d'euros, soit une évolution sur un an de 22 %. Notons que la forte croissance du parc clients ADSL a été de plus de 1,6 million au 31 décembre 2003 par rapport à la fin 2002 (parc fin 2003 : 3,1 millions d'accès ADSL).

- Autres équipements spécifiques Internet : De façon concomitante à l'investissement ADSL, ces investissements se sont quasi-maintenus sur l'année 2003, alors que les prix unitaires sont en baisse.

Les investissements des autres équipements de réseaux (Boucle locale, Ressources communes des réseaux, Réseau téléphonique commuté, Autres réseaux, Réseaux câblés, Divers) présentent, sur l'année 2003 par rapport à l'année 2002 pro forma, une économie de – 384 millions d'euros, soit – 38 %. Ils concernent en grande partie des équipements de "renouvellement".

Parmi les autres diminutions, il y a les éléments suivants :

- L'informatique est en baisse de – 168 millions d'euros, soit – 36 %.

- L'immobilier, en baisse de – 68 millions d'euros, soit – 56 % par rapport à la même période de 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.3.8 REAA-CAPEX

Ainsi, en données historiques, le solde du REAA-CAPEX du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" progresse de 25,8 % entre 2002 et 2003.

Cette croissance s'élève à 29,3 % en données pro forma. Elle reflète la forte diminution des investissements corporels et incorporels, qui s'ajoute à la croissance du résultat d'exploitation avant amortissements.

1.2.2.4 Segment Equant

Le segment "Equant" constitué après la fusion d'Equant et de Global One réalisée le 1^{er} juillet 2001, a donné naissance au leader des services mondiaux de transmission de données aux entreprises par l'étendue de la couverture géographique de son réseau "sans couture" et la diversité de son offre de services voix et données. Au 31 décembre 2003, France Télécom détient 54,15 % d'Equant.

1.2.2.4.1 Les données opérationnelles du segment Equant

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles du segment "Equant" au 31 décembre 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires	2 612	2 632	3 156	(0,8) %	(17,2) %
REAA	259	167	200	54,9 %	29,3 %
REAA/Chiffre d'affaires	9,9 %	6,3 %	6,3 %		
Résultat d'exploitation	(168)	(268)	(321)	37,1 %	47,5 %
CAPEX	248	327	392	(24,1) %	(36,7) %
REAA-CAPEX	11	(160)	(192)	106,6 %	105,5 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	9 872	11 928	11 928	(17,2) %	(17,2) %

Le tableau suivant présente les données pro forma du segment "Equant" avec les variations de change dollar US/euro :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)					
	Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation	CAPEX	REAA -CAPEX	Nombre moyen d'employés
Données historiques 2002	3 156	200	(321)	392	(192)	11 928
Variations de change ⁽²⁾	(523)	(33)	53	(65)	32	
Données pro forma 2002	2 632	167	(268)	327	(160)	11 928

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux du dollar US au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

1.2.2.4.2 Chiffre d'affaires

En données historiques, le segment "Equant" enregistre une diminution de son chiffre d'affaires de - 17,2 % entre 2002 et 2003 en raison de la forte variation de la parité euro/dollar US.

En données pro forma, le chiffre d'affaires du segment "Equant" est relativement stable entre 2002 et 2003, puisqu'il enregistre une légère décroissance de - 0,8 %.

La croissance du chiffre d'affaires des services de réseaux (network services) et des services d'intégration (integration services) est compensée par la décroissance des revenus des autres activités (other services) et des revenus liés au contrat avec SITA.

Compte tenu des variations de change, les commentaires suivants sont établis sur la base des données en US dollar telles que reportées par Equant.

■ Chiffre d'affaires des services de réseaux

La ligne d'activité services de réseaux chez Equant est constituée des revenus provenant des contrats réseaux signés avec des clients directs et indirects pour la transmission de données et intègre également des prestations de conseil réseaux attachés à ces contrats.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

En 2003, le chiffre d'affaires des services de réseaux est en hausse de 2,6 %, à 1 607 millions de dollars US. Les revenus issus des ventes directes a augmenté de 8,3 % par rapport à 2002. Ce chiffre d'affaires est en croissance significative en Europe de l'Ouest, ce qui a plus que compensé la baisse enregistrée en Amérique du Nord. Les revenus issus des canaux de distribution indirects ont diminué de 19,7 % en 2003 par rapport à 2002. Cette baisse est principalement due à une diminution des revenus provenant de Sprint, Deutsche Telekom et Radianz.

A la fin de l'année 2003, Equant opère plus de 1 000 réseaux clients IPVPN contre 400 à fin 2002 démontrant sa capacité à croître dans le domaine le plus dynamique du marché.

■ Chiffre d'affaires des services d'intégration

La ligne d'activité services d'intégration chez Equant regroupe à la fois les services d'intégration, les services de mise à disposition de messagerie, hébergement, sécurité et la distribution de matériel d'équipements de réseaux, les services d'intégration couvrant d'une part les activités de conseil en engineering de réseau et d'autre part les prestations de service d'installation et de maintenance d'équipements réseaux.

Le chiffre d'affaires des services d'intégration qui s'élève à 477 millions de dollars US, est en hausse de 5,1 % en 2003, comparé à 2002, grâce principalement à la croissance des revenus liés à la fourniture et au déploiement d'équipements qui ont progressé de 23,5 %. Le chiffre d'affaires des services de messagerie, d'hébergement et de sécurité est en hausse de 8,6 % par rapport à 2002. Le ralentissement économique aux Etats-Unis a impacté significativement la demande des petites entreprises pour les contrats de maintenance d'ordinateurs et a conduit à un recul de 9,7 % du chiffre d'affaires des autres services d'intégration.

■ Chiffre d'affaires des autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités s'établit à 224 millions de dollars US en 2003 et est en recul de - 6,2 % par rapport à 2002. Cette baisse reflète la modification des accords de développement de produits conclus avec France Télécom Transpac ainsi que la réduction anticipée du chiffre d'affaires des services de voix commutée.

■ Chiffre d'affaires du contrat SITA

Le chiffre d'affaires du contrat SITA s'élève à 641 millions de dollars US et est en recul de - 10,2 % par rapport au chiffre d'affaires 2002. Le chiffre d'affaires avec SITA a été principalement affecté par la fin de la clause de revenu minimum garanti qui venait à échéance fin juin 2003. L'activité avec SITA s'exerce désormais dans le cadre du nouvel accord signé le 16 octobre 2003, établissant les conditions de révision de prix.

1.2.2.4.3 Charges opérationnelles avant amortissements

Le tableau ci-dessous indique le montant des charges opérationnelles avant amortissements par destination en 2002 et 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Coûts des services et produits vendus	(1 830)	(1 860)	(2 232)	(1,7) %	(18,0) %
Frais commerciaux et administratifs	(524)	(605)	(725)	(13,3) %	(27,7) %

Les variations entre les données historiques 2002 et les données pro forma 2002 sont uniquement constituées des variations de change liées aux fluctuations du dollar US par rapport à l'euro.

■ Coûts des services et produits vendus

Les coûts des services et produits vendus du segment "Equant" s'élèvent à - 1 830 millions d'euros en 2003, contre - 2 232 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une diminution de - 18,0 % entre les deux années.

En données pro forma, cette évolution est de - 1,7 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts des services et produits vendus sont également en baisse : ils ont représenté 70 % du chiffre d'affaires en 2003, contre 71 % en 2002. La réduction du coût des services et des produits vendus s'est poursuivie en 2003 essentiellement dans les coûts de transmission et de circuits d'accès ainsi que dans les coûts de personnel et de locaux.

■ Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs du segment "Equant" se sont élevés à - 524 millions d'euros en 2003, contre - 725 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une amélioration de - 27,7 % entre les deux années.

En données pro forma, cette évolution est de - 13,3 % entre 2002 et 2003. En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais commerciaux et administratifs sont également en baisse : ils ont représenté 20 % du chiffre d'affaires en 2003, contre 23 % en 2002.

Les frais commerciaux et administratifs ont été réduits principalement grâce à la baisse des charges de personnel et des coûts de sites résultant du programme de restructuration et d'intégration mis en place par Equant, ainsi qu'à la réduction des frais généraux des activités de ventes et de marketing.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.4.4 Résultat d'exploitation avant amortissements

Le résultat d'exploitation avant amortissements d'Equant enregistre une forte croissance en passant de 200 millions d'euros en données historiques au 31 décembre 2002 à 259 millions d'euros au 31 décembre 2003, soit une croissance de 29,3 %.

En données pro forma, cette croissance est de 54,9 % (259 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre 167 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Ainsi, en pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation avant amortissements est passé de 6,3 % au 31 décembre 2002 à 9,9 % au 31 décembre 2003, grâce à la réduction des charges opérationnelles.

1.2.2.4.5 Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations

Le tableau ci-dessous indique le montant des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations en 2002 et 2003, pour le segment "Equant".

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	(427)	(435)	(521)	(1,7) %	(18,0) %

Les variations entre les données historiques 2002 et les données pro forma 2002 sont uniquement constituées des variations de change liées aux fluctuations du dollar US par rapport à l'euro.

Les dotations aux amortissements des immobilisations se sont élevées à - 427 millions d'euros en 2003, contre - 521 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une baisse de - 18,0 %.

En données pro forma, cette évolution est de - 1,7 % entre les deux années, soit une quasi stabilité.

1.2.2.4.6 Résultat d'exploitation

En données historiques, le résultat d'exploitation enregistre une nette amélioration, passant de - 321 millions d'euros en 2002 à - 168 millions d'euros un an plus tard, soit une croissance de 47,5 %.

En données pro forma, cette croissance est de 37,1 %. Compte tenu de la stabilité des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations, le résultat d'exploitation enregistre directement les fruits de la progression du résultat d'exploitation avant amortissements.

1.2.2.4.7 Investissements corporels et incorporels

Les dépenses d'investissements corporels et incorporels sont en forte baisse : - 36,7 % en données historiques.

En données pro forma, cette diminution est réduite à - 24,1 % Les principaux postes des investissements corporels et incorporels au 31 décembre 2003 sont :

- "réseaux et équipements" pour un montant de 110 millions d'euros ;
- "production immobilisée" pour 97 millions d'euros ;
- "IRUs (Indefeasible Rights of Use) et autres actifs incorporels" pour 41 millions d'euros.

1.2.2.4.8 REAA - CAPEX

La baisse des dépenses d'investissement et l'amélioration du résultat d'exploitation avant amortissements ont permis à Equant de renforcer son niveau de REAA - CAPEX, désormais positif. En effet, il passe de - 160 millions d'euros en 2002 en données pro forma (- 192 en données historiques), à 11 millions d'euros en 2003.

1.2.2.5 Segment TP Group

TP Group est consolidé globalement depuis avril 2002. Ce segment rassemble TP S.A. l'opérateur historique polonais et ses filiales, dont principalement PTK Centertel pour les activités mobiles.

Au 31 décembre 2003, le consortium formé par France Télécom et Kulczyk Holding détient 47,5 % de TP S.A. dont 33,93 % pour France Télécom.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.5.1 Les données opérationnelles du segment TP Group

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles du segment "TP Group" au 31 décembre 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires	4 164	4 104	3 471	1,5 %	20,0 %
REAA	1 859	1 719	1 453	8,2 %	28,0 %
REAA/Chiffre d'affaires	44,7 %	41,9 %	41,8 %		
Résultat d'exploitation	890	774	653	15,0 %	36,3 %
CAPEX	884	1 051	1 045	(15,9) %	(15,4) %
REAA - CAPEX	975	668	408	46,1 %	139,5 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	43 451	57 482	45 222	(24,4) %	(3,9) %

Le tableau suivant présente pour l'exercice 2002, les principaux retraitements pro forma du segment "TP Group". Les variations de périmètre concernent l'intégration globale de TP Group à compter du 1^{er} avril 2002, impactant les données pro forma à partir du 1^{er} janvier 2002.

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)					
	Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation	CAPEX	REAA - CAPEX	Nombre moyen d'employés
Données historiques 2002	3 471	1 453	653	1 045	408	45 222
Entrées de périmètre : TP Group	1 218	512	231	156	356	12 260
Variations de change ⁽²⁾	(585)	(246)	(110)	(150)	(96)	
Données pro forma 2002	4 104	1 719	774	1 051	668	57 482

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux du zloty au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

1.2.2.5.2 Chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003, la répartition du chiffre d'affaires de TP Group par activités.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Services fixes	3 250	3 430	2 884	(5,2) %	12,7 %
Services mobiles	1 025	794	700	29,1 %	46,4 %
Internet et autres revenus	76	59	43	28,8 %	76,7 %
Eliminations et divers	(187)	(179)	(156)	(4,5) %	(19,9) %
Chiffre d'affaires TP Group	4 164	4 104	3 471	1,5 %	20,0 %
Nombre total de clients (en milliers)	18 344	16 719	16 719	9,7 %	9,7 %
dont clients de la téléphonie fixe	11 127	10 792	10 792	3,1 %	3,1 %
dont clients de la téléphonie mobiles	5 702	4 480	4 480	27,3 %	27,3 %
dont clients Internet	1 515	1 447	1 447	4,6 %	4,6 %

En données historiques, le chiffre d'affaires progresse de 20,0 % entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003. Cette croissance est marquée par deux phénomènes dont les effets sont inverses :

- d'une part, les données 2002 historiques ne comptent que neuf mois d'activité, contre un exercice complet en 2003 ;
- en sens inverse, le taux de change du zloty évolue défavorablement entre 2002 et 2003 (en moyenne : 1 euro = 3,92 zloty sur la période de neuf mois d'activité en 2002 - 1 euro = 3,84 zloty sur l'ensemble de l'année - 1 euro = 4,39 zloty en 2003).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Ainsi, en données pro forma, le chiffre d'affaires de TP Group connaît une croissance de 1,5 % entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003, pour atteindre 4 164 millions d'euros.

La diminution des revenus issus des services fixes (soit - 5,2 %), qui représentent environ 78 % du chiffre d'affaires total de TP Group, a été plus que compensée par la forte croissance (soit + 29,1 %) des revenus issus des services mobiles de la filiale PTK Centertel.

■ Chiffre d'affaires des services fixes

Le chiffre d'affaires des services fixes est en recul en raison notamment d'une baisse sur les produits communications et interconnexion, qui n'est que partiellement compensée par les services en croissance comme les transmissions de données, l'Internet broadband et les services bases sur le réseau intelligent. Les communications sont impactées par la libéralisation des appels à l'international (janvier 2003) et Fixe à mobiles (octobre 2003) accompagnées de fortes baisses des prix des communications téléphoniques (appels à l'international et Fixe à mobiles). Enfin, le trafic téléphonique à partir des lignes fixes subit logiquement la concurrence des mobiles, particulièrement visible sur le local. Les résultats sur l'interconnexion enregistrent l'effet négatif des baisses de tarif décidées par le régulateur et la libéralisation des communications internationales. Enfin, l'activité de publiphonie est également en recul du fait de la substitution par les mobiles. Ces évolutions sont en partie compensées par la hausse de l'abonnement, la forte croissance de l'Internet, et notamment broadband (+ 73 %) et les succès très encourageants des transmissions de données (+ 15 %) malgré le contexte économique difficile. Les services aux entreprises basés sur le réseau intelligent connaissent une progression de près de 20 %.

■ Chiffre d'affaires des services mobiles

La croissance du chiffre d'affaires des services mobiles est générée par la progression rapide du nombre de ses abonnés : au 31 décembre 2003, le nombre de clients s'établit à 5,702 millions, soit une augmentation de 27,3 % par rapport au 31 décembre 2002. PTK Centertel enregistre une amélioration de sa part de marché qui s'élève à 33,0 % au 31 décembre 2003, soit un gain de près de 1 point en un an, tout en améliorant le mix de ses clients. La part des forfaits dans la base d'abonnés mobiles, dont l'ARPU est plus que quatre fois supérieur à celui des offres en prépayé est, elle aussi, en progression régulière : au 31 décembre 2003, les forfaits représentent 44,2 % de la base totale d'abonnés contre 39,1 % un an auparavant.

■ Chiffre d'affaires de l'Internet et des autres revenus

Outre le développement très rapide des mobiles, TP Group bénéficie de la croissance soutenue du marché de l'Internet broadband (ADSL et SDI¹), avec un doublement du nombre de clients en un an.

La quasi-stabilité du chiffre d'affaires pour ce sous-groupe de filiales, en dehors de l'activité Internet et annuaires, s'explique par la rationalisation des opérations et le recentrage des activités. Elle s'accompagne d'une très nette amélioration de la rentabilité.

1.2.2.5.3 Charges opérationnelles avant amortissements

Le tableau ci-dessous indique le montant des charges opérationnelles avant amortissements par destination en 2002 et 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Coûts des services et produits vendus	(1 399)	(1 475)	(1 254)	(5,2) %	11,6 %
Frais commerciaux et administratifs	(897)	(900)	(757)	(0,4) %	18,5 %
Frais de recherche et développement	(9)	(9)	(8)	0,8 %	14,5 %

Le tableau suivant présente les retraitements pro forma impactant les charges opérationnelles avant amortissements par destination :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)		
	Coûts des services et produits vendus	Frais commerciaux et administratifs	Frais de recherche et développement
Données historiques 2002	(1 254)	(756)	(8)
Variations de périmètre	(432)	(272)	(2)
Variations de change ⁽²⁾	211	128	1
Données pro forma 2002	(1 475)	(900)	(9)

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux du zloty au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

¹ Technologie d'accès rapide à Internet.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Coûts des services et produits vendus

Les coûts des services et produits vendus du segment "TP Group" s'élevèrent à – 1 399 millions d'euros en 2003, contre – 1 254 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une progression de 11,6 % entre les deux années qui s'explique par l'intégration en année globale de TP Group d'une part, compensée pour partie par l'impact favorable des variations de change.

En données pro forma, les coûts des services et produits vendus diminuent de – 5,2 %. Ainsi, en pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts des services et produits vendus sont en baisse : à 34 % en 2003 contre 36 % en 2002.

Ces coûts augmentent essentiellement pour la filiale mobile, mais sensiblement moins que le chiffre d'affaires. Les programmes d'économie et de rationalisation sur TP S.A. et les autres filiales délivrent ici leur résultat.

■ Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs du segment "TP Group" se sont élevés à – 897 millions d'euros en 2003, contre – 757 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une progression de 18,5 % entre les deux années qui s'explique par l'intégration en année globale de TP Group d'une part, compensée pour partie par l'impact favorable des variations de change.

En données pro forma, cette évolution est de – 0,4 % entre 2002 et 2003. En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais commerciaux et administratifs sont stables à 22 %.

■ Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont stables à – 9 millions d'euros en 2003, contre – 8 millions d'euros pour l'exercice 2002 en données historiques et – 9 millions d'euros en 2002 pro forma.

1.2.2.5.4 Résultat d'exploitation avant amortissements

Le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "TP Group" enregistre une forte croissance en passant de 1 453 millions d'euros en données historiques au 31 décembre 2002 à 1 859 millions d'euros au 31 décembre 2003, soit une croissance de 28,0 %.

En données pro forma, cette croissance est de 8,2 % (1 859 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre 1 719 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Ainsi, en pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation avant amortissements est passé de 41,9 % au 31 décembre 2002 à 44,7 % au 31 décembre 2003, grâce à la maîtrise des charges opérationnelles. Les ressources étant par ailleurs réorientées sur l'activité mobile en croissance.

Cette progression s'explique par l'effet cumulé de la croissance du chiffre d'affaires tirée par le dynamisme des mobiles et des économies très significatives sur les coûts, notamment de l'activité fixe, réalisées grâce à la mise en place du programme de réduction des charges opérationnelles ; notamment en ce qui concerne les coûts de l'immobilier et des transports, les achats de matériels, le poste études, sous-traitance et honoraires, et surtout les charges de personnel suite aux gains de productivité réalisés et l'externalisation de la maintenance du réseau. Le nombre d'employés a fortement diminué suite au plan de restructuration pour TP Group dont les effectifs actifs ont diminué de – 12 % entre fin 2002 et fin 2003, se traduisant par une baisse des charges de personnel de près de – 17 %. Par ailleurs, les charges d'interconnexion ont fortement reculé.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.5.5 Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations

Le tableau ci-dessous indique le montant des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations en 2002 et 2003, pour le segment "TP Group".

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	(969)	(945)	(800)	2,5 %	21,1 %

Le tableau suivant présente les retraitements pro forma des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)
	Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations
Données historiques 2002	(800)
Variations de périmètre	(280)
Variations de change ⁽²⁾	135
Données pro forma 2002	(945)

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux du zloty au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

Les dotations aux amortissements des immobilisations se sont élevées à – 969 millions d'euros en 2003, contre – 800 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une progression de 21,1 %.

En données pro forma, cette évolution est de 2,5 % entre les deux années.

1.2.2.5.6 Résultat d'exploitation

En données historiques, le résultat d'exploitation enregistre une nette amélioration, passant de 653 millions d'euros en 2002 à 890 millions d'euros un an plus tard, soit une croissance de 36,3 %.

En données pro forma, cette croissance est de 15 %. Compte tenu de la quasi stabilité des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations, le résultat d'exploitation enregistre directement les fruits de la progression du résultat d'exploitation avant amortissements.

1.2.2.5.7 Investissements corporels et incorporels

En données historiques, les dépenses d'investissements corporels et incorporels reculent de – 15,4 % entre 2002 et 2003.

Les investissements corporels et incorporels sont en décroissance de près de – 15,9 % entre 2002 pro forma et 2003.

Cette évolution pour TP Group recouvre une réduction des investissements dans l'activité mobile faisant suite aux efforts très importants réalisés pour le réseau en 2002. Dans la téléphonie fixe, les dépenses globales sont également en baisse, et ceci de manière très significative pour les réseaux classiques. Cette diminution est partiellement compensée par (i) les dépenses engagées dans le cadre d'un programme ambitieux de modernisation des outils de gestion de la relation clients (mise en place du "CRM" : Customer Relationship Management) et de la facturation, ainsi que par (ii) des investissements supérieurs dans l'immobilier.

Sur les autres filiales, entre 2002 et 2003, les investissements ont été réduits d'environ 70 % en données pro forma.

1.2.2.5.8 REAA – CAPEX

En données historiques, le solde de REAA-CAPEX a été multiplié par près de 2,4 entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003.

Le solde de REAA-CAPEX progresse de 46,1 % entre 2002 en données pro forma et 2003. Il passe de 668 millions d'euros à 976 millions d'euros, bénéficiant à la fois de la progression du résultat d'exploitation avant amortissements et de la décroissance des investissements corporels et incorporels.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.6 Segment Autres International

Le segment "Autres International" regroupe les autres filiales dans le reste du monde, dont les activités sont principalement les activités de téléphonie fixe hors de France, ainsi que certaines activités mobiles du Groupe France Télécom non apportées à Orange (Voxtel en Moldavie et FTM Liban).

1.2.2.6.1 Les données opérationnelles du segment Autres International

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles du segment "Autres International" au 31 décembre 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Chiffre d'affaires	1 621	1 559	2 427	4,0 %	(33,2) %
REAA	608	427	784	42,5 %	(22,5) %
REAA/Chiffre d'affaires	37,5 %	27,4 %	32,3 %		
Résultat d'exploitation	314	130	278	141,8 %	13,3 %
CAPEX	183	246	396	(25,4) %	(53,8) %
Licences UMTS/GSM	0	46	46	ns	ns
REAA-CAPEX	425	181	388	134,7 %	9,5 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	11 007	11 747	14 047	(6,3) %	(21,6) %

Le tableau suivant présente pour l'exercice 2002, les principaux retraitements pro forma du segment "Autre International". Les variations de périmètre concernent :

- le transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais depuis le 31 août 2002, prenant effet le 1^{er} janvier 2002 dans les données pro forma ;
- la cession de Casema au 28 janvier 2003, prenant effet le 1^{er} février 2002 dans les données pro forma ;
- le transfert de l'activité mobile en Egypte (ECMS, Mobinil) du segment "Autres International" vers le segment "Orange", à compter du 1^{er} juillet 2002, prenant effet le 1^{er} janvier 2002 dans les données pro forma ;
- la cession de la participation indirecte dans le capital de CTE Salvador le 22 octobre 2003, impactant les données pro forma le 1^{er} novembre 2002 ;

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)					
	Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation	CAPEX	REAA - CAPEX	Nombre moyen d'employés
Données historiques 2002	2 427	784	278	396	388	14 047
Sorties de périmètre :						
FTM Liban	(251)	(115)	(80)	(8)	(107)	(405)
Casema	(212)	(78)	14	(68)	(10)	(673)
Mobinil, ECMS	(199)	(95)	(46)	(43)	(53)	(617)
CTE Salvador	(67)	(22)	(9)	(11)	(11)	(511)
Autres variations de périmètre	(20)	(2)	(2)	1	(1)	(94)
Variations de change ⁽²⁾	(119)	(45)	(25)	(21)	(25)	
Données pro forma 2002	1 559	427	130	246	181	11 747

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les impacts de change sur les données pro forma sont les suivants :

en millions d'€		Variations de change pro forma (non audité)				
		Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation	CAPEX	REAA -CAPEX
Devises						
Dollar US	USD	(58)	(25)	(13)	(8)	(17)
Livre égyptienne	EGP	(22)	(5)	(3)	(4)	(1)
Autres devises		(39)	(15)	(9)	(9)	(7)
Variations de change		(119)	(45)	(25)	(21)	(25)

1.2.2.6.2 Chiffre d'affaires

En données historiques, le chiffre d'affaires du segment "Autres International" connaît une baisse de - 33,2 % pour atteindre 1 621 millions d'euros, en raison d'importantes variations de change, notamment sur le dollar US et la livre égyptienne, et principalement de périmètre parmi lesquelles :

- le transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais depuis le 31 août 2002,
- la cession de Casema intervenue le 28 janvier 2003,
- le transfert à Orange des activités égyptiennes de téléphonie mobile (Mobinil et ECMS) depuis le 1^{er} juillet 2002,
- la cession de la participation indirecte dans le capital de CTE Salvador le 22 octobre 2003.

En données pro forma, le chiffre d'affaires du segment "Autres International" progresse de 4,0 % entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003. Cette croissance s'explique essentiellement par l'évolution positive des services fixes à l'international, avec notamment la progression au 31 décembre 2003 du chiffre d'affaires du Groupe Uni2 en Espagne.

1.2.2.6.3 Charges opérationnelles avant amortissements

Le tableau ci-dessous indique le montant des charges opérationnelles avant amortissements par destination du segment "Autres International" en 2002 et 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Coûts des services et produits vendus	(603)	(702)	(1 027)	(14,1) %	(41,3) %
Frais commerciaux et administratifs	(408)	(428)	(612)	(4,6) %	(33,3) %
Frais de recherche et développement	0	(1)	(2)	ns	ns

Le tableau suivant présente les retraitements pro forma impactant les charges opérationnelles avant amortissements par destination :

en millions d'€	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)		
	Coûts des services et produits vendus	Frais commerciaux et administratifs	Frais de recherche et développement
Données historiques 2002	(1 027)	(612)	(2)
Variations de périmètre	277	159	1
Variations de change ⁽²⁾	48	25	0
Données pro forma 2002	(702)	(428)	(1)

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Coûts des services et produits vendus

Les coûts des services et produits vendus du segment "Autres International" s'élevèrent à – 603 millions d'euros en 2003, contre – 1 027 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une diminution de – 41,3 % entre les deux années, qui s'explique par les variations de change et de périmètre détaillées précédemment.

En données pro forma, cette évolution est de – 14,1 %. Ainsi, en pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts des services et produits vendus sont de 37 % en 2003, contre 45 % en 2002, en raison des économies réalisées notamment par les filiales Uni2 en Espagne et Ikatel au Mali.

■ Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs du segment "Autres International" se sont élevés à – 408 millions d'euros en 2003, contre – 612 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une diminution de – 33,3 % entre les deux années, en raison notamment des effets de change et de périmètre.

En données pro forma, cette évolution est de –4,6 % entre 2002 et 2003. En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais commerciaux et administratifs sont en baisse : ils ont représenté 25 % du chiffre d'affaires en 2003, contre 27 % en 2002.

■ Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement ne sont pas significatifs en 2003, contre – 2 millions d'euros pour l'exercice 2002 historique et – 1 million d'euros en 2002 pro forma.

1.2.2.6.4 Résultat d'exploitation avant amortissements

Le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Autres International" enregistré au 31 décembre 2003, en comparaison des données historiques au 31 décembre 2002, une baisse substantielle de – 22,5 % pour passer de 784 millions d'euros à 608 millions d'euros entre les deux périodes. Cette diminution s'explique par les variations de périmètre et de change citées précédemment.

En données pro forma, le résultat d'exploitation avant amortissements croît de 42,5 % entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003. Cette progression traduit la croissance de la rentabilité des activités des filiales dans le domaine du fixe telles que Uni2 en Espagne et CTE au Salvador (pour la période précédent sa cession réalisée le 22 octobre 2003). En pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation avant amortissements passe de 27,4 % en 2002 pro forma, à 37,5 % en 2003.

1.2.2.6.5 Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations

La tableau ci-dessous indique le montant des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations en 2002 et 2003, pour le segment "Autres International".

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre			Variations	
	2003	2002 pro forma (non audité)	2002 historique	03/02 pro forma (non audité)	03/02 historique
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	(294)	(297)	(506)	(1,0) %	(42,0) %

Le tableau suivant présente les retraitements pro forma des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations :

	Variations ⁽¹⁾ pro forma (non audité)
	Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations
Données historiques 2002	(506)
Variations de périmètre	189
Variations de change ⁽²⁾	20
Données pro forma 2002	(297)

(1) Données sociales.

(2) Impact des variations de change entre le taux au 31 décembre 2002 et le taux au 31 décembre 2003.

Les dotations aux amortissements des immobilisations se sont élevées à – 294 millions d'euros en 2003, contre – 506 millions d'euros en 2002 (données historiques), soit une diminution de – 42,0 %.

En données pro forma, les dotations aux amortissements des immobilisations cette évolution sont stables entre les deux années.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.2.6.6 Résultat d'exploitation

En données historiques, le résultat d'exploitation enregistre une croissance de 13,3 %, passant de 278 millions d'euros au 31 décembre 2002, à 314 millions d'euros un an plus tard.

En données pro forma, le résultat d'exploitation a été multiplié par 2,4 et passe de 130 millions d'euros au 31 décembre 2002, à 314 millions d'euros un an plus tard, en raison de la croissance du résultat d'exploitation avant amortissements cumulée avec la relative stabilité des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Le segment enregistre les croissances des filiales telles que CI Telcom, Uni2 et CTE Salvador (pour la période précédant sa cession réalisée le 22 octobre 2003).

1.2.2.6.7 Investissements corporels et incorporels

Le segment "Autres International", enregistre, en données historiques, une diminution de -53,8 % de ses investissements corporels et incorporels, entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003. Cette baisse s'explique également en partie par les variations de change et de périmètre citées préalablement, notamment : Casema et Mobini/ECMS.

En données pro forma, les dépenses d'investissement corporels et incorporels diminuent de - 25,4 % pour passer de 246 millions d'euros au 31 décembre 2002 à 183 millions d'euros un an plus tard.

1.2.2.6.8 REAA-CAPEX

En données historiques, la diminution du résultat d'exploitation avant amortissements est plus que compensée par la baisse des dépenses d'investissements, ce qui implique une hausse du solde de REAA-CAPEX de 9,5 %.

En données pro forma, la croissance du résultat d'exploitation avant amortissements est d'autant plus forte qu'elle conjugue une hausse importante du résultat d'exploitation avant amortissements à la baisse des investissements corporels et incorporels, le solde de REAA-CAPEX passe de 181 millions d'euros à 425 millions d'euros, soit une multiplication par 2,3.

1.2.3 DU RESULTAT D'EXPLOITATION AU RESULTAT NET PART DU GROUPE

Le tableau suivant présente le passage du résultat d'exploitation au résultat net part du Groupe de France Télécom au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre	
	2003	2002 historique
Résultat d'exploitation	9 554	6 808
Charges financières nettes hors TDIRA	(3 688)	(4 041)
Charges d'intérêt des TDIRA	(277)	-
Ecart de change net	(25)	136
Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière	(199)	(216)
Résultat courant des sociétés intégrées	5 365	2 687
Autres produits & charges non opérationnels, nets	(1 119)	(12 849)
Impôt sur les sociétés	2 591	(2 499)
Participation des salariés	(127)	(148)
Résultat net des sociétés intégrées	6 710	(12 809)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(168)	(367)
Amortissement des écarts d'acquisition	(1 677)	(2 352)
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	(1 137)	(5 378)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 728	(20 906)
Intérêts minoritaires	(522)	170
Résultat net part du Groupe	3 206	(20 736)

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.3.1 Charges financières nettes et écart de change net

L'endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et des valeurs mobilières de placement (endettement financier net) de France Télécom s'élève à 44 167 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre 68 019 millions d'euros un an auparavant, au 31 décembre 2002. L'endettement financier net est calculé en note 16 de l'annexe aux comptes consolidés (voir paragraphe 1.4.1.1 "Échéancier de l'endettement financier net". Il comprend 6 838 millions d'euros d'obligations convertibles ou échangeables, contre 11 192 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Les charges financières nettes hors TDIRA s'élèvent à - 3 688 millions d'euros en 2003 contre - 4 041 millions d'euros en 2002. Soit un gain de 353 millions d'euros constaté sur les charges financières entre les deux périodes.

En revanche, le coût moyen pondéré annuel de l'endettement financier net de France Télécom est en hausse à 7,05 % au 31 décembre 2003, contre 5,90 % au 31 décembre 2002.

La hausse du coût moyen s'explique notamment pour les raisons suivantes :

- Une partie importante des émissions obligataires (17,1 milliards d'euros d'encours fin 2003) possède des step up. La dégradation de la notation de France Télécom en juin et juillet 2002 a entraîné une augmentation des coupons obligataires (i) à partir de septembre 2002 pour les emprunts obligataires en sterling et dollar US, et (ii) et à partir de février et mars 2003 pour les autres emprunts (coupons annuels). Cela explique que l'impact sur les charges financières, de la dégradation de la notation de France Télécom, de juin et juillet 2002, ait été d'environ - 40 millions d'euros en 2002, contre - 164 millions en 2003. De manière identique, le rehaussement de la notation de France Télécom par S&P's le 14 mai 2003 n'a diminué les charges financières 2003 que de 5,8 millions d'euros (les impacts de ce rehaussement en 2004 et 2005 sont estimés respectivement à 25 et 27 millions d'euros).
- Les marges demandées par les investisseurs obligataires étaient encore élevées au début de l'année 2003 : le taux moyen pondéré des émissions de janvier et février 2003 est de 7,30 % pour une maturité moyenne de 13,75 ans.
- Ces émissions ont permis d'allonger la maturité moyenne de la dette et de rembourser des dettes à court terme : convertible Orange (3,1 milliards d'euros à 2,50 % échéance février 2003) et tirages sur les lignes de crédit syndiquées. Le fait de rembourser de la dette à court terme par des financements à long terme entraîne un surcoût qui peut être estimé à - 218 millions d'euros en 2003.
- France Télécom a été placeur en 2003 pour un montant moyen de 4,2 milliards d'euros. L'écart de rémunération entre les taux des placements et des emprunts contribue également à l'augmentation du coût moyen de la dette, pour un montant d'environ - 166 millions d'euros.
- Les opérations de couverture de change sur le zloty entraînent une augmentation des charges financières de - 42 millions d'euros.
- Le dernier élément est lui positif : au 31 décembre 2003, les coupons d'environ 3,6 milliards d'emprunts en dollar US n'étaient pas couverts. La baisse du dollar US en 2003 a permis de diminuer les intérêts d'environ 68 millions d'euros.

Le taux d'intérêt moyen pondéré instantané des dettes financières à long terme, y compris les emprunts bancaires et obligataires échangeables ou convertibles, qui représente le taux facial moyen de la dette à long terme à une date donnée augmente, et passe de 6,07 % au 31 décembre 2002, à 6,22 % au 31 décembre 2003.

La maturité moyenne de l'endettement financier net a augmenté en 2003 : elle est passée d'environ 4 ans au 31 décembre 2002, à environ 6 ans au 31 décembre 2003. La maturité moyenne augmente pour 2 raisons :

- Les émissions obligataires de janvier et février 2003 (6,4 milliards d'euros de maturité moyenne 13,75 ans) ont servi à rembourser des emprunts de maturités courtes (émission convertible Orange et une partie des tirages sur les lignes de crédit syndiquées).
- L'augmentation de capital, de près de 15 milliards d'euros réalisée au cours du 1er semestre 2003, a essentiellement permis de rembourser des emprunts à court terme (les tombées d'emprunts, le solde des tirages sur les lignes de crédit syndiquées et les billets de trésorerie) l'excédent est placé à court terme.

France Télécom a augmenté la part de sa dette à taux fixe, après swap, de 72 % au 31 décembre 2002, à 91 % au 31 décembre 2003 (y compris contrats futures).

Par ailleurs, les charges d'intérêt relatives aux titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom (TDIRA), émis dans le cadre du règlement du dossier MobilCom, ont été enregistrées en 2003 à hauteur de - 277 millions d'euros. En août 2003, en échange du paiement d'une soulte de 438 millions d'euros, le taux d'intérêt des TDIRA a été ramené de 7 % à 5,75 % sur 7 ans. Le montant de la soulte correspondant au montant actuariel équivalent à cette réduction de coupon a été enregistré en charges non opérationnelles.

L'écart de change net 2003 représente une perte comptable de - 25 millions d'euros (contre un gain de 136 millions pour l'ensemble de l'année 2002). Cette perte issue de la conversion de dettes libellées dans une devise différente de celle de la filiale concernée et provient principalement la dépréciation du zloty contre euro (- 157 millions d'euros de perte de change pour TP Group) et la dépréciation du peso dominicain contre le dollar US (- 72 millions d'euros). Ces pertes ont été compensées en quasi totalité par des gains de change sur les positions emprunteuses de la maison mère en dollar US, en sterling et en zloty. L'exposition de France Télécom au risque de change sur la dette est présentée au paragraphe "1.4.2. Exposition aux risques de marché et instruments financiers".

La politique de France Télécom n'est pas d'utiliser les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Comme la plupart des instruments financiers dérivés sont destinés à couvrir les aléas liés à l'activité, les risques liés à ces instruments financiers sont

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

compensés par les risques engendrés par les éléments couverts. La communication sur les instruments dérivés est faite à la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés "Exposition aux risques de marché et instruments dérivés". Les instruments dérivés et leur juste valeur sont présentés dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés "Juste valeur des instruments financiers".

1.2.3.2 Résultat courant des sociétés intégrées

Le résultat courant des sociétés intégrées s'élève à 5 365 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre 2 687 millions d'euros au 31 décembre 2002.

1.2.3.3 Autres produits et charges non opérationnels

Au 31 décembre 2003, les autres produits et charges non opérationnels représentent un montant global de - 1 119 millions d'euros, contre - 12 849 millions d'euros au 31 décembre 2002. Ce poste comprend les plus ou moins-values de cession, les résultats de dilution, les dotations et reprises de provisions, les frais de cession de créances et les dividendes.

1.2.3.3.1 Plus et moins-values de cession

■ **Au 31 décembre 2003, le montant des plus ou moins-values est de 333 millions d'euros et les principales cessions intervenues concernent les opérations suivantes :**

- Le 19 décembre 2003, France Télécom a apporté à Sofora, société détenue à parité avec Telecom Italia, les actions de Nortel Inversora (qui contrôle 54,7 % du capital de Telecom Argentina) qu'elle détenait et qui représentent 25,5 % des intérêts économiques de Nortel Inversora. Le même jour, elle a cédé 48 % du capital de Sofora à la société W de Argentina, filiale du groupe Los W, un important investisseur argentin, pour 97 millions d'euros. Elle a également accordé à W de Argentina une option d'achat à 10 000 dollars sur les 2 % restants et a reçu en échange une prime de 3 millions d'euros. La plus-value de cession s'élève à 97 millions d'euros.
- La cession de la participation indirecte de 26 % dans le capital de CTE Salvador (via le consortium Estel détenu à 51 %), pour un montant net de 217 millions de dollars (197 millions d'euros), dégageant une plus-value de 78 millions d'euros. Cette opération annoncée le 9 septembre 2003, a été réalisée le 22 octobre 2003.
- Au 31 décembre 2003, France Télécom a cédé sa participation dans Inmarsat (5,3 %) pour un montant de 79 millions de dollars US. La plus-value de cession est de 35 millions d'euros.
- La deuxième tranche de l'opération de cession de biens immobiliers, dont la vente a été réalisée chez France Télécom S.A. pour un montant de 419 millions d'euros, dégageant une plus-value de 31 millions d'euros.
- Le 20 juin 2003, France Télécom a vendu, sa participation de 5,5 % dans l'opérateur de télécommunications américain Sprint PCS pour un montant de 330 millions de dollars (286 millions d'euros). La plus-value avant impôt dégelée sur cette opération, nette des effets de change, s'est élevée à 19 millions d'euros.
- Casema cédée le 28 janvier 2003, pour un montant net de trésorerie de 498 millions d'euros, dégageant une plus-value de 16 millions d'euros.
- La plus-value de cession partielle, intervenue le 30 septembre 2002, de la deuxième tranche des titres de participation Pramindo Ikat (soit 15 % des titres, après une première tranche de 30 % intervenue en septembre 2002), pour un prix de cession de 22 millions d'euros, dégageant une plus-value de 14 millions d'euros. La troisième tranche de la cession (soit 55 % des titres) est prévue pour décembre 2004.
- Les titres Eutelsat cédés le 28 avril 2003, pour un montant net de trésorerie de 373 millions d'euros, dégageant une plus-value de 14 millions d'euros.

■ **Parmi les principales opérations de cessions intervenues au 31 décembre 2002, figurent :**

- La plus-value de cession réalisée sur la vente de TDF d'un montant de 486 millions d'euros,
- La plus-value enregistrée sur la cession de Panafon pour un montant de 274 millions d'euros,
- La plus-value réalisée sur la vente de la participation du Groupe dans Télévision Par Satellite (TPS) s'est élevée à 177 millions d'euros,
- La plus-value de cession partielle, intervenue le 30 septembre 2002, de la première tranche des titres de participation Pramindo Ikat (soit 30 % des titres), dégageant une plus-value de 27 millions d'euros,
- La moins-value de - 41 millions d'euros relative au dénouement en juillet 2002 de l'engagement hors bilan sur les titres CCIC.

Par ailleurs, le profit de dilution enregistré sur eresMas (renommé Wanadoo Espana au 1^{er} janvier 2003, après fusion) chez Wanadoo représente un montant de 35 millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.3.3.2 Dotations et reprises de provisions

■ **Hors plus-values, les autres produits et charges non opérationnels enregistrent notamment des dotations aux provisions et concernent au 31 décembre 2003, les éléments suivants :**

- un complément de provision sur le put Kulczyck, lié au rachat d'actions TP S.A., s'élevant à – 299 millions d'euros (lié principalement à la dégradation du zloty vis à vis de l'euro. Cette provision, s'élevant à – 571 millions d'euros en 2002, a été portée à – 870 millions d'euros au 31 décembre 2003);
- début 2003, dans le cadre du plan de restructuration, les titres de créances NTL, d'une valeur de 125 millions d'euros, reçus par France Télécom suite à la cession des titres Noos ont été annulés en échange des 27 % dans Noos détenus par NTL depuis la cession de 2001 et pour lesquels France Télécom bénéficiait d'un nantissement. Au 31 décembre 2003, la valeur actuelle de ces titres déterminée sur la base d'une évaluation multi-critères ressort à une valeur nulle et France Télécom a donc conduit à déprécier entièrement sa participation ;
- dans le cadre de la revue de la juste valeur des titres mis en équivalence de BITCO/TA Orange Company Ltd, une dépréciation de la valeur d'équivalence pour – 73 millions d'euros a été enregistrée en charges non opérationnelles, en complément de la dépréciation exceptionnelle du goodwill ;
- en sens inverse, les reprises de provisions concernent essentiellement une reprise de provision sur titres Wind pour ajustement de la valeur des titres au prix de cession (cession intervenue le 1^{er} juillet 2003), d'un montant de 270 millions d'euros.

■ **Au 31 décembre 2002, des dotations de provision sur certaines participations étrangères ont été enregistrées. Elles traduisent la réappréciation de la valeur d'utilité de ces sociétés dans le cadre de la revue stratégique en cours et concernent :**

- Uni2 pour – 192 millions d'euros ;
- Dutchtone pour – 212 millions d'euros (– 183 millions d'euros en impact part du Groupe) ;
- Connect Austria (renommée ONE GmbH le 1^{er} juillet 2003) pour – 132 millions d'euros (– 114 millions d'euros en impact part du Groupe) ;
- Optimus pour – 30 millions d'euros (– 26 millions d'euros en impact part du Groupe) ;
- les titres Telinvest pour – 61 millions d'euros ;
- les titres Globecast pour – 45 millions d'euros ;
- les titres Novis et Clix pour – 45 millions d'euros.

Par ailleurs, ont été enregistrés en 2002, une provision sur les comptes courants NTL et MSCP (opération NOOS) de -285 millions d'euros et une provision de – 52 millions d'euros relative à la moins-value attendue sur la cession des titres Casema. Les titres Sprint ont été dépréciés à hauteur de – 39 millions d'euros et une dotation sur Intelig a été enregistrée au Brésil pour un montant de – 145 millions d'euros.

Les autres produits et charges non opérationnels enregistrent également, au 31 décembre 2002, des provisions exceptionnelles d'un montant de 11 963 millions d'euros, dont :

- – 7 290 millions d'euros au titre de MobilCom,
- – 1 641 millions d'euros au titre d'une provision complémentaire sur NTL,
- – 1 627 millions d'euros au titre de Wind (1 404 millions d'euros en impact net part du Groupe),
- – 571 millions d'euros au titre de l'engagement de rachat de titres TP S.A. contractés auprès de Kulczyk Holding,
- – 490 millions d'euros (423 millions d'euros en impact net part du Groupe) relatifs à des coûts de restructuration au sein d'Orange dont 252 millions d'euros liés au retrait annoncé en décembre 2002 de la Suède,
- – 343 millions d'euros (l'impact net part du Groupe étant de 244 millions d'euros) concernant la dépréciation d'actifs sur la Côte d'Ivoire (CI Telecom et Orange Côte d'Ivoire).

1.2.3.3.3 Coûts de restructuration

■ **Au 31 décembre 2003, les provisions et coûts de restructuration, d'un montant global de – 305 millions d'euros, concernent notamment :**

- Orange et ses filiales pour un montant de – 129 millions d'euros ;
- les coûts de restructuration et d'intégration d'Equant d'un montant de – 105 millions d'euros.

■ **Au 31 décembre 2002, les coûts de restructuration concernent :**

- le Groupe Orange et ses filiales pour un montant de – 490 millions d'euros (– 423 millions d'euros en impact net part du Groupe) dont – 252 millions d'euros liés au retrait annoncé en décembre 2002 de la Suède ;
- les coûts de restructuration et d'intégration d'Equant pour un montant de – 48 millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.3.3.4 Autres

■ **Enfin, les autres produits et charges non opérationnels enregistrent notamment, à fin décembre 2003 :**

- le paiement d'une soulte sur les TDIRA de – 431 millions d'euros net des produits sur rachats de TDIRA (voir paragraphe 1.2.3.1 "charges financières nettes et écart de change net").
- les frais sur opération de titrisation de créances commerciales pour – 104 millions d'euros ;
- le mali sur le rachat d'obligations par France Télécom S.A. pour – 106 millions d'euros, suite à l'opération de restructuration de la dette, et par Orange pour – 35 millions d'euros.

■ **En 2002, les autres produits et charges non opérationnels enregistrent :**

- les frais sur opération de titrisation des créances et carry-back pour – 62 millions d'euros,
- des frais sur titres France Télécom S.A. d'un montant de – 60 millions d'euros,
- un coût supplémentaire sur la distribution d'actions gratuites Deutsche Telekom (ajustement de prix lié au contrat de cession des actions Deutsche Telekom détenues par France Télécom) a entraîné la constatation d'une provision d'un montant de – 58 millions d'euros.

1.2.3.4 Impôts sur les sociétés

La décomposition de l'impôt selon les périmètres d'intégration fiscale et pour les autres filiales s'analyse de la façon suivante :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre	
	2003	2002 historique
- Impôts courants	0	14
- Impôts différés	1 100	(1 602)
Groupe fiscal France Télécom S.A.	1 100	(1 588)
- Impôts courants	0	(576)
- Impôts différés	1 861	45
Groupe fiscal Orange S.A.	1 861	(531)
- Impôts courants	(18)	(2)
- Impôts différés	231	70
Groupe fiscal Wanadoo S.A.	213	68
- Impôts courants	0	0
- Impôts différés	(293)	(208)
Groupe Orange UK	(293)	(208)
- Impôts courants	(137)	(64)
- Impôts différés	(7)	9
TP Group	(144)	(55)
- Impôts courants	(8)	(85)
- Impôts différés	(14)	25
Autres filiales en France	(22)	(60)
- Impôts courants	(187)	(200)
- Impôts différés	63	75
Autres filiales hors de France	(124)	(125)
Total impôts	2 591	(2 499)
dont :		
- Impôts courants	(350)	(913)
- Impôts différés	2 941	(1 586)

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.3.4.1 Groupe d'intégration fiscale France Télécom S.A.

France Télécom S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues à 95 % et plus.

Exercice 2001 :

En 2001, France Télécom S.A. et son périmètre d'intégration fiscale ont enregistré un déficit fiscal significatif qui résulte principalement de l'effet de l'introduction en bourse d'Orange S.A. et de la cession d'actions France Télécom à SITA dans le cadre de l'acquisition d'Equant. Ce déficit fiscal a permis de générer des créances de carry back de 1 630 millions d'euros et un déficit reportable en avant de 2 231 millions d'euros.

En décembre 2001, France Télécom a cédé à un établissement de crédit les créances de carry-back détenues sur le Trésor Public, dont un montant de 1 111 millions d'euros en échange de titres obligataires qui ont été encaissés sur l'exercice 2002.

Exercice 2002 :

En 2002, la baisse du cours de bourse de l'action France Télécom S.A., qui s'était traduite par la constitution dans les comptes sociaux de provisions fiscalement déductibles, ainsi que les risques NTL et MobilCom avaient conduit à un accroissement significatif des pertes fiscalement reportables du périmètre d'intégration fiscale de France Télécom S.A.. Ceci avait eu pour effet de reculer l'échéance prévisionnelle de recouvrement des impôts différés actifs au-delà de l'horizon de huit ans retenu lors de l'arrêté des comptes 2001.

Dans ce contexte, l'application du principe de prudence, qui en matière comptable prévaut en matière de reconnaissance d'actifs d'impôts différés, avait conduit à provisionner, au 30 juin 2002 et au 31 décembre 2002, pour le groupe fiscal France Télécom S.A., les actifs d'impôts différés générés au cours de la période, ainsi qu'à provisionner 1 800 millions d'euros sur le montant d'impôts différés au 31 décembre 2001, soit respectivement 5 792 millions d'euros au 30 juin 2002 et 2 691 millions d'euros au 31 décembre 2002. La charge nette d'impôt différé du périmètre d'intégration fiscale France Télécom S.A., pour l'exercice 2002, s'élevait ainsi à 1 602 millions d'euros après prise en compte de l'impôt lié aux dividendes 2002 (198 millions d'euros constatés par mouvement des réserves).

Exercice 2003 :

Sur l'année 2003, compte tenu notamment des effets de l'augmentation de capital sur son plan de financement et sur ses bénéfices imposables sur les prochaines années, ainsi que de l'intégration future des sociétés Orange dans le périmètre d'intégration fiscale de France Télécom S.A., France Télécom a constaté un produit net d'impôt différé de 1 100 millions d'euros lié notamment à une reprise de provision pour dépréciation des impôts différés actifs.

La cession des actions propres a généré un impôt différé actif de 1 963 millions d'euros directement comptabilisé dans les capitaux propres (voir note 25 de l'annexe aux comptes consolidés).

France Télécom estime que, sur la base de ses budgets, plans d'affaires et plans de financement reflétant la situation financière au 31 décembre 2003, l'impôt différé actif maintenu au bilan pour France Télécom S.A. et les sociétés de son périmètre d'intégration fiscale pourra être récupéré grâce à l'existence de bénéfices imposables attendus au cours des exercices à venir dans son activité, régulièrement profitable, d'opérateur fixe et mobile en France.

France Télécom S.A. et ses principales filiales françaises ont fait l'objet de contrôles fiscaux portant sur les exercices 1998 et 1999. Ces contrôles sont partiellement achevés et les redressements éventuels portent pour l'essentiel sur des décalages de bases taxables. Les sociétés concernées ont fait part de leurs observations. Au titre du régime de l'intégration fiscale, France Télécom S.A. est dans l'attente de la position définitive de l'Administration fiscale.

1.2.3.4.2 Groupe d'intégration fiscale Orange S.A.

Orange S.A. et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2002.

En 2002, Orange a mis en œuvre un certain nombre de changements dans son organisation interne dans le but d'améliorer son efficacité opérationnelle dans trois principaux domaines : les produits et services grand public, les services aux entreprises et le développement technique. Dans le cadre de cette revue opérationnelle et stratégique, Orange a initié, au cours de l'exercice 2002, un projet destiné à amener les activités internationales d'Orange, en dehors de la France et du Royaume-Uni, sous un système de gestion unique. Cette réorganisation, qui fut mise en œuvre au cours du premier semestre 2003, a entraîné un alignement de la structure juridique d'Orange sur cette nouvelle organisation de gestion et par conséquent, les principales filiales contrôlées et participations mises en équivalence ou non consolidées d'Orange en dehors de la France et du Royaume-Uni ont été regroupées sous une société holding, Orange Global Ltd, contrôlée à 100 % par Orange.

Cette réorganisation opérationnelle a généré une perte fiscale d'un montant total de 11,5 milliards d'euros en France au cours du premier semestre 2003, dont environ 9 milliards d'euros correspondent à des déficits reportables ordinaires et 2,5 milliards d'euros à des moins-values à long terme. Ces pertes fiscales proviennent essentiellement de la dépréciation cumulée enregistrée par Orange sur sa participation dans Wirefree Services Belgium ("WSB"), telle que reflétée dans les comptes sociaux d'Orange S.A. au 31 décembre 2002, et qui résulte essentiellement de la perte de valeur des participations détenues par WSB dans MobilCom, Wind et Orange Nederland NV. Compte tenu des perspectives bénéficiaires sur les prochaines années de son groupe fiscal constitué en France, Orange a enregistré un produit d'impôt différé exceptionnel d'un montant total de 2 684 millions d'euros, représentant la valeur actuelle nette des économies d'impôts attendues de l'utilisation des déficits fiscaux ordinaires générés par la réorganisation. Une partie de ces déficits ont été imputés sur les bénéfices fiscaux générés par le groupe d'intégration fiscale français au cours de l'exercice 2003,

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

entraînant la constatation d'une charge d'impôts différés de 798 millions d'euros. Compte tenu de la variation des impôts différés sur les différences temporaires de la période, Orange a constaté un produit net d'impôt différé de 1 861 millions d'euros.

Suite à l'Offre Publique d'Echange Orange S.A. est détenue directement et indirectement à plus de 95 % au 31 décembre 2003 par France Télécom S.A., société française soumise à l'impôt sur les sociétés. En conséquence, dès le 1^{er} janvier 2004, les sociétés faisant partie du groupe d'intégration fiscale d'Orange pourront entrer dans le périmètre de l'intégration fiscale de France Télécom S.A.. Cette option a été déposée au cours du mois de janvier 2004.

1.2.3.4.3 Groupe d'intégration fiscale Wanadoo S.A.

Wanadoo et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2001.

Sur le périmètre d'intégration fiscale Wanadoo, au 31 décembre 2002, les impôts différés actifs liés aux reports déficitaires avaient été totalement dépréciés. Les perspectives de rentabilité futures des sociétés françaises dans l'intégration fiscale ont permis à Wanadoo de constater un produit d'impôt différé de 357 millions d'euros net de l'effet d'actualisation au 31 décembre 2003, correspondant à l'économie d'impôt future attendue de l'utilisation de ses déficits fiscaux. En effet, les prévisions du résultat fiscal établi à partir des plans d'affaires de Wanadoo montre la capacité du groupe à consommer ses déficits dans un horizon de 3 à 4 ans. Une partie de ces déficits ont été imputés sur les bénéfices fiscaux générés par le groupe d'intégration fiscale français au cours de l'exercice 2003, entraînant la constatation d'une charge d'impôts différés de 85 millions d'euros.

Pages Jaunes a fait l'objet au cours des années 2001 et 2002 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. La société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés. Des contentieux seront engagés au cours desquels la société entend faire valoir ses arguments.

A la suite d'une vérification des modalités d'imposition des produits perçus par Wanadoo S.A. au cours de l'exercice 2000 et déduits fiscalement au titre du régime des sociétés mères et filiales, l'administration fiscale a adressé le 17 septembre 2003 une notification de redressement à Wanadoo S.A.. L'administration remet en cause l'application du régime des sociétés mères-filiales aux résultats dégagés chez Wanadoo S.A. lors du rachat par deux de ses filiales de leurs propres titres. Le risque de redressement est évalué à un complément d'impôt à verser de 18 millions d'euros, y compris intérêts de retard au 31 décembre 2003 et une remise en cause des 25 millions d'euros de déficits activés en 2002 au titre des pertes 2000. La société a contesté ce redressement mais l'administration a maintenu le redressement. Wanadoo S.A. entend contester la position prise par l'administration devant les instances contentieuses administratives. Par prudence, la société a provisionné la totalité du risque fiscal.

1.2.3.5 Participation des salariés

En application de la loi du 26 juillet 1996 et de la réglementation française du travail, France Télécom est assujettie, depuis le 1^{er} janvier 1997, au régime de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. L'accord de participation, signé avec les partenaires sociaux, s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

La charge calculée au 31 décembre 2003, selon les modalités de l'accord en vigueur, s'élève à - 127 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre - 148 millions d'euros au 31 décembre 2002.

1.2.3.6 Résultat net des sociétés intégrées

Le résultat net des sociétés intégrées s'élève à 6 710 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre une perte de - 12 809 millions d'euros au 31 décembre 2002.

1.2.3.7 Résultat des sociétés mises en équivalence

Au 31 décembre 2003, le résultat des sociétés mises en équivalence représente une perte de -168 millions d'euros comparé à une perte de - 367 millions d'euros un an auparavant.

Cette amélioration de 199 millions d'euros s'explique principalement par les éléments suivants :

- l'amélioration significative de la quote-part de résultat de Wind entre 2002 et 2003, qui passe de - 305 millions d'euros à - 70 millions d'euros (soit un gain de 235 millions d'euros) ; ce boni est la conséquence de la cession de Wind réalisée courant juillet 2003 ;
- l'amélioration de la quote-part de résultat de BITCO/TA Orange, qui passe de - 80 millions d'euros à - 68 millions d'euros (soit une amélioration de 12 millions d'euros) ;
- l'impact de l'intégration globale de TP Group à partir du 1^{er} avril 2002, auparavant mis en équivalence. Une perte de - 6 millions d'euros avait été enregistrée en résultat des sociétés mises en équivalence au moment de son intégration.

En sens inverse, le résultat des sociétés mises en équivalence est affecté par la cession d'Eutelsat réalisée le 28 avril 2003 (cession conclue le 4 février 2003) ; un bénéfice de 24 millions d'euros a été enregistré sur Eutelsat en 2003, contre un bénéfice de 70 millions d'euros en 2002 (soit un impact négatif de - 46 millions d'euros).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.2.3.8 Amortissement des écarts d'acquisition

1.2.3.8.1 Amortissement des écarts d'acquisition

La réalisation d'investissements financiers importants dans le cadre du développement international du Groupe, notamment en 2000, a généré un volume d'écarts d'acquisition important. Le montant de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition (hors amortissements exceptionnels) s'établit, au 31 décembre 2003, à – 1 677 millions d'euros, contre – 2 352 millions d'euros au 31 décembre 2002. L'amortissement, sur une durée de 20 ans, de ces écarts d'acquisition concerne principalement en 2003 :

- Orange pour un montant de – 1 226 millions d'euros, dont Orange PCS pour – 1 030 millions d'euros et – 78 sur OCH ;
- Wanadoo pour – 241 millions d'euros, dont Wanadoo Espana (EresMas) pour – 81 millions d'euros et Freeserve pour – 74 millions d'euros ;
- TP Group pour – 132 millions d'euros ;
- Equant pour – 33 millions d'euros.

La forte diminution entre 2002 et 2003 s'explique par les dépréciations exceptionnelles d'écarts d'acquisition réalisées au 31 décembre 2002 (sur Equant, OCH et JTC voir paragraphe 1.3.3.8 Amortissement des écarts d'acquisition) et par la baisse de la livre sterling.

1.2.3.8.2 Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition

France Télécom a procédé à une revue de la valeur des écarts d'acquisition au 31 décembre 2003. Des dépréciations par voie d'amortissement exceptionnel ont été constatées pour un montant de – 1 137 millions d'euros sur :

- Freeserve pour – 447 millions d'euros (– 318 millions d'euros en quote-part Groupe) ramenant la valeur comptable de la société au taux de clôture à 782 millions d'euros pour la quote-part du Groupe. Cette dépréciation résulte d'une réappréciation des perspectives de développement (taux de pénétration, essor du haut débit, évolution du réseau de distribution).
- QDQ Media pour – 245 millions d'euros (– 174 millions d'euros en quote-part Groupe) ramenant la valeur comptable de la société à 17 millions d'euros pour la quote-part du Groupe. En effet, la croissance limitée du chiffre d'affaires réalisé ainsi que les aléas liés à la persistance d'un environnement économique et concurrentiel difficile, tel que mis en évidence sur l'exercice 2003, ont conduit à revoir le plan d'affaires établi en 2002.
- Mauritius Telecom pour – 143 millions d'euros en quote-part Groupe ramenant la valeur comptable au taux de clôture de Mauritius Telecom et de ses filiales à 86 millions d'euros. Cette dépréciation résulte d'une réappréciation du business plan notamment lié à une évolution réglementaire défavorable par rapport à celle prévalant lors de la prise de participation (en particulier libéralisation anticipée du fixe en 2003).
- BITCO/TA Orange pour – 287 millions. Cette dépréciation résulte du réexamen de la juste valeur des titres BITCO qui a été revue sur la base des conditions économiques imposées à TA Orange Ltd dans le cadre du contrat de concession sous lequel il opère actuellement. Ceci traduit les incertitudes entourant le processus de libéralisation du secteur des télécommunications en Thaïlande et leurs conséquences économiques potentielles sur TA Orange Ltd. Par ailleurs, la valeur d'équivalence de BITCO a été ramenée à zéro, notamment à la lumière des discussions en cours avec les partenaires d'Orange dans le capital de BITCO.

Dans le cadre de l'analyse des écarts d'acquisition des principaux sous-groupes, les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par France Télécom pour les principales entités de chacune des activités sont les suivantes :

	Période close le			
	31 décembre 2003		31 décembre 2002	
	Croissance perpétuelle	Actualisation	Croissance perpétuelle	Actualisation
Orange	3 %	9 %	3 %	9 %
TP Group	2 %	10,5 %	3 %	10,5 %
Equant	3 %	10,5 %	3 %	10,5 %
Wanadoo – Internet	4 %	11,5 %	4,5 %	12,5 %
Wanadoo – Annuaire	2 %	9 %	3,5 %	9 %

La réduction du taux de croissance perpétuelle sur Pages Jaunes (Wanadoo- Annuaire) reflète une réappréciation des effets sur le long terme de la pénétration du haut débit sur les revenus des annuaires papier, tel que ceci a été mis en évidence au cours de 2003 dans des pays où un taux élevé de pénétration du haut débit a affecté les revenus de sociétés du secteur des annuaires.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Au 31 décembre 2003, comparée à l'excédent de la valeur d'usage estimée sur la valeur comptable, la sensibilité des valeurs d'usage à une variation indépendante d'un point des taux de croissance perpétuelle ou d'actualisation est la suivante (quote-part Groupe France Télécom) :

en milliards d'€	Excédent de la valeur d'usage estimée sur la valeur comptable	Incidence d'une variation d'un point à la hausse ou à la baisse	
		Croissance perpétuelle	Actualisation
Orange	12,0	+ 6,4/- 4,6	- 7,6/+ 10,5
TP Group	1,0	+ 0,6/- 0,4	- 0,6/+ 0,8
Equant	0,1	+ 0,1/- 0,1	- 0,1/+ 0,2
Wanadoo – Internet	4,0	+ 0,4/- 0,3	- 0,6/+ 0,8
Wanadoo – Annuaire	2,1	+ 0,2/- 0,2	- 0,3/+ 0,4

Au 31 décembre 2002, les dépréciations exceptionnelles pour un montant global de – 5 378 millions d'euros concernaient Equant pour – 4 375 millions d'euros, OCH en Suisse pour – 872 millions d'euros et JTC en Jordanie pour – 131 millions d'euros.

1.2.3.9 Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 3 728 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre une perte de – 20 906 millions d'euros au 31 décembre 2002.

1.2.3.10 Résultat net part du Groupe

Compte tenu des intérêts minoritaires qui s'élèvent à – 522 millions d'euros au 31 décembre 2003, contre 170 millions d'euros un an auparavant, le résultat net consolidé part du Groupe est de 3 206 millions d'euros en 2003, contre une perte de – 20 736 millions d'euros en 2002.

1.3. PRESENTATION DES EXERCICES 2002 ET 2001

1.3.1 DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU RESULTAT D'EXPLOITATION ET LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DU GROUPE

Le tableau suivant présente le passage du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation en détaillant par destination le total des charges opérationnelles de France Télécom.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre				Variations
	2002 historique	en % du CA	2001 historique	en % du CA	
Chiffre d'affaires	46 630		43 026		8,4 %
Coût des services et produits vendus	(18 558)	39,8 %	(17 619)	40,9 %	5,3 %
Frais commerciaux et administratifs	(12 579)	27,0 %	(12 520)	29,1 %	0,5 %
Frais de recherche et développement	(576)	1,2 %	(567)	1,3 %	1,6 %
OPEX	(31 713)	68,0 %	(30 706)	71,4 %	3,3 %
REAA	14 917	32,0 %	12 320	28,6 %	21,1 %
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	(7 910)	17,0 %	(6 910)	16,1 %	14,5 %
Amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière	(199)	0,4 %	(210)	0,5 %	(5,3) %
Total des charges opérationnelles	(39 822)	85,4 %	(37 826)	87,9 %	5,3 %
Résultat d'exploitation	6 808	14,6 %	5 200	12,1 %	30,9 %

Le total des charges opérationnelles rapporté au chiffre d'affaires global diminue pour passer de 87,9 % au 31 décembre 2001 à 85,4 % au 31 décembre 2002

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.3.1.1 Chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente pour 2002 et 2001, la contribution de chaque segment au chiffre d'affaires contributif du Groupe (excluant le chiffre d'affaires intra-Groupe) :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Segment Orange	15 410	13 495	14,2 %
Segment Wanadoo	1 935	1 449	33,5 %
Segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	20 637	21 595	(4,4) %
Segment Equant	2 842	2 131	33,3 %
Segment TP Group	3 471	0	
Segment Autres International	2 335	4 355	(46,4) %
Total chiffre d'affaires du Groupe	46 630	43 026	8,4 %

Le chiffre d'affaires du Groupe enregistre une progression de 8,4 % grâce aux secteurs en croissance que sont les mobiles, les activités internationales et Internet, malgré la baisse du secteur fixe en France. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international, qui a plus que doublée depuis le 31 décembre 2000, atteint 41,2 % au 31 décembre 2002, contre 35,8 % au décembre 2001.

1.3.1.2 Du chiffre d'affaires au résultat d'exploitation avant amortissements

1.3.1.2.1 Charges opérationnelles avant amortissements

A la suite du lancement du plan "Ambition FT 2005" (voir paragraphe 1.1.2 "Le plan FT 2005") le 4 décembre 2002, France Télécom a mis en place des objectifs s'articulant notamment autour du programme d'amélioration des performances opérationnelles "TOP", dont les effets attendus ont conduit le Groupe à analyser les charges opérationnelles avant amortissements selon leur nature : consommations externes, autres charges (le total des deux postes représentant les charges opérationnelles avant amortissements hors charges de personnel) et charges de personnel.

Les charges opérationnelles avant amortissements hors charges de personnel s'élèvent à 21 677 millions d'euros au 31 décembre 2002 et représentent notamment les achats de matériels et marchandises à hauteur de 3 620 millions d'euros, les reversements aux opérateurs tiers à hauteur de 6 758 millions d'euros, les études, honoraires et sous-traitance non technique à hauteur de 1 640 millions d'euros et les frais de publicités, promotion, parrainage et de communication de marque et de sponsoring à hauteur de 1 232 millions d'euros.

En données historiques, les charges opérationnelles avant amortissements et provisions des immobilisations et amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière, enregistrent entre 2001 et 2002, une hausse de 3,3 % pour une croissance du chiffre d'affaires de 8,4 %.

Elle correspond pour l'essentiel à des variations de périmètre et à des évolutions significatives parmi lesquelles figurent :

- l'intégration de TP Group au 1^{er} avril 2002;
- l'impact d'Equant dans son nouveau périmètre à compter du 1^{er} juillet 2001;
- l'entrée dans le périmètre de consolidation de Digita depuis le 1^{er} juillet 2001;
- l'intégration de QDQ Media à compter du 1^{er} avril 2001;
- la consolidation d'eresMas (renommé Wanadoo Espana au 1^{er} janvier 2003, après fusion) en intégration globale intervenue le 1^{er} novembre 2002;
- l'intégration d'Internet Telecom au 1^{er} janvier 2002;
- l'intégration de Freeserve depuis le 1^{er} mars 2001.

■ Coût des services et produits vendus

Le coût des services et produits vendus comprend l'ensemble des coûts de production directs et indirects relatifs à la fourniture et au maintien des services à la clientèle, y compris les raccordements, le transport, la supervision et la maintenance, ainsi que les coûts des biens et services achetés pour être revendus, incluant les montants reversés aux opérateurs internationaux de télécommunications.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Ce tableau présente l'évolution des coûts des services et produits vendus entre 2001 et 2002.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Coût des services et produits vendus	(18 558)	(17 619)	5,3 %

Globalement, le coût des services et produits vendus progresse de 5,3 % entre 2001 et 2002 en données historiques. Cette progression correspond essentiellement aux variations de périmètre décrites précédemment qui ont un impact négatif sur le montant des coûts des services et produits vendus.

Outre cette croissance liée aux impacts de périmètres, il y a d'autres facteurs de hausse liés au développement :

- des activités du Groupe, dans le domaine des réseaux mobiles au Royaume-Uni, en France, ainsi que certaines filiales internationales dont principalement Orange Romania et ECMS en Egypte ;
- des services fixes à l'International avec principalement Uni2 en Espagne,
- des activités dans le domaine de l'Internet à l'international, notamment au Royaume-Uni et en Espagne.

Cette croissance est partiellement compensée par plusieurs éléments en diminution, avec pour l'essentiel :

- les gains de productivité réalisés dans le réseau fixe en France ;
- les économies de coûts réalisées par Equant. En effet, l'intégration des réseaux de Global One et d'Equant a permis, en réalisant des synergies, d'optimiser les coûts des réseaux et de réduire les achats de capacité externe.

■ Frais commerciaux et administratifs

Ce tableau présente l'évolution des frais commerciaux et administratifs entre 2001 et 2002.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Frais commerciaux et administratifs	(12 579)	(12 520)	0,5 %

En données historiques, les frais commerciaux et administratifs augmentent légèrement, soit + 0,5 %. Cette progression contenue résulte essentiellement des effets de périmètre énoncés en introduction de cette partie.

Hors la croissance liée aux effets de périmètre, les frais commerciaux et administratifs enregistrent également l'effet de la croissance de certaines activités :

- dans le domaine des mobiles à l'international (notamment Orange Communications S.A. en Suisse et Orange Slovensko), ainsi qu'en France et au Royaume-Uni pour la partie hors coûts d'acquisition ;
- dans le domaine de l'Internet.

En sens inverse, des économies compensent partiellement ces hausses. Ces économies reflètent principalement les efforts fournis par le Groupe en matière de maîtrise des coûts, notamment :

- la baisse des coûts d'acquisition globaux des abonnés au téléphone mobile au Royaume-Uni et en France, résultant de la mise en place de la politique visant à privilégier la fidélisation des clients plutôt que l'augmentation de la base de la clientèle ;
- les économies réalisées dans certaines filiales mobiles telles que Dutchtone aux Pays-Bas, Mobistar en Belgique et Orange Danemark, expliquées également pour partie par la baisse des coûts d'acquisition globaux des abonnés ;
- les réductions de coûts opérées suite à la mise en place du programme d'économies, ainsi que du plan de restructuration de TP Group ;
- les synergies réalisées par Equant. Ainsi, l'intégration des forces de vente a permis de rationaliser les frais commerciaux et administratifs d'Equant.

■ Frais de recherche et développement

En décembre 2002, les frais de recherche et développement s'élèvent à 576 millions d'euros, contre 567 millions d'euros en décembre 2001 données historiques.

Ce maintien de la dynamique de recherche et développement permettant au groupe France Télécom de mieux se préparer à ses futurs marchés s'appuie principalement sur l'activité de son centre de recherche et développement, FTR&D. FTR&D poursuit ainsi vis à vis des différentes entités du groupe (Branches et Filiales) un recentrage de son activité tout en privilégiant deux axes :

- l'expansion de son activité pour les filiales internationales du Groupe telles que Orange et Wanadoo ;
- la mise en place des centres de compétences dans les domaines tels que la messagerie, le e-commerce, les réseaux IP, la sécurité, le développement des techniques Internet sans fil à haut débit (Wifi).

L'activité de recherche et développement du groupe France Télécom est donc en phase avec l'accélération constatée dès 2001 sur le cœur de métier.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Globalement, France Télécom s'inscrit dans la continuité en terme d'effort de recherche et développement au sein du Groupe par rapport à 2001. Ceci tout en poursuivant son internationalisation au travers de coopération avec TP S.A. par exemple mais également via ses laboratoires à l'étranger (Californie, Japon, Londres, et Boston en synergie avec Orange).

1.3.1.2.2 Point sur l'évolution des frais de personnel

Le tableau suivant décrit le passage des frais de personnel aux charges de personnel :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Traitements et salaires	(7 535)	(6 889)	9,4 %
Charges sociales	(2 705)	(2 593)	4,3 %
Total frais de personnel	(10 240)	(9 482)	8,0 %
Production immobilisée ⁽¹⁾	431	356	(21,1) %
Taxes sur les salaires et autres	(227)	(282)	(19,5) %
Total charges de personnel⁽²⁾	(10 036)	(9 408)	6,7 %

(1) La production immobilisée correspond aux frais de personnel inclus dans le coût des immobilisations produites par le Groupe.

(2) Hors participation des salariés, ce montant correspond aux charges de personnel comprises dans la détermination du résultat d'exploitation avant amortissements.

Les frais de personnel présentés ci-dessous n'incluent pas la participation légale des salariés, les charges liées à l'actualisation de même que la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Frais de personnel			
France Télécom S.A.	(5 577)	(5 644)	1,2 %
Filiales en France	(1 401)	(1 285)	(9,0) %
Total France	(6 978)	(6 929)	(0,7) %
Filiales internationales	(3 262)	(2 553)	(27,8) %
Total Groupe	(10 240)	(9 482)	(8,0) %

	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)			
France Télécom S.A.	117 529	123 353	(4,7) %
Filiales en France	23 532	21 911	7,4 %
Total France	141 061	145 264	(2,9) %
Filiales internationales	99 084	60 920	62,6 %
Total Groupe	240 145	206 184	16,5 %

	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Nombre d'employés (fin de période)			
France Télécom S.A.	117 772	124 050	(5,1) %
Filiales en France	23 894	22 832	4,7 %
Total France	141 666	146 882	(3,6) %
Filiales internationales	101 907	64 672	57,6 %
Total Groupe	243 573	211 554	15,1 %

L'augmentation globale de 8,0 % des frais de personnel entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 s'explique essentiellement par le développement international du Groupe.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

La progression de 16,5 % du nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) du Groupe provient de la croissance de 62,6 % enregistrée à l'international (principalement du fait de l'intégration de TP Group), l'effectif moyen en France connaissant une diminution de 2,9 %.

France Télécom S.A.

Le nombre moyen d'employés de France Télécom S.A. diminue de 4,7 % entre 2001 et 2002. Cette baisse s'explique notamment par l'effet des départs induits par le dispositif des congés de fin de carrière : au total, 21 598 personnes ont opté pour ce dispositif depuis sa mise en place en septembre 1996 (hors autres dispositifs de départs anticipés préexistants), dont 4 205 au cours de l'exercice 2002.

Les frais de personnel de France Télécom S.A. diminuent globalement de près de 1,2 % entre 2001 et 2002. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des effectifs et les gains de productivité réalisés dans les activités de réseau et services supports permettant le redéploiement du personnel vers les filiales en forte croissance. L'accroissement de l'intéressement, qui résulte du niveau des indicateurs de résultat d'exploitation, les augmentations de traitement dues aux mesures générales de la fonction publique, ainsi que, la hausse du montant des salaires de base des salariés sous convention collective, viennent compenser en partie l'impact de la diminution des effectifs.

Filiales France

L'effectif moyen des filiales en France, en augmentation de 7,4 % entre 2001 et 2002 reflète, outre l'impact de la filialisation de Globecast France, les effets de la croissance organique et externe dans les domaines de la téléphonie mobile et de l'Internet.

Filiales internationales

La progression de 62,6 % du nombre moyen d'employés dans les filiales internationales entre 2001 et 2002 reflète l'internationalisation accrue du Groupe.

Ainsi, cette croissance provient des effets de périmètre dont les principaux sont :

- l'intégration de TP Group au 1^{er} avril 2002 (+ 45 222 nombre d'employés moyen).
- l'impact d'Equant dans son nouveau périmètre à compter du 1^{er} juillet 2001 (+ 1 932 nombre d'employés moyen),

A l'inverse, les effectifs des filiales internationales enregistrent l'impact de la mise en équivalence de Telecom Argentina (- 7 537 nombre d'employés moyen).

Les frais de personnel des filiales internationales progressent de 27,8 %, principalement en raison des effets de périmètre précédemment cités.

1.3.1.3 Résultat d'exploitation avant amortissements

Le résultat d'exploitation avant amortissements progresse de 21,1 % entre 2001 et 2002, pour atteindre 14 917 millions d'euros en 2002, contre 12 320 millions d'euros en 2001.

1.3.1.4 Du résultat d'exploitation avant amortissements au résultat d'exploitation

1.3.1.4.1 Dotations aux amortissements des immobilisations

Les dotations aux amortissements des immobilisations augmentent de 14,5 % en données historiques entre 2001 et 2002.

Cette progression correspond pour une partie importante à des variations de périmètre dont les principales sont :

- l'intégration de TP Group,
- l'impact d'Equant.

Cette croissance est en partie compensée par :

- la mise en équivalence de Telecom Argentina,
- la diminution importante des dotations aux amortissements des immobilisations constatée suite à la cession d'une partie du parc immobilier.

Outre ces variations de périmètre, l'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations s'explique essentiellement par la croissance des amortissements constatée sur les réseaux mobiles (dont principalement le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas, la Suisse et la Belgique). Elle est partiellement compensée par la baisse de la charge d'amortissement notamment dans le domaine de la téléphonie fixe en France, en raison du ralentissement des investissements de ces dernières années.

1.3.1.4.2 Amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière

Au 31 décembre 2002, les amortissements des écarts actuariels du plan de congé de fin de carrière représentent une charge de - 199 millions d'euros, contre - 210 millions d'euros au 31 décembre 2001.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.3.1.5 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation progresse de 30,9 % entre 2001 et 2002, pour atteindre 6 808 millions d'euros en 2002, contre 5 200 millions d'euros en 2001.

1.3.1.6 Dépenses d'investissements

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissements réalisées en 2002 et en 2001.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre	
	2002 historique	2001 historique
Investissements corporels et incorporels hors licences GSM/UMTS ⁽¹⁾	7 441	8 091
Licences GSM/UMTS	134	873
Investissements financiers ⁽²⁾	2 228	4 355

(1) Voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés "Informations par segments d'activité".

(2) Hors rachat d'actions propres et nets de la trésorerie acquise.

1.3.1.6.1 Investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS

Les investissements corporels et incorporels hors licences diminuent significativement entre 2001 et 2002, soit - 8 % en données historiques. Cette baisse résulte principalement des diminutions constatées sur les investissements réalisés sur le fixe en France et hors de France.

Au 31 décembre 2002, les investissements corporels et incorporels hors licences s'élèvent à 7 441 millions d'euros, contre 8 091 millions d'euros au 31 décembre 2001 en données historiques et se décomposent par segment de la manière suivante :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Segment Orange	3 281	3 356	(2,2) %
Segment Wanadoo	108	111	(2,7) %
Segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	2 243	3 107	(27,8) %
Segment Equant	392	436	(10,1) %
Segment TP Group	1 045	0	
Segment Autres International	396	1 081	(63,4) %
Eliminations et divers	(24)	0	
Total CAPEX du Groupe	7 441	8 091	(8,0) %

Les investissements corporels et incorporels hors licences sont décrits aux paragraphes 1.3.2 "Analyse par segment".

1.3.1.6.2 Acquisitions de licences UMTS et GSM

■ En 2002, les investissements du Groupe comprennent un montant de 134 millions d'euros relatif à l'acquisition de licences mobiles dont :

- un montant de 53 millions d'euros au titre d'un paiement complémentaire concernant l'acquisition d'une licence GSM en Côte d'Ivoire (segment "Orange"),
- un montant de 35 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'une licence UMTS en Slovaquie (segment "Orange"),
- un montant de 46 millions d'euros au titre de l'acquisition d'une licence GSM au Mali (Ikatel) (segment "Autres International").

■ En 2001, les investissements du Groupe comprennent un montant de 873 millions d'euros relatif à l'acquisition de licences mobiles dont :

- un montant de 151 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'une licence UMTS en Belgique (segment "Orange"),
- un montant de 104 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'une licence UMTS au Danemark (segment "Orange"),
- un montant de 619 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'une licence UMTS en France (segment "Orange").

1.3.1.6.3 Investissements financiers

■ Au 31 décembre 2002, les flux de trésorerie liés aux investissements financiers (hors rachat d'actions propres et nets du montant de la trésorerie acquise) représentent un montant global de 2 228 millions d'euros. Les principaux investissements financiers sont les suivants :

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- l'exercice de l'option d'achat sur la totalité des actions préférentielles NTL détenues par les institutions financières pour un montant de 1,1 milliard de dollars, soit 1 092 millions d'euros ;
- le rachat pour 950 millions d'euros d'environ 103 millions d'actions Orange, qui étaient détenues précédemment par E.On en rémunération de la cession de sa participation dans Orange Communications S.A. (en Suisse) à Orange S.A. Ce rachat s'est effectué dans le cadre de l'exercice par E.On de son option de vente ;
- la souscription d'Orange à une augmentation de capital de BITCO en Thaïlande pour un montant de 69 millions d'euros ;
- la souscription d'Orange à une augmentation de capital de Wind en Italie pour un montant de 48 millions d'euros ;
- la souscription à l'augmentation de capital de Novis, représentant un montant de 26 millions d'euros ;
- le rachat par Wanadoo d'une part supplémentaire de la participation des minoritaires dans QDQ Media pour un montant de 23 millions d'euros, portant son taux de détention à 99 % ;
- la souscription d'Orange à une augmentation de capital d'Optimus au Portugal pour un montant de 20 millions d'euros ;
- l'acquisition par Orange des parts résiduelles dans Orange Communications S.A. pour un montant de 16 millions d'euros ;
- le rachat par Wanadoo Portails de la participation des minoritaires dans Wanadoo Editions pour un montant de 13 millions d'euros, portant le pourcentage de contrôle par Wanadoo Portails dans Wanadoo Editions à 100 % ;
- l'acquisition d'Openet Telecom par Orange (Wirefree Services Belgium) et Orange World & Brand pour 12 millions d'euros. Openet Telecom est une société irlandaise spécialisée dans la mise en place et le développement d'outil de gestion des créances clients et de la facturation pour les sociétés de télécommunications ;
- le rachat par Wanadoo du fournisseur d'accès MyWeb aux Pays-Bas pour un montant de 5 millions d'euros.

Ces flux de trésorerie liés aux investissements financiers sont par ailleurs diminués de 155 millions d'euros correspondant au montant de la trésorerie acquise, dont 144 millions d'euros représentant la trésorerie de TP Group au 1^{er} avril 2002, lors de son intégration globale à compter de cette date.

■ En 2001, les flux de trésorerie affectés aux investissements financiers correspondent essentiellement aux opérations suivantes :

- paiement à Deutsche Telekom au titre du rachat de 18,9 % du capital de Wind effectué en 2000 pour un montant de 2 076 millions d'euros (versement inscrit en autres dettes à court terme au bilan du 31 décembre 2000) ;
- souscription à une augmentation de capital de Wind pour 190 millions d'euros ;
- acquisition complémentaire de 8,93 % de TP S.A. en Pologne pour un montant de 679 millions d'euros, faisant passer le pourcentage d'intérêt du Groupe de 25 % à 33,93 % à compter du 1^{er} octobre 2001 ;
- souscription à des augmentations de capital de PTK Centertel en Pologne pour un montant total de 124 millions d'euros ;
- acquisition complémentaire par Orange de 14,75 % dans l'opérateur de téléphonie mobile suisse Orange Communications S.A. pour 175 millions d'euros, portant sa participation totale à 99,75 %. A ce montant s'ajoutent 59 millions d'euros pour les versements qui restaient à effectuer concernant les acquisitions de l'exercice 2000 ;
- rachat des parts détenues par Motorola (25,15 %) dans ECMS/Mobinil pour un montant net de la trésorerie acquise de 205 millions d'euros, portant la participation à 71,25 % ;
- acquisition complémentaire par Orange de 15 % de BITCO (Thaïlande) pour 158 millions d'euros, portant la participation directe à 49 % ;
- acquisition de 49 % de Digita en Finlande, par TDF, pour 125 millions d'euros nets de la trésorerie acquise ;
- acquisition complémentaire de 31 % d'Un2 pour 102 millions d'euros, portant la participation du Groupe à 100 % ;
- prise de contrôle à hauteur de 86,7 % de QDQ Media, dont 30 %, soit 85 millions d'euros payés en cash, le solde étant rémunéré par échange de titres Wanadoo S.A. ;
- enfin, d'autres investissements de moindre importance ont été réalisés en France, en Espagne, en Allemagne, en Suède et au Portugal, permettant au Groupe de renforcer sa position concurrentielle en Europe.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.3.2 ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION ET DES INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS PAR SEGMENT D'ACTIVITE

Jusqu'au 31 décembre 2002, France Télécom analysait son activité selon quatre segments : "Orange", "Wanadoo", "Services fixes, voix et données en France", "Services fixes, voix et données hors de France".

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats opérationnels en fonction des six segments d'activité définis par le Groupe à compter du premier semestre 2003 et décrits au paragraphe 1.2.2 "Analyse du résultat d'exploitation et des investissements corporels et incorporels par segment d'activité": "Orange", "Wanadoo", "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs", "Equant", "TP Group", "Autres International". Les données publiées relatives aux exercices clos le 31 décembre 2002 et 2001 ont été retraitées conformément aux six nouveaux segments d'activité afin de permettre la comparabilité avec l'exercice clos le 31 décembre 2003.

en millions d'€	Orange	Wanadoo	Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	Equant	TP Group	Autres International	Eliminations et divers	Total Groupe
Au 31 décembre 2002 historique								
Chiffre d'affaires	17 085	2 075	23 064	3 156	3 471	2 427	(4 648)	46 630
REAA	5 146	90	7 199	200	1 453	784	45	14 917
Amortissements	(2 364)	(96)	(3 504)	(521)	(800)	(506)	(119)	(7 910)
Amortissement des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière			(199)				0	(199)
Résultat d'exploitation	2 782	(6)	3 496	(321)	653	279	(75)	6 808
CAPEX	3 281	108	2 243	392	1 045	396	(24)	7 441
Licences UMTS / GSM	88	-	-	-	-	46	0	134
REAA – CAPEX	1 865	(18)	4 956	(192)	408	388	68	7 475
Nb moyen d'employés (équivalent temps plein)	30 876	6 761	131 311	11 928	45 222	14 047	0	240 145

en millions d'€	Orange	Wanadoo	Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	Equant	TP Group ⁽¹⁾	Autres International	Eliminations et divers	Total Groupe
Au 31 décembre 2001 historique								
Chiffre d'affaires	15 087	1 563	24 054	2 392		4 495	(4 565)	43 026
REAA	3 288	(64)	7 757	(177)		1 487	29	12 320
Amortissements	(1 848)	(89)	(3 494)	(324)		(1 042)	(113)	(6 910)
Amortissement des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière			(210)				0	(210)
Résultat d'exploitation	1 440	(153)	4 053	(501)		445	(84)	5 200
CAPEX	3 356	111	3 107	436		1 081	0	8 091
Licences UMTS / GSM	873	0	0	0		0	0	873
REAA – CAPEX	(68)	(174)	4 650	(613)		406	28	4 229
Nb moyen d'employés (équivalent temps plein)	29 970	6 588	136 335	9 996		23 295	0	206 184

(1) TP Group est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} avril 2002. En conséquence, il n'y a pas de données historiques concernant TP Group en 2001.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les données relatives aux segments qui sont présentées dans les paragraphes suivants s'entendent, sauf mention contraire, avant élimination des opérations inter-segments.

1.3.2.1 Segment Orange

Représentant 44,4 millions de clients actifs dans ses filiales majoritaires, ce segment regroupait au 31 décembre 2002 la très grande majorité des activités mobiles de France Télécom autour de sa filiale Orange S.A.

1.3.2.1.1 Les données opérationnelles du segment Orange

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles historiques du segment "Orange" aux 31 décembre 2002 et 2001.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Chiffre d'affaires	17 085	15 087	13,2 %
dont chiffre d'affaires réseau	15 488	13 434	15,3 %
REAA	5 146	3 288	56,5 %
REAA/chiffre d'affaires total	30 %	22 %	
Résultat d'exploitation	2 782	1 440	93,1 %
CAPEX	3 281	3 356	(2,2) %
Licences UMTS/GSM	88	873	(89,9) %
REAA – CAPEX	1 865	(68)	ns
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	30 876	29 970	3,0 %

Les données opérationnelles d'Orange en 2002 ont été impactées par le transfert au 1^{er} juillet 2002, des activités mobiles en Egypte (Mobini/ECMS) du segment "Autres International" vers le segment "Orange".

1.3.2.1.2 Chiffre d'affaires

En données historiques, le chiffre d'affaires d'Orange croît de 13,2 % entre 2001 et 2002. Cette progression est en ligne avec la croissance soutenue de 15,3 % du chiffre d'affaires du réseau qui est partiellement compensée par le repli des ventes d'équipements qui traduit la maturité croissante des marchés sur lesquels Orange opère (en particulier au Royaume-Uni). La croissance du chiffre d'affaires du réseau est générée, pour l'essentiel, par la progression du nombre de clients que confortent les programmes d'intégration et de déploiement de la marque Orange : au 31 décembre 2002, la base de clientèle du groupe Orange atteint 44,4 millions de clients actifs dans ses participations majoritaires, soit une augmentation de 13,0 % en un an. L'utilisation des services "non-voix" continue à croître et à généré 1,67 milliard d'euros de revenus en 2002, soit 10,8 % du chiffre d'affaires du réseau. En France la part des services "non-voix" a représenté 8,9 % du chiffre d'affaires du réseau, contre 6,7 % en 2001. Au Royaume-Uni, 14,3 % du chiffre d'affaires du réseau sont issus des services "non-voix", contre 11,2 % en 2001.

En 2002, le chiffre d'affaires du réseau représente 90 % du chiffre d'affaires global d'Orange.

Parallèlement, les évolutions favorables du revenu annuel moyen par client (ARPU) se confirment, notamment en France et au Royaume-Uni ; elles traduisent le recentrage sur les clients à plus forte valeur ajoutée et le développement des services "non-voix" comme le SMS, le WAP, le GPRS et les informations sur demande.

En France, la croissance de 11 % du chiffre d'affaires d'Orange, lié à la croissance soutenue du chiffre d'affaires réseau, est principalement due à l'accroissement de 8 % du nombre de clients enregistrés qui est ainsi passé de 17,8 millions de clients au 31 décembre 2001 à 19,2 millions de clients au 31 décembre 2002. Le chiffre d'affaires du réseau d'Orange France est par ailleurs affecté par la baisse de -15 % environ du prix des appels sortant des réseaux fixes et entrant sur le réseau d'Orange France. Le revenu annuel moyen par client (ARPU) s'élève à 377 euros au 31 décembre 2002, soit une baisse de 3,8 % en 2002, contre une baisse annuelle de 8,0 % en 2001. Cette amélioration traduit l'effet favorable de la part croissante des forfaits dont l'ARPU en 2002 est 3,4 fois supérieur à celui des offres en prépayé ; les forfaits représentent 56 % du nombre total de clients actifs au 31 décembre 2002 contre 53 % un an plus tôt. S'y ajoute l'impact de la progression de 27 % de l'ARPU "non-voix" qui est passé de 26 € à fin 2001 à 33 € à fin 2002.

Au Royaume-Uni, Orange enregistre une croissance de 12 % en 2002, par rapport à 2001. Cette progression s'explique par la hausse du nombre de clients actifs qui atteint 13,3 millions au 31 décembre 2002, contre 12,4 millions en 2001 (soit une augmentation de 7 %), ainsi que par l'augmentation de l'utilisation des services de données et de l'accent mis sur l'acquisition et la fidélisation de clients générant des revenus élevés. La progression du chiffre d'affaires bénéficie, en outre, de la progression du revenu annuel moyen par client que favorise le développement des services "non-voix". D'autre part, cette augmentation reflète la croissance du revenu moyen annuel qui progresse entre 2001 et 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les autres opérations, qui concernent en quasi-totalité l'Europe, connaissent un développement très rapide, notamment en Belgique, en Suisse et en Slovaquie. Au total, le chiffre d'affaires d'"Orange hors France et Royaume-Uni" connaît une croissance de 24 % au 31 décembre 2002 par rapport aux données 2001, reflétant principalement la croissance du nombre de client, ainsi que l'effet de périmètre lié au transfert à Orange de la filiale égyptienne (Mobinil / ECMS).

1.3.2.1.3 Résultat d'exploitation avant amortissements

Le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Orange" croît de 56,5 % en données historiques pour atteindre 5 146 millions d'euros en 2002, contre 3 288 millions d'euros en 2001. Cette forte croissance reflète la progression de la rentabilité opérationnelle dégagée par l'ensemble du segment, le taux de marge du REAA sur chiffre d'affaires du réseau progressant de 24 % au 31 décembre 2001 à 33 % au 31 décembre 2002. En effet, la diminution des coûts d'acquisition globaux ainsi que la répartition des coûts fixes sur une base de clientèle en croissance, permet à Orange d'accroître sa marge opérationnelle.

Cette progression de la rentabilité opérationnelle d'Orange s'explique notamment par la baisse sensible des coûts d'acquisition globaux, soit - 25 % en France et - 17 % au Royaume-Uni. Cette diminution est partiellement compensée par la croissance des coûts de fidélisation, soit + 48 % en France et 32 % au Royaume-Uni.

En France, l'augmentation du taux de résiliation, qui passe de 20,6 % à 21,6 %, s'explique par le succès rencontré par la politique de migration des clients prépayés vers les contrats, faisant ainsi augmenter le taux de résiliation des offres en prépayé. Par ailleurs, cette hausse est partiellement compensée par la diminution du taux de résiliation des forfaits traduisant en partie le bénéfice du passage à la marque Orange. Au Royaume-Uni le taux de résiliation est en baisse pour passer de 18,4 % en 2001 à 17,5 % en 2002.

Hors France et Royaume-Uni, la croissance du résultat d'exploitation avant amortissements reflète l'amélioration de la rentabilité dégagée par la croissance organique des filiales d'Orange, dont principalement aux Pays-Bas, en Belgique, ainsi qu'au Danemark.

1.3.2.1.4 Investissements corporels et incorporels

Hors licences UMTS et GSM, les investissements corporels et incorporels du segment "Orange" sont en légère baisse à 3 281 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 3 356 millions d'euros au 31 décembre 2001 (soit - 2,2 %).

En France, les dépenses d'investissements corporels d'Orange sont en légère diminution entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002. Cette baisse s'explique par le ralentissement des dépenses relatives à la deuxième génération et par des dépenses liées à la troisième génération (UMTS) peu significatives.

Au Royaume-Uni, les dépenses d'investissements corporels sont également en baisse en comparaison des données au 31 décembre 2001, traduisant le ralentissement des dépenses de deuxième génération et des dépenses en terme d'acquisition et de préparation des sites pour les réseaux de télécommunication de troisième génération moins importantes que prévu.

Les dépenses d'investissements corporels d'Orange hors France et Royaume-Uni enregistrent une diminution sensible dans certains pays, compensée par l'impact du déploiement d'un nouveau réseau en Suède. Toutefois, Orange a arrêté ses investissements en Suède à la suite de l'annonce en décembre 2002 de son retrait de ce marché.

Les investissements incorporels de l'exercice 2001 comprennent notamment les acquisitions de licences UMTS en Belgique pour un montant de 151 millions d'euros, au Danemark pour 104 millions d'euros et en France pour 619 millions d'euros. Au 31 décembre 2002, les investissements d'Orange comprennent un montant de 53 millions d'euros au titre d'un paiement complémentaire concernant l'acquisition d'une licence GSM en Côte d'Ivoire, ainsi que 35 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'une licence UMTS en Slovaquie.

1.3.2.1.5 REAA-CAPEX

Le solde de REAA-CAPEX a connu une progression importante entre les deux exercices, puisqu'il est de 1 865 millions d'euros en 2002 contre - 68 millions d'euros en 2001. Cette croissance résulte de l'évolution positive du résultat d'exploitation avant amortissements cumulée à une baisse des investissements corporels et incorporels hors licences.

1.3.2.2 Segment Wanadoo

Wanadoo rassemble, au 31 décembre 2002, les activités Internet et Annuaire du Groupe France Télécom et s'adresse à la fois aux marchés grand public et professionnels. Wanadoo est le deuxième fournisseur d'accès à Internet en Europe avec plus de 8,5 millions d'abonnés actifs au 31 décembre 2002 et le troisième groupe d'annuaire européen avec près de 880 millions de chiffre d'affaires au 31 décembre 2002. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des activités Internet, Wanadoo propose des offres d'accès (accès Internet dial-up, ADSL et câble), ainsi que des services et des contenus (portails, annuaires, e-commerce et services payant).

Les activités de Wanadoo regroupent :

- les activités "Accès, Portails et e-commerce",
- les activités "Annuaire".

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.3.2.2.1 Les données opérationnelles du segment Wanadoo

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles historiques du segment "Wanadoo" aux 31 décembre 2002 et 2001.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Chiffre d'affaires	2 075	1 563	32,7 %
REAA	90	(64)	ns
REAA/Chiffre d'affaires	4 %	(4) %	
Résultat d'exploitation	(6)	(153)	96,1 %
CAPEX	108	111	(2,3) %
REAA – CAPEX	(18)	(174)	89,7 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	6 761	6 588	2,6 %

Les principales variations de périmètre intervenues entre 2001 et 2002 concernant le segment Wanadoo sont :

- l'intégration des activités de Freeserve (Royaume-Uni) à compter du 1^{er} mars ;
- l'intégration des activités QDQ Media (Espagne) à partir du 1^{er} avril 2001 ;
- l'effet de l'intégration globale d'eresMas renommé Wanadoo Espana au 1^{er} janvier 2003, après fusion au 1^{er} novembre 2002 ;
- le transfert de Wanadoo Services Pro vers le segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands comptes et Opérateurs" à partir du 1^{er} janvier 2002 ;
- la sortie de périmètre de Telelistas intervenue le 1^{er} janvier 2002.

1.3.2.2.2 Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2002, le chiffre d'affaires du segment "Wanadoo" enregistre, en données historiques, une croissance de 32,7 % par rapport au 31 décembre 2001 qui s'explique, dans une faible proportion, par les variations de périmètre rappelées précédemment. L'augmentation de 2,5 millions de clients actifs en 2002 (soit + 40,7 % en un an) correspond, d'une part à la croissance interne de 1,5 million de clients et, d'autre part, à l'apport d'un million d'abonnés lié à l'acquisition du FAI espagnol eresMas, consolidé depuis le 1^{er} novembre 2002 et renommé Wanadoo Espana au 1^{er} janvier 2003, après fusion.

La progression du chiffre d'affaires des services d'accès est générée, en outre, par la croissance du revenu par abonné (ARPU) qu'explique la part croissante des offres les plus rémunératrices (ADSL et forfaits bas débit "tout compris"). A cet égard, le nombre de clients des services d'accès haut-débit s'élève à 1,374 million au 31 décembre 2002 dont 1,187 million d'abonnés à l'ADSL.

Cette progression du chiffre d'affaires est générée, dans une large mesure, par le développement accru des services d'"Accès, portails et e-commerce" qui réalisent un chiffre d'affaires en croissance de 67 %. En outre les activités à l'international ont représenté 32 % du chiffre d'affaires des activités "Accès, portails et e-commerce" en 2002, contre 26 % en 2001.

D'autre part, les produits des "Annuaire" enregistrent une progression de 4 % générée par les Pages Jaunes et l'impact de l'intégration de QDQ Media sur la totalité de l'exercice.

La croissance du chiffre d'affaires des activités "Accès, portails et e-commerce" provient essentiellement du développement des services d'accès à Internet sous l'effet :

- du nombre de clients actifs qui enregistre une forte progression annuelle au 31 décembre 2002, soit 41 % ;
- de l'évolution favorable du mix entre les offres qui a renforcé de manière significative le poids des offres payantes, en particulier des offres les plus rémunératrices comme les offres Wanadoo Intégrales (services d'accès bas débit incluant un forfait de communications) et les offres à haut débit, notamment les accès via l'ADSL. Ces éléments ont favorisé la progression du chiffre d'affaires unitaire moyen (ARPU) ;
- du développement du e-commerce dont le chiffre d'affaires est en progression de 39 %, sur la même période.

Parallèlement, la progression du chiffre d'affaires des activités "Annuaire" provient, pour une part importante, de la croissance du chiffre d'affaires des annuaires en ligne en France.

1.3.2.2.3 Résultat d'exploitation avant amortissements

En avance sur son plan de développement, Wanadoo enregistre, en 2002, un résultat d'exploitation avant amortissements de 90 millions d'euros, contre – 64 millions d'euros un an auparavant, en données historiques. Cette progression souligne l'amélioration importante de la rentabilité opérationnelle du segment "Wanadoo".

Les domaines de l'"Accès, des Portails et e-commerce", présentent un résultat d'exploitation avant amortissements négatif mais en amélioration significative de près de 43 % par rapport à fin décembre 2001 (– 166 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre – 290 millions d'euros au 31 décembre 2001). Cette croissance est obtenue principalement par l'amélioration sensible de la rentabilité des métiers de l'accès. Entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002, le coût des services et produits vendus s'est accru de 40 %

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

alors que le chiffre d'affaires a progressé de 67 %, traduisant ainsi la sensibilité des activités au volume notamment dans le domaine de l'accès. Ce dernier a bénéficié d'une part de l'obtention de meilleurs tarifs réseau sur les offres bas débit, partiellement compensée par une hausse constatée sur le haut débit et, d'autre part, d'une croissance des coûts propres à la fonction fournisseur d'accès inférieure à celle du chiffre d'affaires. Cette amélioration de la rentabilité des activités "Accès, Portails et e-commerce" s'explique également par la maîtrise des dépenses commerciales et marketing, dans un contexte marqué par le lancement des offres haut débit générant des coûts d'acquisition unitaires pourtant supérieurs.

Les activités "Annuaire" continuent d'afficher un résultat d'exploitation avant amortissements fortement positif, qui croît de plus de 21 % par rapport au 31 décembre 2001 pour atteindre + 289 millions d'euros en 2002. Cette croissance souligne les gains importants de productivité réalisés dans les activités annuaires en France. Ainsi, entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002, le coût des services et des produits vendus a diminué de 15 % alors que le chiffre d'affaires progressait de 4 %.

1.3.2.2.4 Investissements corporels et incorporels

Les investissements corporels et incorporels du segment "Wanadoo" diminuent légèrement entre 2001 et 2002 (soit - 2,3 %). Les activités "Accès, Portails et e-commerce" ont augmenté le niveau de leurs investissements, de capacité notamment, pour faire face à l'accroissement du parc de clients et de l'audience tandis que la production immobilisée des activités audiovisuelles s'est contractée, ce qui explique la diminution constatée par rapport à 2001. Les investissements des activités "Annuaire" demeurent stables.

1.3.2.2.5 REAA-CAPEX

Le solde de REAA-CAPEX enregistre une progression sensible de 89,5 %, passant de - 174 millions d'euros en 2001 à - 18 millions d'euros en 2002. Cette croissance reflète la forte progression du résultat d'exploitation avant amortissements combinée à la stabilité des investissements corporels et incorporels de Wanadoo.

1.3.2.3 Segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs

Le segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" regroupe les services fixes du Groupe France Télécom principalement en France, en particulier la téléphonie fixe, les services aux opérateurs, les services aux entreprises, la télévision par câble, la vente et la location d'équipements, ainsi que les fonctions supports (dont les services de recherche et développement) et la division système d'information. France Télécom a cédé, le 13 décembre 2002, sa participation dans TDF.

La téléphonie fixe de France Télécom est marquée par l'ouverture progressive à la concurrence de ses différents services : les communications longue distance ont été ouvertes à la concurrence le 1^{er} janvier 1998 tandis que l'ouverture du marché des communications locales est intervenue le 1^{er} janvier 2002. Marquée au début de l'année 2002 par l'impact du transfert automatique à nos concurrents du trafic local de leurs clients en présélection, la part de marché de France Télécom sur le trafic local a connu une évolution beaucoup moins défavorable au second semestre. Vue par France Télécom, elle s'établit à 80,9 % en décembre 2002, après 82,7 % en juin 2002 et 96,8 % en décembre 2001.

France Télécom confirme par ailleurs la stabilisation, en 2002, de sa part de marché sur le marché des communications longue distance (national et international) réalisée en 2001 ; vue par France Télécom, celle-ci s'établit à 64,3 % en décembre 2002 contre 64,6 % en décembre 2001.

Parallèlement, le dégroupage de la boucle locale s'est mis en place. Au 1^{er} février 2003, le nombre de lignes dégroupées s'élève à 10 440, dont 9 027 lignes en dégroupage partiel et 1 413 lignes sont totalement dégroupées. Le dégroupage partiel permet aux opérateurs tiers la commercialisation de l'offre ADSL.

1.3.2.3.1 Les données opérationnelles du segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles historiques du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" aux 31 décembre 2002 et 2001.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Chiffre d'affaires	23 064	24 054	(4,1) %
REAA	7 199	7 757	(7,2) %
REAA/Chiffre d'affaires	31 %	32 %	
Résultat d'exploitation	3 496	4 053	(13,7) %
CAPEX	2 243	3 107	(27,8) %
REAA-CAPEX	4 956	4 650	6,6 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	131 311	136 335	(3,7) %

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Les variations de périmètre intervenues entre 2001 et 2002 concernent :

- le transfert de Wanadoo Services Pro du segment "Wanadoo" vers le segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" intervenu le 1^{er} janvier 2002,
- l'intégration d'Internet Telecom également au 1^{er} janvier 2002,
- la mise en équivalence de CNTP (Compagnie Nouvelle de Traitement des Paiements) à partir du 1^{er} juillet 2001, ainsi que de l'impact de la cession de l'immobilier sur le segment.

1.3.2.3.2 Chiffre d'affaires

En données historiques, le chiffre d'affaires du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" diminue de - 4,1 %.

Cette baisse reflète d'une part des éléments de diminution du chiffre d'affaires :

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la part de marché de France Télécom sur le trafic local, a été marquée par l'impact du transfert automatique aux concurrents du trafic local de leurs clients en présélection. Toutefois cette décroissance a connu une évolution beaucoup moins défavorable au second semestre : la part de marché de France Télécom sur le trafic local s'établit en décembre 2002 à 80,9 %, contre 82,7 % en juin 2002 et 96,8 % à fin décembre 2001.

Le revenu des communications téléphoniques locales et longue distance est par ailleurs marqué par le repli du marché global des communications téléphoniques de la téléphonie fixe en France. Vue par France Télécom, la baisse du volume global du trafic téléphonique local et longue distance est estimée à 8 % en 2002, contre 5 % en 2001 ; son impact correspond à environ 40 % de la baisse du chiffre d'affaires des communications téléphoniques enregistrée en 2002.

Pour sa part, le chiffre d'affaires des communications vers les mobiles est affecté en 2002 par la baisse d'environ - 15 % du prix des communications intervenue le 30 avril 2002, et que compense partiellement la croissance annuelle de 7,4 % du volume des communications. Enfin, le chiffre d'affaires du trafic international sortant enregistre une diminution de 1,4 % en 2002, liée à l'impact des baisses de prix de 10 % intervenues en juillet 2001 et que compense partiellement la progression de 2,7 % du volume de trafic.

S'y ajoute l'impact de la baisse de - 13,7 % du trafic des publiphones et des services de cartes, liée au développement des services mobiles, est partiellement compensée par la progression de 6,4 % du chiffre d'affaires par minute qu'explique, notamment pour les publiphones, la part croissante des communications vers les mobiles et des communications internationales, plus rémunératrices, tandis que la part des communications locales connaît une baisse régulière.

S'agissant des services aux opérateurs, l'interconnexion nationale est marquée en 2002, par le développement (i) du raccordement direct au commutateur d'abonnés des réseaux des opérateurs tiers, et (ii) de l'interconnexion forfaitaire du trafic d'accès à Internet, facturé en fonction du nombre de circuits interconnectés, indépendamment de la durée des communications qui passent d'un réseau à l'autre.

Parallèlement, le chiffre d'affaires des services aux opérateurs internationaux enregistre une diminution de - 18,0 % par rapport à l'année précédente, après une baisse de - 0,5 % en 2001. Les revenus du trafic international entrant, qui représentent les deux tiers du chiffre d'affaires des services aux opérateurs internationaux, enregistrent une baisse de - 16,3 % liée à la diminution de - 14,3 % du prix moyen des redevances relatives aux appels entrants et facturées par France Télécom aux opérateurs internationaux et au repli de - 2,3 % du volume des appels entrants. Parallèlement, le chiffre d'affaires des services de transit (location de circuits et ré-acheminement d'appels) enregistre une diminution de - 21,1 % en 2002 contre une baisse de - 1,9 % l'année précédente.

La baisse tendancielle des revenus du Minitel et des revenus des communications d'accès Internet à bas débit (directement facturées par France Télécom).

L'impact de ces évolutions défavorables est partiellement compensé par les facteurs de hausse suivants :

La très forte progression en 2002 des revenus de l'accès Internet haut débit ADSL (hors facturation par Wanadoo) grâce au développement rapide des connections à l'ADSL. Le nombre des accès haut débit via l'ADSL pour le grand public en France (en incluant les accès ADSL de Wanadoo) a plus que triplé, s'établissant à 1 359 000 au 31 décembre 2002 contre 408 000 un an plus tôt, avec une accélération de cette progression au cours du quatrième trimestre, permettant ainsi de dépasser l'objectif de 1,3 million d'accès ADSL activés à la fin de l'année.

Le chiffre d'affaires des services aux entreprises continue d'enregistrer une croissance régulière en 2002. Cette progression est générée par le développement rapide des solutions de réseaux de données qui intègrent les services de gestion et de supervision du réseau de l'entreprise cliente.

Les revenus du groupe TDF qui représentent près des deux tiers du chiffre d'affaires total de la "Télédiffusion et transmission audiovisuelle" en 2002, connaissent une progression de 3,9 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci est principalement liée, en France (i) au développement des services de maintenance et d'ingénierie de sites de télécommunication, avec l'accueil de relais d'opérateurs mobiles sur les infrastructures de TDF et (ii) s'y ajoute la progression de + 7,8 % des activités hors de France et les bonnes performances de l'activité des studios de services vidéo.

France Télécom a cédé sa participation dans TDF le 13 décembre 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

La progression annuelle de 4,1 % des produits de la télévision par câble en 2002 est liée au développement de l'activité du groupe FT Câble, prestataire direct de services aux abonnés, dont le chiffre d'affaires progresse de 8,3 % grâce d'une part, (i) à la migration des abonnements analogiques vers des offres numériques plus rémunératrices et d'autre part, (ii) à l'augmentation de 3,7 % du nombre d'abonnés qui s'établit à 854 milliers au 31 décembre 2002 contre 824 milliers un an plus tôt. Cette croissance est partiellement compensée par la baisse du chiffre d'affaires de l'activité d'opérateur d'infrastructures, liée à l'impact de la cession de réseaux à la société Noos (ex Lyonnaise Câble) finalisée à fin mai 2002.

1.3.2.3.3 Résultat d'exploitation avant amortissements

En données historiques, le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" diminue de - 7,2 %. En effet, les charges du segment enregistrent l'effet de la cession de l'immobilier qui se traduit par un accroissement significatif des charges locatives entre 2001 et 2002.

Hors cet impact, le niveau des charges du segment est globalement stable entre 2001 et 2002, ce qui résulte des éléments suivants :

- la diminution des reversements concernant les terminaisons d'appel mobile et des reversements internationaux ;
- la baisse des charges externes hors reversements notamment pour les consommations externes et les provisions clients. Cette diminution est partiellement compensée par l'impact des éléments exceptionnels enregistrés au 31 décembre 2001, notamment la plus-value réalisée sur la cession des actifs corporels lors de la vente des réseaux câblés à Noos. Par ailleurs les charges de personnel sont globalement stables.
- l'augmentation des charges intra-Groupe hors reversements, notamment les achats de terminaux mobiles et de recharges mobicarte auprès d'Orange, ainsi que les relations commerciales qui lient Transpac à d'Equant.

Les charges opérationnelles reflètent notamment les gains de productivité réalisés sur les activités de réseau.

1.3.2.3.4 Investissements corporels et incorporels

Les investissements corporels et incorporels du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" enregistrent, entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002, une diminution de - 27,8 %.

Les investissements réseaux, qui représentent plus de la moitié des investissements corporels et incorporels du segment, enregistrent une baisse globale importante. Du fait de la rationalisation et de l'optimisation des réseaux, les principaux postes d'investissement sont en diminution, à l'exception de l'ADSL. Les évolutions les plus importantes concernent :

- la boucle locale dont les investissements enregistrent une baisse sensible en 2002. Cette diminution s'explique notamment par les effets de la reconstruction de réseau intervenus au 1^{er} semestre 2001 à la suite de la tempête de décembre 1999 ;
- les investissements liés au réseau téléphonique commuté, aux autres réseaux spécialisés, ainsi qu'aux ressources communes à ces réseaux, sont en baisse significative en raison des effets de la baisse de prix des équipements et de la rationalisation des investissements par le ciblage des infrastructures sur le haut débit (ADSL) et sur le renouvellement des faisceaux hertziens ;
- les investissements relatifs aux autres équipements Internet sont en baisse du fait du recentrage des dépenses vers les équipements haut débit, ainsi que de la baisse des prix des équipements d'accès aux services haut débit ;
- la progression des investissements pour l'ADSL entre 2001 et 2002 qui s'explique par l'objectif de couverture de la population à 80 % d'ici 2003 et par la plus forte croissance du parc en 2002 par rapport à 2001 et ceci malgré une baisse des prix des équipements.

Les autres postes (informatique, immobilier, terminaux, publiphonie et investissements incorporels), d'investissements corporels et incorporels du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs", sont stables. Cette stabilité reflète les moindres dépenses réalisées sur les investissements liés à l'informatique et l'immobilier. En sens inverse, les investissements corporels hors réseau enregistrent la croissance des dépenses liées aux terminaux qu'explique le renouvellement de la gamme des terminaux loués dans le but de favoriser l'utilisation des nouveaux services.

1.3.2.3.5 REAA-CAPEX

Le solde de REAA-CAPEX du segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" progresse de 6,6 % entre 2001 et 2002. Cette progression reflète la forte diminution des investissements corporels et incorporels, partiellement compensée par la diminution du résultat d'exploitation avant amortissements.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.3.2.4 Segment Equant

Le segment Equant regroupe les activités dans le domaine des services mondiaux de transmission de données aux entreprises. Après le rachat de Global One (début 2000), France Télécom a finalisé celui d'Equant (juin 2001), puis a fusionné aussitôt ces deux sociétés, donnant naissance au leader mondial des services data et IP et pour les entreprises. Au 31 décembre 2002, France Télécom détient 54,2 % du nouvel ensemble Equant.

1.3.2.4.1 Les données opérationnelles du segment Equant

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles historiques du segment "Equant" aux 31 décembre 2002 et 2001.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Chiffre d'affaires	3 156	2 392	31,9 %
REAA	200	(177)	ns
REAA/Chiffre d'affaires	6 %	(7) %	
Résultat d'exploitation	(321)	(501)	35,9 %
CAPEX	392	436	(10,1) %
REAA – CAPEX	(192)	(613)	68,7 %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	11 928	9 996	19,3 %

Equant est intégré globalement dans son nouveau périmètre, incluant Global One en totalité, depuis le 1^{er} juillet 2001.

1.3.2.4.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Equant progresse de 31,9 % entre 2001 et 2002 et s'établit à 3 156 millions d'euros en 2002, contre 2 392 millions d'euros en 2001. Cette forte croissance reflète l'intégration globale d'Equant dans le Groupe, à compter du 1^{er} juillet 2001.

Hors cet impact de périmètre, le chiffre d'affaires d'Equant en 2002 est, dans un environnement économique déprimé, en baisse par rapport à 2001. Les services de réseaux continuent de progresser et représentent à fin 2002, près de 53 % du chiffre d'affaires total. Mais le chiffre d'affaires est néanmoins en baisse du fait d'un recul des ventes sur le marché des services d'intégration et, dans une moindre mesure, de la baisse du chiffre d'affaires de SITA.

1.3.2.4.3 Résultat d'exploitation avant amortissements

En revanche, le résultat d'exploitation avant amortissements d'Equant sur l'ensemble de l'exercice 2002 enregistre, une amélioration significative en passant de – 177 millions d'euros au 31 décembre 2001 à + 200 millions d'euros au 31 décembre 2002. Cette amélioration s'explique, outre l'impact de l'intégration sur douze mois d'Equant, par une bonne maîtrise des coûts ainsi que par la poursuite des premiers effets des synergies liées à la fusion avec Global One ; celle-ci se traduit par une amélioration de la structure de coûts du réseau et par la rationalisation de l'ensemble des fonctions.

1.3.2.4.4 Investissements corporels et incorporels

Les dépenses d'investissements corporels et incorporels sont en baisse, soit – 10,1 %.

Hors l'impact de périmètre entre les deux exercices : douze mois en 2002, contre 6 mois en 2001, cette diminution est le résultat direct des synergies liées à la fusion, du net ralentissement actuel du marché ayant pour conséquence la diminution des investissements corporels et incorporels investis chez les clients et du contrôle des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont prioritairement affectées à l'adaptation du réseau, ainsi qu'au développement des systèmes de gestion commerciale et de back-office.

1.3.2.4.5 REAA-CAPEX

La maîtrise des dépenses d'investissement et l'amélioration du résultat d'exploitation avant amortissements ont permis à Equant de renforcer son niveau de REAA-CAPEX par rapport à fin 2001, puisqu'il passe de – 613 millions d'euros en 2001, à –192 millions d'euros en 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.3.2.5 Segment TP Group

Le segment "TP Group" regroupe les activités de TP S.A. l'opérateur historique polonais et ses filiales dont principalement PTK Centertel pour les activités mobiles, depuis le 1^{er} avril 2002. Le consortium formé par France Télécom et Kulczyk Holding détient 47,5 % de TP S.A. dont 33,93 % pour France Télécom.

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles historiques du segment "TP Group" au 31 décembre 2002.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Chiffre d'affaires	3 471	-	-
REAA	1 453	-	-
REAA/Chiffre d'affaires	42 %	-	-
Résultat d'exploitation	653	-	-
CAPEX	1 045	-	-
REAA-CAPEX	408	-	-
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	45 222	-	-

TP Group est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} avril 2002. En conséquence, les données présentées ci-dessus pour 2002 correspondent à neuf mois d'activité. Par ailleurs, l'effectif moyen est pondéré du nombre de mois pendant lesquels TP Group était consolidé en intégration globale sur le nombre total de mois de la période.

1.3.2.5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de TP Group s'élève à 3 471 millions d'euros en 2002. Les revenus issus des services fixes, représentent environ 80 % du chiffre d'affaires de TP Group. Les services mobiles de la filiale PTK Centertel connaissent une progression rapide. Sa part de marché s'établit à 32,1 % en 2002, contre 27,8 % en 2001. Outre le développement très rapide des mobiles, TP Group bénéficie de la forte croissance du marché de l'Internet.

1.3.2.5.2 Résultat d'exploitation avant amortissements

Le résultat d'exploitation avant amortissements s'élève à 1 453 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Dans le but d'améliorer sa rentabilité opérationnelle, un programme de réduction des charges opérationnelles avant amortissements a été mis en place au sein de TP Group et porte sur les dépenses liées aux consommations et services, et particulièrement en ce qui concerne les achats de matériel et d'énergie.

D'autre part, TP Group a mis en œuvre un plan de restructuration, se traduisant par une baisse des charges de personnel.

1.3.2.5.3 Investissements corporels et incorporels

Les dépenses liées aux investissements corporels et incorporels s'élèvent à 1 045 millions d'euros. Un programme d'optimisation a été initialisé en 2001.

1.3.2.5.4 REAA-CAPEX

Le solde de REAA-CAPEX est de 408 millions d'euros à fin 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.3.2.6 Segment Autres International

Le segment "Autres International" regroupe les activités réalisées hors de France en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données, de télédiffusion et de télévision par câble ainsi que les activités mobiles non apportées à Orange (Voxtel en Moldavie et FTM Liban).

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		Variations
	2002 historique	2001 historique	02/01 historique
Chiffre d'affaires	2 427	4 495	(46,0) %
REAA	784	1 487	(47,3) %
REAA/chiffre d'affaires total	32 %	33 %	
Résultat d'exploitation	278	445	(37,6) %
CAPEX	396	1 081	(63,4) %
Licences UMTS / GSM	46	-	-
REAA-CAPEX	388	406	(4,4) %
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)	14 047	23 295	(39,7) %

Les principaux impacts de variations de périmètre intervenus entre 2001 et 2002 sont :

- la mise en équivalence de Telecom Argentina à partir du 21 décembre 2001 ;
- l'impact du transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais à compter du 31 août 2002 ;
- l'arrêt de l'activité de Tesam depuis le 1^{er} juillet 2001 ;
- le transfert au 1^{er} juillet 2002, des activités mobiles en Egypte (Mobini/ECMS) du segment "Services fixes, voix et données hors de France" vers le segment "Orange".

1.3.2.6.1 Chiffre d'affaires

En données historiques, le chiffre d'affaires du segment "Autres International" diminue de 46 % et s'explique principalement par les impacts de périmètre suivants :

- la mise en équivalence de Telecom Argentina,
- le transfert des activités égyptiennes de téléphonie mobile (Mobini/ECMS),
- la sortie de FTM Liban suite au transfert de propriété de son réseau au gouvernement libanais.

Hors ces effets de périmètre, le chiffre d'affaires du segment "Autre International" enregistre la croissance des services fixes du Groupe, dont notamment Uni2 en Espagne, qui poursuivent la très forte progression de leur chiffre d'affaires.

1.3.2.6.2 Résultat d'exploitation avant amortissements

Le résultat d'exploitation avant amortissements au 31 décembre 2002 du segment "Autres International" enregistre, en comparaison des données au 31 décembre 2001, une diminution sensible, soit - 47,3 %. Cette baisse s'explique notamment par des variations de périmètre citées ci-dessus.

Hors ces impacts, le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Autres International" enregistre la croissance de rentabilité d'autres filiales du segment, notamment d'Uni2.

1.3.2.6.3 Investissements corporels et incorporels

Le segment "Autres International", enregistre, une diminution importante de - 63,4 % de ses investissements corporels et incorporels hors licences UMTS, entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002. Cette baisse s'explique principalement la mise en équivalence de Telecom Argentina et le transfert de Mobini/ECMS au segment "Orange".

Outre ces impacts, les dépenses d'investissement corporels et incorporels baissent notamment en raison des réductions de dépenses réalisées par d'autres filiales telles que Uni2 et Casema.

D'autre part, les investissements incorporels du segment "Autres International" enregistrent l'acquisition d'une licence GSM au Mali (Ikatel) pour un montant de 46 millions d'euros.

1.3.2.6.4 REAA-CAPEX

Le solde de REAA-CAPEX du segment "Autres International" baisse de - 4,9 % entre 2001 et 2002 passant de 406 millions d'euros en 2001 à 386 millions d'euros en 2002, du fait de la baisse du résultat d'exploitation avant amortissements, compensée partiellement par la diminution des dépenses d'investissements corporels et incorporels.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.3.3 DU RESULTAT D'EXPLOITATION AU RESULTAT NET PART DU GROUPE

Le tableau suivant présente le passage du résultat d'exploitation au résultat net part du Groupe de France Télécom au 31 décembre 2002. Les provisions et amortissements exceptionnels portent sur MobilCom, Equant, NTL, Wind, Orange Communications S.A., le put Kulczyk, les coûts de restructuration Orange, les effets de la situation politique et économique en Côte d'Ivoire, JTC (Jordanie) et les impôts différés.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre	
	2002 historique	2001 historique
Résultat d'exploitation	6 808	5 200
Charges financières nettes hors TDIRA	(4 041)	(3 847)
Ecart de change net	136	(337)
Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière	(216)	(229)
Résultat courant des sociétés intégrées	2 687	787
Autres produits & charges non opérationnels, nets	(12 849)	(5 904)
Impôt sur les sociétés	(2 499)	2 932
Participation des salariés	(148)	(131)
Résultat net des sociétés intégrées	(12 809)	(2 316)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(367)	(890)
Amortissement des écarts d'acquisition	(2 352)	(2 531)
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	(5 378)	(3 257)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(20 906)	(8 994)
Intérêts minoritaires	170	714
Résultat net part du Groupe	(20 736)	(8 280)

1.3.3.1 Charges financières nettes et écart de change net

Les charges financières nettes s'élevaient à 4 041 millions d'euros en 2002 contre 3 847 millions d'euros un an auparavant, en progression de 194 millions d'euros. L'augmentation des frais financiers s'explique, d'une part, par l'augmentation de l'encours moyen de l'endettement financier net et, d'autre part, par l'augmentation des marges à l'émission : activation des step-up des emprunts obligataires et dégradation des conditions d'emprunt de la ligne de crédit de 15 milliards d'euros suite à la dégradation du rating de France Télécom.

Les charges financières nettes seront affectées à l'avenir par l'émission de 6,1 milliards d'euros de TDIRA portant intérêt de 7 % capitalisés (ramené à 5,75 % en août 2003, voir paragraphe 1.2.3.1 "charges financières nettes et écart de change net").

L'écart de change net en 2002 représente un gain comptable de 136 millions d'euros (contre une perte comptable de 337 millions d'euros au 31 décembre 2001). Ce gain provient essentiellement de position de change en dollar.

L'endettement financier net de France Télécom s'élève à 68 019 millions d'euros, contre 63 423 millions d'euros au 31 décembre 2001. Il comprend 11 192 millions d'euros d'obligations convertibles ou échangeables (10 750 millions d'euros au 31 décembre 2001).

La maturité moyenne de l'endettement financier net a diminué en 2002, elle est passée de 4,6 ans au 31 décembre 2001 à environ 4 ans au 31 décembre 2002. Cette réduction de la maturité moyenne s'explique par le faible montant des emprunts obligataires émis en 2002 (3,5 milliards d'euros). La hausse du coût moyen pondéré annuel de l'endettement financier net de France Télécom de 5,82 % à 5,90 % entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 s'explique par l'application de step up sur une partie importante de la dette (24,6 milliards d'euros) et par l'augmentation des marges à l'émission demandée par les investisseurs obligataires. Cependant la hausse du coût moyen de la dette a été limitée à 8 points de base, d'une part, en raison de la baisse des taux d'intérêt à court terme (la moyenne de l'EURIBOR 3 mois passe de 4,26 % en 2001 à 3,32 % en 2002) et, d'autre part, grâce au fait que les step-up ont un effet décalé dans le temps sur certains emprunts (l'augmentation du coupon ne s'effectue pas prorata temporis mais après le versement du coupon en cours).

Le taux d'intérêt moyen pondéré instantané des dettes financières à long terme y compris les emprunts bancaires et obligataires échangeables ou convertibles, qui représente le taux facial moyen de la dette à long terme à une date donnée, augmente en passant de 5,29 % au 31 décembre 2001 à 6,07 % au 31 décembre 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

La baisse des taux d'intérêt a incité France Télécom à augmenter la part de sa dette à taux fixe, après swap, de 66 % au 31 décembre 2001 à 72 % au 31 décembre 2002.

La politique de France Télécom n'est pas d'utiliser les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Comme la plupart des instruments financiers dérivés sont destinés à couvrir les aléas liés à l'activité, les risques liés à ces instruments financiers sont compensés par les risques engendrés par les éléments couverts.

1.3.3.2 Résultat courant des sociétés intégrées

Le résultat courant des sociétés intégrées s'élève à 2 687 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 787 millions d'euros au 31 décembre 2001.

1.3.3.3 Autres produits et charges non opérationnels

Au 31 décembre 2002, les autres produits et charges non opérationnels représentent un montant global de - 12 849 millions d'euros, contre - 5 904 millions d'euros au 31 décembre 2001. Ce poste comprend des plus ou moins-values de cession et des résultats de dilution, des dotations et reprises de provisions, des frais de cession de créances et des dividendes et provisions exceptionnelles.

1.3.3.3.1 Plus et moins-values de cession

Parmi les principales opérations de cessions intervenues au 31 décembre 2002, la plus-value de cession réalisée sur la vente de TDF d'un montant de 486 millions d'euros, la plus-value enregistrée sur la cession de Panafon pour un montant de 274 millions d'euros, la plus-value réalisée sur la vente de la participation du Groupe dans Télévision Par Satellite (TPS) s'est élevée à 177 millions d'euros, la plus-value de cession partielle de Pramindo Ikat à 27 millions d'euros, ainsi que la moins-value de 41 millions d'euros relative au dénouement en juillet 2002 de l'engagement hors bilan sur les titres CCIC. Par ailleurs, le profit de dilution enregistré sur eresMas (renommé Wanadoo Espana au 1er janvier 2003, après fusion) chez Wanadoo représente un montant de 35 millions d'euros.

Au titre des cessions, les plus-values comprenaient, au 31 décembre 2001, 1 068 millions d'euros au titre de la cession d'une première partie de la participation du Groupe dans STMicroelectronics, 401 millions d'euros pour Sema Group plc, 181 millions d'euros pour Sprint Fon, net d'écart de change. La cession d'une première tranche d'actifs immobiliers du Groupe avait de plus dégagé une plus-value de 705 millions d'euros, nette de frais. Par ailleurs, les autres produits et charges non opérationnels enregistraient également au 31 décembre 2001 des produits de dilution, à hauteur de 1 086 millions d'euros, suite aux opérations de prise de contrôle par Wanadoo de Freeserve au Royaume-Uni et de QDQ Media en Espagne. Ils enregistraient aussi le profit de dilution consécutif à l'apport d'Infostrada à Wind pour 934 millions d'euros, ainsi qu'un profit de 482 millions d'euros suite à la détermination de la juste valeur de Global One, dans le cadre de l'apport de Global One à Equant.

1.3.3.3.2 Dotations et reprise de provisions

Hors plus-values, les autres produits et charges non opérationnels enregistrent notamment des dotations de provision sur certaines participations étrangères. Elles traduisent la réappréciation de la valeur d'utilité de ces sociétés dans le cadre de la revue stratégique en cours au 31 décembre 2002 et concernent à cette date :

- Uni2 pour 192 millions d'euros ;
- Dutchtone pour 212 millions d'euros (183 millions d'euros en impact part du Groupe) ;
- Connect Austria pour 132 millions d'euros (114 millions d'euros en impact part du Groupe) ;
- Optimus pour 30 millions d'euros (26 millions d'euros en impact part du Groupe) ;
- les titres Telinvest pour 61 millions d'euros ;
- les titres Globecast pour 45 millions d'euros ;
- les titres Novis et Clix pour 45 millions d'euros.

Par ailleurs, ont été enregistrés en 2002, une provision sur les comptes courants NTL et MSCP (opération NOOS) de 285 millions d'euros et une provision de 52 millions d'euros relative à la moins-value attendue sur la cession des titres Casema. Les titres Sprint ont été dépréciés à hauteur de 39 millions d'euros et une dotation sur Intelig a été enregistrée au Brésil pour un montant de 145 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001, ils comprenaient une reprise nette, à hauteur de 396 millions d'euros, de la provision constituée au 31 décembre 2000 au titre de l'opération Global One/Equant, une dotation de 134 millions d'euros relative à TESAM, et des provisions sur la valeur de réalisation de certaines filiales étrangères non stratégiques, dont 141 millions d'euros sur Intelig.

1.3.3.3.3 Autres

Enfin, les autres produits et charges non opérationnels enregistrent, à fin décembre 2002, les frais sur opération de titrisation des créances et carry-back pour 62 millions d'euros, des frais sur titres France Télécom S.A. d'un montant de 60 millions d'euros, ainsi que les coûts d'intégration d'Equant pour 48 millions d'euros. D'autre part, un coût supplémentaire sur la distribution d'actions gratuites Deutsche Telekom (ajustement de prix lié au contrat de cession des actions Deutsche Telekom détenues par France Télécom) a entraîné la constatation d'une provision d'un montant de 58 millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.3.3.4 Provisions exceptionnelles

Les autres produits et charges non opérationnels enregistrent également, au 31 décembre 2002, des provisions exceptionnelles d'un montant de 11 963 millions d'euros, dont :

- 7 290 millions d'euros au titre de MobilCom (dont une provision pour risque à hauteur de 7 milliards d'euros destinée à couvrir les risques liés à l'engagement de financement du développement des activités UMTS de MobilCom, et une dépréciation totale des avances accordées au cours du premier semestre 2002 pour un montant de 290 millions d'euros),
- 1 641 millions d'euros au titre d'une provision complémentaire sur NTL,
- 1 627 millions d'euros au titre de Wind (1 404 millions d'euros en impact net part du Groupe),
- 571 millions d'euros au titre de l'engagement de rachat de titres TP S.A. contractés auprès de Kulczyk Holding,
- 490 millions d'euros (423 millions d'euros en impact net part du Groupe) relatifs à des coûts de restructuration au sein d'Orange dont 252 millions d'euros liés au retrait annoncé en décembre 2002 de la Suède,
- 343 millions d'euros (l'impact net part du Groupe étant de 244 millions d'euros) concernant la dépréciation d'actifs sur la Côte d'Ivoire (CI Telcom et Orange Côte d'Ivoire).

Au 31 décembre 2001, les provisions exceptionnelles s'élevaient à 9 380 millions d'euros, dont (i) 5 910 millions d'euros au titre des provisions pour dépréciation des actions ordinaires NTL, des preferred shares, des obligations convertibles et divers frais, (ii) 2 077 millions d'euros au titre de la provision pour risque et charge sur les CVG Equant et (iii) 1 393 millions d'euros (1 260 millions d'euros en impact net part du Groupe) relatifs à la dépréciation des titres MobilCom mis en équivalence.

1.3.3.4 Impôts sur les sociétés

France Télécom S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues à 95 % et plus.

Suite à l'introduction en bourse d'Orange en février 2001, Orange S.A. et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2002.

Suite à l'introduction en bourse de Wanadoo en juillet 2000, Wanadoo S.A. et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2001.

La décomposition de l'impôt selon les périmètres d'intégration fiscale et pour les autres filiales s'analyse de la façon suivante :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre	
	2002 historique	2001 historique
Groupe fiscal France Télécom S.A.	(1 588)	3 862
Groupe fiscal Orange S.A.	(531)	(593)
Groupe fiscal Wanadoo S.A.	68	(26)
Autres filiales en France et hors de France	(448)	(311)
Total impôts	(2 499)	2 932

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif prévisionnel de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2002. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 35,43 % pour 2002 et les années suivantes.

La baisse du cours de bourse de l'action France Télécom S.A. en 2002, qui se traduit par la constitution dans les comptes sociaux de provisions fiscalement déductibles, ainsi que les risques NTL et MobilCom conduisent à un accroissement significatif des pertes fiscalement reportables du périmètre d'intégration fiscale de France Télécom S.A. Ceci a pour effet de reculer l'échéance prévisionnelle de recouvrement des impôts différés actifs au-delà de l'horizon de huit ans retenu lors de l'arrêté des comptes 2001.

Dans ce contexte, l'application du principe de prudence, qui en matière comptable prévaut à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, a conduit à provisionner pour le groupe fiscal France Telecom S.A. les actifs d'impôts différés générés au cours de l'année 2002 (891 millions d'euros) ainsi qu'à provisionner 1 800 millions d'euros sur le montant d'impôts différés au 31 décembre 2001. La charge nette d'impôt différé du périmètre d'intégration fiscale France Télécom S.A. s'élève ainsi à 1 602 millions d'euros après prise en compte de l'impôt lié aux dividendes 2002 (198 millions d'euros constatés par mouvement des réserves). La capacité à effectuer ultérieurement une reprise est essentiellement fonction de l'appréciation de l'exécution du programme TOP et de la réalisation de l'augmentation de capital.

France Télécom estime que, sur la base de ses budgets, plans stratégiques et plans de financement reflétant la situation financière au 31 décembre 2002, l'impôt différé actif maintenu au bilan pour France Télécom S.A. et les sociétés de son périmètre d'intégration fiscale pourra être récupéré grâce à l'existence de bénéfices imposables attendus au cours des huit exercices à venir dans son activité, régulièrement profitable, d'opérateur fixe en France. Par ailleurs, du fait de ces résultats et du dispositif fiscal des amortissements réputés différés, la part des reports déficitaires non indéfiniment reportables devrait être entièrement utilisée dans la limite légale de cinq ans, le solde acquérant le caractère de déficit indéfiniment reportable.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

En 2001, France Télécom S.A. et son périmètre d'intégration fiscale ont enregistré un déficit fiscal significatif qui résulte principalement de l'effet de l'introduction en bourse d'Orange S.A. et de la cession d'actions France Télécom à SITA dans le cadre de l'acquisition d'Equant. Ce déficit fiscal a permis de générer des créances de carry back de 1 630 millions d'euros et un déficit reportable en avant de 2 231 millions d'euros.

En décembre 2001, France Télécom a cédé à un établissement de crédit les créances de carry-back détenues sur le Trésor Public, dont un montant de 1 111 millions d'euros en échange de titres obligataires qui ont été encaissés sur l'exercice 2002.

La décomposition de l'impôt sur le périmètre d'intégration fiscale de France Télécom S.A. s'analyse comme suit :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre	
	2002 historique	2001 historique
Carry-back	0	1 630
Autres impôts courants	14	(26)
Impôts différés de l'année	1 089	3 007
Provision pour dépréciation et actualisation des impôts différés	(2 691)	(750)
Impôts effectifs Groupe fiscal France Télécom S.A.	(1 588)	3 862

France Télécom S.A. et ses principales filiales françaises ont fait l'objet de contrôles fiscaux portant sur les exercices 1998 et 1999. Ces contrôles sont partiellement achevés et les redressements éventuels portent pour l'essentiel sur des décalages de bases taxables. Les sociétés concernées ont fait part de leurs observations. France Télécom S.A. est, au 31 décembre 2002, dans l'attente de la position définitive de l'Administration fiscale.

1.3.3.5 Participation des salariés

En application de la loi du 26 juillet 1996 et de la réglementation française du travail, France Télécom est assujettie, depuis le 1^{er} janvier 1997, au régime de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. L'accord de participation, signé avec les partenaires sociaux, s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

La charge calculée selon les modalités de l'accord en vigueur, s'élève à 148 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2001.

1.3.3.6 Résultat net des sociétés intégrées

Le résultat net des sociétés intégrées s'élève à -12 809 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre une perte de -2 316 millions d'euros au 31 décembre 2001.

1.3.3.7 Résultat des sociétés mises en équivalence

Au 31 décembre 2002, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence représente une perte de 367 millions d'euros, contre une perte de 890 millions d'euros un an auparavant.

En comparaison du résultat des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2001, on constate une amélioration de 523 millions d'euros qui s'explique principalement par les évolutions suivantes :

■ **les évolutions qui ont eu un impact positif sur le résultat :**

- la valeur d'équivalence de MobilCom qui a été ramenée à un montant nul au 31 décembre 2001, ce qui a eu pour conséquence de ne constater aucune quote-part de résultat depuis le 1^{er} janvier 2002, contre une perte de 178 millions d'euros enregistrée sur l'exercice 2001 ;
- la valeur d'équivalence de Telecom Argentina qui a été ramenée à un montant nul au 21 décembre 2001, après dépréciation totale de la valeur de la société, ce qui a eu pour conséquence de ne constater aucune quote-part de résultat depuis le 1^{er} janvier 2002, contre une perte de 178 millions d'euros enregistrée sur l'exercice 2001 ;
- la quote-part de résultat positif enregistrée sur Eutelsat, mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2002, soit un impact positif de 70 millions d'euros ;
- la sortie du périmètre de Technocom avec effet au 1^{er} janvier 2002, contre une perte de 31 millions d'euros enregistrée au 31 décembre 2001 ;
- la cession de TPS à TF1 le 6 mai 2002 représente un impact positif sur le résultat des sociétés mises en équivalence de 25 millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ en sens inverse, le résultat des sociétés mises en équivalence enregistre :

- la diminution sensible de la quote-part de résultat de TP Group (TP S.A. et PTK Centertel en Pologne) qui a été consolidé par intégration globale à partir du 1^{er} avril 2002 alors qu'il était mis en équivalence depuis le 1^{er} octobre 2000, soit un impact négatif de 45 millions d'euros ;
- la quote-part de résultat négatif de TA Orange (ex-BITCO) qui s'explique par la croissance des coûts consécutive au lancement commercial au cours du 1^{er} semestre 2002, soit un impact négatif de 22 millions d'euros.

1.3.3.8 Amortissement des écarts d'acquisition

Le montant de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition récurrents s'établit, au 31 décembre 2002, à 2 352 millions d'euros, contre 2 531 millions d'euros au 31 décembre 2001. La réalisation d'investissements financiers importants dans le cadre du développement international du Groupe, notamment en 2000, a généré un volume d'écarts d'acquisition important. L'amortissement, sur une durée de 20 ans, de ces écarts d'acquisition concerne en 2002 principalement Orange, dont Orange PCS pour 1 133 millions d'euros, Orange Communications S.A. en Suisse pour 129 millions d'euros, Wind pour 47 millions d'euros et BITCO en Thaïlande pour 17 millions d'euros. Equant pèse pour 511 millions d'euros, TP Group pour 130 millions d'euros et Freeserve pour 97 millions d'euros.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice 2002, la valeur actuelle des écarts d'acquisition, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, a fait l'objet d'un examen annuel. Le niveau d'analyse auquel France Télécom apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition de ses principaux sous-groupes est le suivant :

- la valeur actuelle d'Orange est appréciée au niveau de ce segment qui résulte du regroupement des activités d'Orange Plc acquise et celles antérieurement détenues par France Télécom ;
- la valeur actuelle d'Equant est appréciée au niveau de ce sous-groupe dans lequel les activités de Global One précédemment détenues ont été intégrées ;
- la valeur de Wanadoo est appréciée au niveau de chacune de ses deux activités : les activités Internet (présentes notamment en France, Angleterre et Espagne) et les activités Annuaire (présentes notamment en France et en Espagne) ;
- la valeur actuelle de TP Group est appréciée au niveau de ce sous-groupe.

France Télécom estime que ce niveau d'analyse reflète :

- les caractéristiques de métier ou de marché (technologie, marque, clientèle, marketing) similaires des entités revues,
- le partage par les entités de ressources communes (outil, R&D, management, financement),
- les primes stratégiques acceptées par France Télécom pour acquérir des activités afin de les rassembler avec celles antérieurement détenues au sein de sous-ensembles cohérents ainsi dotés d'un potentiel de développement accru.

En raison de la volatilité à court terme des valorisations boursières et du caractère stratégique des participations, France Télécom privilégie dans son appréciation de la valeur d'usage, la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ceux-ci sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires issus du processus de planification stratégique, et étendus sur un horizon approprié compris entre cinq et dix ans ;
- au delà de cet horizon, les flux de trésorerie sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités.

Dans le cadre de l'examen de la valeur actuelle des écarts d'acquisition réalisé lors de l'arrêté 2002,

- les plans d'affaires retenus reflètent une appréciation des hypothèses de croissance modérée par rapport à 2001.
- les taux de croissance perpétuelle et les taux d'actualisation ont été concomitamment revus avec un différentiel "taux d'actualisation moins taux de croissance perpétuelle" qui s'accroît par rapport à fin 2001 pour refléter l'évolution des conditions économiques générales observée au deuxième semestre 2002 et une réappréciation à la baisse des hypothèses de croissance à long terme, sauf le cas particulier de Wanadoo Annuaire du fait du développement de ses activités en ligne :

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Période close le	31 décembre 2002				31 décembre 2001		
	Horizon du plan d'affaires	Actualisation	Croissance perpétuelle	Différentiel	Actualisation	Croissance perpétuelle	Différentiel
Orange	10 ans	9 %	3 %	6 %	9 %	3,5 %	5,5 %
Equant	5 ans	10,5 %	3 %	7,5 %	9,5 %	4 %	5,5 %
Wanadoo – Internet	10 ans	12,5 %	4,5 %	8 %	10 %	5 %	5 %
Wanadoo – Annuaires	10 ans	9 %	3,5 %	5,5 %	8 %	3 %	5 %
TP Group	10 ans (mobiles) 5 ans (fixes)	10,5 %	3 %	7,5 %	n/a ⁽¹⁾	n/a ⁽¹⁾	n/a ⁽¹⁾

(1) prise de contrôle et consolidation par intégration de TP S.A. en avril 2002.

Les flux de trésorerie actualisés issus des révisions ainsi conduites des plans d'affaires et des taux de croissance perpétuelle ou d'actualisation demeurent supérieurs aux valeurs comptables consolidés des activités de ces sous-groupes, à l'exception d'Equant pour lequel une dépréciation a été constatée.

Au 31 décembre 2002, l'excédent de la valeur d'usage estimée sur la valeur comptable et l'incidence sur la valeur d'usage et l'incidence de la variation d'un point du taux de croissance perpétuelle ou du taux d'actualisation sont les suivants :

en milliards d'€	Excédent de la valeur d'usage estimée sur la valeur comptable	Incidence d'une variation d'un point à la hausse ou à la baisse	
		Croissance perpétuelle	Actualisation
Orange	12,4	+ 7,1/- 5,0	- 8,2/+ 11,4
Equant	0 ⁽¹⁾	+ 0,2/- 0,1	- 0,2/+ 0,2
Wanadoo-Internet	5	+ 0,5/- 0,4	- 0,7/+ 0,9
Wanadoo-Annuaire	3,3	+ 0,5/- 0,3	- 0,5/+ 0,8
TP Group	0,3	+ 0,6/- 0,5	- 0,7/+ 0,9

(1) après dépréciation.

Les amortissements des écarts d'acquisitions exceptionnels au 31 décembre 2002 s'établissent à 5 378 millions d'euros et portent sur :

- Equant pour un montant de 4 375 millions d'euros (4 300 millions d'euros en impact net part du Groupe), ramenant sa valeur comptable au taux de clôture à 1 570 millions d'euros.
- Orange Communications S.A. (en Suisse) pour un montant de 872 millions d'euros, ramenant sa valeur comptable à 2 321 millions d'euros, suite à la révision de son plan d'affaires et compte tenu d'un écart d'acquisition dans les comptes consolidés de France Télécom reflétant une valorisation de 100 % d'Orange Communications S.A. sur la base du rachat en novembre 2000 de 42,5 % détenus par E.On.
- JTC (en Jordanie) pour un montant de 131 millions d'euros (115 millions d'euros en impact net part du Groupe), ramenant sa valeur comptable au taux de clôture à 309 millions d'euros.

1.3.3.9 Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à - 20 906 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre une perte de - 8 994 millions d'euros au 31 décembre 2001.

1.3.3.10 Résultat net part du Groupe

Compte tenu des intérêts minoritaires qui s'élèvent à 170 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 714 millions d'euros un an auparavant, le résultat net consolidé part du Groupe est de - 20 736 millions d'euros en 2002, contre une perte de - 8 280 millions d'euros en 2001.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.4. ENDETTEMENT FINANCIER, RESSOURCES DE FINANCEMENT ET SITUATION DE TRESORERIE

1.4.1 ENDETTEMENT FINANCIER ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

En 2003, France Télécom a eu recours au marché obligataire et a émis 6,4 milliards d'euros d'emprunts à long terme. Au 31 décembre 2003, France Télécom affiche un endettement financier brut de 49,4 milliards dont 47,8 milliards de dette à long et moyen terme et 1,6 milliard d'euros de dette à court terme. Les disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élevaient à 5,2 milliards d'euros en 2003, soit un endettement financier net de la trésorerie disponible de 44,2 milliards d'euros, contre 68,0 milliards d'euros en 2002.

Le désendettement s'élevait ainsi à 23,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2002, sous l'effet principalement de l'augmentation de capital de 14,9 milliards d'euros réalisée au cours du 1^{er} semestre 2003, du cash-flow disponible¹ généré sur l'année à hauteur de 6,4 milliards d'euros (voir paragraphe 1.4.3 "Situation de trésorerie"), des produits de cession de participations pour un montant de 3,0 milliards d'euros et de l'impact favorable des variations de change sur la dette en devises pour 1,5 milliard d'euros.

Le ratio d'endettement financier net sur capitaux propres s'élevait à 3,67 au 31 décembre 2003.

1.4.1.1 Echancier de l'endettement financier net

Le tableau ci-après donne une répartition, hors intérêts courus et après prise en compte des effets des swaps de devises, de l'endettement financier brut et net, par catégories et par échéances annuelles contractuelles :

en millions d'€	Exercice clos le 31 décembre								
	2004	2005	2006	2007	2008	2009 et au-delà	2003	2002 historique	2001 historique
Dettes financières à long et moyen terme	9 057	8 415	4 192	2 834	5 282	18 041	47 821	60 393	56 139
Emprunts obligataires	8 129	7 763	3 761	2 377	4 980	17 475	44 485	53 286	49 001
Opérations de Crédit bail	46	24	23	60	21	181	355	420	73
Autres emprunts à long terme ⁽¹⁾	882	628	408	397	281	385	2 981	6 687	7 065
Autres dettes financières à court terme	1 570	0	0	0	0	0	1 570	10 490	11 365
Emprunts bancaire ⁽²⁾	197						197	8 024	7 619
Intérêts courus sur TDIRA	253						253	-	-
Billets de trésorerie	2						2	1 058	2 369
Banques créditrices	973						973	1 273	995
Autres emprunts à court terme	145						145	135	382
Endettement financier brut	10 627	8 415	4 192	2 834	5 282	18 041	49 391	70 883	67 504
Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 224	0	0	0	0	0	5 224	2 864	4 081
Valeurs mobilières de placement	1 874						1 874	45	1 138
Disponibilités et quasi-disponibilités	3 350						3 350	2 819	2 943
Endettement financier net	5 403	8 415	4 192	2 834	5 282	18 041	44 167	68 019	63 423

(1) Dont essentiellement les emprunts bancaires à long et moyen terme à l'origine, et la part à long terme des comptes courants d'associés minoritaires dans les filiales.

(2) Au 31 décembre 2002, le montant présenté inclut 7 658 millions au titre des tirages sur les lignes de crédit syndiquées multidevises long terme de France Télécom S.A.. La Tranche A de 5 milliards d'euros à maturité 2003, a été remplacée le 6 février 2003 par une nouvelle ligne de crédit syndiqué de trois ans, de même montant. La Tranche B de 10 milliards d'euros est à maturité 2005.

¹ Cash flow disponible hors cessions : flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement. Le placement en SICAV de trésorerie des liquidités issues de l'augmentation de capital est considéré d'un point de vue comptable comme un flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement. Pour le calcul du cash flow disponible hors cessions ces SICAV de trésorerie sont néanmoins considérées comme des liquidités et incluses dans le calcul. (voir paragraphe 1.4.3. "Situation de trésorerie").

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Par ailleurs, France Télécom a négocié des accords de garantie-espèces (*cash collatéral*) pouvant entraîner un règlement mensuel à certaines contreparties bancaires, correspondant à la variation de la valeur de marché (mark to market) de l'ensemble des opérations hors bilan réalisées avec ces contreparties. En application des ces accords, les deux contreparties (France Télécom d'un côté, et la contrepartie bancaire de l'autre) effectuent chaque mois une évaluation de leur portefeuille hors bilan. France Télécom peut avoir l'obligation d'effectuer un dépôt de cash collatéral correspondant à l'évaluation de sa position hors bilan. France Télécom a émis notamment en mars 2001 des emprunts en dollar et en juillet 2001 des emprunts en yen. Ces emprunts ont fait l'objet, généralement, de couverture de change à l'aide de dérivés. La valeur de marché de ces dérivés est actuellement négative compte tenu de la forte chute du dollar et du yen contre euro (de 0,915 en mars 2001 à 1,263 fin décembre 2003 pour le dollar). Ainsi, en 2003, la baisse continue du dollar et du yen a entraîné des paiements par France Télécom de Cash collatéral. Ces paiements sont fonction de l'évolution des devises et ne font pas l'objet de limites particulières en terme de montant. Les montants payés à fin 2003 s'élèvent à 910 millions d'euros (359 millions d'euros à fin décembre 2002), et sont présentés en "Autres actifs à long terme" (voir note 28.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

Des titres de participation et divers autres actifs détenus par le Groupe Orange ont été nantis (ou donnés en garantie par ce dernier) en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit (voir notes 28 et 31 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le tableau suivant présente l'échéancier de l'endettement financier net :

en millions d'€	Dette long terme FT S.A. ⁽¹⁾	Dette à long terme filiales	Dette à court terme FT S.A.	Dette court terme filiales	Total endettement financier brut	Placements FT S.A.	Placements filiales	Total endettement financier net
2004	7 825	1 232	674	896	10 627	- 3 068	- 2 156	5 403
2005	7 887	528			8 415			8 415
2006	3 447	745			4 192			4 192
2007	2 182	652			2 834			2 834
2008	4 485	797			5 282			5 282
2009 et au-delà	17 074	969			18 041			18 041
Total endettement financier brut/net	42 900	4 922	674	896	49 391	- 3 068	- 2 156	44 167

(1) y compris emprunts convertibles, échangeables ou remboursables et crédit-bail.

La maturité moyenne de l'endettement financier net est passée de 4 ans au 31 décembre 2002, à environ 6 ans au 31 décembre 2003 (voir paragraphe 1.2.3.1 "Charges financières nettes et écart de change net").

1.4.1.2 Endettement financier net par devise

Le tableau ci-dessous donne la répartition de l'endettement financier net de France Télécom au 31 décembre 2003, par devise après swaps. Les activités de France Télécom dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition de ces filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée.

Répartition de l'endettement financier net par devise vis-à-vis des tiers (contre-valeur en euros au taux de clôture)

	FT S.A.	Orange	TP Group	Autres	Total
EUR	36 656	220	319	173	37 368
USD	575	144	43	(262)	500
GPB	1 620	669		(9)	2 280
PLN	431		2 296		2 727
Autres devises	1 223	132		(63)	1 292
Total	40 505	1 165	2 658	(161)	44 167

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.4.1.3 Emprunts obligataires

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des emprunts obligataires par émetteur :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		
	2003	2002 historique	2001 historique
France Télécom S.A. - emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions	6 838	11 192	10 750
France Télécom S.A. - autres dettes obligataires	35 072	38 351	36 985
Groupe Orange	512	1 140	1 164
TP Group	2 021	2 559	-
Autres émetteurs	42	44	102
Total autres emprunts obligataires	37 647	42 094	38 251
Total emprunts obligataires	44 485	53 286	49 001

En 2003, afin de diminuer son financement à court terme, France Télécom a eu recours au marché obligataire.

France Télécom S.A. a lancé des emprunts obligataires à long terme en janvier et février 2003 pour un montant nominal de 6,38 milliards d'euros :

- émission de 1 milliard d'euros à échéance du 28 septembre 2007 et de coupon 6 % ;
- émission de 3,5 milliards d'euros à échéance du 28 janvier 2013 et de coupon 7,25 % ;
- émission de 1,5 milliard d'euros à échéance du 28 janvier 2033 et de coupon 8,125 % ;
- émission de 250 millions de livres sterling (soit 384 millions d'euros) à échéance du 20 décembre 2017 et de coupon 8 % (cette émission est assimilable à l'emprunt en livre sterling émis en décembre 2002).

France Télécom S.A. a de nouveau fait appel au marché obligataire en janvier 2004, pour un montant de 2,48 milliards d'euros :

- émission de 1 milliard d'euros de FRN à Euribor 3 mois + 25 points de base à échéance du 23 janvier 2007 ;
- émission de 750 millions d'euros à échéance du 23 janvier 2012 et de coupon 4,625 % ;
- émission de 500 millions de livres sterling (soit 726 millions d'euros) à échéance du 23 janvier 2034 et de coupon 5,625 %.

Les dettes obligataires sont détaillées dans la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.4.1.4 Lignes de crédit

Le 14 février 2002, France Télécom a négocié une ligne de crédit syndiquée multidevises de 15 milliards d'euros en remplacement de la ligne de crédit négociée dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc. Lors de l'obtention de cette ligne de crédit syndiquée, France Télécom s'est engagée à respecter des ratios financiers, ils sont décrits au paragraphe 1.4.2.4 "Gestion des covenants". Cette ligne de crédit constitue la principale ligne de crédit de France Télécom S.A. (voir note 18 de l'annexe au compte consolidés "Lignes de crédit").

La tranche A de 5 milliards d'euros de la ligne de crédit syndiqué multidevises de 15 milliards d'euros est venue à échéance le 14 février 2003. Une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité 2006 a été mise en place. Les covenants relatifs à cette ligne de crédit sont décrits au paragraphe 1.4.2.4 "Gestion des covenants".

La tranche B de 10 milliards d'euros de la ligne de crédit syndiquée multidevises de France Télécom S.A. non utilisée au 31 décembre 2003 a été annulée à hauteur de 5 milliards d'euros avec effet au 12 février 2004. Des lignes de crédit bilatérales à 364 jours renouvelables ont été mises en place pour un montant de 1 800 millions d'euros (voir notes 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

1.4.1.5 Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités, quasi-disponibilités et les valeurs mobilières de placement du groupe France Télécom se décomposent de la manière suivante :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre	
	2003	2002 historique
Prêts à moins de trois mois	334	392
Certificats de dépôts	202	306
Autres	455	300
Sous-total placements court-terme à échéance inférieure à trois mois à l'origine	991	998
Banques	2 359	1 821
Total disponibilités et quasi-disponibilités	3 350	2 819
SICAV de trésorerie et Fonds Communs de Placement	1 839	6
Autres	35	39
Total valeurs mobilières de placement	1 874	45
Total disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 224	2 864

1.4.2 EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de son activité industrielle et commerciale, France Télécom est exposée aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette et à la valeur de certains éléments d'actifs libellés en devises (titres de participation de sociétés étrangères). Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, France Télécom utilise divers instruments financiers dans des limites fixées par la Direction en termes d'effets potentiels sur le résultat, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

1.4.2.1 Gestion des risques de taux

France Télécom gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (swaps, future, caps et floors) dans le cadre de limites fixées par la Direction.

1.4.2.1.1 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés en cours au 31 décembre 2003 pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt moyen instantané s'analysent de la manière suivante :

en millions d'€	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Notionel ⁽¹⁾
Instruments affectés en couverture de la dette long terme				
Swaps payeurs de taux fixe et receveurs de taux variable	117	2 323	-	2 440
Swaps payeurs de taux variable et receveurs de taux fixe	123	1 167	45	1 335
Swaps payeurs de taux variable et receveurs de taux variable	-	50	229	279
Swaps des émissions structurées contre paiement de taux variable	-	282	-	282
Caps ⁽¹⁾	-	877	-	877
Instruments affectés en couverture de la dette court terme				
Swaps court terme affectés aux placements	-	-	-	0
Instruments respectant les critères de la politique de gestion de couverture de France Télécom mais non qualifiés comptablement de couverture				
Swaps affectés en couverture de la dette long terme	805	2 100	-	2 905
Swaps court terme affectés aux placements	-	-	-	0
Vente de contrat Euribor 3 mois	974	-	-	974
Collar de taux (achat de cap/vente de floor)	-	500	-	500
Caps	-	1 099	-	1 099

(1) Voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés "Juste valeur des instruments financiers".

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Au 31 décembre 2003, France Télécom disposait en notionnel de 2 905 millions d'euros de *swaps*, de 500 millions d'euros de collars, de 1 099 millions d'euros de caps et de 974 millions d'euros de vente de contrat Euribor, respectant les critères de la politique de gestion de couverture de France Télécom mais non qualifiés comptablement de couverture.

1.4.2.1.2 Analyse de l'endettement financier brut par taux d'intérêt

Le tableau suivant présente une analyse des dettes financières brutes par taux d'intérêt après prise en compte des effets des *swaps* de taux et de devises :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre	
	2003	2002 historique
Emprunts obligataires et bancaires ⁽¹⁾		
- inférieur à 5 %	7 224	11 958
- entre 5 et 7 %	14 065	18 250
- entre 7 et 9 %	17 038	11 024
- supérieur à 9 %	2 085	5 717
Total taux fixes (taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 6,45 % au 30/12/2003 ; 6,18 % au 31/12/2002)	40 412	46 949
Total taux variables (taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 4,88 % au 30/12/2003 ; 5,68 % au 31/12/2002)	7 054	13 024
Total des emprunts bancaires et obligataires (taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 6,22 % au 30/12/2003 ⁽²⁾ ; 6,07 % au 31/12/2002)	47 466	59 973
Contrats de crédit-bail immobilisables	355	420
Total dettes financières long terme	47 821	60 393
Dettes financières court terme hors découverts bancaires (taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 2,94 % au 30/12/2003 ; 4,25 % au 31/12/2002)	597	9 217
Banques créditrices	973	1 273
Total dettes financières court terme	1 570	10 490
Total dettes financières brutes	49 391	70 883

(1) Dettes financières à long terme y compris emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions.

(2) 6,21 % après prise en compte des *swaps* qualifiés de trading.

1.4.2.1.3 Gestion taux fixe/taux variable

Au 31 décembre 2003, la part à taux fixe de l'endettement financier net de France Télécom était de 91 % (en incluant les contrats futurs) contre 99 % fin juin 2003 et 72 % fin décembre 2002.

La position taux fixe / taux variable est également calculée de manière prospective pour les trois prochaines années en fonction des anticipations de France Télécom concernant l'évolution de l'endettement financier net.

L'augmentation de capital d'avril 2003 a permis, dans un premier temps, de rembourser la dette à court terme. Les taux d'intérêt étant alors particulièrement bas, France Télécom a augmenté la part à taux fixe de son endettement financier net.

1.4.2.1.4 Analyse de sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux

■ Sensibilité des charges financières

Au 31 décembre 2003, le pourcentage à taux fixe de l'endettement financier net de France Télécom est de 91 %.

Une augmentation des taux d'intérêt de 1 % entraînerait :

- une augmentation des charges financières de 52 millions d'euros, provenant de la part à taux variable, après *swap* de couverture, de l'endettement financier net ;
- une diminution des charges financières de 11 millions d'euros due à l'enregistrement des variations de la valeur de marché du portefeuille de hors bilan non comptablement défini comme couverture (+ 10 millions d'euros).

Au total, une augmentation des taux de 1 %, politique de gestion et dette constantes engendrerait une augmentation des charges financières de 41 millions d'euros.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Sensibilité de l'endettement net

Une hausse des taux de 1 % impliquerait une diminution estimée de la valeur de marché de l'endettement après swaps d'environ 1,7 milliard d'euros, soit environ 4 % de la valeur de marché de l'endettement brut financier diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement.

1.4.2.2 Gestion du risque devises

Les activités de France Télécom dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée.

Grâce notamment au plan TOP, les cash-flow en livres sterling et en zloty sont en forte progression. Afin de couvrir le risque de change au niveau consolidé, France Télécom S.A. a augmenté son exposition en livres sterling et en zloty.

France Télécom couvre habituellement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises (voir paragraphe 1.4.1.2 "Endettement financier net par devise").

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'exposition aux variations de change de la dette en devises des entités supportant les principaux risques de change : France Télécom S.A., Orange et TP Group.

	en devises							en millions d'€	
	USD	PLN	GPB	CHF	DKK	SEK	EUR	Total Converti en €	Variation de 10 % des devises
FT S.A.	(686)	(2 030)	(683)	(212)				(2 080)	(144)
TP Group	(43)						(319)	(353)	(37)
Orange	(212)			7	6	7	26	(136)	(19)
Autres	190							150	(19)
Total (devise)	(751)	(2 030)	(683)	(205)	6	7	(293)	(2 419)	
Total (euros)	(595)	(431)	(969)	(132)	1	1	(293)	(2 419)	(219)

Le tableau ci-dessus présente un scénario correspondant à des variations de change de 10 % maximisant le risque de change de France Télécom S.A. et TP Group, à savoir une baisse de 10 % de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar, de la livre sterling et du franc suisse, ainsi qu'une hausse de l'euro de 10 % vis-à-vis du zloty.

Pour Orange, les hypothèses retenues sont d'une part une baisse de 10 % de la couronne slovaque contre euro, une baisse de 10 % du leu roumain, de la livre égyptienne et du peso dominicain contre le dollar, et d'autre part une baisse de 10 % du dollar contre la livre libanaise.

Ces évolutions défavorables entraîneraient une perte de change de – 219 millions d'euros.

1.4.2.3 Gestion du risque de liquidité

France Télécom avait annoncé le 5 décembre 2002 que le renforcement de la situation financière du Groupe et sa capacité à faire face à ses engagements reposait sur trois volets :

- Un renforcement des fonds propres : l'augmentation de capital de près de 15 milliards d'euros le 15 avril 2003 permet de satisfaire ce premier engagement ;
- Un plan d'amélioration de la performance opérationnelle ;
- Un allongement des échéances de la dette : entre décembre 2002 et février 2003, France Télécom a refinancé 9,2 milliards d'euros sur une maturité moyenne de 11,3 ans. Une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité 3 ans a été mise en place en février 2003 en substitution d'une ligne de même montant mais dont la maturité était plus courte. En janvier 2004, France Télécom a refinancé 2,5 milliards d'euros sur une maturité moyenne de 12,50 années.

L'augmentation de capital et le flux net de trésorerie généré par l'activité net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement, y compris les cessions d'actifs non stratégiques, ont permis de réduire l'endettement financier net. La réduction de cet endettement financier net, ainsi que les émissions obligataires de décembre 2002 à février 2003 ont permis à la maturité moyenne de la dette de passer de 4 à environ 6 ans du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2003.

■ Position de liquidité

Au 31 décembre 2003, la position de liquidité, telle que calculée ci-dessous est de l'ordre de 20,5 milliards d'euros ; en 2004, les tombées d'emprunts de la dette à long terme seront d'environ 9 milliards d'euros (voir note 16 de l'annexe aux comptes consolidés) :

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre	
	2003	2002 historique
Montant de tirage disponible sur la ligne de crédit de 15 milliards réduite à 10 milliards d'euros en 2003 ⁽¹⁾	10 000	8 750
Montant de tirage disponible sur la ligne de crédit de 5 milliards d'euros	5 000	
Montant de tirage disponible sur les lignes de crédit bilatérales		450
Montant disponible sur la ligne de crédit multi devises	1 108	
Autorisations de découvert	150	150
Facilités de crédit France Télécom S.A. non utilisées à la clôture	16 258	9 350
Diponibilités, quasi-diponibilités et valeurs mobilières de placement	5 224	2 864
Banques créditrices	(973)	(1 273)
Total de la position de liquidité à la clôture de l'exercice	20 509	10 941
Annulation de la ligne de crédit à hauteur de 5 milliards d'euros	(5 000)	
Nouvelles ligne de crédit bilatérales ⁽¹⁾	1 800	
Total de la position de liquidité retraitée des événements post-clôture	17 309	

(1) Ligne annulée à hauteur de 5 milliards d'euros avec effet au 12 février 2004; des lignes de crédit bilatérales à 364 jours renouvelables ont été mises en place pour un montant de 1 800 millions d'euros (voir note 18 de l'annexe aux comptes consolidés).

■ Notation

A la date d'établissement des comptes, la notation de France Télécom S.A. est la suivante :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch IBCA
Sur la dette à long terme	BBB	Baa3	BBB
Perspective	positive	positive	positive
Sur la dette à court terme	A2	P3	F2

Le 14 mai 2003, Standard & Poor's a rehaussé la note long terme de France Télécom de BBB- à BBB avec perspectives positives et la note court terme de A-3 à A-2. Le 7 août 2003, Fitch IBCA a rehaussé la note long terme de France Télécom de BBB- à perspective positive à BBB à perspective positive. Le 23 septembre 2003, Moody's a rehaussé la perspective de la note long terme Baa3 de stable à positive, puis le 5 décembre 2003 l'a mis sous surveillance positive.

Une partie importante des émissions obligataires (17,1 milliards d'euros au 31 décembre 2003) comporte des clauses de step up.

L'amélioration de la notation de France Télécom par Standard & Poor's s'est traduite par une diminution des coupons de 25 points de base des emprunts obligataires comportant des step up, à compter des coupons de septembre 2003, pour les emprunts en dollar US et en livre sterling émis en mars 2001. Ce décalage explique que l'impact positif du rehaussement par Standard & Poor's ait été de 5,8 millions d'euros en 2003, alors qu'il est estimé 25,2 millions d'euros pour 2004.

1.4.2.4 Gestion des covenants

La plupart des contrats de financement conclus par France Télécom contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de France Télécom S.A. et de certaines de ses filiales. En vertu de ces clauses, le défaut de paiement important ou l'exigibilité anticipée d'une dette financière peut causer l'exigibilité d'une partie significative, ou même la quasi-totalité, de la dette financière de France Télécom et l'indisponibilité de ses lignes de crédit.

France Télécom est par ailleurs tenu par les engagements spécifiques suivants en matière de ratios :

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Ligne de crédit syndiquée de 15 milliards d'euros de France Télécom S.A. :

France Télécom s'est engagé à respecter les ratios financiers suivants dans le cadre de la ligne de crédit syndiquée de 15 milliards d'euros de France Télécom S.A., dont la tranche A de 5 milliards d'euros est venue à échéance, et de la nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros de France Télécom S.A. (voir note 18 de l'annexe aux comptes consolidés) :

Le ratio EBITDA*/charges financières nettes doit être supérieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :

31 décembre 2003	30 juin 2004	31 décembre 2004	30 juin 2005	31 décembre 2005
3,25	3,25	3,25	3,50	4

Le ratio endettement financier net/EBITDA* doit être inférieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :

31 décembre 2003	30 juin 2004	31 décembre 2004	30 juin 2005	31 décembre 2005
4,50	4,25	3,75	3,5	3

Le calcul des ratios est effectué à partir des comptes établis suivants les normes comptables françaises en vigueur à la date des contrats et le calcul de l'EBITDA* est fait sur 12 mois glissants, et en données retraitées des acquisitions et cessions intervenues lors des 12 derniers mois.

■ Programmes de titrisation des créances de France Télécom S.A. et d'Orange :

Pour les programmes de titrisation des créances de France Télécom S.A., il existe plusieurs cas d'amortissement : (i) l'amortissement normal à la date d'arrêt contractuel des programmes au 31 décembre 2004 ou au 31 décembre 2007 (échéances renouvelables), selon les programmes, (ii) un amortissement anticipé, notamment en cas de dégradation de la note à long terme de France Télécom à BB-. En cas d'amortissement anticipé, les conduits de titrisation cessent de participer au financement de nouvelles créances et les encaissements sur créances antérieurement cédées servent à désintéresser progressivement les porteurs de parts.

Les programmes de titrisation des créances d'Orange nécessitent le respect de certains ratios financiers (ratios d'endettement et couverture de frais financiers sur Orange France et Orange S.A.). Le non respect de ces ratios entraîne un arrêt des cessions de créances afin de désintéresser progressivement les porteurs de parts avec les encaissements collectés.

■ Cession de créances futures sur l'Etat :

Dans le cadre de la cession de créances futures sur l'Etat comptabilisée en emprunts bancaires, France Télécom garantit à l'établissement cessionnaire l'existence et le montant des créances cédées et s'engage à l'indemniser à ce titre.

■ Achat par Kulczyk Holding de ses actions TP S.A. :

Le financement de l'achat par Kulczyk Holding de ses actions TP S.A. (voir note 29 de l'annexe aux comptes consolidés) est soumis aux mêmes conditions de ratios financiers que la ligne de crédit syndiquée France Télécom S.A. de 5 milliards d'euros. Ce financement peut aussi devenir exigible en cas d'insolvabilité de Kulczyk Holding ou de défaut de ses engagements financiers.

■ TP Group :

TP Group s'est engagé à respecter certains ratios et objectifs financiers, qui ont fait l'objet d'une renégociation au cours du premier semestre 2003. Le principal ratio à respecter est celui de l'endettement financier net/EBITDA* de TP Group (précédemment TP S.A.), qui doit être inférieur ou égal à 3 (précédemment 2,5). Le calcul du ratio est effectué suivant les normes comptables internationales et le calcul de l'EBITDA* est effectué sur douze mois glissants.

Au 31 décembre 2003, les ratios calculés ont rempli les conditions requises.

Il n'existe pas d'autres clauses significatives relatives au respect de ratios financiers que celles décrites ci-dessus.

1.4.2.5 Gestion du risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les titres de créance négociables, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture. Les montants notionnels et les valeurs comptables de ces instruments financiers, ainsi que leur juste valeur, sont présentés en note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

* EBITDA tel que défini dans les contrats passés avec les établissements financiers.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

France Télécom place ses disponibilités, quasi-disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant de très bonnes notations.

France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximum de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction.

Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. En outre, France Télécom a conclu des contrats de collatéralisation avec un certain nombre de ses contreparties.

1.4.2.6 Risques du marché des actions

France Télécom a échangé l'ensemble des actions qu'elle détenait en auto-contrôle, soit environ 95 millions d'actions, en rémunération d'actions Orange acquises dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange (voir paragraphe 1.2.1.6.3 "Investissements financiers"). A l'issue de cette opération, France Télécom ne détient plus aucune action propre.

Par ailleurs, France Télécom a acquis, pour 9 millions d'euros, des options d'achat d'actions France Télécom lui permettant d'acquérir 40 millions de titres à 58,55 euros par action. Ces options sont destinées à couvrir partiellement l'emprunt obligataire à option d'échange en actions France Télécom à échéance 2005.

1.4.3 SITUATION DE TRESORERIE

Le tableau suivant présente le tableau des flux de trésorerie consolidé simplifié du groupe France Télécom, pour les exercices 2001, 2002 et 2003.

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre		
	2003	2002 historique	2001 historique
Flux net de trésorerie généré par l'activité	11 322	11 839	7 076
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(3 737)	(11 514)	(10 824)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(6 868)	(194)	4 726
Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs de placement à la clôture	3 350	2 819	2 943

Lors du lancement du plan "Ambition FT 2005", France Télécom a défini comme étant l'une des trois composantes du renforcement de la structure financière du Groupe, le dégagement de plus de 15 milliards d'euros de flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement, grâce au programme d'amélioration opérationnelle "TOP" (Total Operational Performance). Le tableau suivant permet pour les années 2002 et 2003, de calculer cet indicateur et d'en suivre l'avancement :

en millions d'€	Exercices clos le 31 décembre	
	2003	2002 historique
Flux net de trésorerie généré par l'activité	11 322	11 839
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(3 737)	(11 514)
Cash-flow disponible	7 585	325
Augmentation des SICAV de trésorerie liée à l'augmentation de capital ⁽¹⁾	1 833	0
Cash-flow disponible hors augmentation des SICAV de trésorerie	9 418	325
Produits de cession de titres de participation	(3 046)	(1 436)
Cash-flow disponible hors cessions de participations et hors augmentation des SICAV de trésorerie	6 372	(1 111)

(1) Inclus dans les valeurs mobilières de placement telles que décrites au paragraphe 1.4.1.5 "Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement"

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le cash-flow disponible (flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement) s'élève, en 2003, à 7 585 millions d'euros, contre 325 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Ce cash-flow disponible est toutefois affecté, pour un montant de 1 833 millions d'euros, par l'investissement en SICAV de trésorerie d'une partie du produit de l'augmentation de capital de 14,8 milliards d'euros réalisée au cours du 1^{er} semestre 2003.

Le cash-flow disponible hors augmentation de ces SICAV de trésorerie s'élève ainsi à 9 418 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Le cash-flow disponible incorpore également, en 2003, un produit de cession de titres de participation à hauteur de 3 046 millions d'euros, contre 1 436 millions d'euros en 2002.

Hors augmentation des SICAV de trésorerie et hors produits de cession de titres de participation, le cash-flow disponible s'élève en 2003 à 6 372 millions d'euros, contre - 1 111 millions d'euros un an auparavant. Cette très forte progression reflète la dynamique d'amélioration opérationnelle engendrée par TOP et le contrôle des investissements.

1.4.3.1 Flux net de trésorerie généré par l'activité

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'établit à 11 322 millions d'euros en 2003, contre 11 839 millions d'euros en 2002 et 7 076 millions d'euros en 2001.

Cette variation est la résultante :

- d'une part, de la hausse du résultat d'exploitation avant amortissements de 16 %, ainsi que par la diminution de l'impôt sur les sociétés décaissé.

- et d'autre part, de l'impact négatif provenant de la variation du besoin en fonds de roulement global, celle-ci connaissant une diminution de 1 242 millions d'euros en 2003, alors qu'elle enregistrait une diminution de 3 261 millions d'euros en 2002, du fait notamment de l'encaissement en 2002 à hauteur de 1 111 millions d'euros du produit de la cession des créances d'impôts réalisée en 2001 et de l'effet net des cessions de créances commerciales à hauteur de 797 millions d'euros en 2002.

Hors cet élément et d'autres éléments ne relevant pas de l'exploitation courante (autres créances et autres dettes), la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (solde des postes stocks, clients et fournisseurs d'exploitation) a un impact positif sur l'évolution du flux net de trésorerie généré par l'activité. Le besoin en fonds de roulement d'exploitation enregistre en effet une diminution de 1 278 millions d'euros en 2003, contre une diminution de 992 millions d'euros en 2002.

Cessions de créances

Des programmes de cession de créances commerciales sont en place chez France Télécom S.A. ainsi qu'au sein du groupe Orange.

Ces programmes couvrent les créances nées à la date de mise en place des programmes et, au fur et à mesure que les services sont rendus, les créances qui naissent durant la durée de vie prévue des programmes. Les cédants assurent le service des créances pour le compte des cessionnaires.

Les cessionnaires dont la forme juridique relève du droit applicable dans chaque pays se financent auprès de tiers à travers des conduits de titrisation et au moyen soit de mécanismes de prix différé soit de parts subordonnées souscrites par les cédants.

Les prix différés et les parts subordonnées représentent les intérêts résiduels conservés par les cédants dans les créances. Ces derniers sont destinés à couvrir les risques de non-recouvrement des créances cédées et sorties du bilan. Ces intérêts résiduels sont classés en "Autres actifs à long terme". Le traitement comptable des cessions de créances est présenté en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Cession de créances commerciales de France Télécom S.A.

France Télécom S.A. procède à la cession sans recours de créances commerciales, au titre de contrats de téléphonie fixe avec ses clients entreprises et grand public en France métropolitaine, auprès de Fonds Communs de Créances (FCC). L'échéance contractuelle du programme de titrisation entreprises est prévue pour le 31 décembre 2007, le programme de titrisation grand public devant être renouvelé en 2004.

Les cas d'arrêt anticipé de cette opération concernent une dégradation notable des performances du portefeuille de créances et une notation de France Télécom devenant égale ou inférieure à BB-.

Le montant plafond de financement de cette opération s'élève à 550 millions d'euros au titre des créances commerciales entreprises et à 800 millions d'euros au titre des créances commerciales grand public.

Cession de créances commerciales au sein du groupe Orange

Orange est entré dans des programmes de cession de créances en décembre 2002, au titre desquels les créances des activités mobiles d'Orange France et Orange PCS au Royaume-Uni ont respectivement été transférés sans recours à un FCC régi par la loi française et à un trust établi à Jersey sous la loi du Royaume-Uni.

Ces programmes ont une durée de vie prévue de 5 ans qui peut être réduite si le chargement du fonds est arrêté par anticipation.

Les programmes de cession de créances en France et au Royaume-Uni sont soumis au respect de clauses financières et opérationnelles par Orange qui entraînent, en cas de défaut, un amortissement anticipé (les cessions de créances nées à partir de cette date sont interrompues). Les termes des clauses financières prévoient que les ratios suivants soient respectés :

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

- la dette consolidée sur *EBITDA* annualisé⁽¹⁾ du groupe Orange ne doit pas être supérieure à 6,0 et son *EBITDA* annualisé⁽¹⁾ sur frais financiers annualisés ne doit pas être inférieur à 3,0. Ces ratios sont vérifiés trimestriellement.

- la dette nette sur *EBITDA* annualisé⁽¹⁾ d'Orange France S.A. ne doit pas être supérieure à 3,0 et son *EBITDA* annualisé⁽¹⁾ sur frais financiers annualisé ne doit pas être inférieur à 4,5. Ces ratios sont vérifiés mensuellement.

(1) : Tel que défini dans les contrats avec les établissements financiers prêteurs.

Le montant plafond du programme s'élève à 800 millions d'euros.

L'incidence de ces différents programmes de cession s'analyse comme suit :

en millions d'€	2003	2002 historique	2001 historique
Encours net de créances cédées	3 180	3 078	1 765
- FT S.A. Clients Grand Public	1 274	1 541	1 765
- FT S.A. Clients Entreprises	1 229	823	
- Orange	677	714	
Intérêts résiduels nets	1 722	1 367	851
- Parts de FCC et prix différés	1 946	1 679	1 049
- Dépréciation	(224)	(312)	(198)
Effet de conversion	31	0	0
Incidence sur les flux de trésorerie de la période (hors frais de cession et hors créances irrécouvrables)			
- pour la période	(222)	797	914
- en cumulé	1 489	1 711	914

1.4.3.2 Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement

Le flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement comprend les acquisitions et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les acquisitions et cessions de titres de participation et de filiales (nettes de trésorerie acquise ou cédée), les investissements et les cessions dans les sociétés mises en équivalence, ainsi que la variation nette des valeurs mobilières de placement et des autres actifs à long terme.

Le flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissements s'établit à -3 737 millions d'euros en 2003, contre -11 514 millions d'euros en 2002 et -10 824 millions d'euros en 2001.

■ Acquisitions et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent aux investissements corporels et incorporels y compris licences GSM et UMTS et sont présentées, au tableau de flux de trésorerie consolidé, nettes la variation des fournisseurs d'immobilisations. Le montant de la variation des fournisseurs d'immobilisations est indiqué dans le tableau des informations complémentaires sous le tableau de flux de trésorerie consolidé.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nets de la variation des fournisseurs d'immobilisations, diminuent de près de 2,8 milliards d'euros et s'établissent à 5 102 millions d'euros en 2003, contre 7 943 millions d'euros en 2002 (voir analyse de la diminution des investissements corporels et incorporels au paragraphe 1.1.2.2 "Les résultats du programme d'amélioration des performances opérationnelles TOP" et au paragraphe 1.2.1.6.1 "Dépenses d'investissements – Immobilisations corporelles et incorporelles").

Par ailleurs, des produits de cession d'actifs immobiliers sont enregistrés à hauteur de 419 millions d'euros en 2003, contre 2 550 millions d'euros en 2002.

■ Acquisitions et cessions de titres de participation et de filiales, et investissements et cessions dans les sociétés mises en équivalence

Les investissements financiers s'élèvent à 237 millions d'euros en 2003 (les trois principales opérations portant sur l'Offre Publique de Retrait (OPR) d'actions Orange, sur QDQ Media et sur Wind – voir détail au paragraphe 1.2.1.6 "Dépenses d'investissements - Investissements financiers"), contre 7 250 millions d'euros en 2002 (dont 2 228 millions d'euros hors rachat d'actions propres)*.

Les principales opérations en 2002 comprenaient le rachat du solde des actions propres détenues par Vodafone suite à l'acquisition d'Orange plc pour un montant de 4 973 millions d'euros, ainsi que le rachat pour 950 millions d'euros d'actions Orange détenues par E.On en rémunération de la cession de sa participation dans OCH (ex-Orange Communications S.A., en Suisse) à Orange S.A.. D'autre part, l'exercice de l'option d'achat de la totalité des actions préférentielles NTL détenues par des institutions financières représentait un montant de 1 092 millions d'euros.

*L'OPR sur Orange n'est pas faite ni ne peut être acceptée aux Etats-Unis ou dans tout autre pays dans lequel une telle offre serait illégale ou sujette à des restrictions (voir la section "1.2.1.6.3 Investissements financiers").

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement enregistré, en 2003, des produits de cession de titres de participation nets à hauteur de 3 046 millions d'euros, contre 1 436 millions d'euros en 2002. Ces produits portent principalement sur la cession des titres Wind pour un montant de 1 537 millions d'euros, Casema pour un montant de 498 millions d'euros, Eutelsat pour un montant de 373 millions d'euros, Sprint PCS pour un montant de 286 millions d'euros, CTE Salvador pour un montant de 197 millions d'euros et Telecom Argentina pour un montant de 100 millions d'euros. Les produits de cession enregistrés en 2002 portaient principalement sur la cession de la participation dans TDF pour un montant de 1 290 millions d'euros (net de l'investissement dans Tower Participations).

■ Variation nette des valeurs mobilières de placement et des autres actifs à long terme

Enfin, en 2003, le flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement enregistre l'augmentation, à hauteur de 1 833 millions d'euros, des SICAV de trésorerie, consécutive à l'augmentation de capital de 14 852 millions d'euros (produit net des frais d'émission et des commissions bancaires) réalisée au cours du premier semestre (voir paragraphe suivant). L'ensemble des valeurs mobilières de placement et des autres actifs à long terme augmente globalement de 2 041 millions d'euros.

1.4.3.3 Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement

Le flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement représente globalement un besoin de 6 868 millions d'euros en 2003, contre un besoin de 194 millions d'euros en 2002 et une ressource de 4 726 millions d'euros en 2001.

Ce flux comprend le produit de l'augmentation de capital réalisée au cours du 1^{er} semestre 2003, soit 14 852 millions d'euros (produit net des frais d'émission et des commissions bancaires).

Les principales autres opérations de financement en 2003 ont été les émissions obligataires suivantes par France Télécom S.A. (voir détail au paragraphe 1.4.1.3 "Emprunts obligataires") :

- émission obligataire de 1 milliard d'euros à échéance 2007,
- émission obligataire de 3,5 milliards d'euros à échéance 2013,
- émission obligataire de 250 millions de livres sterling à échéance 2017,
- émission obligataire de 1,5 milliard d'euros à échéance 2033.

Les remboursements d'emprunts à long terme et les diminutions des découverts bancaires et des emprunts à court terme se sont élevés à 27 179 millions d'euros en 2003.

1.5. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les obligations contractuelles et les engagements hors bilan sont décrits à la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1.6.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements postérieurs à la clôture intervenus jusqu'au 11 février 2004 sont les suivants :

■ Gestion de la dette financière

En janvier 2004, France Télécom a émis un emprunt obligataire d'environ 2,5 milliards d'euros, réparti en trois tranches, sur une maturité moyenne de 12,5 années (voir notes 17.1 et 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le 6 février 2004, France Télécom a notifié aux titulaires d'obligations à option d'échange en actions STMicroelectronics N.V. 1 % de sa décision de procéder le 9 mars 2004 au remboursement anticipé au pair et en numéraire de la totalité de cet emprunt, ce qui permettra à France Télécom, à compter de cette date, d'avoir une flexibilité accrue sur la cession des titres sous-jacents. Sur la base du nombre d'obligations en circulation au 6 février 2004, le montant de l'emprunt à rembourser s'élève à 1 526 millions d'euros (intérêts courus inclus).

La tranche B de 10 milliards d'euros de la ligne de crédit syndiquée de France Télécom S.A. non utilisée au 31 décembre 2003 a été annulée à hauteur de 5 milliards d'euros avec effet au 12 février 2004. Des lignes de crédit bilatérales à 364 jours renouvelables ont été mises en place pour un montant de 1 800 millions d'euros (voir notes 18 et 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le 4 février 2004, une ligne de crédit d'un montant total de 1 428 millions d'euros au 31 décembre 2003 (utilisée pour 367 millions d'euros à cette date) a été annulée et le montant utilisé correspondant a fait l'objet d'un remboursement anticipé. Toutes les sûretés réelles portant sur des actifs détenus par Orange au Royaume-Uni et covenants associés ont fait l'objet d'une main-levée à cette date (voir notes 18 et 28 de l'annexe aux comptes consolidés).

■ Pramindo Ikat

Pt Telekomunikasi Indonesia Tbk (PT Telekom) a annoncé son intention de rembourser par anticipation en mars 2004 les billets à ordre remis lors de la cession de PT Pramindo Ikat Nusantara (Pramindo) en août 2002 (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés) et

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

qui arrivaient à échéance en décembre 2004. En conséquence les titres de Pramindo seront transférés à PT Telkom à cette date et le reliquat de plus value non encore constatée sera comptabilisée au premier semestre 2004.

■ Main levée sur des sûretés réelles grevant des actifs du groupe Orange

Le 4 février 2004, les sûretés réelles grevant des actifs immobilisés et circulants de filiales Orange au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une main levée (voir note 28.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

1.6.2 MISE EN ŒUVRE DES NORMES IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS)

DANS LE GROUPE FRANCE TELECOM

En application du règlement n°1606/2002 et conformément à la norme IFRS 1, Adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable, les comptes consolidés du groupe France Télécom au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 ou de l'exercice 2003 (en fonction de la position de la Securities and Exchange Commission concernant les émetteurs étrangers cotés aux Etats-Unis) établis selon les mêmes normes.

Afin de publier cette information comparative (l'hypothèse de comptes comparatifs au titre de l'exercice 2004 aux normes IAS/IFRS est actuellement celle du Groupe), France Télécom devra préparer un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, point de départ pour appliquer les normes IFRS et date à laquelle les impacts du passage seront enregistrés en capitaux propres.

Dans ce contexte, le groupe France Télécom a mis en place un projet de conversion aux normes internationales (IAS / IFRS) en juillet 2003, avec pour objectif d'identifier les principales différences de méthodes comptables d'ici l'été 2004 et de préparer le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 selon les nouvelles normes au deuxième semestre 2004 ou au début 2005 en fonction de la date de publication par l'IASB des dernières normes attendues et de leur approbation par l'Union Européenne.

Ce projet est mené dans le cadre d'un programme plus large qui vise à enrichir le Reporting de gestion et mettre en place un nouvel outil de Consolidation/Restitution commun à l'ensemble du Groupe.

Afin d'assurer l'homogénéité des politiques comptables et de leur mise en œuvre au sein du Groupe, le projet de conversion IFRS est mené par une équipe centrale qui anime l'ensemble du projet pour le Groupe et les sous-Groupes.

La première phase, en cours, du projet dite "diagnostic" vise à mesurer les écarts entre les nouvelles normes et la pratique actuelle en vigueur au sein de France Télécom et sera suivie d'une mise en œuvre en terme de processus / formation et de système d'information en 2004 en particulier pour le nouvel outil de consolidation pour être opérationnel en 2005.

Les principales instances de suivi en place pour assurer le succès du projet et mesurer son avancement sont à trois niveaux :

- Un Comité de Pilotage Programme avec les principaux acteurs du Groupe et des sous-groupes,
- Un Comité Technique en charge de la pré-validation des points et options techniques IFRS,
- Un Comité Stratégique Programme, commun aux projets IFRS / nouvelle Consolidation et Reporting, réunissant les Directeurs Exécutifs et la Direction Financière.

A ce stade du projet, le Groupe a identifié les principales divergences suivantes entre les méthodes d'évaluation et de présentation définies par les normes internationales et les principes et méthodes comptables actuellement suivis par le Groupe, étant entendu que cette information est réalisée au mieux de la connaissance dont le Groupe dispose en fonction de l'état d'avancement du projet (la phase diagnostic est toujours en cours) et de la connaissance des normes qui seront réellement applicables en 2005. En effet, certaines normes importantes ne sont pas encore publiées dans leur version définitive par l'IASB telles les normes relatives aux regroupements d'entreprises et dépréciations d'actifs (ED3, version révisée de la norme IAS 36) ou ne sont pas approuvées par l'Union Européenne (normes IAS 32 et IAS 39 relatives à la comptabilisation des instruments financiers, normes IFRS2 relatives aux paiements en actions) :

- Présentation des états financiers : les normes internationales peuvent modifier de manière significative la présentation du compte de résultat, notamment en supprimant la notion de produits et charges non opérationnels et en réintégrant les charges liées aux écarts d'acquisition dans le résultat des activités ordinaires.
- Actifs incorporels : une partie des frais de développement engagés par le Groupe devrait être capitalisée conformément aux normes internationales dans le respect des critères fixés par la norme.
- S'agissant des règles de dépréciation des actifs incorporels, compte tenu des discussions en cours au sein de l'IASB sur les projets de normes relatifs à la dépréciation des actifs incorporels (révision de la norme IAS 36), France Télécom n'est pas en mesure à ce stade d'estimer les divergences avec les règles actuellement appliquées par le groupe pour la préparation des comptes selon les normes françaises.
- En matière d'impôts différés, contrairement aux dispositions du Règlement CRC 99-02 sur les comptes consolidés, la norme IAS 12 requière de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprises ; en revanche, elle interdit l'actualisation des impôts différés actifs.
- Concernant le périmètre de consolidation, la norme IAS 27 relative aux comptes consolidés et son interprétation SIC-12 conduisent à consolider l'ensemble des entités contrôlées, même si le groupe ne détient aucune participation dans l'entité contrôlée. Les

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

modalités d'application de cette interprétation sont en cours de revue au sein du Groupe. Sans que le Groupe soit aujourd'hui en mesure d'estimer les divergences avec les règles actuellement appliquées par le Groupe, cette interprétation pourrait conduire à augmenter le total des actifs et passifs du Groupe, notamment du fait de transactions résultant des programmes de cession des créances commerciales ou de garanties données (Kulczyk Holding, QTE Leases).

- L'application de la norme IFRS 2 (paiement en actions) aura pour conséquence la comptabilisation en charges des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par le Groupe à ses employés. Seuls les plans émis après novembre 2002 seront retraités.
- D'autres normes non encore adoptées par l'Union Européenne (instruments financiers) sont susceptibles d'avoir une incidence sur les comptes au titre de l'exercice 2005 et du comparatif 2004 si elles étaient in fine applicables aux sociétés cotées de l'Union Européennes pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Notamment, la norme sur les instruments financiers prévoit la décomposition en une composante dette et une composante capitaux propres des instruments hybrides, tels qu'obligations convertibles ou TDIRA (dont une quote-part substantielle serait assimilée à un instrument de dette).
- Enfin, la norme relative à la première adoption des IAS / IFRS prévoit des dispositions spécifiques pour la première adoption des normes en tant que référentiel comptable et des options qui sont actuellement à l'étude par le Groupe ; elles concernent notamment le retraitement ou non des regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004, l'évaluation des immobilisations corporelles, la mise à zéro des écarts actuariels liés aux engagements de retraite et celle des écarts de conversion inscrits dans les capitaux propres.

1.6.3 INFLATION

Le revenu des activités de France Télécom, n'a pas été significativement impacté, ces dernières années, par les phénomènes d'inflation.

1.6.4 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

1.6.4.1 Informations sociales

Les informations incluses dans ce document concernent majoritairement France Télécom S.A., les filiales françaises et dans une moindre mesure les filiales internationales notamment sur le plan quantitatif.

1.6.4.1.1 a) *Effectif total, embauches avec distinction contrats CDD et CDI, difficultés de recrutement éventuelles, licenciements et motifs, heures supplémentaires, main d'œuvre extérieure à la société*

Les effectifs totaux du Groupe s'élèvent à 218 523 personnes à fin décembre 2003 répartis entre 129 897 personnes pour la France et 88 626 à l'international.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003 les effectifs de France Télécom en France, pour les contrats à durée indéterminée (CDI) ont diminué de 5,7 %. Cette diminution est imputable pour l'essentiel à des départs naturels (sorties provisoires, mobilité vers les filiales et la sphère publique, pré-retraites, retraites, Congés de Fin de Carrière, démissions et décès).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003 le nombre de CDD est passée de 1 393 à 1 113 pour la France et de 5 364 à 1 883 pour le monde (France incluse).

Chez France Télécom S.A. l'effectif total actif fin d'année est de 110 814 personnes au 31 décembre 2003 dont 727 détenteurs d'un CDD.

Chez France Télécom S.A., 589 personnes ont été embauchées sur la base d'un CDI pendant l'année 2003.

1.6.4.1.1 b) *Informations concernant les plans de réduction d'effectifs et sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches et mesures d'accompagnement*

En France, un accord sur l'emploi et la gestion prévisionnelle des compétences prévoit la mise en place de mesures pour faciliter les déploiements rendus nécessaires par les évolutions de l'entreprise. 11 730 personnes ont été redéployées dans France Télécom S.A. en 2003 et ont soit changé de poste soit de métier.

Chez Wanadoo, le nombre de licenciements en 2003 s'élève, pour les filiales françaises, à 198 :

- dont 136 pour motif économique,
- dont 62 pour motif personnel.

Les licenciements pour motif économique effectués en 2003 ont concernés les sociétés Wanadoo Portails et Pages jaunes qui ont engagé chacune un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et Wanadoo S.A. qui a optimisé au cours de la même période son organisation.

Dans les deux premiers cas (PSE), les sociétés ont mis en place des mesures d'accompagnement pour les salariés telles que : congé de reclassement, cellule de reclassement interne et externe, plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), aides à la formation, aides à la mobilité géographique, aides à la création d'entreprise, majoration de l'indemnité de licenciement pour les + de 50 ans, etc.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

La filiale polonaise de France Télécom, TP S.A. a procédé à une profonde restructuration de ses activités et de son organisation qui l'ont conduite à diminuer ses effectifs. Un certain nombre de mesures d'accompagnement, négociées avec l'ensemble des organisations syndicales, ont été mises en place pour réaliser cette opération dans les meilleures conditions possibles.

Les principales mesures d'accompagnement ont consisté en :

- un dispositif d'accompagnement financier dans le cadre de départs volontaires (paquet social) (65 % du coût total des départs),
- des retraites anticipées (24 % du coût total des départs),
- un programme d'accompagnement au départ vers les sociétés de sous-traitance (prime de départ de 15 à 18 mois de salaire mensuel) (9 % du coût total des départs).

Chez France Télécom S.A., le nombre de départs effectifs sur l'année 2003 était de 7 814 personnes.

1.6.4.1.2 L'organisation du temps de travail, la durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, l'absentéisme et ses motifs

France Télécom S.A. comprend plusieurs régimes de travail :

- régime de base soit 1 594 heures annuelles concernant 45,7 % des salariés
- régime dit HAC (Horaires Accueil Clients) : entre 1 148 et 1 548 heures concernant 17,5 % des salariés
- régime HNO (travaux programmés en heures non ouvrables) entre 1 548 et 1 581 heures annuelles qui concerne 4,6 % des salariés
- régime à temps modulé soit 1 573,20 heures annuelles concernant 1,9 %
- régime plateforme concernant 3,5 % des salariés
- Cadres exécutifs autonomes soit 1 573 heures concernant 16,6 %
- Cadres opérationnels de proximité concernant 10,2 % des salariés

14,55 % du personnel bénéficie d'horaires variables.

1.6.4.1.3 Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales, l'application des dispositions du titre IV du livre IV du code travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le groupe France Télécom en France, l'observatoire des rémunérations, permet de constater une bonne cohérence des rémunérations des salariés entre les différentes sociétés du Groupe et un positionnement correct par rapport aux rémunérations dans les sociétés extérieures.

La rémunération mensuelle brute a évolué de 2,1 % en moyenne chez France Télécom S.A. en 2003.

Les évolutions de rémunération font partie, de l'obligation de négociation annuelle, et ont fait l'objet de la signature d'accords d'entreprise avec les organisations syndicales dans le Groupe, notamment à France Télécom S.A..

Par la négociation collective, les salariés du Groupe en France bénéficient de plus d'un accord de Participation qui permet à chacun de percevoir une partie des résultats collectifs. Au sein de chaque société peut être négocié un accord d'intéressement, qui depuis 2003 doit être lié au programme Top, de tel sorte que les salariés soient pleinement partie prenante du plan de redressement du Groupe.

Egalement par accord avec les partenaires sociaux, le Groupe en France s'est engagé pour la protection sociale de ses salariés de droit privé et de leurs familles, en leur offrant l'accès à un régime innovant de bon niveau qui leur permet d'adapter les garanties en cas de décès et d'arrêt de travail aux évolutions des situations personnelles et familiales.

Les salariés de France Télécom en France bénéficient également d'un plan d'épargne groupe.

Près de 70 filiales françaises du groupe France Télécom bénéficient de la participation.

1.6.4.1.4 Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

En 2003, France Télécom S.A. à l'instar des filiales françaises du Groupe a signé l'accord portant sur la mise en place de la convention collective des télécommunications. Cette convention offre aux salariés les garanties collectives suivantes :

- octroi de garanties pour tous sans distinction de statut (cadres/non cadres),
- minima salariaux calculés sur les salaires réellement pratiqués,
- indemnités de ruptures supérieures aux autres conventions collectives pour les non cadres,
- prise en charge intégrale en cas de maladie, le délai de carence disparaît,
- régime de prévoyance unique par rapport à celui prévu dans d'autres branches en matière d'indemnisation en cas de décès, d'invalidité et de maladie longue durée.

Au cours de l'année 2003, France Télécom S.A. a signé d'autres accords avec les organisations syndicales outre celui qui vient d'être mentionné notamment l'accord pour l'emploi et la gestion des compétences qui s'applique à toutes les sociétés de droit français dans lesquelles France Télécom détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital.

Cet accord met l'accent sur l'anticipation comme facteur de réduction des risques sur l'emploi, associe étroitement les organisations syndicales au traitement des réorganisations, met en place des moyens d'accompagnement unifiés pour favoriser la mobilité interne,

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

et crée un Espace Mobilité Interne et Externe chargé d'accompagner les fonctionnaires volontaires dans leur recherche d'un développement de carrière dans l'une des 3 fonctions publiques.

Cette approche originale, prenant en compte le fait que 86 % des collaborateurs de France Télécom S.A. sont des fonctionnaires, implique que France Télécom ne fixe pas d'objectifs chiffrés de réduction, mais simplement accompagne et favorise les mouvements naturels, y compris les départs en retraite et préretraite (CFC : dispositif de congé de fin de carrière mis en place en 1996 et ouvert jusqu'en 2006, entièrement financé par l'entreprise).

France Télécom a également signé un avenant à l'accord portant création de l'Instance de Groupe (structure d'information et de dialogue avec les organisations syndicales).

Un certain nombre d'accords propres à France Télécom S.A. a également été signé avec les organisations syndicales au cours de l'année 2003 :

- accord salarial signé par la CFDT, la CFTC et FO
- accord d'intéressement signé par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et FO
- accord en faveur de l'emploi des personnes handicapées signé par la CFDT, la CFTC et la CGC

La situation sociale est demeurée globalement calme ; en effet, bien qu'un peu plus de 200 000 journées de grève aient été enregistrées sur l'ensemble de l'année, elles sont dues pour l'essentiel au mouvement national sur les retraites de mai et juin 2003. Ce mouvement a représenté 85 % du total des journées de grève. L'impact des grèves n'a pas entraîné de perturbations sur les résultats et sur le trafic des clients.

France Télécom a engagé le processus de mise en place d'un Comité de Groupe Européen réunissant l'ensemble des entités présentes en Europe dans les pays membres de l'Union, dans les pays candidats et dans ceux de l'EEE. Le Groupe Spécial de Négociation qui a pour objectif la préparation de l'accord constitutif du Comité de Groupe Européen se sera réuni à trois reprises en 2003.

En Pologne, chez TP S.A., le dialogue social avec les syndicats se déroule à deux niveaux ; niveau national et niveau local.

La rémunération, les indemnités de licenciements en cas de restructuration, les changements dans l'accord collectif, sont négociés au niveau national, la déclinaison des mesures prises s'effectue à l'échelon local.

Des accords ont été signés dans ces différents domaines.

En Belgique, chez Mobistar un accord sur la gestion des horaires variables dans les centres d'appels a été signé par trois syndicats.

Des comités d'entreprises existent dans les principales filiales françaises et une partie des filiales internationales.

En l'absence de comités d'entreprises le dialogue social s'établit à partir de forums des salariés initiés par l'entreprise (ex Orange Suisse et Grande-Bretagne, Wanadoo Espagne). Ces forums visent à développer l'information et la compréhension mutuelle entre la direction et les salariés. Ils constituent un moyen d'informer et de consulter (au sens anglo-saxon du terme) les salariés sur les actions de l'entreprise et de recueillir les remarques et les suggestions du terrain pour en débattre.

En collaboration avec la Direction de la communication de France Télécom, la Direction de Wanadoo a entrepris de réaliser fin 2003 un observatoire de l'opinion interne consistant à réunir des panels de salariés (plus d'une centaine de salariés répartis par métier et par catégorie professionnelle) dans la plupart des entités du Groupe, en France et à l'international, pour recueillir leur opinion sur une trentaine de thématiques spécifiques à Wanadoo et au groupe France Télécom

Après restitution au comité de direction de Wanadoo, les résultats de cet observatoire conduiront à des plans d'action permettant de répondre aux attentes des salariés et à la volonté de la direction de développer la communication interne dans l'entreprise.

1.6.4.1.5 Les conditions d'hygiène et de sécurité

France Télécom S.A. construit sa politique d'hygiène santé sécurité au travail autour de deux axes principaux :

- d'une part, l'organisation de la prévention des risques professionnels avec la mise en place d'un système de management de la sécurité ;
- d'autre part, la mise en place d'action de prévention autour des principales problématiques santé sécurité.

La mise en place de la nouvelle organisation de la prévention des risques professionnels initiée en 2002 s'est poursuivie en 2003 avec une clarification des rôles et missions des acteurs concernés (managers et préventeurs). Une politique de professionnalisation à l'attention de la ligne managériale et des experts du domaine a été mise en place. Elle s'articule autour de formations et d'animations spécifiques.

Cette politique a été établie en concertation avec les représentants du personnel au sein du Comité National Hygiène Sécurité Conditions de Travail qui fait porter sa réflexion sur deux points identifiés comme important pour France Télécom : les travaux en hauteur et les risques psycho-sociaux dans les différents métiers de l'entreprise.

Les actions menées en matière d'hygiène, santé et sécurité font l'objet d'un audit pour vérifier leur conformité par rapport au code du travail et aux règles de l'art.

Chez France Télécom S.A., 77 833 visites médicales ont été effectuées au cours de l'année 2003.

Les filiales françaises disposent de CHSCT propres, certaines d'entre elles s'inspirent des mesures mises en place chez France Télécom S.A. : existence de préventeurs et d'animation de réseau chez Orange France, existence d'un référentiel et de guidelines chez Equant.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Certaines filiales étrangères ont également mis en place des CHSCT : exemple Mobistar, TP S.A..

Dans cette dernière le CHSCT traite des conditions de travail, fait une analyse périodique sur l'état de la santé et sécurité des collaborateurs dans la compagnie et apporte un soutien à l'employeur pour améliorer les conditions de travail.

1.6.4.1.6 La formation

Le pourcentage de la masse salariale de France Télécom S.A. consacré à la formation représente 2,90 % soit un total de 119 millions d'euros.

France Télécom S.A. fait porter un effort tout particulier sur la formation de ses salariés employés et les techniciens qui sont les principaux bénéficiaires de la formation (58,5 %).

Plus de 94 % des salariés formés bénéficient d'une formation continue destinées à améliorer la maîtrise du poste occupée.

Les métiers prioritaires du groupe sont périodiquement définis et actualisés.

Les collaborateurs sont acteurs de leur projet professionnel et les managers sont responsables du développement des compétences des collaborateurs placés sous leur responsabilité comme le prévoit l'accord sur l'emploi et la gestion des compétences signé avec les syndicats au printemps dernier. A ce titre, les managers peuvent proposer des parcours professionnels à leurs salariés. Les salariés amenés à changer de poste peuvent bénéficier d'un parcours professionnel qualifiant pour se mettre au niveau du nouveau poste à tenir.

L'accès à la VAE (valorisation des acquis et de l'expérience) pour les salariés est facilité par l'entreprise, notamment à travers un soutien financier.

L'accord prévoit que dans France Télécom S.A., le bilan de la formation de l'année écoulée et les perspectives sur les actions de formation de l'année à venir sont présentées aux organisations syndicales à la Commission Nationale de Concertation et de Négociation deux fois par an.

Chez France Télécom S.A., 144 salariés ont bénéficié d'un congé de formation. 1 342 salariés ont souscrit un contrat d'apprentissage ou d'alternance au cours de l'année.

1.6.4.1.7 L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

En 2003, France Télécom S.A. a renforcé son engagement et mis en œuvre une nouvelle dynamique d'emploi et d'insertion des personnes handicapées, opérationnelle sur la période 2004-2006 grâce à un accord d'entreprise signé par quatre organisations syndicales le 4 juillet dernier. Cet accord est actuellement en cours d'agrément par les autorités administratives compétentes.

L'accord vise à favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées à France Télécom. Outre l'aspect important de solidarité qu'il comprend, les points forts de l'accord peuvent être résumés ainsi :

- 7 % des personnes recrutées par France Télécom S.A. à l'extérieur du Groupe seront des personnes reconnues handicapées, avec un seuil minimum de 50 handicapés recrutés annuellement pendant la durée de l'accord.
- une prise en charge de l'adaptation des postes de travail par les entités, avec une provision nationale de 400 k€ pour les actions spécifiques.
- un développement des achats au secteur protégé (en terme de prestations facturées) de 20 % en moyenne annuelle sur la durée de l'accord par rapport au réalisé 2003, avec un engagement plancher de 10 millions d'euros en 2006.
- la poursuite des actions de recherche et innovation de FTR&D en vue de faciliter l'accès des handicapés aux nouveaux outils de la communication.

La signature de cet accord marque le point de départ d'une forte mobilisation qui sera soutenue par une Mission handicap dès l'année prochaine, incarnant la volonté de France Télécom dans ce domaine. La Sonatel a mis en place le Centre Verbo Tonal (enfance handicapée), a financé pour 2 millions de FCFA de matériel didactique et a consacré 1 million de FCFA pour la sauvegarde des déficients mentaux.

1.6.4.1.8 Les activités sociales

En 2003 à France Télécom S.A., les activités sociales ont concerné :

- la restauration, principale activité en terme de bénéficiaires et de moyens consacrés : 42 % du budget,
- l'enfance, deuxième activité, (vacances, garde, centres de loisirs, aides à la scolarité) : 17 % du budget,
- le sport et les loisirs : 16 % du budget,
- le logement 12 % du budget,
- la prévoyance et la solidarité : 12 % du budget,
- les activités culturelles : 1 % du budget.

Les activités sociales de France Télécom S.A., (hors le logement découlant d'obligations légales), sont mises en œuvre et financées, dans le cadre du COGAS (conseil d'orientation et de gestion des activités sociales) institué par la loi de juillet 1996 relative à l'entreprise nationale France Télécom.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Activité	Indicateur	Nombre
Restauration⁽¹⁾	Nombre de repas servis	10 800 000
Enfance	Nombre d'enfants ayant séjournés en CVEA ⁽²⁾	10 208
	Nombre de journées consommées en CVEA ⁽²⁾	144 099
	Nombre de journées consommées en CLSH ⁽³⁾	49 500
	Nombre de journées enfants assurées par assistantes maternelles	395 000
	Nombre d'allocations de scolarités accordées	12 500
	Nombre de prêts études accordés	600
Vacances	Nombre de bénéficiaires de chèques vacances	22 123
Sport	Nombre de bénéficiaires de l'aide individuelle au sport	60 000
Titre emploi service	Nombre de bénéficiaires	6 500
	Nombre de titres émis	485 000
Logement	Nombre de prêts 1 % accordés	1 110
	Nombre de nouvelles réservations locatives	180

(1) Restauration : nombre de repas servis (y compris les titres restaurant distribués).

(2) CVEA : centres de vacances pour enfants et adolescents.

(3) CLSH : centres de loisir sans hébergement.

Dans les filiales françaises, les comités d'entreprise conformément à la loi ont disposé des budgets nécessaires à leurs activités sociales.

La Sonatel a mis en place des colonies de vacances annuelles pour les enfants des salariés et un week-end vacances par famille, un centre social pour l'apprentissage à la couture et à la cuisine.

Uni2 subventionne la garde des enfants à raison de 60 euros par employé ayant à sa charge des enfants de moins de 3 ans.

TP S.A. subventionne les vacances des enfants de ses salariés à partir d'un fonds dédié et subventionne également un certain nombre d'activités sportives et de plein air.

1.6.4.1.9 L'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

En France, France Télécom est engagée dans une démarche d'accompagnement de projets de développement des territoires dans un esprit de partenariats "gagnant gagnant" dans deux domaines essentiellement :

- Le développement économique local
- Le développement numérique des territoires

■ Développement économique local :

Le développement économique local bénéficie des actions suivantes :

- des partenariats avec les acteurs institutionnels du développement économique (Chambres consulaires, Conseil National des Économies Régionales) afin de soutenir et accompagner les PME/PMI dans leur développement. France Télécom apporte sa collaboration notamment pour favoriser l'appropriation de l'Internet par les entreprises et le développement des usages pour leurs propres besoins. Ces collaborations font parfois l'objet de conventions formelles ou d'accords ponctuels sur des opérations précises.
- une participation aux principaux réseaux de soutien à la création d'entreprises ainsi qu'au programme européen Alizé (Actions locales inter-entreprises en zone d'emploi). L'aide au créateurs d'entreprises s'appuie sur le réseau de ressources locales, le parrainage d'un dirigeant et un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie. Cet apport de compétences mutualisées favorise l'émergence et le développement de PME/PMI générant localement des emplois et de l'activité.
- le dispositif d'essaimage qui est une aide apportée aux salariés du Groupe, porteurs d'un projet de création d'entreprise à généré de nouveaux emplois, 110 salariés de l'entreprise ont ainsi créé plus de 150 emplois en 2003.

Enfin, avec d'autres grandes entreprises, au sein de l'Institut du mécénat de solidarité – IMS – France Télécom participe à des actions liées à la Politique de la ville. Quatre quartiers urbains sensibles ont été sélectionnés en 2003 comme terrains d'expérimentation pour mener à bien des projets de développement économique avec l'ensemble des acteurs publics, associatifs et l'appui des entreprises partenaires.

■ Développement numérique des territoires

Lieu de notre activité, les territoires dépendent de plus en plus de l'environnement technologique pour rester attractifs, et leur dynamisme commande la croissance des entreprises présentes.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

France Télécom contribue au développement numérique des territoires depuis plusieurs années, pour favoriser l'appropriation par tous des nouveaux outils de communication, permettre l'accès aux nouvelles technologies et accompagner les nouveaux usages et services qui feront de ces technologies un instrument de progrès économique et social.

- Contribution à la création et au développement des points d'accès à internet dans les zones rurales et urbaines : cyber bus, cybervillages, foyers ruraux des Vosges, Points Multi-Services d'Auvergne...
- Accompagnement et formation à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication des habitants des quartiers défavorisés dans des espaces d'information et de médiation (PIMMS – Point d'information et de médiation multiservices – de Villeurbanne, PSP – Point Services aux particuliers de Aix Jas-deBouffan, NSM – Nouveaux services mutualisés- de Dijon...).
- Participation et soutien à la réflexion au niveau local concernant le développement des usages des technologies de l'information et de la communication.

France Télécom s'engage aussi dans le développement local et sociétal de certains pays notamment d'Afrique et du Moyen Orient à travers ses filiales :

- Pour aider au développement de l'usage des TICs, France Télécom participe à travers sa filiale Wanadoo au projet de télécentre communautaire polyvalent à Bamako, initié par l'ONG Congé Solidaire qui met au point des missions emplois/formation avec les grandes entreprises françaises en Afrique francophone. Le projet cité consiste à mettre en place une structure d'accueil pour des formations à la microélectronique, aux logiciels de bureautique, à Internet et la gestion économique d'un télécentre. Depuis 2001, une trentaine de salariés volontaires de Wanadoo France a déjà participé à ce projet au Mali en prenant deux semaines sur leur temps libre (RTT ou CA) afin de former les animateurs locaux de ce centre. Début 2004, Wanadoo n'interviendra plus sur ce premier télécentre qui sera autonome, mais participera à la mise en place d'un second dans une autre ville du Mali.
- Lutte contre le sida par CIT (cf France Télécom-Acteur du Global Compact).
- Action de la fondation Sonatel contre le paludisme (cf France Télécom-Acteur du Global Compact).
- Action de Jordan Telecom pour développer l'usage des NTIC au sein du système éducatif jordanien (cf France Télécom-Acteur du Global Compact).

Le groupe Mauritius Telecom s'est engagée dans un certain nombre d'actions de solidarité telles que la mise en place d'un package social destiné à ses clients à faible consommation d'appels lors du rééquilibrage des tarifs locaux et internationaux.

Les centaines du pays bénéficient gratuitement d'un service téléphonique et d'un certain nombre d'appels locaux. Des exemptions sont aussi accordées sur des appels internationaux effectués dans le cadre d'interventions médicales urgentes inopérables à Maurice et qui bénéficient du soutien d'organismes reconnus.

Mauritius Telecom contribue à lutter contre le fossé numérique en offrant des ordinateurs au ministère de la Sécurité sociale et de la Solidarité nationale qui en assure la distribution dans des quartiers défavorisés du pays. Des organisations non gouvernementales ont aussi bénéficié de tels dons.

Après le passage du cyclone Kalundé à Rodrigues, Mauritius Telecom et ses employés ont fait don de livres, de manuels et de matériels scolaires à 37 écoles pré-primaires et 13 écoles primaires. L'objectif était d'assurer que la scolarisation à Rodrigues ne soit pas affectée par un manque de matériel pédagogique occasionné par le passage du cyclone.

Mauritius Telecom a aussi contribué au fonds national de reconstruction de Rodrigues institué par le bureau du Premier ministre.

A noter aussi, le soutien financier apporté par Mauritius Telecom à la littérature locale, à des activités socio-culturelles et à la pratique du sport.

La Fondation Sonatel développe 3 axes de mécénat : santé, éducation et culture. Elle a réalisé 50 milliards de FCFA d'investissements, dont 80 millions pour le téléthon. Sonatel organise et finance des journées culturelles de la ville de Sedhiou à hauteur de 2 millions de FCFA, le festival de musique NDAR LABEL à hauteur de 3 millions, un village des arts plastiques à hauteur de 2 millions, une foire internationale du livre à hauteur de 1 million. Elle a assuré la réhabilitation du réseau solaire du Dahra de Malika pour 40 millions de FCFA.

1.6.4.1.10 Relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement

France Télécom propose près de 300 stages et contrats en alternance et est présente dans vingt forums-entreprises. 1369 étudiants ont bénéficié de cette possibilité au cours de l'année 2003.

Le Groupe s'implique dans la conception de cursus dans le domaine des télécommunications (ENIC, création d'un mastère spécialisé en production informatique avec les écoles de Mines, Mastère Net management de l'ESC Clermont Ferrand...). Il mène des actions de recherche conjointes avec l'X et Supélec (accueil de thésards, signature d'un accord cadre avec Supélec). Il mène des expérimentations sur les nouvelles technologies (le wifi à l'université Louis Pasteur de Strasbourg)... Des salariés du groupe experts dans leur domaine transmettent leurs savoirs (X, ENST, ENSTA, Esigelec, Sciences Po, Université Dauphine, ...).

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

France Télécom participe au financement du Groupe des Ecoles de Télécommunications (GET) et siège aux Conseils d'Administration de :

- l'ENIC Telecom Lille I (Ecole Nouvelle d'Ingénieurs en Communication) formation d'ingénieurs en 5 ans, en alternance et en formation continue.
- l'Institut Eurécom, Filière Européenne de l'ENST, créée en partenariat et co-piloté par le GET et l'école Polytechnique Fédérale de Lausanne, avec une participation du Politechnico di Torino, et de Helsinki University of Technology.
- l'IAAI de Marseille (Institut des Applications Avancées de l'Internet) créé en 2001 dont le GET et France Télécom se désengagent en septembre 2004 et qui doit être reprise par les universités de Marseille.
- la Fondation Louis Leprince Ringuet qui concourt entre autres au :
 - financement de bourses pour des étudiants étrangers.
 - co-financement d'une action innovante "Maison intelligente" adaptée aux personnes porteuses d'un handicap moteur, visuel ou aux personnes âgées.
 - financement d'un prix du meilleur stage des écoles du GET.
 - co-financement d'actions de recherche amont.

Un2 a conclu des accords de soutien financier avec 14 Universités et Business Schools. L'entreprise espagnole a assuré le sponsoring du Master de Tennis 2003, et du sommet international de la gastronomie en 2003.

Jordan Telecom assure des formations auprès des étudiants jordaniens. 400 étudiants dont 82 ingénieurs ont été formés chez Jordan Telecom en 2003. L'enseignement dispensé allie théorie et pratique. Jordan Telecom contribue à la construction d'un laboratoire sur les fibres optiques à l'Université des Sciences et Technologie de Jordanie (JUST) pour un montant de 10 000 dinars jordaniens par an sur 5 ans. Ce laboratoire permettra de former des ingénieurs et des techniciens de Jordan Telecom. L'opérateur jordanien assure également une formation pour le Ministère de la culture et des irakiens.

1.6.4.2 Informations environnementales

1.6.4.2.1 Politique environnementale globale

La politique environnementale de France Télécom est fondée sur un programme d'amélioration continue visant, d'une part, à réduire les impacts des activités, produits et services sur l'environnement naturel et, d'autre part, sur le développement et la mise à disposition des clients (entreprises et particuliers) de France Télécom, de solutions de télécommunications qui favorisent l'approche du développement durable par la société civile, les collectivités et le monde de l'industrie, du commerce et des services.

Cette politique est sous-tendue par la signature, en 1996, de la Charte ETNO (charte de l'association des opérateurs européens de télécommunications – European Telecommunication Network Operators) ainsi que par l'adhésion de France Télécom, en 2000, au pacte mondial (Global Compact).

Par ailleurs, France Télécom participe aux travaux du groupe GeSi (Global e-Sustainability Initiative) qui associe, sous le parrainage du PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), les opérateurs et les industriels des télécommunications, dans l'effort de promotion des technologies de l'information et de la communication, au service du développement durable.

1.6.4.2.2 Approche en termes d'analyse de risques environnementaux

France Télécom estime que ses activités d'opérateur de télécommunication ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, ces activités ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux réserves naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

Cependant, France Télécom utilise certaines installations, produits ou substances qui sont susceptibles de présenter des risques pour l'environnement (même mineurs) et dont certaines font l'objet de réglementations spécifiques. En premier lieu, il faut citer les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ainsi que l'émission et l'élimination de déchets.

Ces risques font continuellement l'objet de la part de France Télécom d'analyses approfondies et ont conduit à l'adoption de programmes d'actions et de préventions.

En ce qui concerne la surveillance de la légionellose, en 2003, sur les 97 tours aéro-réfrigérantes de France Télécom S.A., réparties sur 42 sites, aucun cas de contamination excédant la norme n'a été signalé.

Les principaux risques liés aux activités ainsi que les programmes d'évaluation et mesures de prévention adoptées par France Télécom pour chacun de ces risques sont exposés ci-dessous :

■ Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Cette législation impose à l'exploitant, soit d'obtenir une autorisation d'exploitation de l'administration, soit de déposer une déclaration préalable auprès de ces mêmes autorités.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

Le recensement complété en 2003 a conduit à identifier un parc de 2 450 ICPE soumises à déclaration et 13 justiciables d'une autorisation préfectorale.

L'ensemble des ICPE a fait l'objet du dépôt de dossiers en préfecture et un programme de maintenance a été lancé.

ICPE soumises à déclaration	2 450
ICPE soumises à autorisation	13

■ Utilisation de substances ou produits présentant des risques pour l'environnement

Certaines installations utilisent des produits ou substances réglementées. Il en est ainsi des CFCs contenus dans les systèmes d'air conditionné ou du halon utilisé dans les extincteurs et systèmes d'aspersion anti-incendie.

Certains transformateurs électriques comportent également des PCBs dont l'élimination progressive est programmée, conformément à la législation en vigueur d'ici 2007.

Les programmes d'élimination de produits toxiques (CFCs, Halon, PCBs) ont fait l'objet d'un accord cadre signé en 2002 avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), ce qui constitue une garantie de leur conformité avec la réglementation.

■ Risques liés au traitement et à l'élimination des déchets

Les activités de France Télécom engendrent des déchets "non ménagers" dont les processus de recyclage sont étroitement surveillés : déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie, piles et accumulateurs, câbles et poteaux en bois traité.

Douze filières de gestion des déchets ont été mises en place.

Dans chacune des filières ont été définis les processus de collecte des produits en fin d'utilisation ainsi que les processus de valorisation, de recyclage ou d'élimination, selon des procédés industriels maîtrisés, mis en œuvre par des entreprises qualifiées.

Un programme particulier a été initialisé pour assurer la conformité des procédures de collecte et de recyclage des équipements électriques et électroniques en fin d'utilisation, avec la Directive Européenne DEEE dont la transposition en droit français est prévue pour le 1^{er} semestre 2004 et qui devrait entrer en vigueur début août 2004.

■ Énergie

Les activités de France Télécom, nécessitent l'utilisation d'installations thermiques telles que les chaufferies et les groupes électrogènes, qui donnent lieu à l'émission de CO₂ et de gaz à effet de serre. Après recensement en 2002 de la consommation globale d'énergie (électricité et carburants) et après consolidation des outils de pilotage en 2003, un programme d'économie sera mis en œuvre en 2004. Par cette action France Télécom compte contribuer à limiter la production de gaz à effets de serre. Toutefois, France Télécom ne participera pas, dans un premier temps, aux programmes d'échange de droits d'émission, issus de l'application en Europe du protocole de Kyoto.

	2003	2002	Observations
Consommation électronique	1 200 GWh (sur 9 mois)	1 640 GWh (sur 12 mois)	Données 2003 disponibles en mars 2004
Carburants	estimé sur 12 mois	12 mois	
Parc total	30 840	34 000	
Essence (par véhicule)	1 208 l/an		
Gazole (par véhicule)	1 437 l/an		
Total	1 312 l/an	1 378 l/an	
Emissions directes de CO₂ (parc de véhicules)	110 000 t (estimé)	125 000 t	Diminution du parc de véhicules de 10%
Emissions directes de CO₂ Consommation électrique	54 700 t (sur 9 mois)	85 000 t (sur 12 mois)	Données 2003 disponibles en mars 2004

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS

■ Sites classés et protégés

Les poteaux et lignes téléphoniques aériennes ont un impact sur les paysages.

France Télécom participe aux travaux nécessaires pour enterrer ces lignes téléphoniques conformément à la législation en vigueur sur les sites classés et protégés, en coordination avec les autorités locales et nationales chargées du patrimoine naturel et culturel.

Nombre de poteaux supprimés	34 000
Km de câbles enfouis	1 400 km

Ce plan d'action global, dont la mise en œuvre a débuté en 1998, a fait l'objet d'un premier Bilan Environnement 2001 (mai 2002), d'un Rapport Environnement 2002 (mai 2003) disponibles sur le site Internet de France Télécom et est commenté de façon détaillée dans le Bilan Développement Durable 2003, publié début 2004.

1.6.4.2.3 La conformité à la réglementation environnementale

Une fonction de veille réglementaire au plan français et européen est réalisée au niveau central (textes nationaux et européens).

A cet effet, un référentiel d'informations et d'analyses, portant sur la réglementation environnementale ayant un impact sur les activités de France Télécom, est mis à disposition des responsables opérationnels et de tous les acteurs de la politique environnementale. Il est accessible à partir du réseau Intranet de France Télécom. Une mise à jour en a été réalisée fin 2003.

1.6.4.2.4 Système de Management Environnemental (S.M.E.)

Pour assurer la maîtrise de la gestion environnementale et le développement du programme d'action ci-dessus, un système de management environnemental, conforme aux standards internationaux de normalisation (tels que la norme ISO 14 000) est mis en place. Ce programme d'amélioration a été mis en œuvre au sein de plusieurs unités opérationnelles, dont certaines ont, d'ores et déjà, obtenu la certification (France Télécom Marine, en 2000 et Direction Régionale Champagne Ardenne, début 2003) et a été étendu, en 2003, à d'autres entités qui sont en cours de certification.

Il est prévu d'en étendre l'application en France, au cours des années 2004 et 2005.

2. Documents consolidés de France Télécom

2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté ministériel, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société France Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Observations et justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 2° alinéa du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction de France Télécom est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réalisés peuvent "in fine" diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2003, nous avons estimé que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les impôts différés actif et les provisions pour risques.

Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons notamment :

- pour ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, revu les calculs effectués par la société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, notamment celles présentées dans la note 8 de l'annexe, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction,
- s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives à ces risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Nos travaux d'appréciation de ces estimations comptables significatives, qui s'inscrivent dans le cadre des diligences nécessaires à l'expression de notre opinion sur les comptes consolidés de France Telecom au 31 décembre 2003 pris dans leur ensemble, ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Par ailleurs, la société a procédé à un changement de méthode comptable relatif à la prise en compte des produits d'insertions publicitaires dans les annuaires électroniques. Nous nous sommes assurés du bien fondé de ce changement et de la présentation qui en a été faite dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine le 12 février 2004

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

ERNST & YOUNG AUDIT

Etienne Jacquemin

Jean-Paul Picard

Christian Chiarasini

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.2 COMPTES CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.2.1 COMPTES DE RESULTATS AUX 31 DECEMBRE 2003, 2002 ET 2001

(Montants en millions d'euros, excepté les données relatives aux actions)

		Exercice clos le 31 décembre		
	Note	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires		46 121	46 630	43 026
Coût des services et produits vendus		(17 223)	(18 558)	(17 619)
Frais commerciaux et administratifs		(11 117)	(12 579)	(12 520)
Frais de recherche et développement		(478)	(576)	(567)
Résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière		17 303	14 917	12 320
Dotation aux amortissements et provisions des immobilisations		(7 538)	(7 910)	(6 910)
Amortissement des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière	22	(211)	(199)	(210)
Résultat d'exploitation		9 554	6 808	5 200
Charges financières nettes hors TDIRA	16	(3 688)	(4 041)	(3 847)
Charges d'intérêt des TDIRA	26	(277)	-	-
Ecart de change net		(25)	136	(337)
Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière	22	(199)	(216)	(229)
Résultat courant des sociétés intégrées		5 365	2 687	787
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	6	(1 119)	(12 849)	(5 904)
Impôt sur les sociétés	7	2 591	(2 499)	2 932
Participation des salariés		(127)	(148)	(131)
Résultat net des sociétés intégrées		6 710	(12 809)	(2 316)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	11	(168)	(367)	(890)
Amortissement des écarts d'acquisition	8-11	(1 677)	(2 352)	(2 531)
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	8-11	(1 137)	(5 378)	(3 257)
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 728	(20 906)	(8 994)
Intérêts minoritaires	24	(522)	170	714
Résultat net (Part du groupe)		3 206	(20 736)	(8 280)

Résultats par action (en euros)

Résultat net part du Groupe				
- de base				
	publié	1,64	(19,11)	(7,51)
	comparable ⁽¹⁾		(16,75)	
- dilué				
	publié	1,60	(19,11)	(7,51)
	comparable ⁽¹⁾		(16,75)	

(1) cf note 25

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.2.2 BILANS CONSOLIDES AUX 31 DECEMBRE 2003, 2002 ET 2001

(Montants en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			
	Note	2003	2002	2001
ACTIF				
Ecarts d'acquisition nets	8	25 838	27 675	34 963
Autres immobilisations incorporelles nettes	9	16 554	18 411	18 189
Immobilisations corporelles nettes	10	30 635	36 268	31 728
Titres mis en équivalence	11	205	2 564	8 912
Titres de participation nets	12	1 045	1 418	3 240
Autres actifs à long terme nets	13-16	3 171	2 501	1 936
Impôts différés à long terme nets	7	7 927	3 903	5 369
Total de l'actif immobilisé		85 375	92 740	104 337
Stocks nets		516	696	900
Créances clients nettes de provisions (1 325 au 31 décembre 2003, 1 625 au 31 décembre 2002)	13	3 819	5 474	7 596
Impôts différés à court terme nets	7	1 429	416	1 102
Autres créances et charges constatées d'avance	14	3 470	4 397	6 653
Créance relative à la cession des actifs immobiliers				2 689
Valeurs mobilières de placement	19	1 874	45	1 138
Disponibilités et quasi-disponibilités	19	3 350	2 819	2 943
Total de l'actif circulant		14 458	13 847	23 021
TOTAL DE L'ACTIF		99 833	106 587	127 358
PASSIF				
Capital social de 2 402 316 828 actions (d'un nominal de 4 euros par action)		9 609	4 761	4 615
Prime d'émission		15 333	24 750	24 228
Réserves		(9 239)	(5 434)	4 682
Résultat net part du Groupe		3 206	(20 736)	(8 280)
Réserve de conversion		(6 883)	(3 315)	844
Actions propres			(9 977)	(5 002)
Capitaux propres	25	12 026	(9 951)	21 087
Intérêts minoritaires	24	5 966	9 780	8 101
Fonds non remboursables et assimilés	26	5 279		
Emprunts obligataires	16	36 356	42 489	48 554
Autres dettes financières à long et moyen terme	16	2 408	4 409	5 989
Autres dettes à long terme	22	5 986	14 978	8 663
Total des dettes à long terme		44 750	61 876	63 206
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme	16	9 057	13 495	1 596
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	16	1 570	10 490	11 365
Dettes fournisseurs		7 368	8 503	8 631
Charges à payer et autres provisions à court terme	22	9 040	7 395	7 259
Autres dettes	22	1 378	1 712	2 481
Impôts différés à court terme nets	7	234	87	374
Produits constatés d'avance	15	3 165	3 200	3 258
Total des dettes à court terme		31 812	44 882	34 964
TOTAL DU PASSIF		99 833	106 587	127 358

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.2.3 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(Montants en millions d'euros, excepté les données relatives aux actions)

	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission	Réserves	Réserve de conversion	Actions propres	Total Capitaux propres
Solde au 01 janvier 2001	1 153 831 943	4 615	24 228	6 408	59	(2 153)	33 157
Résultat de l'exercice 2001				(8 280)			(8 280)
Acquisition d'actions propres (note 25)				(1 271)		(2 849)	(4 120)
Distribution de dividendes				(1 075)			(1 075)
Variation de change					785		785
Autres mouvements (note 25)				620			620
Solde au 31 décembre 2001	1 153 831 943	4 615	24 228	(3 598)	844	(5 002)	21 087
Résultat de l'exercice 2002				(20 736)			(20 736)
Mouvements sur capital (note 25)	36 326 781	146	522				668
Acquisition d'actions propres (note 25)						(4 975)	(4 975)
Distribution de dividendes				(1 056)			(1 056)
Variation de change (note 25)					(4 152)		(4 152)
Autres mouvements (note 25)				(780)	(7)		(787)
Solde au 31 décembre 2002	1 190 158 724	4 761	24 750	(26 170)	(3 315)	(9 977)	(9 951)
Résultat net de l'exercice 2003				3 206			3 206
Augmentation de capital Plan Ambition FT (note 25)	1 037 205 725	4 149	10 691				14 840
Augmentation de capital réservée aux salariés (note 25)	7 350 628	29	58				87
Réduction de capital par annulation d'actions propres (note 25)	(3 000 000)	(12)	(300)			312	0
Augmentation de capital suite à l'OPE Orange (note 25)	170 600 523	682	2 910				3 592
Remise d'actions propres aux actionnaires d'Orange en échange de leurs actions (note 25)						9 665	9 665
Impact de la moins-value d'échange liée à l'OPE (note 25)				(7 638)			(7 638)
Effet d'impôt sur la moins value d'échange liée à l'OPE (note 25)				1 963			1 963
Augmentation de capital par conversion d'obligation en actions (note 25)	1 228	0	0				0
Affectation du résultat social France Télécom S.A. (note 25)			(22 776)	22 776			0
Variation de change (note 25)					(3 614)		(3 614)
Autres mouvements (note 25)				(170)	46		(124)
Solde au 31 décembre 2003	2 402 316 828	9 609	15 333	(6 033)	(6 883)	0	12 026

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DES EXERCICES CLOS AU 31 DECEMBRE 2003, 2002 ET 2001

(Montants en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2003	2002	2001
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net consolidé part du Groupe		3 206	(20 736)	(8 280)
<i>Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>				
Amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition	8 à 11	10 352	15 639	12 698
Plus-values sur cessions des biens immobiliers		(31)		(705)
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(46)	(37)	(92)
Moins-values (plus-values) sur cessions d'autres actifs	6	(309)	(960)	(2 093)
Variation des autres provisions	6	(399)	13 119	7 860
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence		169	369	841
Impôts différés	7	(2 941)	1 586	(2 090)
Intérêts sur TDIRA	26	253	-	-
Intérêts minoritaires	24	522	(170)	(714)
Ecart de change non réalisé ⁽¹⁾		(710)	-	-
Autres éléments non monétaires		14	(232)	(19)
<i>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</i>				
Diminution (augmentation) des stocks nets		131	193	341
Diminution (augmentation) des créances clients		1 470	1 219	(628)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(323)	(420)	(588)
<i>Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation</i>				
Effet net des cessions de créances commerciales	13	(222)	797	914
Effet net des cessions de créances futures	22		(82)	690
Effet net des cessions de créances d'impôt (carry-back)	7		1 111	(1 111)
Diminution (augmentation) des autres créances		300	542	(1 974)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(114)	(99)	2 026
Flux net de trésorerie généré par l'activité		11 322	11 839	7 076
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations ⁽³⁾	9-10	(5 102)	(7 943)	(8 553)
Produits de cession des biens immobiliers	10	419	2 550	-
Produits de cessions des autres actifs corporels et incorporels		178	366	296
Rachat des actions propres	3-25		(5 022)	(8 807)
Mise en bourse Orange S.A.				6 102
Rachat d'actions Orange S.A. : exercice de l'option de vente par E. On	3		(950)	-
Exercice de l'option d'achat sur actions préférentielles NTL	12		(1 092)	-
Variation de la trésorerie nette suite à l'intégration globale de TP group			144	-
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise (dont OPR Orange (161) millions d'euros)	3	(202)	(184)	(1 071)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	11	(35)	(146)	(3 284)
Cession du sous-groupe TDF et investissement dans Tower Participations	3		1 290	-
Impact net de la cession de titres Wind	3	1 537		
Impact net de la cession de titres Casema	3	498	-	-
Cession d'Eutelsat et investissement dans BlueBirds	3	373	-	-
Produit de cession des titres Sprint PCS	12	286	-	-
Produits des autres cessions de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée	3-11	352	146	4 524
Autres diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs à long terme	19	(2 041)	(673)	(31)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		(3 737)	(11 514)	(10 824)

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

(Montants en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			
	Note	2003	2002	2001
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Emission d'emprunts à long terme	16	7 398	4 394	37 244
Remboursement d'emprunts à long terme	16	(18 100)	(3 380)	(18 174)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	16	(9 079)	(1 077)	(13 556)
Variation nette du <i>cash collateral</i> ⁽²⁾	16	(551)	-	
Fonds non remboursables et assimilés	26	(794)		
Crédit fournisseur UMTS (<i>Vendor Financing</i>)	22	(531)	271	234
Augmentation de capital	25	14 894	-	
Contributions des actionnaires minoritaires		14	70	181
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	25	(119)	(77)	(128)
Dividendes payés	25	0	(395)	(1 075)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(6 868)	(194)	4 726
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		717	131	978
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités		(186)	(255)	(75)
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		2 819	2 943	2 040
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture		3 350	2 819	2 943
(1) Les variations étaient antérieurement incluses dans la rubrique "Diminution (augmentation) des autres créances" pour (434) millions d'euros au 31 décembre 2002 et pour (392) millions d'euros au 31 décembre 2001.				
(2) Les variations étaient antérieurement incluses dans la rubrique "Diminution (augmentation) des autres créances / Augmentation (diminution) des autres dettes" pour (587) millions d'euros au 31 décembre 2002 et pour 228 millions d'euros au 31 décembre 2001.				
Informations complémentaires				
(3) Augmentation (diminution) des fournisseurs d'immobilisations		(16)	(368)	410
Flux de trésorerie concernant le paiement des :				
. Intérêts		(3 739)	(3 681)	(3 695)
. Impôt sur les sociétés		(325)	(959)	(610)
. Intérêts TDIRA décaissés		(24)		

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

2.2.5 ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES

Ces comptes ont été présentés au Conseil d'Administration du 11 février 2004.

NOTE 1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le groupe France Télécom (France Télécom), avec notamment ses filiales cotées Orange, Wanadoo, TP Group (l'opérateur polonais de télécommunications TP S.A. et ses filiales) et Equant, est l'un des premiers opérateurs de télécommunications dans le monde et le principal opérateur en France. France Télécom offre à ses clients particuliers, entreprises et aux autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données, l'Internet et le multimédia, ainsi que d'autres services à valeur ajoutée.

NOTE 2 - METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de France Télécom sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2.1 Première application des nouveaux textes comptables

Loi de Sécurité Financière

La Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 comprend une disposition comptable supprimant la nécessité de détention de titres d'une entité pour la consolider dès lors qu'elle serait considérée comme contrôlée. Cette disposition est applicable à partir du 1^{er} janvier 2004. Les modifications à apporter au Règlement CRC 99-02 afin de préciser les modalités d'application de cette nouvelle disposition font actuellement l'objet d'un examen par le Conseil National de la Comptabilité. En conséquence, l'évaluation des effets éventuels de cette disposition est en cours et sera finalisée dès que ces modalités d'application auront été précisées. Sans que France Télécom ne soit aujourd'hui en mesure d'estimer les divergences avec les règles actuellement appliquées par France Télécom, ces modifications pourraient conduire à augmenter le total des actifs et des passifs du Groupe, notamment du fait de transactions résultant des programmes de cession des créances commerciales (décrits en note 13) ou de garanties données (Kulczyk Holding, QTE leases, décrits en note 28.2).

Règlement CRC 02-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Ce règlement redéfinit les notions d'amortissement et de dépréciation et précise les situations dans lesquelles un test de dépréciation des actifs corporels et incorporels doit être conduit. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 et peut faire l'objet d'une application complète anticipée dès le 1^{er} janvier 2002. France Télécom n'a pas opté pour une application anticipée de ce règlement dans ses comptes au 31 décembre 2003.

Règlement CRC 03-07 du 12 décembre 2003 concernant les modalités de première application de la comptabilisation par composants et modifiant les dispositions transitoires prévues dans le cadre du Règlement CRC 02-10 pour les grosses réparations

Les provisions pour grosses réparations font l'objet, jusqu'au 1^{er} janvier 2005, de mesures transitoires par application des règlements CRC 00-06 (sur les passifs), CRC 02-10 et CRC 03-07. Ces règlements identifient deux catégories de grosses réparations :

- les dépenses qui ont pour objet de remplacer tout ou partie des immobilisations existantes,
- les dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise ayant pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

En ce qui concerne les dépenses de la première catégorie (dépenses de renouvellement d'actifs), dans la mesure où le règlement CRC 02-10 n'a pas été appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2002, l'entreprise a le choix, au titre des exercices 2003 et 2004, soit de maintenir le traitement comptable pratiqué antérieurement, soit d'utiliser l'approche par composants. En ce qui concerne les dépenses de la deuxième catégorie, l'entreprise a le choix, soit de comptabiliser une provision pour gros entretien ou grande révision, soit d'appliquer la méthode des actifs par composants.

France Télécom n'a pas opté pour une application de la méthode par composants dans ses comptes au 31 décembre 2003. Eu égard à la nature de son activité, France Télécom n'est pas exposé à des dépenses de la deuxième catégorie significatives.

Ainsi, pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 l'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur son résultat et ses capitaux propres.

Recommandation 03-R-01 du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires

Cette recommandation, applicable au 1^{er} janvier 2004, avec une possibilité d'application anticipée au 1^{er} janvier 2003, précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite. Son champ d'application concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme, les indemnités de rupture de contrat de travail et les cotisations sociales et fiscales correspondantes. France Télécom revoit actuellement les modalités de mise en place de cette recommandation au sein de France Télécom pour son application au 1^{er} janvier 2004.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Règlement CRC 03-05 du 20 novembre 2003 relatif au traitement comptable des coûts de création de sites internet

Dans la continuité du projet d'avis relatif à la définition des actifs et du règlement 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, ce règlement présente le traitement comptable des coûts de conception et de développement des sites Internet en précisant les conditions et modalités d'inscription à l'actif de ces coûts. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004 et peut faire l'objet d'une application anticipée au 1^{er} janvier 2003. France Télécom n'a pas opté pour une application anticipée de ce règlement dans ses comptes au 1^{er} janvier 2003. Cependant des dispositions similaires étant déjà appliquées par France Télécom, l'application de ce règlement ne devrait pas avoir d'effet significatif sur son résultat et ses capitaux propres.

Règlement CRC 03-01 du 2 octobre 2003 relatif au traitement comptable des activités d'échange dans le cadre de transactions internet

Ce règlement précise le champ d'application, les principes d'évaluation, les modalités d'estimation de la valeur vénale ainsi que les informations complémentaires à présenter en annexe au titre des activités d'échange dans le cadre des transactions Internet. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004 et peut faire l'objet d'une application anticipée au 1^{er} janvier 2003. France Télécom n'a pas opté pour une application anticipée de ce règlement dans ses comptes au 1^{er} janvier 2003. Cependant des dispositions similaires étant déjà appliquées par France Télécom, l'application de ce règlement ne devrait pas avoir d'effet significatif sur son résultat et ses capitaux propres.

Recommandation 03-R-02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité portant sur les aspects environnementaux

La recommandation décline les dispositions de la recommandation européenne du 30 mai 2001, relative à la "prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés : inscription comptable, évaluation et publication d'informations". Applicable à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2004, la recommandation ne modifie pas les règles de comptabilisation des passifs environnementaux mais vise à une plus grande harmonisation de la nature des informations communiquées par les différentes entreprises.

2.2 Présentation des états financiers et des résultats par action

Les états financiers consolidés sont établis en euros.

- Les charges opérationnelles avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels des plans de congés de fin de carrière (CFC) sont ventilées selon les destinations suivantes :
 - les coûts des services et produits vendus correspondent aux coûts des services et des biens vendus pendant la période ;
 - les frais commerciaux et frais administratifs reflètent respectivement, d'une part, les charges résultant des actions mises en œuvre par l'entreprise pour vendre ses produits et services, d'autre part, les charges afférentes aux fonctions support (gestion, comptabilité, ressources humaines, achats, stratégie, etc) ;
 - les frais de recherche et développement sont constitués, pour la partie recherche, des travaux originaux organisés et conduits avec l'objectif d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles et, pour la partie développement, de la mise en œuvre avant le commencement d'une production commercialisable ou d'une utilisation interne, de plans et d'études pour la production de matériaux, appareils, produits, procédés, systèmes ou services nouveaux ou fortement améliorés, en application de découvertes réalisées ou de connaissances acquises.
- La différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels des plans de congés de fin de carrière (CFC), définis ci-avant, constitue le résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière (REAA). Le résultat d'exploitation correspond au REAA diminué des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations et des amortissements des écarts actuariels des plans de congés de fin de carrière (CFC).
- Les charges résultant d'une part de l'actualisation financière de l'engagement relatif au plan de congés de fin de carrière (CFC) en France et, d'autre part, du régime légal de la participation des salariés aux fruits de l'expansion sont inscrites sur des lignes distinctes du compte de résultat, après le résultat d'exploitation.
- Les "Autres produits (charges) non opérationnels, nets" comprennent principalement les résultats de cession d'entreprises consolidées et de titres de participation y compris les résultats de dilution, les mouvements de provisions sur titres de participation et valeurs mobilières de placement, les dividendes reçus, les coûts et les mouvements de provisions pour restructuration. Ils comprennent aussi le résultat des cessions dont l'importance relative dépasse le cadre de l'activité courante (actifs immobiliers, créances commerciales...).
- La charge d'amortissement des écarts d'acquisition concerne les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle et de la mise en équivalence.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- Le bilan présente les actifs et les dettes en fonction de leur degré de liquidité ou d'exigibilité croissante et distingue les éléments à court terme, dont l'échéance est inférieure à un an, des éléments à long terme.
- Le tableau des flux de trésorerie présente la variation de la trésorerie, hors découverts bancaires et hors valeurs mobilières de placement à échéance de plus de trois mois à la date d'acquisition, dont les variations sont incluses dans les activités de financement et d'investissement.

Deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période et du contrat de liquidité que le groupe s'est engagé à mettre en place au profit des porteurs d'options d'Orange (voir infra : *contrat de liquidité*). Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet d'impôt correspondant. Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'auto-contrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

2.3 Méthodes de consolidation

Les principales méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles France Télécom exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles France Télécom exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les participations non contrôlées par France Télécom mais sur lesquelles France Télécom exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est une devise différente de l'euro, à l'exception de celles exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

Les états financiers des filiales exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation sont réévalués dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales, avant d'être convertis en euros, de la façon suivante :

- les éléments monétaires du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les éléments non monétaires sont convertis au taux historique ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année, à l'exception des dotations et reprises d'amortissements et provisions qui sont converties au taux historique ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent en résultat de change au compte de résultat.

Les comptes des filiales qui ont été réévalués comme indiqué précédemment sont ensuite convertis en euros selon la méthode applicable à l'ensemble des filiales étrangères de France Télécom.

Comptabilisation des acquisitions d'entreprises et écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous la rubrique "Écarts d'acquisition" pour les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle et dans le poste "Titres mis en équivalence" pour les sociétés sur lesquelles France Télécom exerce une influence notable.

Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises étrangères sont comptabilisés comme des actifs libellés dans leur monnaie fonctionnelle.

Lors de la cession partielle de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle, le prix de revient de l'actif cédé tient compte de la quote-part de l'écart d'acquisition qui se rattache à la part cédée et cette quote-part de l'écart d'acquisition d'origine

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

disparaît en conséquence du bilan lors de la comptabilisation de cette cession partielle, que celle-ci intervienne par voie de cession contre un autre actif ou par voie de dilution.

La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition, comprise généralement entre 5 et 20 ans, est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique.

La valeur actuelle des écarts d'acquisition fait l'objet au moins annuellement d'un examen et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition.

Le niveau d'analyse auquel France Télécom apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond en général au niveau de regroupement de ses activités au sein de ses principaux sous-groupes :

- activités mobiles d'Orange plc acquises et celles antérieurement détenues par France Télécom ;
- activités d'Equant ;
- activités Internet de Wanadoo ;
- activités Annuaires de Wanadoo ;
- activités de TP Group.

France Télécom estime que ce niveau d'analyse reflète :

- les caractéristiques de métier ou de marché (technologie, marque, clientèle, marketing) similaires des entités revues,
- le partage par les entités de ressources communes (plate-formes informatiques, R&D, management, financement),
- les primes stratégiques acceptées par France Télécom pour acquérir des activités afin de les rassembler avec celles antérieurement détenues au sein de sous-ensembles cohérents ainsi dotés d'un potentiel de développement accru.

Pour les autres sociétés intégrées et les sociétés mises en équivalence, la valeur actuelle est appréciée au niveau individuel.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée de l'activité et sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie de l'activité lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

En raison de la volatilité à court terme des valorisations boursières et du caractère stratégique de ses participations, France Télécom privilégie dans son appréciation de la valeur d'usage, la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ceux-ci sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, de renouvellement des licences et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires issus du processus de planification, et étendus sur un horizon approprié compris entre 5 et 10 ans,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque activité,
- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur actuelle est déterminée par référence à la valeur vénale.

2.4 Autres méthodes comptables

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux couverts par des contrats de *swaps* de devises.

Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises, à l'exception de ceux couverts par des contrats de *swaps* de devises ou de ceux adossés à des actifs en même devise, sont constatés en résultat de la période.

Comptabilisation des produits

Les principaux produits issus des activités de France Télécom sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits des abonnements téléphoniques et d'accès à Internet sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante ;
- les produits issus des communications téléphoniques entrantes et sortantes sont enregistrés lorsque la prestation est rendue ;

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- les produits des ventes de terminaux, nettes des remises et des commissions assimilées accordées aux distributeurs et les frais de mise en service sont constatés lors de la livraison au client ou, le cas échéant, lors de l'activation de la ligne ;
- les revenus provenant de la publicité sur Internet sont étalés sur la période d'affichage comme, à compter de 2003, les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires électroniques ; les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont quant à eux pris en compte dans le résultat lors de la parution ;
- les produits relatifs à la vente de capacités de transmissions sur des câbles terrestres et sous-marins ("IRU") sont enregistrés linéairement au compte de résultat sur la durée du contrat.
- Les revenus des services à valeur ajoutée sont présentés nets de reversements aux prestataires de ces services lorsque le prestataire a la responsabilité du contenu et détermine la tarification de l'abonné.

Le changement de méthode opéré en 2003 sur la prise en compte des produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires électroniques a conduit à minorer le chiffre d'affaires de 14 millions d'euros et le résultat d'exploitation de 12 millions d'euros. L'effet d'ouverture de ce changement de méthode de (39) millions d'euros en quote-part groupe a été enregistré en "Autres mouvements" dans la variation des capitaux propres au 31 décembre 2003 (voir note 25).

Opérations d'échanges de biens ou de services

Les échanges de services réalisés ne sont enregistrés que lorsque la valeur des échanges est déterminable et dans ce cas à la valeur vénale dont l'estimation est la plus sûre entre celle des prestations achetées et celle des prestations vendues, que les biens échangés soient ou non semblables. La valeur vénale est appréciée en référence à des ventes normales, c'est à dire des ventes équivalentes réalisées par la société avec d'autres tiers dans des conditions identiques et dont la valeur vénale peut être appréciée de façon fiable. A défaut d'une estimation fiable de la valeur vénale, la transaction est valorisée à la valeur comptable de l'actif remis dans l'échange ou sinon pour une valeur nulle.

Coûts d'acquisition et de fidélisation des clients

Les coûts d'acquisition et de fidélisation des clients sont enregistrés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils se sont élevés à 1 063 millions d'euros au cours de l'exercice 2003 (1 232 millions d'euros au cours de l'exercice 2002).

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Frais de développement de sites Internet

Les coûts de création de sites Internet sont inscrits à l'actif lorsque les conditions d'activation suivantes sont simultanément remplies :

- le site Internet a de sérieuses chances de réussite technique,
- l'entreprise a l'intention d'achever le site Internet et de l'utiliser ou de le vendre,
- l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre le site Internet,
- le site Internet générera des avantages économiques futurs,
- l'entreprise dispose des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le site Internet,
- l'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au site Internet au cours de son développement.

Les coûts de création de sites Internet sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement des sites :

- les dépenses de recherche préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées,
- les dépenses relatives au développement et à la création de la charte graphique remplissant les conditions d'activation constituent des immobilisations,
- les dépenses encourues après l'achèvement du site sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent au site de générer des avantages économiques futurs supplémentaires et peuvent être évaluées et attribuées à l'actif de façon fiable.

Créances clients

En raison des différents types de clientèle (particuliers, grandes entreprises et professionnels), France Télécom ne se considère pas exposé à une concentration du risque client. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque.

Les créances commerciales transférées dans le cadre de programmes de cession de créances commerciales à des cessionnaires dont la forme juridique relève du droit applicable à chaque pays sont sorties du bilan dès lors que :

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- (i) Les créances font l'objet d'une cession juridiquement parfaite.
- (ii) France Télécom n'a donné aucune garantie,
- (iii) France Télécom n'a pris aucun engagement de retour des créances,
- (iv) France Télécom n'est ni associé ni actionnaire du cessionnaire et ne dispose d'aucun pouvoir de décision et de gestion de son activité.

Les intérêts résiduels conservés dans les créances cédées sous diverses formes (parts subordonnées, prix différés, etc.) sont inscrits en "Autres actifs à long terme nets". La dépréciation de ces intérêts, déterminée en fonction du risque de non-recouvrement des créances cédées, est présentée en déduction des "Autres actifs à long terme nets" et sa variation est comptabilisée en "frais commerciaux et administratifs". Les frais de cession de créances sont comptabilisés en charges non opérationnelles.

Disponibilités et quasi-disponibilités

Les disponibilités et quasi-disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition, et qui sont évalués au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation prenant en compte notamment les produits futurs attendus des nouveaux abonnements liés à la vente des terminaux mobiles. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production, qui est généralement déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les marques, les parts de marché, les licences, les droits d'utilisation des câbles sous-marins et les brevets.

Les marques et les parts de marché sont comptabilisées au coût d'acquisition ; le plus souvent, il est déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Les marques et les parts de marché ne sont pas amorties ; elles font l'objet de test de dépréciation (voir infra – *Dépréciation des autres immobilisations incorporelles et corporelles*).

Les licences d'exploitation des réseaux mobiles sont enregistrées au coût historique d'acquisition et sont amorties linéairement à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. La licence d'exploitation, en France, d'un réseau mobile de troisième génération (UMTS) est enregistrée pour le montant correspondant à la part fixe de la redevance d'exploitation due lors de l'octroi de la licence. Conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC, la part variable de la redevance d'utilisation (égale à 1 % du chiffre d'affaires éligible généré par le réseau de troisième génération) sera comptabilisée en charges de l'exercice au cours duquel elle sera encourue. Les charges d'intérêts liées au financement des licences de téléphonie mobile, telles que les licences UMTS, sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont engagées par France Télécom.

Les achats de capacité de transmission sur des câbles terrestres et sous-marins (IRU) sont immobilisés et amortis sur leur durée prévisible d'utilisation. Les produits relatifs à la vente d'IRU sont enregistrés linéairement au compte de résultat sur la durée du contrat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations transférées par l'Etat français au 1^{er} janvier 1991, lors de la création de France Télécom en tant qu'exploitant public, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvé par arrêté du Ministre des Postes et Télécommunications et du Ministre de l'Economie et des Finances.

Les immobilisations acquises postérieurement sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût des réseaux comprend les frais d'étude et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont, depuis le 1^{er} janvier 2000, incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Les dépenses de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribueraient à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

Bâtiments et aménagements	10 à 30 ans
Commutation, équipements de transmission et autre équipement de réseau	5 à 10 ans
Lignes et génie civil	15 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels (à l'exclusion des logiciels de réseau)	3 à 5 ans
Autres	3 à 14 ans

Subventions d'investissement

France Télécom est susceptible de recevoir des subventions d'investissement non remboursables sous la forme de financements de travaux directs ou indirects par des tiers, principalement des collectivités territoriales. Les subventions sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations financées et, en conséquence, elles sont constatées en résultat en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des biens correspondants.

Contrats de location financement

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à France Télécom les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette catégorie si le contrat de location remplit une seule de ces conditions :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété économique sont transférés par France Télécom à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Dépréciation des autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable ; la valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les tests de dépréciation sont réalisés par groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable (lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle).

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom, ou par référence soit aux coûts de remplacement vétusté déduite, soit aux coûts des technologies de substitution.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction de France Télécom sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Impôts différés

France Télécom constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts.

France Télécom utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront. Les actifs

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

et passifs d'impôt différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement peut être établi.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession internes de titres de participation d'entreprises consolidées ou des provisions pour dépréciations et pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres, sauf si des reports fiscaux déficitaires des entreprises concernées ont donné lieu dans le même temps à la constatation d'actifs nets d'impôt différé.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Fonds non remboursables et assimilés

Lorsque, au regard des clauses du contrat d'émission ou au vu des conditions économiques au moment de l'émission, un instrument financier rémunéré n'est pas remboursable à l'initiative du prêteur ou son remboursement s'effectue par attribution d'un instrument de capitaux propres, cet instrument est inscrit en *Fonds non remboursables et assimilés*.

Les Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) émis le 3 mars 2003 par France Télécom sont, compte tenu de leurs caractéristiques, classés dans cette rubrique.

Opérations sur actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition, à l'exception de ceux effectués à des fins de régularisation de cours ou de remise d'actions à des titulaires d'options de souscription d'actions (y compris celles résultant du contrat de liquidité) qui sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Lors de la cession d'actions propres portées en diminution des capitaux propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants net d'impôt et le cas échéant du montant de la provision pour actualisation y afférente. Les provisions pour dépréciation constatées dans les comptes sociaux de France Télécom S.A. sur les actions propres inscrites en immobilisations financières, ainsi que les provisions pour risques constituées au titre d'engagement de rachat sur actions propres, sont éliminées en consolidation.

Instruments financiers dérivés

France Télécom gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des *swaps* de taux d'intérêt, des contrats de *caps* et de *floors*, des contrats *future* sur marché organisé, des contrats de change à terme, des *swaps* de devises et des options de change. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de *swaps*, *caps* et *floors* de couverture ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatées en résultat sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt ;
- les écarts initiaux entre le taux à terme négocié et le fixing du jour sur les contrats de change à terme et les *swaps* de devises considérés comme étant des opérations de couverture sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat comme un ajustement de la charge d'intérêt. Les gains et pertes de change ultérieurs engendrés par ces contrats, dus à des variations de cours de change, sont enregistrés comme des corrections du résultat de change résultant de l'élément couvert ;
- les gains et pertes résultant des contrats affectés à la couverture des engagements fermes ou transactions futures identifiables sont différés et pris en compte dans la valorisation de la transaction concernée lors de sa réalisation.

Certaines opérations respectant les critères de la politique de gestion de couverture de France Télécom ne sont pas qualifiées comptablement de couvertures. Ces opérations sont évaluées de la manière suivante :

- pour les opérations réalisées sur des marchés organisés, les appels de marges sont pris en compte immédiatement dans le résultat ;
- les pertes latentes nettes, calculées par instrument négocié de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;
- les gains latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en compte uniquement au dénouement de l'opération.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Cession de créances futures

Les cessions de créances futures sont enregistrées au passif en dettes financières.

Engagements de retraite et avantages similaires

Les principes suivants sont retenus pour chacune des grandes catégories d'engagements.

■ Retraites des agents fonctionnaires en France :

Les agents fonctionnaires employés de France Télécom relèvent du régime à prestations définies des pensions civiles et militaires administrées par l'Etat.

La loi relative à l'entreprise nationale (loi n° 96 660 du 26 juillet 1996) dispose que l'obligation de France Télécom se limite au versement d'une contribution libératoire annuelle. En conséquence, France Télécom n'a pas d'engagement complémentaire de couverture des déficits éventuels futurs, ni du régime de retraites de ses agents fonctionnaires, ni d'autres régimes de la fonction publique.

■ Plan de congés de fin de carrière en France :

Conformément à la loi relative à l'entreprise nationale, France Télécom a mis en place un plan de congés de fin de carrière destiné aux agents fonctionnaires en France et aux autres employés. Le plan prévoit que jusqu'au 31 décembre 2006, les personnels travaillant pour France Télécom, âgés de 55 ans au moins et justifiant de 25 années d'ancienneté, sont éligibles au titre des congés de fin de carrière. Les personnels ayant opté pour le congé de fin de carrière recevront 70 % de leur rémunération entre 55 ans et l'âge légal de la retraite à 60 ans. De plus, ils reçoivent une indemnité correspondant à une année de rémunération sous le régime de congé de fin de carrière s'ils optent à l'âge de 55 ans, cette indemnité étant dégressive à mesure que leur âge à la date d'exercice de l'option se rapproche de la date de départ en retraite.

Le montant de l'engagement pris par France Télécom fait l'objet d'une provision évaluée sur la base d'hypothèses actuarielles (voir note 22). Ces hypothèses actuarielles sont suivies et modifiées en fonction des observations réalisées.

L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est prise en compte à partir de la date anniversaire du plan sur les résultats de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent et des exercices ultérieurs, au prorata des périodes futures de service, jusqu'à l'échéance du plan, des personnes partant en congés de fin de carrière.

■ Autres régimes de retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Les coûts se rapportant à des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice concerné.

■ Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

Dans certains pays, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés à certaines échéances ou au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

■ Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

France Télécom accorde à ses retraités certains avantages sociaux tels que terminaux téléphoniques, cotisation de carte bancaire et autres avantages.

France Télécom enregistre en résultat le coût actuariel estimé de ces engagements sur la durée de vie active des salariés concernés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ne font pas l'objet d'une inscription au compte de résultat.

Les actions de filiales émises lors de l'exercice d'options de souscription d'actions accordées aux salariés sont inscrites en augmentation de capital de la filiale concernée (déterminée sur la base du prix d'exercice des options de souscription) ce qui entraîne un résultat de dilution dans les comptes de France Télécom. Lorsqu'une perte de dilution est probable et évaluable, celle-ci fait l'objet d'une provision.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Dans le cadre des plans d'options d'acquisition d'actions, une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque les actions acquises dans ce cadre ont un prix de revient supérieur au prix d'exercice des options.

Les charges sociales liées aux plans de souscription et d'acquisition d'actions sont provisionnées dans la filiale concernée lorsque l'exercice des options devient probable.

Contrat de liquidité

Par le contrat de liquidité (voir note 25) que France Télécom s'est engagé à mettre en place au profit des porteurs d'options de souscription Orange, ceux-ci pourront se voir remettre des actions France Télécom. Aussi, l'effet de ce contrat est pris en compte dans la détermination du résultat dilué par action.

Il n'est pas possible de déterminer si le contrat de liquidité donnera lieu à remise d'actions France Télécom, nouvelles ou existantes, ou à règlement en numéraire.

Ce contrat de liquidité vise à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription Orange une liquidité similaire à celle dont ils bénéficiaient auparavant. Il permet par ailleurs d'acquérir les intérêts minoritaires futurs relatifs à Orange susceptibles d'être créés lorsque les signataires des contrats de liquidité exerceront leurs options de souscription Orange. Aussi, par analogie avec le traitement applicable aux CVG dits attractifs prévu par l'avis N°98-B du Comité d'urgence du CNC, tout paiement effectué au titre du contrat de liquidité et quelle qu'en soit la forme sera comptabilisé lorsque les titulaires d'options de souscription d'actions Orange les exerceront.

2.5 Recours à des estimations

La situation financière et les résultats des opérations présentés par France Télécom sont sensibles aux méthodes comptables, hypothèses, estimations et jugements sous-jacents à la préparation des états financiers. France Télécom fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les positions retenues par France Télécom dans l'application de ces principes comptables, les estimations de la Direction et la sensibilité des résultats publiés aux circonstances et aux hypothèses retenues par la Direction sont des facteurs à prendre en considération lors de la lecture des états financiers de France Télécom.

La préparation des états financiers, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, conduit la Direction de France Télécom à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les provisions pour risques, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les titres de participation ainsi que la description de la liquidité.

NOTE 3 - PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

Principales acquisitions

Acquisitions d'actions Orange S.A. dans le cadre d'offres publiques

A l'issue d'une Offre Publique d'Echange simplifiée, France Télécom a acquis, le 24 octobre 2003, 604 463 050 actions complémentaires d'Orange portant sa participation à 4 758 984 293 actions représentant environ 98,78 % du capital et des droits de vote d'Orange. Cette acquisition a été rémunérée par 95 363 219 actions propres France Télécom et par 170 600 523 actions nouvelles France Télécom (voir note 25), sur la base d'un rapport d'échange de 11 actions France Télécom pour 25 actions Orange, représentant un coût d'acquisition de 5 652 millions d'euros sur la base du cours de bourse de France Télécom du 16 octobre 2003, date de publication de l'avis du Conseil des Marchés Financiers (CMF) constatant la clôture de l'Offre, soit 21,25 euros.

Le 20 novembre 2003, France Télécom a lancé une Offre Publique de Retrait (OPR) suivi d'un Retrait Obligatoire afin d'acquérir la totalité des actions Orange. Le prix du retrait obligatoire était de 9,50 euros par action Orange. L'OPR n'a pas été étendue aux Etats-Unis et ne peut donc pas être acceptée par des détenteurs d'actions y résidant. Dans le cadre de la procédure de retrait obligatoire, France Télécom a pris l'engagement d'acheter la totalité des actions qui ne seront pas venues à l'offre au prix offert dans le cadre de l'offre et à l'issue de celle-ci (voir note 28). Le calendrier de l'offre tel que fixé par le CMF prévoyait une clôture de l'offre le 3 décembre 2003 et la mise en œuvre du retrait obligatoire le 4 décembre 2003. L'Association de Défense des Actionnaires Minoritaires (ADAM) jugeant le prix de l'OPR trop faible, a déposé le 24 novembre 2003 devant la Cour d'appel de Paris un recours en annulation de l'avis de recevabilité du CMF portant sur l'OPR suivie d'un retrait obligatoire et du visa de la Commission des Opérations de Bourse (COB) portant sur la note d'information, en même temps qu'une demande de sursis à exécution des décisions du CMF. A la suite de ces recours, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), successeur de la COB et du CMF, a décidé de proroger la procédure d'offre publique de retrait jusqu'à la décision de la Cour d'Appel de Paris. La mise en œuvre du retrait obligatoire, qui devait intervenir le 4 décembre 2003, lendemain de la clôture prévue de l'offre publique de retrait, a donc été reportée. La Cour d'appel devrait rendre sa décision à la fin du premier trimestre 2004. Au 31 décembre 2003, le nombre d'actions Orange définitivement acquises par France Télécom dans le

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

cadre de l'offre de retrait s'élève à 16 915 370 (soit 161 millions d'euros), portant la participation de France Télécom à 99,02 % du capital d'Orange.

L'écart d'acquisition, au 31 décembre 2003, correspondant à la participation complémentaire de 12,73 % de France Télécom dans Orange S.A. s'élève à 2 790 millions d'euros.

Principales cessions

Casema

Conformément à l'accord conclu le 24 décembre 2002, France Télécom a cédé le 28 janvier 2003, à un consortium d'investisseurs financiers composé de Carlyle, Providence Equity et GMT Communications Partners, 100 % de la société Casema. La transaction valorise la société hors dettes à 665 millions d'euros.

Ce montant payé en numéraire à la réalisation de la transaction a été affecté d'une part au remboursement de la dette bancaire qui s'élevait à 163 millions d'euros en date de cession, indemnités de rupture comprises, et pour le solde, soit 502 millions d'euros, au remboursement des avances en compte courant consenties par France Télécom à Casema.

L'impact net sur la trésorerie relatif à cette cession s'élève pour France Télécom à 498 millions d'euros. Le résultat de cession net avant impôt constaté en résultat en 2003 s'élève à 16 millions d'euros.

Eutelsat

Conformément à l'accord conclu le 4 février 2003 avec Eurazeo, France Télécom a cédé le 28 avril 2003 à BlueBirds Participations SARL (BlueBirds), sa participation de 23,11 % dans Eutelsat. Le montant de la transaction valorise la participation de France Télécom à 447 millions d'euros. France Télécom a réinvesti 74 millions d'euros, pour détenir 20 % de BlueBirds, contrôlée majoritairement par Eurazeo et dans laquelle d'autres investisseurs financiers ont pris également une participation minoritaire.

Le produit net de trésorerie de cette opération s'élève pour France Télécom à 373 millions d'euros. Le résultat de cession avant impôt est de 87 millions d'euros, dont 14 millions d'euros reconnus en 2003, représentant la différence entre le résultat de cession et le montant réinvesti dans BlueBirds, le solde étant inscrit en produits constatés d'avance.

En effet, lors de la distribution des disponibilités résultant d'une cession par BlueBirds de ses actions Eutelsat, Eurazeo et les investisseurs financiers ("actionnaires B") disposent d'un droit de distribution prioritaire jusqu'à l'obtention d'un taux de rendement interne (TRI) de 12 % sur leur investissement initial. Une fois ce seuil de TRI de 12 % atteint par les actionnaires B, France Télécom reçoit en priorité les distributions jusqu'à l'obtention du même seuil de TRI sur ses capitaux investis. Les actionnaires B retrouvent ensuite la priorité sur les distributions jusqu'à l'obtention d'un TRI de 20 %. Enfin, le solde des distributions est partagé entre les actionnaires.

France Télécom comptabilise l'investissement dans BlueBirds en mise en équivalence pour 52 millions d'euros soit le montant de l'investissement net de la plus value différée sur les 20 % d'intérêts indirectement conservés dans Eutelsat. L'intérêt de France Télécom dans le résultat net de cette société suit l'évolution du changement des droits de France Télécom dans l'actif net de BlueBirds. Ce traitement est cohérent avec les droits de distributions détenus par France Télécom et les actionnaires B. Compte tenu du fait que France Télécom n'a pas d'obligation financière vis-à-vis de BlueBirds et qu'une partie du produit de cession a été différée, le risque pour France Télécom est nul.

Par ailleurs, France Télécom bénéficie de différents droits, notamment droit d'obtenir des attestations d'équité et droits de préemption, destinés à protéger ses capitaux investis.

Wind

France Télécom a cédé à Enel sa participation dans Wind le 1^{er} juillet 2003. Le produit de cession s'élève à un montant total de 1 537 millions d'euros, dont 1 362 millions d'euros représente le prix de cession en numéraire de la participation de 26,58 % dans le capital de Wind et 175 millions d'euros le remboursement de l'avance d'actionnaires consentie à Wind.

Au 30 juin 2003, compte tenu des conditions définitives de réalisation de la cession, la provision pour risques sur Wind d'un montant de 303 millions d'euros a été reprise et une dépréciation de 33 millions d'euros a été constatée sur les titres Wind. Le produit net de 270 millions d'euros est enregistré en résultat non-opérationnel au 31 décembre 2003 (voir note 6).

France Télécom bénéficie d'une clause de révision de prix à la hausse, dans l'hypothèse où Enel céderait, avant le 31 décembre 2004, tout ou partie de ses titres Wind pour un prix valorisant 100 % de l'actif net de Wind à plus de 5 milliards d'euros.

En conséquence de cette opération, il a été mis fin à tous les accords régissant les relations entre France Télécom, Enel et Wind (y compris les options d'achat et de vente de titres) et Enel s'est engagé à décharger France Télécom de toutes les obligations financières liées à sa participation de 26,58 % dans Wind (en particulier les engagements de financement et les garanties données) qui découlaient de ces accords.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

CTE Salvador

Conformément à l'accord conclu le 8 septembre 2003, France Télécom a cédé le 22 octobre 2003 sa participation dans l'opérateur historique salvadorien CTE Salvador, pour un montant de 197 millions d'euros. Le résultat de cession net avant impôt constaté en résultat s'élève à 78 millions d'euros.

Nortel/Telecom Argentina

Le 19 décembre 2003, France Télécom a apporté à Sofora, société détenue à parité avec Telecom Italia, les actions de Nortel Inversora (qui contrôle 54,7 % du capital de Telecom Argentina) qu'elle détenait et qui représentent 25,5 % des intérêts économiques de Nortel Inversora. Le même jour, elle a cédé 48 % du capital de Sofora à la société W de Argentina, filiale du groupe Los W, un important investisseur argentin, pour 97 millions d'euros. Elle a également accordé à W de Argentina une option d'achat à 10 000 dollars sur les 2 % restants et a reçu en échange une prime de 3 millions d'euros. Le résultat de cession net avant impôt constaté en résultat s'élève à 97 millions d'euros.

France Télécom n'a accordé aucune garantie sur les actions cédées, ni sur les actifs sous-jacents.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

Consolidation par intégration globale de TP Group

Suite à la nomination par le consortium France Télécom / Kulczyk Holding, lors de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2002, de la majorité des membres du Conseil de Surveillance de TP S.A., TP Group (TP S.A. et ses filiales) est consolidé par intégration globale dans les comptes de France Télécom à compter du 1^{er} avril 2002. TP Group était jusqu'à cette date consolidé par mise en équivalence.

(en millions d'euros)	1 ^{er} lot ⁽¹⁾	2 nd lot ⁽²⁾	Total
Prix d'acquisition	3 431	679	4 110
Juste valeur des actifs et passifs acquis (quote-part du groupe)	(1 196)	(389)	(1 585)
Ecart d'acquisition	2 235	290	2 525

(1) Acquisition de 25 % en octobre 2000.

(2) Acquisition de 8,93 % en septembre 2001.

La réévaluation des actifs de TP Group a conduit à valoriser notamment les parts de marché Services fixes, Internet et Mobiles (1 099 millions d'euros au 31 décembre 2002) et la marque TP (204 millions d'euros au 31 décembre 2002). La marque a été évaluée sur la base de la valeur actuelle des redevances qui seraient versées par TP pour l'utilisation de cette marque. La part de marché a été évaluée sur la base du portefeuille de clientèle à la date de prise de contrôle et de la marge générée par ces clients pendant leur durée de présence au sein du portefeuille de clientèle.

Conformément au règlement CRC 99-02, la quote-part de réévaluation effectuée sur le premier lot sur la base des valeurs retenues pour le deuxième lot a été imputée directement sur les réserves à hauteur de 243 millions d'euros (voir note 25).

Principales acquisitions

Orange S.A. : exercice par le Groupe E.On de son option de vente

En application du contrat d'options d'achat et de vente en date de novembre 2000 et amendé en janvier 2002, le Groupe E.On a exercé le 5 juin 2002 son option de vente à France Télécom de 102,7 millions d'actions Orange S.A.. France Télécom a acquis ces actions le 12 juin 2002 pour un montant de 950 millions d'euros, soit 9,25 euros par action. Ces actions avaient été remises au Groupe E.On en rémunération partielle de la cession de sa participation dans Orange Communications S.A. (Suisse) à Orange S.A..

L'écart d'acquisition relatif à cette participation complémentaire s'élevait à 410 millions d'euros au 31 décembre 2002 et est amorti sur 20 ans (voir note 8). Suite à cette opération, France Télécom détenait 86,29 % d'Orange S.A. au 31 décembre 2002.

eresMas

Wanadoo a conclu en juillet 2002 avec l'opérateur de télécommunications Auna, un accord prévoyant l'acquisition de 100 % du Fournisseur d'Accès Internet (FAI) et portail espagnol eresMas Interactiva (ci-après dénommé "eresMas"), par échange d'actions Wanadoo. Le 24 octobre 2002, l'assemblée générale de Wanadoo a approuvé l'apport par Auna de 14 527 milliers d'actions eresMas représentant 100 % du capital d'eresMas pour une valeur de 255 millions d'euros.

En rémunération de l'apport, Wanadoo a ainsi émis 53 622 milliers d'actions. L'effet de dilution pour France Télécom est de 2,55 % (soit un profit de 35 millions d'euros) ramenant le taux d'intérêt dans Wanadoo à 71,13 %.

L'écart d'acquisition préliminaire dégagé sur cette opération s'élevait à 283 millions d'euros au 31 décembre 2002 et est amorti sur 20 ans à compter du 1^{er} novembre 2002.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Suite à la réévaluation des actifs d'eresMas, l'écart d'acquisition définitif s'élève au 31 décembre 2003 à 255 millions d'euros (voir note 8). Au 1^{er} janvier 2003, Wanadoo España a fusionné dans la société eresMas, elle-même renommée Wanadoo España après fusion.

Principales cessions

TPS (Télévision Par Satellite)

Conformément au protocole signé en décembre 2001 avec TF1, la cession de TPS a été réalisée le 6 mai 2002, pour un montant de 128,7 millions d'euros. Le montant de la plus value de cession s'élève à 177 millions d'euros compte tenu des résultats antérieurement constatés.

Stellat

Conformément à un accord du 5 août 2002, France Télécom a cédé en septembre 2002 à Eutelsat, la société Stellat, propriétaire d'un satellite.

Préalablement à cette cession, France Télécom avait racheté les parts d'Europe*Star dans Stellat. Après prise en compte de ce rachat, le produit net en numéraire pour France Télécom s'élevait à 181 millions d'euros. L'incidence de la cession sur le résultat de l'exercice 2002 n'était pas significative.

Pramindo Ikat

Le 18 août 2002, l'ensemble des actionnaires de PT Pramindo Ikat Nusantara (Pramindo), l'opérateur de téléphonie fixe indonésien (dans lequel France Télécom détenait une participation de 40 %), ont cédé leur participation à PT Telekomunikasi Indonesia Tbk (PT Telkom), qui a ainsi acquis 100 % de Pramindo. La livraison des titres de Pramindo par les actionnaires s'effectue en trois étapes :

- 30 % des titres en septembre 2002,
- 15 % en septembre 2003, et
- 55 % en décembre 2004.

La plus-value avant impôt reconnue en 2002 sur la cession des 30 % de titres s'élevait à 27 millions d'euros.

Le prix de cession pour France Télécom est de 147 millions de dollars. Le règlement de la cession a été effectué en 2002 par un versement en numéraire et par la remise de billets à ordre. France Télécom a cédé sans recours ses titres de créances sur le marché indonésien (103 millions de dollars) en décembre 2002 et le solde en janvier 2003.

TDF

Conformément à l'accord signé le 25 juillet 2002, France Télécom a cédé, en décembre 2002, à la holding Tower Participations SAS, la totalité des titres qu'elle détenait dans le groupe TDF. Le montant de la transaction valorise TDF à environ 1,85 milliard d'euros.

France Télécom a par ailleurs souscrit, à hauteur de 100 millions d'euros, à une augmentation de capital dans Tower Participations SAS pour détenir environ 36 % de son capital. De plus France Télécom a souscrit à hauteur de 150 millions d'euros à des obligations convertibles émises par Tower Participations France, filiale de Tower Participations SAS. Cette souscription d'obligations convertibles s'est faite au prorata de la participation de France Télécom dans le capital de Tower Participations SAS et représente la quote-part de France Télécom dans le financement apporté par les actionnaires pour acquérir TDF. France Télécom n'a contracté aucune obligation pouvant se traduire, le cas échéant, par une augmentation de son engagement à l'exception, comme les autres actionnaires, d'un engagement d'investissement complémentaire au prorata de sa participation, sous forme d'obligations convertibles et bons de souscription d'actions, limité à 50 millions d'euros. Le produit net en numéraire pour France Télécom, après remboursement des comptes courants est de 1,3 milliard d'euros. Le montant avant impôt de la plus value constatée en résultat s'élève à 486 millions d'euros, représentant les 63,8 % effectivement cédés.

La répartition du capital de la nouvelle structure de détention contrôlée par les investisseurs financiers était au 31 décembre 2002 la suivante :

- des fonds d'investissement pour 44,2 %,
- France Télécom, à travers Cogecom, pour 36,2 %,
- Caisse des Dépôts et Consignations pour 19,6 %.

Le pacte d'actionnaires conclu entre ces parties confère le contrôle de Tower Participations SAS aux fonds d'investissement qui disposent en particulier d'une majorité de représentants au conseil de surveillance. Les actionnaires se sont engagés, en cas de non-respect des stipulations contractuelles relatives à la composition du conseil de surveillance ou aux règles de majorité aux assemblées générales de Tower Participations SAS à verser au prorata une indemnité de 400 millions d'euros aux fonds d'investissements. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires organise les droits de liquidité des actionnaires en établissant certains droits de préemption, de sortie conjointe et de cession conjointe.

En particulier, lors de la cession ultérieure des titres de Tower Participations France, les actionnaires se sont accordés sur un mode spécifique de répartition de la plus value (voir note 28).

La société Tower Participations SAS est mise en équivalence à compter du 31 décembre 2002.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001

Principales acquisitions

Equant

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire d'Equant qui s'est tenue le 27 juin 2001, France Télécom a, conformément à l'accord conclu en novembre 2000, réalisé les opérations suivantes le 29 juin 2001 :

- L'acquisition auprès de la Fondation SITA de 67 950 000 actions ordinaires Equant, rémunérée en actions France Télécom, sur la base d'un rapport d'échange de 2,2 actions Equant pour une action France Télécom, représentant un coût d'acquisition de 1 739 millions d'euros sur la base du cours de bourse au 29 juin 2001, soit 56,3 euros.
- La souscription à 10 millions d'actions préférentielles convertibles Equant nouvellement émises pour 1 milliard de dollars (1 179 millions d'euros). Chaque action préférentielle dispose des mêmes droits de vote qu'une action ordinaire Equant et est automatiquement convertie en une action ordinaire Equant au cinquième anniversaire de la date de réalisation de l'opération ; et
- L'apport à Equant, en échange de 80 617 348 actions ordinaires Equant nouvellement émises, de 100 % du capital de Global One Communications World Holding BV et de Global One Communications Holding BV, France Télécom conservant certaines activités précédemment exercées par Global One. La juste valeur de cet apport, déterminée à partir d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, a été évaluée à 5 168 millions de dollars (6 094 millions d'euros), y compris la trésorerie apportée de 300 millions de dollars.

A l'issue de ces opérations, France Télécom détenait au 29 juin 2001 54,27 % du nouvel ensemble Equant ainsi constitué.

Aux termes du contrat d'apport, il est prévu que, pour une période de deux ans, France Télécom rembourse à Equant :

- 50 % des coûts liés au maintien de l'emploi ou à la rupture du contrat de travail d'un certain nombre de salariés de la nouvelle entité Equant,
- les coûts de restructuration et d'intégration autres que ceux liés aux salariés, pour un montant total ne pouvant excéder 210 millions de dollars.

Sur la base de ces éléments, le prix d'acquisition d'Equant au taux historique se décomposait comme suit :

(en millions d'euros)

Apport de Global One	6 094	
Prix de souscription des 10 millions d'actions préférentielles Equant, payées en numéraire	1 179	
	7 273	
Intérêts minoritaires, représentant la part revenant aux actionnaires d'Equant	45,73 %	3 326
Acquisition des actions Equant détenues par la Fondation SITA		1 739
Coûts de restructuration et autres coûts accessoires d'acquisition		369
Coût d'acquisition		5 434
Juste valeur des actifs et passifs acquis		634
Ecart d'acquisition		4 800

L'écart d'acquisition s'est élevé à 4 800 millions d'euros (4 071 millions de dollars) et est amorti sur des durées n'excédant pas 20 ans à compter du 1^{er} juillet 2001. Les frais accessoires d'acquisition et les coûts de restructuration incorporés au prix d'acquisition ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel sur le deuxième semestre 2001 (voir note 8).

TP S.A.

Au terme d'un nouvel accord signé le 5 septembre 2001 entre le gouvernement polonais et le consortium conduit par France Télécom, France Télécom et Kulczyk Holding, son partenaire dans ce consortium, ont augmenté leur participation dans TP S.A. de respectivement 8,93 % et 3,57 % pour un montant total de 3 656 millions de zlotys (950 millions d'euros), dont 2 612 millions de zlotys (679 millions d'euros) ont été payés par France Télécom. A l'issue de cette opération, le consortium détenait 47,5 % de TP S.A. dont 33,93 % pour France Télécom. Le consortium bénéficiait jusqu'au 31 décembre 2002 d'une option d'achat sur 2,5 % du capital de TP S.A. qui n'a pas été exercée. Par ailleurs, des contrats d'option d'achat et de vente ont été conclus entre Kulczyk Holding et France Télécom relativement à la participation de Kulczyk Holding dans TP S.A. et au financement par Kulczyk Holding de son acquisition d'actions TP S.A. (voir note 28).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

L'écart d'acquisition relatif à cette participation complémentaire s'élève à 290 millions d'euros au 31 décembre 2002 (213 millions d'euros au 31 décembre 2001) et est amorti sur 20 ans à compter du 1^{er} octobre 2001. La participation dans TP S.A. est consolidée par mise en équivalence du 1^{er} octobre 2000 au 1^{er} avril 2002 et à compter de cette date par intégration globale.

Freemove

En décembre 2000, Wanadoo S.A. a déposé une Offre Publique d'Echange sur 100 % du capital de Freemove, le principal fournisseur de services Internet au Royaume-Uni. L'Offre a été effectuée en mars 2001 sur la base d'un rapport d'échange de 0,225 action nouvelle Wanadoo pour une action Freemove détenue. Le nombre d'actions émises s'élevait à 230 069 681 représentant un prix d'acquisition de 2 078 millions d'euros.

L'écart d'acquisition dégagé sur cette opération s'élevait à 1 886 millions d'euros et est amorti sur 20 ans à compter du 1^{er} mars 2001.

QDQ Media (antérieurement Indice Multimedia)

Le 18 décembre 2000, Wanadoo a convenu d'acquérir 100 % du capital de Indice Multimedia, le deuxième opérateur d'annuaires en Espagne. Lors de l'assemblée générale du 22 mars 2001, conformément à l'accord, Wanadoo a acquis 86,71 % du capital d'Indice Multimedia par émission de 20 325 444 actions nouvelles représentant un prix de 190 millions d'euros et par un paiement en numéraire de 80,5 millions d'euros. Par ailleurs, des options de vente portant sur le solde du capital ont été accordées d'une part en numéraire aux employés et, d'autre part, en numéraire et actions Wanadoo à certains actionnaires.

L'acquisition d'Indice Multimedia avait dégagé un écart d'acquisition de 318 millions d'euros.

Wind

Le 11 octobre 2000, France Télécom et Enel ont conclu un accord relatif à l'acquisition par Enel de l'opérateur Infostrada et son engagement d'opérer une fusion entre Wind et Infostrada.

Conformément à cet accord, et suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2001 qui a approuvé une augmentation de capital réservée à Enel en rémunération de l'apport d'Infostrada, le pourcentage de contrôle de France Télécom de 43,4 % a été ramené à 26,58 % dans le nouvel ensemble. L'effet de cette opération a été un profit de dilution de 934 millions d'euros. La fusion juridique de Wind et Infostrada est intervenue le 1^{er} janvier 2002.

Principales cessions

Introduction en bourse d'Orange S.A.

En février 2001, France Télécom a vendu 636 millions d'actions Orange S.A. représentant 13,24 % des actions existantes et des droits de vote, sous forme d'une offre publique destinée aux particuliers, aux investisseurs institutionnels, et aux salariés. Le produit net de ces offres s'est élevé à 6,1 milliards d'euros.

Depuis le 13 février 2001, les actions d'Orange S.A. sont cotées au Premier Marché d'Euronext Paris S.A. et au London Stock Exchange. Cette opération n'a pas d'incidence significative sur le résultat consolidé avant impôt de l'exercice 2001, dans la mesure où une provision de 1 773 millions d'euros avait été comptabilisée au 31 décembre 2000 afin de couvrir la perte attendue.

A l'issue notamment de cette introduction et de la cession à E.On de 102,7 millions d'actions Orange S.A. en règlement de 42,5 % d'Orange Communications S.A. (Suisse) acquis en novembre 2000, France Télécom détenait 84,2 % d'Orange S.A. au 31 décembre 2001.

NOTE 4 - INFORMATIONS PAR SEGMENTS D'ACTIVITE

Afin de mieux refléter l'évolution du Groupe et la structure de ses opérations selon ses différents métiers et filiales, France Télécom a défini, à compter du premier semestre 2003, les six segments d'activité suivants :

- Le segment "Orange" qui rassemble les activités de téléphonie mobile dans le monde, en France et au Royaume-Uni, qui ont été apportées à Orange S.A. depuis 2000, y compris Orange plc à la suite de son acquisition par France Télécom fin août 2000.
- Le segment "Wanadoo" qui comprend les services d'accès à Internet, les portails, les sites marchands, les annuaires, activités regroupées sous Wanadoo S.A. depuis 2000.
- Le segment "Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs" qui regroupe les services fixes du Groupe France Télécom principalement en France, en particulier la téléphonie fixe, les services aux opérateurs, les services aux entreprises, la télévision par câble, les agences commerciales, la vente et la location d'équipements, ainsi que les fonctions supports (dont les services de recherche et développement, logistique, achats) et la division système d'information.
- Le segment "Equant" qui regroupe les activités du nouvel Equant, constitué après fusion avec Global One réalisée le 1^{er} juillet 2001, dans le domaine des services mondiaux de transmission de données aux entreprises.
- Le segment "TP Group" qui rassemble, depuis avril 2002, TP S.A. l'opérateur historique polonais et ses filiales, dont principalement PTK Centertel pour les activités mobiles.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- Le segment "Autres International" qui regroupe les autres filiales dans le reste du monde, dont les activités sont principalement les activités de téléphonie fixe hors de France, ainsi que certaines activités mobiles du Groupe France Télécom non apportées à sa filiale Orange S.A.

La modification par rapport à la segmentation des activités préexistantes ("Orange", "Wanadoo", "Services fixes, voix et données en France" et "Services fixes, voix et données hors de France") a consisté principalement à réallouer les entités du segment précédemment dénommé "Services fixes, voix et données hors de France" aux nouveaux segments suivants : "Equant", "TP Group" et "Autres international", afin de permettre une meilleure compréhension des résultats des opérations du Groupe en individualisant ses activités de services mondiaux de transmission de données aux entreprises et d'opérateur de télécommunications en Pologne. Ces activités représentent des positions stratégiques importantes dans la configuration de France Télécom, par ailleurs assurées par des filiales cotées.

Les segments de France Télécom évoluent en fonction de ses activités et de son organisation.

France Télécom évalue la performance de ses segments et y alloue des ressources en fonction de leur contribution aux flux de trésorerie du groupe, déterminée notamment sur la base du résultat d'exploitation avant amortissements ou REAA (défini comme le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations et avant amortissements des écarts actuariels du plan de CFC) et sur la base de leurs investissements.

La rubrique "Eliminations et divers" comprend l'élimination des opérations inter-segments et d'autres éléments non significatifs nécessaires à la réconciliation avec les comptes consolidés de France Télécom.

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats opérationnels en fonction de ces segments sur les exercices clos respectivement le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2001. Les données publiées relatives aux exercices clos le 31 décembre 2002 et 2001 ont été retraitées conformément aux six nouveaux segments d'activité afin de permettre la comparabilité avec l'exercice clos le 31 décembre 2003.

(en millions d'euros sauf les effectifs)	Orange	Wanadoo	Fixe, Distribution Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	Equant ⁽⁵⁾	TP Group ⁽⁵⁾	Autres Inter- national ⁽⁷⁾	Eliminations et divers	Total France Télécom
Au 31 décembre 2003								
Chiffre d'affaires	17 941 ⁽²⁾	2 617	21 761	2 612	4 164	1 621	(4 595)	46 121
Dont chiffre d'affaires réseau Orange ⁽³⁾	16 394							
REAA ⁽⁴⁾	6 578	347	7 590	259	1 859	608	62	17 303
Amortissements	(2 313)	(97)	(3 313)	(427)	(969)	(294)	(125)	(7 538)
Amortissements des écarts actuariels du plan de CFC	-	-	(211)	-	-	-	-	(211)
Résultat d'exploitation	4 265	250	4 066	(168)	890	314	(63)	9 554
Investissements corporels et incorporels								
- licences UMTS et GSM	-	-	-	-	-	-	-	-
- hors licences UMTS et GSM	2 362	76	1 356	248	884	183	(23)	5 086
- financés par crédit-bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Total acquisitions	2 362	76	1 356	248	884	183	(23)	5 086
- dont acquisitions d'immobilisations corporelles (voir note 10)								5 009
- dont acquisitions d'immobilisations incorporelles (voir note 9)								77
Effectif moyen⁽¹⁾	30 722	6 568	120 037	9 872	43 451	11 007		221 657

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

	Orange	Wanadoo	Fixe, Distribution Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	Equant ⁽⁵⁾	TP Group ⁽⁵⁾	Autres Inter- national ⁽⁷⁾	Eliminations et divers	Total France Télécom
(en millions d'euros sauf les effectifs)								
Au 31 décembre 2002								
Chiffre d'affaires	17 085 ⁽²⁾	2 075	23 064	3 156	3 471	2 427	(4 648)	46 630
Dont chiffre d'affaires réseau Orange ⁽³⁾	15 488							
REAA (4)	5 146	90	7 199	200	1 453	784	45	14 917
Amortissements	(2 364)	(96)	(3 504)	(521)	(800)	(506)	(119)	(7 910)
Amortissements des écarts actuariels du plan de CFC	-	-	(199)	-	-	-	-	(199)
Résultat d'exploitation	2 782	(6)	3 496	(321)	653	278	(74)	6 808
Investissements corporels et incorporels								
- licences UMTS et GSM	88	-	-	-	-	46	-	134
- hors licences UMTS et GSM	3 281	108	2 243	392	1 045	396	(24)	7 441
- financés par crédit-bail	27	-	3	-	-	57	-	87
Total acquisitions	3 396	108	2 246	392	1 045	499	(24)	7 662
- dont acquisitions d'immobilisations corporelles (voir note 10)								7 421
- dont acquisitions d'immobilisations incorporelles (voir note 9)								241
Effectif moyen⁽¹⁾	30 876	6 761	131 311	11 928	45 222⁽⁶⁾	14 047	-	240 145

(1) Effectif moyen en équivalent temps plein.

(2) Le chiffre d'affaires Orange comprend le chiffre d'affaires réseau et les prestations de portail, de contenu, de publicité, de vente de terminaux et accessoires ainsi que les redevances de marque.

(3) Le chiffre d'affaires réseau d'Orange représente le chiffre d'affaires (voix, données et SMS) généré par l'utilisation du réseau mobile et incluant à la fois le trafic généré par les propres abonnés d'Orange et celui généré par les autres opérateurs.

(4) Le résultat d'exploitation avant amortissements correspond au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congé de fin de carrière (CFC).

(5) Les données publiées par ces segments sont retraitées aux principes et méthodes comptables de France Télécom.

(6) En 2002, l'effectif moyen de TP est pondéré du nombre de mois pendant lesquels TP Group était consolidé en intégration globale sur le nombre total de mois de la période.

(7) Les activités mobiles égyptiennes ont été transférées du segment Autres International au segment Orange au 1er juillet 2002.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

(en millions d'euros sauf les effectifs)	Orange	Wanadoo	Fixe, Distribution Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs	Equant ⁽⁵⁾	TP Group ⁽⁵⁾	Autres Inter- national ⁽⁷⁾	Eliminations et divers	Total France Télécom
Au 31 décembre 2001								
Chiffre d'affaires	15 087 ⁽²⁾	1 563	24 054	2 392		4 495	(4 565)	43 026
Dont chiffre d'affaires réseau Orange ⁽³⁾	13 434							
REAA ⁽⁴⁾	3 288	(64)	7 757	(177)		1 487	29	12 320
Amortissements	(1 848)	(89)	(3 494)	(324)		(1 042)	(113)	(6 910)
Amortissements des écarts actuariels du plan de CFC	-	-	(210)	-		-	-	(210)
Résultat d'exploitation	1 440	(153)	4 053	(501)		445	(84)	5 200
Investissements corporels et incorporels								
- licences UMTS et GSM	873	-	-	-		-	-	873
- hors licences UMTS et GSM	3 356	111	3 107	436		1 081	-	8 091
- financés par crédit-bail	-	-	15	-		1	-	16
Total acquisitions	4 229	111	3 122	436		1 082		8 980
- dont acquisitions d'immobilisations corporelles (voir note 10)								7 811
- dont acquisitions d'immobilisations incorporelles (voir note 9)								1 169
Effectif moyen⁽¹⁾	29 970	6 588	136 335	9 996		23 295		206 184

(1) Effectif moyen en équivalent temps plein.

(2) Le chiffre d'affaires Orange comprend le chiffre d'affaires réseau et les prestations de portail, de contenu, de publicité, de vente de terminaux et accessoires ainsi que les redevances de marque.

(3) Le chiffre d'affaires réseau d'Orange représente le chiffre d'affaires (voix, données et SMS) généré par l'utilisation du réseau mobile et incluant à la fois le trafic généré par les propres abonnés d'Orange et celui généré par les autres opérateurs.

(4) Résultat d'exploitation avant amortissements correspondant au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congé de fin de carrière (CFC).

(5) Les données publiées par ces segments sont retraitées aux principes et méthodes comptables de France Télécom.

Au 31 décembre 2003, le segment TP Group représente douze mois d'activité, alors qu'au 31 décembre 2002, il ne représentait que neuf mois d'activité car TP Group est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} avril 2002 (voir note 3).

Au 31 décembre 2001, le segment "Equant" intégrait les activités d'Equant fusionnées avec Global One à compter du second semestre (voir note 3) et TP Group n'était pas consolidé par intégration globale (voir note 3).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Chiffre d'affaires contributif	46 121	46 630	43 026
France	27 060	27 403	27 626
Royaume-Uni	6 045	6 240	5 521
Pologne	4 158	3 471	-
Autres ⁽⁶⁾	8 858	9 516	9 879
Immobilisations corporelles et incorporelles⁽¹⁾	47 189	54 679	49 917
France ⁽²⁾	16 735	18 733	20 431
Royaume-Uni ⁽³⁾	15 715	17 203	18 163
Pologne ⁽⁴⁾	7 173	8 582	-
Autres ^{(5) (6)}	7 566	10 161	11 323

(1) Hors écarts d'acquisition.

(2) Comprend la licence UMTS pour 629 millions d'euros et l'ensemble des infrastructures de réseau mutualisées, dont notamment le *backbone* européen.

(3) Comprend des licences UMTS à hauteur de 5 812 millions d'euros au 31 décembre 2003 ; les variations de valeur sur ces licences sont dues aux effets de change.

(4) Comprend des licences UMTS à hauteur de 347 millions d'euros au 31 décembre 2003 ; les variations de valeur sur ces licences sont notamment dues aux effets de change.

(5) Comprend des licences UMTS à hauteur de 567 millions d'euros au 31 décembre 2003 ; les variations de valeur sur ces licences sont notamment dues aux effets de change.

(6) Inclut toutes les sociétés du groupe Equant.

NOTE 5 – CHARGES OPERATIONNELLES

Les charges opérationnelles avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels des plans de congés de fin de carrière qui sont incluses dans le coût des services et produits vendus, les frais commerciaux et administratifs et les frais de recherche et développement s'analysent comme suit par nature principale :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Charges de personnel	9 239	10 036	9 408
Autres charges opérationnelles	19 579	21 677	21 298
Total charges opérationnelles avant amortissement des immobilisations et des écarts actuariels des plans de CFC	28 818	31 713	30 706
dont :			
- coûts des services et produits vendus	17 223	18 558	17 619
- frais commerciaux et administratifs	11 117	12 579	12 520
- frais de recherche et développement	478	576	567

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

(en millions d'euros sauf effectifs)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Effectif moyen ⁽¹⁾ (équivalent temps plein)	221 657	240 145	206 184
- Traitement et salaires	6 986	7 535	6 889
- Charges sociales	2 471	2 705	2 593
Total frais de personnel	9 457	10 240	9 482
- Production immobilisée ⁽²⁾	(408)	(431)	(356)
- Taxes sur les salaires et autres	190	227	282
Total charges de personnel	9 239	10 036	9 408

(1) Dont environ 43,4 % de fonctionnaires de l'Etat français au 31 décembre 2003 et 42 % au 31 décembre 2002 et 51,6 % au 31 décembre 2001. Compte tenu de l'intégration globale de TP Group à partir du 1^{er} avril 2002, son effectif moyen est pondéré de 3 mois sur 6 mois au 30 juin 2002 et de 9 mois sur 12 mois au 31 décembre 2002.

(2) La production immobilisée correspond aux frais de personnel inclus dans le coût des immobilisations produites par le Groupe.

Nettes des frais de personnel immobilisés, les charges de personnel comprises dans la détermination du REAA s'élèvent à 9 239 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 10 036 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 9 408 millions d'euros au 31 décembre 2001.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 6 - AUTRES PRODUITS (CHARGES) NON OPERATIONNELS, NETS

(en millions d'euros)	Note	Période close le		
		31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
TDIRA	26	(431)	-	-
MobilCom	22	-	(7 290)	(1 393)
NTL	12 et 14	-	(1 926)	(5 910)
Noos	12 et 14	(125)	-	-
Wind	3 et 11	270	(1 627)	-
Provisions et coûts de restructuration Orange	22	(129)	(490)	-
Autres provisions et coûts de restructuration		(176)	(50)	(87)
Engagement d'achat d'actions TPSA auprès de Kulczyk Holding	22	(299)	(571)	-
Côte-d'Ivoire ⁽¹⁾		9	(343)	-
Provision CVG Equant	22	-	-	(2 077)
Autres dotations et reprises de provisions ⁽²⁾		(186)	(1 303)	(694)
Plus ou moins-values de cession ⁽³⁾		333	941	2 576
Résultat de dilution ⁽⁴⁾		1	34	1 993
Frais de cession de créances		(104)	(62)	(503)
Mali sur rachats d'obligations		(141)	-	-
Soulttes sur résiliations de <i>swaps</i> et <i>collars</i> de taux		(58)	-	-
Dividendes reçus		14	18	262
Divers		(97)	(180)	(71)
Total		(1 119)	(12 849)	(5 904)

(1) Au 31 décembre 2002 : 343 millions d'euros (244 millions d'euros pour la quote-part groupe, 99 millions d'euros pour les intérêts minoritaires) relatifs aux effets de la situation politique et économique en Côte-d'Ivoire sur la valeur des actifs de France Télécom dans ce pays (Orange Côte-d'Ivoire et CI Telcom).

(2) Les autres dotations et reprises de provisions comprennent notamment :

- au 31 décembre 2003 : une dépréciation au titre de BITCO pour 73 millions d'euros (voir note 11).
- au 31 décembre 2002 : (i) une dotation de 212 millions d'euros relative à Dutchtone ; (ii) une dotation de 192 millions d'euros relative à Uni 2 ; (iii) une dotation de 145 millions d'euros relative à Intelig ; (iv) une dotation de 132 millions d'euros relative à ONE GmbH (ex Connect Austria) ; (v) une dotation de 52 millions d'euros relative à la cession des titres Casema.
- au 31 décembre 2001 : (i) une reprise nette, à hauteur de 396 millions d'euros, de la provision constituée au 31 décembre 2000 au titre de l'opération Equant/Global One ; (ii) une dotation de 134 millions d'euros relative à TE.SA.M ; (iii) des provisions sur la valeur de réalisation de certaines filiales étrangères non stratégiques dont 141 millions d'euros sur Intelig.

(3) Les plus ou moins-values de cessions comprennent notamment :

- au 31 décembre 2003 : (i) le résultat de la seconde opération de cession des biens immobiliers (31 millions d'euros – voir note 10) ; (ii) les résultats de cession des participations consolidées (voir note 3) : Eutelsat (14 millions d'euros), Casema (16 millions d'euros), CTE Salvador (78 millions d'euros), Nortel/Telecom Argentina (97 millions d'euros) ; (iii) les résultats de cession des participations non consolidées (voir note 12) : Sprint (19 millions d'euros), Inmarsat (35 millions d'euros).
- au 31 décembre 2002 : (i) le résultat de cession du sous-groupe TDF (486 millions d'euros – voir note 3) ; (ii) le résultat de cession de la participation dans Panafon (274 millions d'euros) ; (iii) le résultat de cession de la participation dans TPS (177 millions d'euros – voir note 3) ; (iv) le résultat de cession lié au dénouement de l'engagement hors bilan CCIC (41 millions d'euros) pour un décaissement de 477 millions d'euros.
- au 31 décembre 2001 : (i) le résultat de cession des participations Sema Group plc (401 millions d'euros) ; (ii) Sprint FON (181 millions d'euros) et FT1CI/STMicroelectronics (1 068 millions d'euros), ainsi qu'un profit de 482 millions d'euros suite à la détermination de la juste valeur de Global One, dans le cadre de l'apport de Global One à Equant ; (iii) la plus-value de cession nette de frais de 705 millions d'euros sur les immeubles de bureaux et immeubles techniques mixtes cédés à un consortium d'investisseurs en 2001.

(4) Le résultat de dilution comprend notamment :

- au 31 décembre 2002, un profit lié à l'acquisition d'eresMas pour 35 millions d'euros.
- au 31 décembre 2001, (i) un profit de 1 086 millions d'euros, dans le cadre des opérations Indice Multimedia et Freeserve ; (ii) un profit de 934 millions réalisé suite à l'apport d'Infostrada à Wind.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 7 - IMPOT SUR LES SOCIETES

7.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2003. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 36,43 % pour 2001, 35,43 % pour 2002 et les années suivantes.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt	1 137	(18 407)	(11 927)
Taux légal d'imposition	35,43 %	35,43 %	36,43 %
Impôt théorique	(403)	6 522	4 345
Résultat des sociétés mises en équivalence	(59)	(130)	(324)
Amortissement des écarts d'acquisition	(997)	(2 739)	(2 109)
Autres	4 050	(6 152)	1 020
Impôt effectif	2 591	(2 499)	2 932

Outre les effets de résultat des sociétés mises en équivalence et des amortissements des écarts d'acquisition, les éléments en rapprochement dans la preuve d'impôt enregistrent principalement :

■ Au 31 décembre 2003 :

- Un produit d'impôt généré par la réorganisation opérationnelle d'Orange pour 2 684 millions d'euros.
- Sur le périmètre d'intégration fiscale FTSA, un produit net d'impôt différé de 1 100 millions d'euros, lié notamment à une reprise de provision pour dépréciation des impôts différés actifs.
- Une reprise de provision pour dépréciation des impôts différés actifs sur le périmètre d'intégration fiscale Wanadoo pour 357 millions d'euros, concernant les reports déficitaires au 31 décembre 2002.

■ Au 31 décembre 2002 :

- Une dotation aux provisions pour dépréciation des impôts différés actifs, nette de l'effet d'actualisation, sur le périmètre d'intégration fiscale FT S.A. pour 2 691 millions d'euros.
- Des dépréciations constatées en résultat non opérationnel au cours du deuxième semestre 2002 sur certaines filiales (notamment sur Wind pour 1,6 milliard d'euros) n'ayant pas donné lieu à reconnaissance d'actifs d'impôt différés.
- Par ailleurs, les impôts différés actifs liés aux reports déficitaires du groupe d'intégration fiscale Wanadoo S.A. avaient été totalement provisionnés (voir supra).

■ Au 31 décembre 2001 :

- L'incidence de l'écart entre les valeurs comptables et fiscales des actions Orange S.A. mises en Bourse.
- Les profits de dilution relatifs à Wanadoo et Wind.
- L'incidence du résultat d'apport de Global One à Equant.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

7.2 Impôt au compte de résultat

La décomposition de l'impôt selon les périmètres d'intégration fiscale et pour les autres filiales s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
- Impôts courants	0	14	1 604
- Impôts différés	1 100	(1 602)	2 258
Groupe fiscal France Télécom S.A. (cf infra)	1 100	(1 588)	3 862
- Impôts courants	0	(576)	(582)
- Impôts différés	1 861	45	(11)
Groupe fiscal Orange S.A. (cf infra)	1 861	(531)	(593)
- Impôts courants	(18)	(2)	(34)
- Impôts différés	231	70	8
Groupe fiscal Wanadoo S.A. (cf infra)	213	68	(26)
- Impôts courants	0	0	0
- Impôts différés	(293)	(208)	(11)
Groupe Orange UK	(293)	(208)	(11)
- Impôts courants	(137)	(64)	0
- Impôts différés	(7)	9	0
TP Group	(144)	(55)	0
- Impôts courants	(8)	(85)	(39)
- Impôts différés	(14)	25	(141)
Autres filiales en France	(22)	(60)	(180)
- Impôts courants	(187)	(200)	(107)
- Impôts différés	63	75	(13)
Autres filiales hors de France	(124)	(125)	(120)
Total impôts	2 591	(2 499)	2 932
Dont :			
- Impôts courants	(350)	(913)	842
- Impôts différés	2 941	(1 586)	2 090

■ Groupe d'intégration fiscale FT S.A.

France Télécom S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues à 95 % et plus.

Exercice 2001

En 2001, France Télécom S.A. et son périmètre d'intégration fiscale ont enregistré un déficit fiscal significatif qui résulte principalement de l'effet de l'introduction en bourse d'Orange S.A. et de la cession d'actions France Télécom à SITA dans le cadre de l'acquisition d'Equant. Ce déficit fiscal a permis de générer des créances de carry back de 1 630 millions d'euros et un déficit reportable en avant de 2 231 millions d'euros.

En décembre 2001, France Télécom a cédé à un établissement de crédit les créances de carry-back détenues sur le Trésor Public, dont un montant de 1 111 millions d'euros en échange de titres obligataires qui ont été encaissés sur l'exercice 2002.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Exercice 2002

En 2002, la baisse du cours de bourse de l'action France Télécom S.A., qui s'était traduite par la constitution dans les comptes sociaux de provisions fiscalement déductibles, ainsi que les risques NTL et MobilCom avaient conduit à un accroissement significatif des pertes fiscalement reportables du périmètre d'intégration fiscale de France Télécom S.A. Ceci avait eu pour effet de reculer l'échéance prévisionnelle de recouvrement des impôts différés actifs au-delà de l'horizon de huit ans retenu lors de l'arrêté des comptes 2001.

Dans ce contexte, l'application du principe de prudence, qui en matière comptable prévaut en matière de reconnaissance d'actifs d'impôts différés, avait conduit à provisionner, au 30 juin 2002 et au 31 décembre 2002, pour le groupe fiscal France Télécom S.A., les actifs d'impôts différés générés au cours de la période, ainsi qu'à provisionner 1 800 millions d'euros sur le montant d'impôts différés au 31 décembre 2001, soit respectivement 5 792 millions d'euros au 30 juin 2002 et 2 691 millions d'euros au 31 décembre 2002. La charge nette d'impôt différé du périmètre d'intégration fiscale France Télécom S.A., pour l'exercice 2002, s'élevait ainsi à 1 602 millions d'euros après prise en compte de l'impôt lié aux dividendes 2002 (198 millions d'euros constatés par mouvement des réserves).

Exercice 2003

Sur l'année 2003, compte tenu notamment des effets de l'augmentation de capital sur son plan de financement et sur ses bénéfices imposables sur les prochaines années, ainsi que de l'intégration future des sociétés Orange dans le périmètre d'intégration fiscale France Télécom S.A., France Télécom a constaté un produit net d'impôt différé de 1 100 millions d'euros, lié notamment à une reprise de provision pour dépréciation des impôts différés actifs. La cession des actions propres a généré un impôt différé actif de 1 963 millions d'euros directement comptabilisé dans les capitaux propres (voir note 25).

France Télécom estime que, sur la base de ses budgets, plans d'affaires et plans de financement reflétant la situation financière au 31 décembre 2003, l'impôt différé actif maintenu au bilan pour France Télécom S.A. et les sociétés de son périmètre d'intégration fiscale pourra être récupéré grâce à l'existence de bénéfices imposables attendus au cours des exercices à venir dans son activité, régulièrement profitable, d'opérateur fixe et mobile en France.

France Télécom S.A. et ses principales filiales françaises ont fait l'objet de contrôles fiscaux portant sur les exercices 1998 et 1999. Ces contrôles sont partiellement achevés et les redressements éventuels portent pour l'essentiel sur des décalages de bases taxables. Les sociétés concernées ont fait part de leurs observations. Au titre du régime de l'intégration fiscale, France Télécom S.A. est dans l'attente de la position définitive de l'Administration fiscale.

■ Groupe d'intégration fiscale Orange S.A.

Orange S.A. et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2002.

En 2002, Orange a mis en œuvre un certain nombre de changements dans son organisation interne dans le but d'améliorer son efficacité opérationnelle dans trois principaux domaines : les produits et services grand public, les services aux entreprises et le développement technique. Dans le cadre de cette revue opérationnelle et stratégique, Orange a initié, au cours de l'exercice 2002, un projet destiné à amener les activités internationales d'Orange, en dehors de la France et du Royaume-Uni, sous un système de gestion unique. Cette réorganisation, qui fut mise en œuvre au cours du premier semestre 2003, a entraîné un alignement de la structure juridique d'Orange sur cette nouvelle organisation de gestion et par conséquent, les principales filiales contrôlées et participations mises en équivalence ou non consolidées d'Orange en dehors de la France et du Royaume-Uni ont été regroupées sous une société holding, Orange Global Ltd, contrôlée à 100 % par Orange.

Cette réorganisation opérationnelle a généré une perte fiscale d'un montant total de 11,5 milliards d'euros en France au cours du premier semestre 2003, dont environ 9 milliards d'euros correspondent à des déficits reportables ordinaires et 2,5 milliards d'euros à des moins-values à long terme. Ces pertes fiscales proviennent essentiellement de la dépréciation cumulée enregistrée par Orange sur sa participation dans Wirefree Services Belgium ("WSB"), telle que reflétée dans les comptes sociaux d'Orange S.A. au 31 décembre 2002, et qui résulte essentiellement de la perte de valeur des participations détenues par WSB dans MobilCom, Wind et Orange Nederland NV. Compte tenu des perspectives bénéficiaires sur les prochaines années de son groupe fiscal constitué en France, Orange a enregistré un produit d'impôt différé exceptionnel d'un montant total de 2 684 millions d'euros, représentant la valeur actuelle nette des économies d'impôts attendues de l'utilisation des déficits fiscaux ordinaires générés par la réorganisation. Une partie de ces déficits ont été imputés sur les bénéfices fiscaux générés par le groupe d'intégration fiscale français au cours de l'exercice 2003, entraînant la constatation d'une charge d'impôts différés de 798 millions d'euros. Compte tenu de la variation des impôts différés sur les différences temporaires de la période, Orange a constaté un produit net d'impôt différé de 1 861 millions d'euros.

Suite à l'Offre Publique d'Echange, Orange S.A. est détenue directement et indirectement à plus de 95 % au 31 décembre 2003 par France Télécoms S.A., société française soumise à l'impôt sur les sociétés. En conséquence, dès le 1er janvier 2004, les sociétés faisant partie du groupe intégration fiscale d'Orange pourront entrer dans le périmètre de l'intégration fiscale de France Télécom S.A. Cette option a été déposée au cours du mois de janvier 2004.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

■ Groupe d'intégration fiscale Wanadoo S.A.

Wanadoo et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2001.

Sur le périmètre d'intégration fiscale Wanadoo, au 31 décembre 2002, les impôts différés actifs liés aux reports déficitaires avaient été totalement dépréciés. Les perspectives de rentabilité futures des sociétés françaises dans l'intégration fiscale ont permis à Wanadoo de constater un produit d'impôt différé de 357 millions d'euros net de l'effet d'actualisation au 31 décembre 2003, correspondant à l'économie d'impôt future attendue de l'utilisation de ses déficits fiscaux. En effet, les prévisions du résultat fiscal établi à partir des plans d'affaires de Wanadoo montre la capacité du groupe à consommer ses déficits dans un horizon de 3 à 4 ans. Une partie de ces déficits ont été imputés sur les bénéfices fiscaux générés par le groupe d'intégration fiscale français au cours de l'exercice 2003, entraînant la constatation d'une charge d'impôts différés de 85 millions d'euros.

Pages Jaunes a fait l'objet au cours des années 2001 et 2002 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. La société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés. Des contentieux seront engagés au cours desquels la société entend faire valoir ses arguments.

A la suite d'une vérification des modalités d'imposition des produits perçus par Wanadoo S.A. au cours de l'exercice 2000 et déduits fiscalement au titre du régime des sociétés mères et filiales, l'administration fiscale a adressé le 17 septembre 2003 une notification de redressement à Wanadoo S.A.. L'administration remet en cause l'application du régime des sociétés mères-filiales aux résultats dégagés chez Wanadoo S.A. lors du rachat par deux de ses filiales de leurs propres titres. Le risque de redressement est évalué à un complément d'impôt à verser de 18 millions d'euros, y compris intérêts de retard au 31 décembre 2003 et une remise en cause des 25 millions d'euros de déficits activés en 2002 au titre des pertes 2000. La société a contesté ce redressement mais l'administration a maintenu le redressement. Wanadoo S.A. entend contester la position prise par l'administration devant les instances contentieuses administratives. Par prudence, la société a provisionné la totalité du risque fiscal.

7.3 Impôt au bilan

La position bilantielle nette par nature de différence temporaire se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Congés de fin de carrière	1 282	1 385
Dépréciations d'éléments d'actif	80	384
Provisions temporairement non déductibles et Reports Déficitaires	8 377	5 280
Autres impôts différés actifs	447	691
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(358)	(338)
Autres impôts différés passifs	(120)	(120)
Provision pour dépréciation et actualisation	(2 841)	(3 472)
Sous-total Groupe fiscal France Télécom S.A.	6 867	3 810
- Reports déficitaires	2 335	10
- Autres	(418)	46
Groupe fiscal Orange S.A. ⁽¹⁾	1 917	56
- Reports déficitaires ⁽²⁾	351	479
- Autres	(2)	(392)
Groupe fiscal Wanadoo S.A.	349	87
Autres filiales	(241)	(33)
Impôts différés du groupe (nets de provisions : 5 721 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 7 504 millions d'euros au 31 décembre 2002)	8 892	3 920

(1) dont 1 886 millions d'euros d'impôts différés actifs générés par la réorganisation opérationnelle d'Orange (nets de la consommation de l'exercice) .

(2) y compris reports déficitaires antérieurs à l'entrée dans le groupe d'intégration fiscale Wanadoo S.A.

Outre les provisions constatées sur le périmètre de l'intégration fiscale France Télécom S.A., les provisions pour dépréciation et actualisation des impôts différés actifs concernent principalement les reports déficitaires des filiales étrangères à hauteur de 2 880 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

La position nette du groupe est présentée comme suit au bilan :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Impôts différés actifs nets long terme	7 927	3 903
Impôts différés actifs nets court terme	1 429	416
Impôts différés passifs nets long terme	(230)	(312)
Impôts différés passifs nets court terme	(234)	(87)
Total	8 892	3 920

NOTE 8 - ECARTS D'ACQUISITION DES SOCIETES INTEGREES

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le				
	31 décembre 2003			31 décembre 2002	31 décembre 2001
	Valeur brute ⁽¹⁾	Amortissements Cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Orange	26 529	(5 054)	21 475	21 499	24 490
Orange PCS	20 214	(3 373)	16 841	19 342	21 870
Orange Communications S.A. (Suisse)	2 442	(1 165)	1 277	1 452	2 401
Orange S.A.	3 200	(66)	3 134	400	-
Divers Orange	673	(450)	223	305	219
Equant	4 931	(4 417)	514	655	6 290
Wanadoo	3 266	(1 495)	1 771	2 843	2 908
Freeserve	1 710	(669)	1 041	1 683	1 898
QDQ Media (ex Indice Multimedia)	358	(288)	70	313	311
Wanadoo España ^{(2) (3)}	581	(231)	350	458	247
Pages Jaunes	319	(87)	232	247	263
Divers Wanadoo	298	(220)	78	142	189
TP Group	2 127	(354)	1 773	2 195	-
JTC	340	(210)	130	141	295
Mauritius	163	(163)	0	160	203
Autres	618	(443)	175	182	777
Total	37 974	(12 136)	25 838	27 675	34 963

(1) Les écarts d'acquisition en devises sont convertis au taux de clôture.

(2) Au 1er janvier 2003, Wanadoo España a fusionné dans la société eresMas, elle-même renommée Wanadoo España après fusion.

(3) Dont, à partir de 2002, écart d'acquisition ex eresMas pour 255 millions d'euros en valeur brute (voir note 3).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Solde en début de période	27 675	34 963	36 049
Acquisitions ⁽¹⁾	2 893	850	8 027
Cessions	(55)	(95)	(6 489)
Effet intégration globale TP Group	-	2 564	-
Amortissements	(1 643)	(2 233)	(2 195)
Amortissements exceptionnels	(850)	(5 247)	(560)
Variation de change	(2 172)	(2 733)	296
Reclassements et autres	(10)	(394)	(165)
Solde en fin de période	25 838	27 675	34 963

(1) Dont en 2003, l'acquisition d'actions Orange S.A ayant généré un écart d'acquisition de 2 790 millions d'euros (voir note 3).

Les effets des principales acquisitions et cessions et l'effet de l'intégration globale TP Group sont décrits en note 3.

En décembre 2001, les cessions correspondaient à la sortie de la part des écarts d'acquisition cédée aux nouveaux actionnaires d'Orange S.A. lors de son introduction en bourse et aux actionnaires d'Equant lors de l'apport de Global One.

Les dotations aux amortissements (hors amortissements exceptionnels) des écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Orange	(1 194)	(1 300)	(1 366)
Orange PCS	(1 030)	(1 133)	(1 157)
Autres Orange	(164)	(167)	(209)
Equant/Global One ⁽³⁾	(33)	(492)	(377)
Wanadoo	(256)	(256)	(248)
TP Group ⁽¹⁾	(132)	(99)	-
Autres	(28)	(86)	(204)
Total ⁽²⁾	(1 643)	(2 233)	(2 195)

(1) Consolidé par intégration globale à partir du 1er avril 2002.

(2) Hors dotation aux amortissements exceptionnels.

(3) Au 31 décembre 2001, Equant (pour la période du 1er juillet au 31 décembre) et Global One (12 mois).

Les dotations aux amortissements exceptionnels s'analysent de la façon suivante :

Au 31 décembre 2003, des dépréciations par voie d'amortissement exceptionnel ont été constatées sur Freeserve pour 447 millions d'euros (318 millions d'euros en quote-part groupe) ramenant la valeur comptable de la société au taux de clôture à 782 millions d'euros pour la quote-part du groupe, sur QDQ Media pour 245 millions d'euros (174 millions d'euros en quote-part groupe) ramenant la valeur comptable de la société à 17 millions d'euros pour la quote-part du groupe, sur Mauritius Telecom pour 143 millions d'euros en quote-part groupe ramenant la valeur comptable au taux de clôture de Mauritius Telecom et de ses filiales à 86 millions d'euros au 31 décembre 2003 .

Au 31 décembre 2002, une dépréciation par voie d'amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition comptabilisés lors des acquisitions successives de Global One et Equant avait été constatée pour 4 244 millions d'euros, ainsi qu'une dépréciation de l'écart d'acquisition de Radianz (voir note 11), soit une charge de 4 375 millions d'euros (4 300 millions d'euros en quote-part groupe). Ainsi, la valeur comptable d'Equant convertie en euros au taux de clôture, avait été ramenée au 31 décembre 2002 à 1 570 millions d'euros pour la quote-part du groupe.

Par ailleurs, des dépréciations par voie d'amortissement exceptionnel avaient été constatées sur Orange Communications S.A. pour 872 millions d'euros (872 millions d'euros en quote-part groupe) ramenant sa valeur comptable au 31 décembre 2002 à 2 321 millions d'euros (y compris comptes courants) pour la quote-part du groupe et sur JTC pour 131 millions d'euros (115 millions d'euros

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

en quote-part groupe) ramenant sa valeur comptable au taux de clôture au 31 décembre 2002 à 309 millions d'euros pour la quote-part du groupe.

Au 31 décembre 2001, une dotation exceptionnelle aux amortissements des écarts d'acquisition avait été enregistrée relative à Ananova et Wildfire (211 millions d'euros) et au nouvel ensemble Equant/Global One à concurrence des coûts de restructuration et des frais accessoires incorporés au prix d'acquisition (349 millions d'euros).

Les variations de change résultent de la comptabilisation en devises des écarts d'acquisition relatifs aux sociétés hors zone Euro. La variation de change enregistrée sur l'exercice 2003 est essentiellement due à l'impact de l'évolution de la livre sterling (1 592 millions d'euros), du zloty polonais (311 millions d'euros), du franc suisse (96 millions d'euros) et du dollar américain (108 millions d'euros).

La variation de change enregistrée sur l'exercice 2002 était essentiellement due à l'impact de l'évolution de la livre sterling (1 492 millions d'euros), du dollar américain (961 millions d'euros) et du zloty polonais (270 millions d'euros) par rapport à l'euro.

Dans le cadre de l'analyse des écarts d'acquisition des principaux sous-groupes, les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par France Télécom pour les principales entités de chacune des activités sont les suivants :

	Période close le			
	31 décembre 2003		31 décembre 2002	
	Croissance perpétuelle	Actualisation	Croissance perpétuelle	Actualisation
Orange	3 %	9 %	3 %	9 %
TP Group	2 %	10,5 %	3 %	10,5 %
Equant	3 %	10,5 %	3 %	10,5 %
Wanadoo – Internet	4 %	11,5 %	4,5 %	12,5 %
Wanadoo – Annuaire	2 %	9 %	3,5 %	9 %

Au 31 décembre 2003, comparée à l'excédent de la valeur d'usage estimée sur la valeur comptable, la sensibilité des valeurs d'usage à une variation indépendante d'un point des taux de croissance perpétuelle ou d'actualisation est la suivante (quote-part groupe France Télécom) :

(en milliards d'euros)	Excédent de la valeur d'usage estimée sur la valeur comptable	Incidence d'une variation d'un point à la hausse ou à la baisse des taux de	
		Croissance perpétuelle	Actualisation
Orange	12	+ 6,4 /- 4,6	- 7,6 /+ 10,5
TP Group	1,0	+ 0,6 /- 0,4	- 0,6 /+ 0,8
Equant	0,1	+ 0,1 /- 0,1	- 0,1 /+ 0,2
Wanadoo – Internet	4,0	+ 0,4 /- 0,3	- 0,6 /+ 0,8
Wanadoo – Annuaire	2,1	+ 0,2 /- 0,2	- 0,3 /+ 0,4

NOTE 9 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Période close le				
	31 décembre 2003			31 décembre 2002	31 décembre 2001
	Valeur brute	Amortissements Cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Licences de télécommunications	9 318	(804)	8 514	9 309	9 304
Brevets et droits d'utilisation	551	(292)	259	432	782
Marques	4 469	(65)	4 404	4 811	4 965
Parts de marché	3 204	-	3 204	3 560	2 688
Autres immobilisations incorporelles	653	(480)	173	299	450
Total	18 195	(1 641)	16 554	18 411	18 189

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les variations des valeurs nettes des licences de télécommunications, des marques et des parts de marché entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 sont essentiellement dues à la variation de change (voir infra).

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Solde en début de période	18 411	18 189	16 289
Acquisitions de licences UMTS	-	134	884
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	77	107	285
Effet des variations de périmètre (voir note 3)	(35)	1 957	716
Cessions	(8)	(25)	(31)
Dotation aux amortissements et/ou provisions	(354)	(368)	(382)
Variation de change	(1 507)	(1 344)	352
Reclassements et autres	(30)	(239)	76
Solde en fin de période	16 554	18 411	18 189

Le poste "Licences de télécommunications", au 31 décembre 2003, inclut essentiellement la valeur nette des licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS et GSM au Royaume-Uni (6,4 milliards d'euros), en France (0,6 milliard d'euros), en Pologne (0,4 milliard d'euros) et aux Pays-Bas (0,4 milliard d'euros).

Les licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS seront amorties linéairement à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service.

Le report de l'aménagement du déploiement des réseaux et services UMTS a conduit, au 31 décembre 2003, comme au 31 décembre 2002, France Télécom à examiner, comme indiqué note 2, la valeur actuelle de la licence UMTS au Royaume-Uni (dont la valeur comptable s'élève à 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003). Compte tenu de l'imbrication étroite au plan technique et commercial des offres de services de deuxième et troisième générations, cet examen a consisté, au niveau d'Orange PCS, à comparer la valeur comptable des actifs corporels et incorporels de deuxième et troisième générations avec la valeur des flux de trésorerie attendus sur la durée de vie résiduelle de la licence UMTS, tels qu'ils ressortent de son plan d'affaires le plus récent et actualisés en utilisant un taux de 9 %. Cet examen n'a pas mis en évidence la nécessité d'une dépréciation.

La licence GSM concédée à Orange France pour une durée de 15 ans à compter du 25 mars 1991, expire en mars 2006. En conformité avec les termes de la licence, il est prévu que les conditions du renouvellement de cette licence, seront définies au plus tard en mars 2004 ; un appel à commentaires a été lancé en ce sens par l'ART en juillet 2003 sur la base d'un scénario de renouvellement avec conservation des attributions de fréquences actuelles.

Les "Brevets et droits d'utilisation" comprennent notamment les brevets et les droits d'utilisation de câbles.

Le poste "Marques" en valeur nette concerne essentiellement la marque Orange pour un montant de 4 002 millions d'euros, les marques de TP Group pour 170 millions d'euros et les marques d'Equant pour 230 millions d'euros.

Le poste "Parts de marché" concerne essentiellement Orange au Royaume-Uni, TP Group en Pologne et Equant respectivement pour des montants de 1 697 millions d'euros, 914 millions d'euros et 279 millions d'euros.

L'effet des variations de périmètre correspondait en 2002 essentiellement à la première consolidation par intégration globale de TP Group pour un montant de 1 993 millions d'euros et à la sortie de TDF pour un montant de 39 millions d'euros.

La variation de change sur l'exercice 2003, correspond principalement à l'impact de l'évolution de la livre sterling sur les actifs incorporels au Royaume-Uni pour (1 034) millions d'euros, à l'impact de l'évolution du zloty polonais sur les actifs incorporels en Pologne pour (256) millions d'euros et à l'impact de l'évolution du dollar américain par rapport à l'euro pour (122) millions d'euros. La variation de change sur l'exercice 2002 correspond principalement à l'impact de l'évolution de la livre sterling sur les actifs incorporels au Royaume-Uni.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Période close le				
	31 décembre 2003			31 décembre 2002	31 décembre 2001
	Valeur brute	Amortissements Cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et bâtiments	10 837	(4 938)	5 899	6 129	6 301
Commutation et transmission	24 072	(18 509)	5 563	7 622	7 254
Lignes et Génie Civil	24 054	(14 998)	9 056	10 730	8 461
Autres équipements du réseau	11 817	(5 670)	6 147	6 683	5 365
Équipements informatiques et terminaux	9 184	(5 970)	3 214	3 543	3 138
Autres immobilisations corporelles	2 618	(1 862)	756	1 561	1 209
Total	82 582	(51 947)	30 635	36 268	31 728

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Solde en début de période	36 268	31 728	34 623
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	5 009	7 421	7 811
Effet des variations de périmètre	(1 100)	6 738	(1 605)
Cessions des actifs immobiliers	(381)	98	(1 963)
Mises au rebut et autres cessions	(130)	(334)	(286)
Dotations aux amortissements et/ou provisions	(7 184)	(7 542)	(6 613)
Variation de change	(1 801)	(1 598)	189
Reclassements et autres	(46)	(243)	(428)
Solde en fin de période	30 635	36 268	31 728

(1) Dont acquisitions d'immobilisations financées par crédit-bail 0,1 million d'euros au 31 décembre 2003, 87 millions d'euros au 31 décembre 2002.

L'effet des variations de périmètre correspond essentiellement :

- en 2003 : à la cession de Casema (676 millions d'euros) et à la cession du sous-groupe du Salvador (399 millions d'euros).
- en 2002 : à la consolidation par intégration globale de TP Group (7,4 milliards d'euros) et à la sortie du sous-groupe TDF (672 millions d'euros).

Une première opération de cession portant sur 409 immeubles avait conduit France Télécom à constater en 2001 une plus-value de cession de 705 millions d'euros, nette de frais en résultat non opérationnel. Le produit de cession de cette première tranche (2,6 milliards d'euros) avait été encaissé en 2002.

Dans le cadre d'une seconde opération de cession au cours du premier semestre 2003, 389 actifs ont fait l'objet d'une cession. Une plus-value de cession de 31 millions d'euros, nette de frais, a été enregistrée en résultat non opérationnel. Le produit de cession (419 millions d'euros) a été encaissé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

France Télécom s'est engagé à reprendre en location simple via des baux commerciaux 6-9 ans, la jouissance de l'ensemble des immeubles concernés à l'exclusion de quelques biens libérés à court terme (voir note 28).

Les variations de change sur la période close au 31 décembre 2003 sont essentiellement liées à l'impact de l'évolution du zloty, de la livre sterling et du dollar américain par rapport à l'euro pour respectivement, au 31 décembre 2003, (975) millions d'euros, (288) millions d'euros et (163) millions d'euros.

La variation de change sur l'exercice 2002 était essentiellement liée à l'impact de l'évolution du zloty, de la livre sterling et du dollar américain par rapport à l'euro.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 11 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE

11.1 Valeur des titres mis en équivalence

La valeur comptable des titres mis en équivalence s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

Société	Principales activités	% contrôle 31 décembre 2003	Période close le		
			31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
TPSA ⁽¹⁾	Opérateur de téléphonie en Pologne	-	-	-	4 552
PTK Centertel ⁽²⁾	Opérateur de téléphonie mobile en Pologne	-	-	-	164
Tower Participations SAS ⁽³⁾	Télédiffusion et transmission audiovisuelle	36,0	86	100	-
Wind Infostrada ⁽⁴⁾	Opérateur de téléphonie en Italie	-	-	1 596	3 349
BITCO/TA Orange Company Ltd	Opérateur de téléphonie mobile en Thaïlande	49,0	0	406	460
Radianz	Filiale d'Equant	49,0	47	97	301
Eutelsat ⁽⁵⁾	Organisme satellitaire	-	-	350	-
BlueBirds Participations France ⁽⁶⁾	Organisme satellitaire	20,0	52	0	-
Nortel/Telecom Argentina		-	-	0	0
Autres		-	20	15	86
Total			205	2 564	8 912

(1) et (2) Les entités polonaises TPSA et PTK Centertel, mises en équivalence jusqu'au 31 mars 2002, sont consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} avril 2002.

(3) Tower Participations SAS, holding détentrice de TDF, est mise en équivalence à compter du 31 décembre 2002 suite à la prise de participation au capital de cette entité par France Télécom (voir infra et note 3).

(4) Wind a été cédée le 1er juillet 2003 (voir infra et note 3)

(5) Consolidation d'Eutelsat par mise en équivalence à compter du 1er janvier 2002. Cette participation a été cédée au cours du premier semestre 2003 (voir note 3).

(6) BlueBirds Participations France, holding détentrice de 23,1 % d'Eutelsat, est mise en équivalence à compter du 1er mai 2003 suite à la prise de participation de 20 % du capital de cette entité par France Télécom (voir note 3)

Wind (Italie)

Dans le cadre de la revue stratégique de ses participations effectuée au 31 décembre 2002, France Télécom avait réapprécié la valeur d'usage de Wind. Sur la base d'une approche multi-critères, une dépréciation de 1 695 millions d'euros avait été constatée, dont 371 millions d'euros par capitaux propres (dont 320 millions d'euros pour la part groupe) à hauteur du solde de l'écart de réévaluation antérieurement constaté par capitaux propres (voir note 25), et 1 324 millions d'euros en charge non opérationnelle (soit 1 142 millions part du Groupe). Cette dépréciation avait été affectée prioritairement aux immobilisations incorporelles constatées chez Wind à l'issue de son regroupement avec Infostrada. Par ailleurs, un complément de provision relatif aux risques sur Wind de 303 millions d'euros avait été comptabilisé au 31 décembre 2002 en autres dettes.

Le 20 mars 2003, France Télécom et Orange, son co-actionnaire dans Wind, ont approuvé la réalisation d'une augmentation de capital de Wind, qui avait été décidée par le conseil d'administration de cette société le 7 mars 2003. L'augmentation de capital s'est élevée à un montant total de 133 millions d'euros et la quote-part de 26,58 % correspondant au pourcentage de contrôle de France Télécom dans Wind représente 35 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Le 20 mars 2003, France Télécom a conclu un accord avec Enel en vue de lui céder sa participation de 26,58 % dans Wind. La réalisation définitive de cette opération, qui dépendait d'autorisations réglementaires obtenues le 16 juin 2003, est intervenue le 1^{er} juillet 2003 (voir note 3).

Telecom Argentina (Argentine)

Depuis le 21 décembre 2001, Telecom Argentina était consolidée par mise en équivalence et sa valeur d'équivalence avait été ramenée à un montant nul.

France Télécom a cédé le 19 décembre 2003 sa participation à W de Argentina, société du groupe Los W (voir note 3).

BITCO (Thaïlande)

En janvier 2001, Orange a conclu un pacte d'actionnaires avec ses associés dans BITCO, dans lequel les parties s'engagent à apporter un support financier, technique et commercial à BITCO, en accord avec les lois en vigueur en Thaïlande, afin d'édifier un réseau de télécommunications mobiles et de fournir les services correspondants sous la marque Orange en Thaïlande. BITCO détient 99,86 % de TA Orange Company Ltd, une société possédant le droit de concession d'un réseau GSM 1800 en Thaïlande. Le lancement commercial complet des activités de TA Orange sous la marque Orange a eu lieu en mars 2002.

Les engagements d'Orange dans le cadre du pacte d'actionnaires de janvier 2001 et de la lettre de confort de février 2002 relative aux accords de financements de TA Orange Company Ltd sont décrits en note 28 (voir engagements liés à des titres de participation). Orange a initié des discussions avec ses partenaires dans le capital de BITCO, en vue d'examiner la possibilité de réduire son taux de participation dans BITCO (actuellement de 49 %). Toutefois, l'ensemble des engagements d'Orange existants dans le cadre des accords de financement de TA Orange Limited (voir note 28) demeure intact tant que ces discussions n'ont pas abouti à la réalisation d'un accord formel entre les parties.

Au 30 juin 2003, la juste valeur des titres BITCO a été revue sur la base des conditions économiques imposées à TA Orange Ltd dans le cadre du contrat de concession sous lequel il opère actuellement. Au vu des incertitudes entourant le processus de libéralisation du secteur des télécommunications en Thaïlande et leurs conséquences économiques potentielles sur TA Orange Ltd, une dépréciation de 287 millions d'euros par voie d'amortissement exceptionnel du goodwill, d'une part, une dépréciation de la valeur d'équivalence pour 40 millions d'euros en charges non opérationnelles, d'autre part, ont été constatées au cours du semestre clos le 30 juin. Au 31 décembre 2003, Orange a réexaminé la valeur d'utilité de ses titres, notamment à la lumière des discussions en cours avec ses partenaires dans le capital de BITCO, (voir ci-dessus) et a constaté une dépréciation complémentaire de 33 millions d'euros ramenant la valeur comptable des titres BITCO à une valeur d'équivalence nulle.

Données financières relatives à BITCO pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 (non auditées) :

(en millions d'euros)	Période close le 31 décembre 2003
Bilan	
- actif circulant	129
- actif immobilisé	706
- dettes à court terme	(772)
Actif net	63
Quote-part d'Orange dans l'actif net (à 49 %) ⁽¹⁾	31
Compte de résultat	
- chiffre d'affaires	253
- résultats d'exploitation	(99)
- charges financières, nettes	(41)
Résultat net	(140)
Quote-part d'Orange dans le résultat net (à 49 %)	(69)

(1) Après dépréciation, les titres BITCO détenus par Orange ont une valeur nette comptable égale à zéro au 31 décembre 2003 (voir ci-dessus).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

BlueBirds

(voir note 3)

11.2 Evolution de la valeur comptable des titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Solde en début de période	2 564	8 912	10 506
Prises de participations et augmentations de capital (cf infra)	87	260	1 208
Effet de l'apport d'Infostrada à Wind	-	-	934
Transfert en autres titres de participation ⁽¹⁾	(34)	(51)	(786)
Dépréciation des valeurs d'équivalence ⁽²⁾ (dotation nette)	(100)	(1 711)	(839)
Avance actionnaires Wind	32	-	-
Effet des variations de périmètre et reclassements (cf infra)	(1 828)	(4 039)	1 326
Quote-part de résultats	(168)	(367)	(890)
Amortissement des écarts d'acquisition ⁽³⁾	(34)	(119)	(336)
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition ⁽⁴⁾	(287)	(131)	(2 697)
Dividendes reçus	(2)	(2)	49
Variation de change ⁽⁵⁾	(25)	(188)	437
Solde en fin de période	205	2 564	8 912

(1) En 2003, transfert en titres de participations de la quote-part Eutelsat détenue par TP Group.

(2) Dont, principalement, pour 2003, (73) millions d'euros relatifs à BITCO et TA Orange Company Ltd et (33) millions d'euros relatifs à Wind et dont, pour 2002, (1 695) millions d'euros pour Wind et (15) millions d'euros pour Novis.

(3) Dont Wind (23) millions d'euros, en 2003.

(4) En 2003, (287) millions d'euros relatifs à BITCO et en 2002, (131) millions d'euros relatifs à Radianz.

(5) Dont, pour 2002, (122) millions d'euros relatifs à TP S.A. antérieurs au passage en intégration globale au 1er avril 2002 et (25) millions d'euros relatifs à BITCO et TA Orange Company Ltd.

A fin décembre 2003, les prises de participation et augmentations de capital concernent essentiellement la consolidation de BlueBirds par mise en équivalence à compter du 1^{er} mai 2003 pour 52 millions d'euros et l'augmentation de capital dans Wind pour 35 millions d'euros. Au 31 décembre 2002, elles concernaient principalement (i) la consolidation de Tower Participations SAS par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2002 pour 100 millions d'euros suite à la prise de participation dans cette société et la cession à celle-ci de 100% du capital de TDF; (ii) une augmentation de capital sur BITCO/TA Orange Company Ltd pour 69 millions d'euros.

A fin décembre 2003, l'effet des variations de périmètre concerne essentiellement la cession de Wind pour 1 537 millions d'euros et d'Eutelsat pour 339 millions d'euros.

Au 31 décembre 2002, l'effet des variations de périmètre concernait essentiellement : (i) les entités polonaises TP S.A. pour (4 404) millions d'euros et PTK Centertel pour (148) millions d'euros, mises en équivalence jusqu'au 31 mars 2002 et consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} avril 2002, (ii) l'entrée de périmètre d'Eutelsat pour 280 millions d'euros, (iii) la sortie de périmètre de TPS pour 67 millions d'euros suite à la cession de cette participation (voir note 3).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

11.3 Ecarts d'acquisition portant sur des titres mis en équivalence

La valeur nette comptable au 31 décembre 2003 des principaux écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
TP S.A. ⁽¹⁾	-	-	2 574
Wind ⁽²⁾	-	823	867
Radianz ⁽³⁾	0	0	155
BITCO/TA Orange Company Ltd ⁽⁴⁾	0	300	331
Autres	2	-	29
Total	2	1 123	3 956

(1) L'opérateur de téléphonie en Pologne est intégré globalement à compter du 1^{er} avril 2002 (voir note 3)

(2) Société cédée au cours de l'exercice 2003. (voir note 3)

(3) En 2002, amortissement exceptionnel du goodwill de Radianz, filiale d'Equant, à hauteur de 131 millions d'euros, dans le cadre de la revue de la valeur d'usage d'Equant (voir note 8).

(4) En 2003, l'écart d'acquisition sur BITCO/TA Orange Company Ltd a été totalement amorti.

11.4 Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
TP S.A. ⁽¹⁾	-	6	65
Eutelsat ⁽²⁾	24	70	-
BITCO/TA Orange Company Ltd	(68)	(80)	(58)
MobilCom	-	-	(178)
Wind ⁽²⁾	(70)	(305)	(358)
Nortel/Telecom Argentina ⁽²⁾	-	-	(178)
Autres sociétés	(54)	(58)	(183)
Total	(168)	(367)	(890)

(1) Sur 3 mois en 2002, consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} avril 2002 (voir note 3).

(2) Sociétés cédées au cours de l'exercice 2003 (voir note 3).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 12 - AUTRES TITRES DE PARTICIPATION

Les principales participations non consolidées de France Télécom sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Période close le					
	31 décembre 2003			31 décembre 2002	31 décembre 2001	
	% intérêt	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Bull S.A. et autres instruments	16,9	438	(438)	0	0	0
MobilCom ⁽¹⁾	28,3	0	0	0	0	-
Sprint PCS	-	-	-	-	267	306
Panafon	-	-	-	-	-	35
Principales sociétés cotées		438	(438)	0	267	341
FT1CI	36,2	462	0	462	462	464
Organismes satellitaires ⁽²⁾		101	(3)	98	94	335
Optimus ⁽¹⁾	20,2	143	(31)	112	112	122
ONE GmbH ⁽¹⁾ (ex Connect Austria)	17,5	220	(125)	95	90	112
Noos	27,0	125	(125)	0	0	-
NTL ⁽⁴⁾	-	-	-	-	0	1 369
Principales sociétés non cotées		1 051	(284)	767	758	2 402
Autres sociétés ⁽³⁾		546	(268)	278	393	497
Total		2 035	(990)	1 045	1 418	3 240

(1) Pourcentage d'intérêt d'Orange sur ses participations, Orange étant lui-même détenu respectivement à 99,02 % en 2003 et 86,29 % en 2002 par France Télécom.

(2) En 2001, Inmarsat, Intelsat et Eutelsat. En 2002, Inmarsat, Intelsat et en 2003, Intelsat et Eutelsat (quote-part détenue par TP Group).

(3) Dont cessions en 2003 de Hutchison (détenu par Orange), STSN (détenu par Equant) et Pramindo Ikat (15% cf Note 3).

(4) En 2001, NTL était cotée.

BULL

Le 5 décembre 2003, France Télécom a vendu la totalité de ses OCEANE (obligations à option de conversion ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) du groupe informatique Bull, pour un montant total de 9,8 millions d'euros. Ces obligations d'une valeur brute de 32,8 millions d'euros étaient totalement provisionnées. France Télécom a confirmé son soutien au plan de restructuration de Bull, publié le 20 novembre 2003, et a maintenu son engagement à investir jusqu'à 7,5 millions d'euros lorsque ce plan aura reçu les autorisations nécessaires. L'accord inclut une clause résolutoire de la vente si le plan n'était pas mis en place avant le 30 juin 2004. La plus-value de 9,8 millions d'euros ajustables à la hausse dans le cadre d'une clause de partage de plus-value est donc différée jusqu'à cette date.

Sprint PCS

Le 20 juin 2003, France Télécom a vendu sa participation de 5,5 % dans l'opérateur de télécommunications américain Sprint PCS pour un montant de 330 millions de dollars (286 millions d'euros). La plus-value avant impôt, nette des effets de change, dégagée sur cette opération s'élève à 19 millions d'euros.

MobilCom

La participation MobilCom a été reclassée en autres titres de participation en 2002 pour le montant de sa valeur d'équivalence qui avait été ramenée à zéro fin 2001 (voir note 22.3 description des relations avec MobilCom).

FT1CI/STMicroelectronics

Fin 2001, France Télécom a procédé à l'émission d'obligations à option d'échange en actions STMicroelectronics (STM) pour un montant nominal total de 1,5 milliards d'euros (voir note 17). Ces obligations sont échangeables à compter du 2 janvier 2004 en 30 millions d'actions STM existantes, sous réserve d'ajustement ultérieur du rapport d'échange (voir note 31).

Le 29 juillet 2002, France Télécom a émis, pour un montant de 442 millions d'euros, 21 138 723 obligations remboursables en actions ordinaires existantes STM à partir du 2 janvier 2004 (voir note 17). Le nombre d'actions STM que France Télécom livrera aux titulaires des obligations sera au maximum de 26,42 millions (représentant le solde de sa participation indirecte dans STM) et au minimum de 20,13 millions, en fonction du prix des actions à la date d'échéance du 6 août 2005. Dans le cas où le prix des actions excéderait 21,97 euros à la date d'échéance, France Télécom disposerait de 6,3 millions d'actions STM susceptibles d'être cédées sur le marché.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les actions STM à livrer aux porteurs des deux emprunts ont été placées sous séquestre et seront transférées à France Télécom par l'exercice d'options d'achats consenties par STH II. En vertu de l'accord conclu avec Areva, France Télécom s'est engagée à réduire sa participation dans FT1CI au gré et en proportion du nombre d'actions STM qui seront remises aux porteurs des obligations échangeables.

Organismes satellitaires / INMARSAT

Au 31 décembre 2003, France Télécom a cédé sa participation dans Inmarsat (5,3 %) pour un montant de 79 millions de dollars US (soit 64 millions d'euros). La plus value de cession avant impôt est de 35 millions d'euros.

NTL

Début 2002, NTL avait engagé un processus de restructuration financière et établi un plan d'affaires reposant sur l'entrée d'un nouvel actionnaire stratégique. Postérieurement à l'arrêté des comptes 2001, les investisseurs stratégiques avec lesquels NTL était en négociation se sont retirés. Le 8 mai 2002, NTL a déposé un plan de restructuration financière sollicitant une protection dans le cadre du régime de la loi sur les faillites aux Etats-Unis. Le 5 septembre 2002, ce plan préalablement accepté par les créanciers obligataires de NTL et par France Télécom, a été approuvé par le Tribunal des faillites. Il est entré en vigueur le 10 janvier 2003.

Conformément à ce plan, NTL et ses filiales ont été réorganisées en deux groupes séparés autour des anciennes sociétés holdings appelées précédemment NTL Communications Corp. (maintenant NTL Incorporated) regroupant les opérations britanniques et irlandaises, et NTL Incorporated (maintenant NTL Europe, Inc.) regroupant les réseaux d'Europe continentale, à l'exception de la participation de 27% dans Suez Lyonnaise Telecom (Noos).

A l'entrée en vigueur du plan, France Télécom a reçu, en échange de ses actions ordinaires et préférentielles de NTL et du paiement de 25 millions de dollars :

- 6 040 347 "Warrants" de NTL Incorporated exerçables jusqu'au 10 janvier 2011 et donnant le droit à 10,68 % des actions ordinaires de NTL Incorporated (avant dilution) au prix d'exercice de 309,88 dollars US par action. Au 31 décembre 2003, ces "Warrants" sont inclus dans la ligne "Autres actifs à long terme nets" pour un montant de 11,5 millions d'euros. A fin décembre 2003, la valeur de marché de ces "Warrants" s'élevait à 46 millions d'euros.
- 376 910 actions ordinaires de NTL Europe Inc. (représentant 1,9 % des actions ordinaires de NTL Europe Inc. avant dilution), qui ne sont pas cotées sur un marché réglementé. Ces titres sont inclus dans la ligne "Autres sociétés" du tableau ci-dessus pour un montant non significatif.

Noos

Début 2003, dans le cadre du plan de restructuration de NTL (voir supra), les titres de créances NTL, d'une valeur de 125 millions d'euros, reçus par France Télécom suite à la cession des titres Noos ont été annulés en échange des 27 % dans Noos détenus par NTL depuis la cession de 2001 et pour lesquels France Télécom bénéficiait d'un nantissement. Au 31 décembre 2003, la valeur actuelle de ces titres déterminée sur la base d'une évaluation multi-critères ressort à une valeur nulle et France Télécom a donc été conduit à déprécier entièrement sa participation.

NOTE 13 - CREANCES CLIENTS NETTES DE PROVISIONS

Des programmes de cession de créances commerciales sont en place chez France Télécom S.A. ainsi qu'au sein du groupe Orange.

Ces programmes couvrent les créances nées à la date de mise en place des programmes et, au fur et à mesure que les services sont rendus, les créances qui naissent durant la durée de vie prévue des programmes. Les cédants assurent le service des créances pour le compte des cessionnaires.

Les cessionnaires dont la forme juridique relève du droit applicable dans chaque pays se financent auprès de tiers à travers des conduits de titrisation et au moyen soit de mécanismes de prix différé soit de parts subordonnées souscrites par les cédants.

Les prix différés et les parts subordonnées représentent les intérêts résiduels conservés par les cédants dans les créances. Ces derniers sont destinés à couvrir les risques de non-recouvrement des créances cédées et sorties du bilan. Ces intérêts résiduels sont classés en "Autres actifs à long terme". Le traitement comptable des cessions de créances est présenté en note 2.

Cession de créances commerciales de FT S.A.

France Télécom S.A. procède à la cession sans recours de créances commerciales, au titre de contrats de téléphonie fixe avec ses clients entreprises et grand public en France métropolitaine, auprès de Fonds Communs de Créances (FCC). L'échéance contractuelle du programme de titrisation entreprises est prévue pour le 31 décembre 2007, le programme de titrisation grand public devant être renouvelé en 2004.

Cession de créances commerciales au sein du groupe Orange

Orange est entré dans des programmes de cession de créances en décembre 2002, au titre desquels les créances des activités mobiles d'Orange France et Orange PCS au Royaume-Uni ont respectivement été transférés sans recours à un FCC régi par la loi française et à un trust établi à Jersey sous la loi du Royaume-Uni.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Ces programmes ont une durée de vie prévue de 5 ans qui peut être réduite si le chargement du fonds est arrêté par anticipation. L'incidence de ces différents programmes de cession s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Encours nets de créances cédées	3 180	3 078	1 765
FT S.A. clients grand public	1 274	1 541	1 765
FT S.A. clients entreprises	1 229	823	-
Orange	677	714	-
Intérêts résiduels nets	1 722	1 367	851
Parts de FCC et prix différés	1 946	1 679	1 049
Dépréciation	(224)	(312)	(198)
Effet de conversion	31	0	0
Incidence sur les flux de trésorerie de la période (hors frais de cession et hors créances irrécouvrables)			
Pour la période	(222)	797	914
En cumulé	1 489	1 711	914

NOTE 14 - AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste comprend notamment :

- au 31 décembre 2003, la TVA déductible (1,3 milliard d'euros), les frais d'émission d'emprunt restant à étaler et les primes de remboursement des obligations (0,3 milliard d'euros), des charges constatées d'avance liées à l'exploitation pour 0,4 milliard et liées à des éléments financiers pour 0,3 milliard. Les titres de créances NTL reçus par France Télécom qui figuraient dans ce poste au 31 décembre 2002 ont été annulés en échange des 27% dans Noos détenus par NTL depuis la cession de 2001 (voir note 12).
- au 31 décembre 2002, la TVA déductible (1,4 milliard d'euros), les acomptes d'impôt sur les sociétés (0,3 milliard d'euros), les frais d'émission d'emprunt restant à étaler (0,3 milliard d'euros), des charges constatées d'avance liées à l'exploitation pour 0,5 milliard et liées à des éléments financiers pour 0,2 milliard. Il comprend également, après le paiement reçu de Morgan Stanley Dean Witter Private Equity, un montant de 125 millions d'euros pour les titres de créances NTL, nets de provision.
- au 31 décembre 2001, l'échéance court terme des titres de créances d'un montant de 1 187 millions d'euros reçus en paiement de la cession par France Télécom de sa participation de 49,9 % dans Noos intervenue en 2001 à Morgan Stanley Dean Witter Private Equity et à NTL Inc. (respectivement 22,9 % et 27 % des 49,9 %).

NOTE 15 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comprennent notamment :

- la part facturée d'avance des produits et services concourant au chiffre d'affaires tels que les abonnements téléphoniques, les liaisons louées et les télécarts (1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2003 et 1,3 milliard au 31 décembre 2002),
- des ventes publicitaires dans les annuaires (0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2003 et 0,3 milliard au 31 décembre 2002),
- ainsi que des prestations de génie civil dans le cadre de l'apport de réseaux câblés (0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2003 et 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2002).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 16 - ENDETTEMENT FINANCIER BRUT, DISPONIBILITES, QUASI-DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

16.1 – Echancier de l'endettement financier brut, disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le tableau ci-après donne une répartition, hors intérêts courus et après prise en compte des effets des swaps de devises, de l'endettement financier brut, des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement, par catégories et par échéances annuelles contractuelles (ces échéances tiennent compte des modifications d'échéance intervenues postérieurement à la clôture):

(en millions d'euros)	Note	Période close le 31 décembre								31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
		2004	2005	2006	2007	2008	2009 et au delà	Total part à plus d'un an				
Dettes financières à long et moyen terme												
Emprunts obligataires	17	8 129	7 763	3 761	2 377	4 980	17 475	36 356	44 485	53 286	49 001	
Opérations de crédit-bail		46	24	23	60	21	181	309	355	420	73	
Autres emprunts à long terme ⁽²⁾		882	628	408	397	281	385	2 099	2 981	6 687	7 065	
Total		9 057	8 415	4 192	2 834	5 282	18 041	38 764	47 821	60 393	56 139	
Autres dettes financières à court terme												
Emprunts bancaires ⁽¹⁾		197						-	197	8 024	7 619	
Intérêts courus sur TDIRA		253						-	253	-	-	
Billets de Trésorerie		2						-	2	1 058	2 369	
Banques créditrices		973						-	973	1 273	995	
Autres emprunts à court terme		145						-	145	135	382	
Total		1 570	-	-	-	-	-	-	1 570	10 490	11 365	
Total dettes financières brutes	A	10 627	8 415	4 192	2 834	5 282	18 041	38 764	49 391	70 883	67 504	
Valeurs mobilières de placement	19	1 874						-	1 874	45	1 138	
Disponibilités et quasi-disponibilités	19	3 350						-	3 350	2 819	2 943	
Total disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement	B	5 224	-	-	-	-	-	-	5 224	2 864	4 081	
Total endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice	A-B	5 403	8 415	4 192	2 834	5 282	18 041	38 764	44 167	68 019	63 423	

(1) Au 31 décembre 2002 le montant présenté inclut 7 658 millions au titre des tirages sur les lignes de crédit syndiquées multidevises long terme de France Télécom S.A.. La Tranche A de 5 milliards d'euros à maturité 2003, a été remplacée le 6 février 2003 par une nouvelle ligne de crédit syndiqué de trois ans, de même montant. La Tranche B de 10 milliards d'euros est à maturité 2005.

(2) Dont essentiellement les emprunts bancaires à long et moyen terme à l'origine et la part à long terme des comptes courants d'associés minoritaires dans les filiales.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Echéancier de l'endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et des valeurs mobilières de placement
(en millions d'euros)

	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
2002	-	-	8 880
2003	-	21 121	13 152
2004	5 403	10 277	9 581
2005	8 415	9 972	9 715
2006	4 192	4 869	3 940
2007	2 834	1 942	18 155 ⁽¹⁾
2008	5 282	19 838 ⁽¹⁾	-
2009 et au-delà	18 041	-	-
Total	44 167	68 019	63 423

(1) Au 31 décembre 2002, échéances à 2008 et au-delà ; au 31 décembre 2001, échéances à 2007 et au-delà.

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier brut de France Télécom diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et des valeurs mobilières de placement à fin décembre 2003 ressort à 7,05 % (5,90 % pour l'année 2002).

Les déclarations et garanties (*covenants*) sur les dettes et lignes de crédit de France Télécom sont présentés en note 20.4.

Par ailleurs, France Télécom a négocié des accords de garantie-espèces (*cash collateral*) pouvant entraîner un règlement mensuel à certaines contreparties bancaires, correspondant à la variation de la valeur de marché (*mark to market*) de l'ensemble des opérations hors bilan réalisées avec ces contreparties. France Télécom a émis notamment en 2001 des emprunts en devises (USD, CHF, JPY, GBP) qu'elle a généralement swapés contre euro. La hausse de l'euro entraîne une forte détérioration de la valeur de marché des couvertures de change hors bilan et corrélativement une augmentation des montants payés au titre du *cash collateral*. Les montants payés s'élevaient à 910 millions d'euros au 31 décembre 2003 (359 millions d'euros à fin décembre 2002) et sont présentés en "Autres actifs à long terme" (voir note 28.3.2).

Des titres de participation et divers autres actifs détenus par le Groupe Orange ont été nantis (ou donnés en garantie par ce dernier) en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit (voir notes 28 et 31).

16.2 – Endettement financier brut, disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement par devise

Le tableau ci-dessous donne la répartition de l'endettement financier brut de France Télécom, diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et des valeurs mobilières de placement hors intérêts courus, par devise après swaps. Les activités de France Télécom dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition de ses filiales au risque de change sur ses opérations commerciales demeure limitée (voir note 20.2).

Répartition de l'endettement financier brut, diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et des valeurs mobilières de placement par devise vis-à-vis des tiers

(contre-valeur en euros au taux de clôture)

	FT S.A.	Orange	TP Group	Autres	Total
EUR	36 656	220	319	173	37 368
USD	575	144	43	(262)	500
GBP	1 620	669	-	(9)	2 280
PLN	431	-	2 296	-	2 727
Autres devises	1 223	132	-	(63)	1 292
Total	40 505	1 165	2 658	(161)	44 167

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 17 - DETTES OBLIGATAIRES

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des emprunts obligataires par émetteur :

(en millions d'euros)	Note	Période close le		
		31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
France Télécom S.A. – emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions	17.1	6 838	11 192	10 750
France Télécom S.A. – autres dettes obligataires	17.1	35 072	38 351	36 985
Groupe Orange	17.2	512	1 140	1 164
TP Group	17.3	2 021	2 559	-
Autres émetteurs		42	44	102
Total emprunts obligataires		44 485	53 286	49 001

17.1 France Télécom S.A.

Les tableaux ci-après présentent, hors intérêts courus, le détail des emprunts obligataires au 31 décembre 2003 émis par France Télécom S.A., avant prise en compte de l'impact des *swaps* de taux d'intérêt et de devises :

Emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions

Devise d'origine	Montant émis ⁽¹⁾	Échéance à l'origine	Taux d'intérêt (%)	Période close le		
				31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
EUR	3 082 ⁽²⁾	2003	2,500 ⁽²⁾	-	3 082	3 082
FRF	13 322 ⁽³⁾	2004	2,000 ⁽³⁾	2 030	2 030	2 030
EUR	623 ⁽⁴⁾	2004	4,125 ⁽⁴⁾	-	623	623
EUR	1 523 ⁽⁵⁾	2004	1,000 ⁽⁵⁾	1 523	1 523	1 523
EUR	3 492 ⁽⁶⁾	2005	4,000 ⁽⁶⁾	2 843	3 492	3 492
EUR	442 ⁽⁷⁾	2005	6,750 ⁽⁷⁾	442	442	-
Total emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions				6 838	11 192	10 750

(1) En millions de devises.

(2) Obligation remboursée en numéraire en février 2003.

(3) Obligation d'un nominal de 800 euros convertible en actions France Télécom entre le 7 décembre 1999 et le 1^{er} janvier 2004 à raison d'une parité de 12,17 actions France Télécom pour une obligation, soit un prix de conversion de 65,735 euros par action, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements.

(4) Obligation d'un nominal de 1 000 euros, à option d'échange en actions Panafon entre le 8 janvier 2000 et le 29 novembre 2004 à raison de 69,9574 actions pour une obligation, soit un prix d'échange de 14,29 euros par action. France Télécom a procédé le 22 juillet 2003 au remboursement anticipé de ces obligations. Le remboursement s'est fait au pair.

(5) Obligation d'un nominal de 1 000 euros à option d'échange en actions STM à raison de 19,6986 actions STM pour une obligation, soit un prix par action de 50,765 euros, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements (voir note 12). Le 6 février 2004, France Télécom a notifié les titulaires de ces obligations de sa décision de procéder le 9 mars 2004 au remboursement anticipé au pair et en numéraire de la totalité de cet emprunt, représentant un montant de 1 002,27 euros par obligation soit un montant global de 1 526 millions d'euros (intérêts courus inclus) sur la base du nombre d'obligations actuellement en circulation.

(6) Obligation d'un nominal de 1 000 euros à option d'échange en actions France Télécom à raison de 17,08 actions France Télécom pour une obligation, soit un prix d'échange de 58,548 euros par action, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements.

(7) Obligation d'un nominal de 20,92 euros remboursables en actions STMicroelectronics à partir du 2 janvier 2004 jusqu'au 27 juillet 2005.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Autres emprunts obligataires

(en millions d'euros)				Période close le	
Devise d'origine	Montant émis ⁽¹⁾	Echéance	Taux d'intérêt	31 décembre 2003	31 décembre 2002
FRF ⁽⁵⁾	1 500	2004	5,750	229	229
EUR	3 500 ⁽⁴⁾	2004	5,750	3 450	3 450
JPY	50 000 ⁽⁴⁾	2004	1,000	370	402
EUR	1 000	2005	6,125	990	1 000
EUR	2 750 ⁽⁴⁾	2005	5,000	2 466	2 750
GBP	500	2005	7,000	497	769
FRF ⁽⁵⁾	2 000	2005	4,800	305	305
FRF ⁽⁵⁾	1 000 ⁽²⁾	2005	1,000	152	152
CHF	1 000 ⁽⁴⁾	2006	4,500	428	689
USD	2 000 ⁽⁴⁾	2006	7,200	1 584	1 907
FRF	4 500 ⁽⁴⁾	2006	6,250	686	686
FRF ⁽⁵⁾	6 000	2007	5,750	907	915
EUR ⁽⁷⁾	1 000	2007	6,000	1 000	
EUR ⁽⁶⁾	3 650 ⁽⁴⁾	2008	6,750	3 330	3 650
FRF ⁽⁵⁾	3 000	2008	5,400	457	457
FRF	900	2008	4,600 jusqu'au 13/03/02 puis TEC10 ⁽³⁾ moins 0,675 %	69	137
USD	500	2008	6,000	396	477
FRF ⁽⁵⁾	1 500 ⁽³⁾	2009	TEC 10	229	229
EUR	2 500	2009	7,000	2 500	2 500
FRF ⁽⁵⁾	3 000	2010	5,700	457	457
EUR	1 400	2010	6,625	1 400	1 400
USD	3 500 ⁽⁴⁾	2011	7,750	2 680	3 337
GBP	600 ⁽⁴⁾	2011	7,500	830	922
EUR ⁽⁷⁾	3 500	2013	7,250	3 500	
GBP ⁽⁸⁾	500	2017	8,000	709	384
GBP	450	2020	7,250	638	692
USD	2 500	2031	8,500	1 978	2 382
EUR ⁽⁷⁾	1 500	2033	8,125	1 500	
Emprunts échus au 31 décembre 2003				-	7 085
<i>Swaps de devises</i>				1 335	988
Total autres emprunts obligataires émis par France Télécom S.A.				35 072	38 351

(1) En millions de devises.

(2) Assorti d'une prime de remboursement indexée sur la valeur de l'action de la société, plafonnée à 100 % de la valeur de l'action à l'émission et couverte par un *swap* de même montant qui indexe cette dette sur une référence PIBOR.

(3) TEC10 : taux variable à référence constante à 10 ans déterminé par le Comité de Normalisation Obligatoire

(4) Emprunts comportant des clauses de révisions des coupons en cas d'évolution de la notation des agences de rating.

(5) Ces emprunts, initialement libellés en FRF, ont été convertis en EUR.

(6) Dont 150 millions d'euros émis en 2002.

(7) Emis au cours de l'exercice 2003

(8) Dont 250 millions de livres sterling émis au cours de l'exercice 2003

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les emprunts obligataires de France Télécom S.A. au 31 décembre 2003 sont remboursables in fine et aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. En outre, les emprunts à long terme non échus de France Télécom S.A. au 31 décembre 2003 ne comportent aucune garantie. Certains emprunts peuvent être remboursés par anticipation à la demande de l'émetteur.

Par ailleurs, France Télécom a effectué les émissions obligataires suivantes en janvier 2004 :

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Montant émis ⁽¹⁾	Echéance	Taux d'intérêt (%)	Montant émis
EUR	1 000	2007	Euribor 3 mois +0,250 %	1 000
EUR	750	2012	4 ,625	750
GBP	500	2034	5 ,625	726
Total				2 476

(1) En millions de devises.

17.2 Groupe Orange

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires au 31 décembre 2003 émis par le groupe Orange, avant prise en compte de l'impact des *swaps* de taux d'intérêt et de devises :

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Montant émis ⁽¹⁾	Echéance	Taux d'intérêt (%)	Période close le		
				31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
USD	197 ⁽³⁾	2006	8,750	32	188	224
EGP	340	2007	12,250	31	51	-
GBP	197 ⁽²⁾	2008	8,625	-	303	324
USD	18 ⁽²⁾	2008	8,000	-	18	21
EUR	94 ⁽²⁾	2008	7,625	-	94	94
GBP	150	2009	8,875	213	231	247
USD	263	2009	9,000	208	251	298
<i>Swaps</i> de devises				28	4	(44)
Total emprunts obligataires émis par le groupe Orange				512	1 140	1 164

(1) En millions de devises

(2) Le 30 juin 2003, Orange Plc a exercé son option de remboursement anticipé portant sur ses emprunts obligataires venant à échéance en août 2008. Le remboursement a eu lieu le 1er août 2003 et a été réalisé sur la base du prix prévu contractuellement

(3) Le 18 juillet 2003, Orange Plc a lancé une offre de rachat de ses emprunts obligataires venant à échéance en 2006. Cette procédure d'offre de rachat a été finalisée le 26 août 2003.

Les emprunts obligataires d'Orange Plc sont remboursables in fine et aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. Par ailleurs, certains emprunts peuvent être remboursés par anticipation à l'initiative d'Orange Plc.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

17.3 TP Group

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires au 31 décembre 2003 émis par TP Group, avant prise en compte de l'impact des *swaps* de taux d'intérêt et de devises :

(en millions d'euros)				Période close le	
Devise d'origine	Montant émis ⁽¹⁾	Echéance	Taux d'intérêt (%)	31 décembre 2003	31 décembre 2002
PLN	200	2003	-	-	50
USD	200	2003	7,125	-	191
EUR	500	2004	6,125	500	500
PLN	300	2005	7,250	64	75
EUR	500	2006	6,625	500	500
EUR	475	2007	6,500	475	475
USD	800	2008	7,750	633	763
<i>Swaps</i> de devises				(151)	5
Total emprunts obligataires émis par TP Group				2 021	2 559

(1) En millions de devises

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 18 - LIGNES DE CREDIT

Au 31 décembre 2003, France Télécom dispose des principales facilités de crédit suivantes sous forme de lignes de crédit bilatérales et de lignes de crédit syndiquées :

	Devise d'origine	Période close le 31 décembre 2003		
		Montants en devises (en millions)	Equivalent euros (en millions)	Montants utilisés ⁽⁸⁾ (en millions d'euros)
Lignes de crédit bilatérales France Télécom S.A.				
Découverts bancaires	EUR	150	150	-
Lignes de crédit syndiquées France Télécom S.A.				
Long terme	MD ⁽¹⁾	10 000	10 000	-
Long terme	MD ⁽¹⁾	5 000	5 000	-
Court terme	MD ⁽²⁾	1 400	1 108	-
Lignes de crédit bilatérales Orange				
Court terme	EUR	91	91	-
Court terme	SKK	4 520	110	89
Long terme ⁽⁴⁾	USD	151	119	119
Divers Orange			42	27
Lignes de crédit syndiquées Orange				
Long terme ⁽⁴⁾	USD	84	67	67
Long terme ⁽⁴⁾	XAF	52 550	80	80
Long terme ⁽⁴⁾	EGP	587	76	76
Long terme	GBP ⁽³⁾	1 006	1 428	367 ⁽⁷⁾
Lignes de crédit bilatérales TP Group				
Long terme ⁽⁴⁾	EUR	612	612	612
Long terme ⁽⁴⁾	USD	69	55	55
Long terme et court terme ⁽⁴⁾	PLN	1 115	237 ⁽⁵⁾	205
Lignes de crédit syndiquées TP Group				
Long terme ⁽⁴⁾	EUR	400	400	-
Long terme et court terme ⁽⁴⁾	PLN	906	193 ⁽⁶⁾	193

(1) Facilités en multidevises, libellées en équivalents EUR, à maturité 2005 pour la tranche B de 10 milliards d'euros, et à maturité 2006 pour la tranche A de 5 milliards d'euros.

(2) Facilités en multidevises, libellées en équivalents USD à maturité 2004.

(3) Facilité amortissable à maturité 2004. Cette ligne a été annulée le 4 février 2004 (voir notes 28 et 31).

(4) Au 31 décembre 2003, les montants utilisés sur ces lignes de crédit sont classés en "Autres emprunts à long terme" (voir note 16.1).

(5) Dont 88 millions de zlotys (soit 19 millions d'euros) à court terme.

(6) Dont 43 millions de zlotys (soit 9 millions d'euros) à court terme.

(7) Les montants utilisés sur ces lignes de crédit sont classés en part à court terme des "Autres emprunts à long terme" (voir note 16.1).

(8) Montants utilisés avant prise en compte des effets de *swaps* de devise.

La tranche A de 5 milliards d'euros de la ligne de crédit syndiquée multidevises est venue à échéance le 14 février 2003. Une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité 2006 a été mise en place.

La tranche B de 10 milliards d'euros de la ligne de crédit syndiquée multidevises de France Télécom S.A. non utilisée au 31 décembre 2003 a été annulée à hauteur de 5 milliards d'euros avec effet au 12 février 2004. Des lignes de crédit bilatérales à 364 jours renouvelables ont été mises en place pour un montant de 1 800 millions d'euros (voir notes 20.3).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 19 - DISPONIBILITES, QUASI-DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités, quasi-disponibilités et les valeurs mobilières de placement du groupe France Télécom se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Prêts à moins de trois mois	334	392
Certificats de dépôts	202	306
Autres	455	300
Sous-total placements court-terme à échéance inférieure à 3 mois à l'origine	991	998
Banques	2 359	1 821
Total disponibilités et quasi-disponibilités	3 350	2 819
SICAV de trésorerie et Fonds Communs de Placement	1 839	6
Autres	35	39
Total valeurs mobilières de placement	1 874	45
Total disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 224	2 864

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 20 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ ET INSTRUMENTS FINANCIERS

20.1 Gestion du risque de taux

France Télécom gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (swaps, future, caps et floors) dans le cadre de limites fixées par la Direction.

20.1.1 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés en cours au 31 décembre 2003 pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt moyen instantané s'analysent de la manière suivante :

	A moins d'un an	De un an à cinq ans	A plus de cinq ans	Notionnel ⁽¹⁾
(en millions d'euros)				
Instruments affectés en couverture de la dette long terme				
<i>Swaps</i> payeurs de taux fixe et receveur de taux variable	117	2 323	-	2 440
<i>Swaps</i> payeurs de taux variable et receveur de taux fixe	123	1 167	45	1 335
<i>Swaps</i> payeurs de taux variable et receveur de taux variable	-	50	229	279
<i>Swaps</i> des émissions structurées contre paiement de taux variable	-	282	-	282
<i>Caps</i>	-	877	-	877
Instruments respectant les critères de la politique de gestion de couverture de France Télécom mais non qualifiés comptablement de couverture				
<i>Swaps</i> affectés en couverture de la dette long terme	805	2 100	-	2 905
Vente de contrat Euribor 3 mois	974	-	-	974
<i>Collar</i> de taux (achat de <i>cap</i> /vente de <i>floor</i>)	-	500	-	500
<i>Caps</i>	-	1 099	-	1 099

(1) voir note 21 sur la juste valeur des instruments financiers hors bilan.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

20.1.2 Analyse de l'endettement financier brut par taux d'intérêt

Le tableau suivant présente une analyse des dettes financières brutes par taux d'intérêt après prise en compte des effets des swaps de taux et de devises :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Emprunts obligataires et bancaires ⁽¹⁾		
Inférieur à 5 %	7 224	11 958
Entre 5 et 7 %	14 065	18 250
Entre 7 et 9 %	17 038	11 024
Supérieur à 9 %	2 085	5 717
Total taux fixes (Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 6,45 % au 31/12/03 ; 6,18 % au 31/12/02)	40 412	46 949
Total taux variables (Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 4,88 % au 31/12/03 ; 5,68 % au 31/12/02)	7 054	13 024
Total des emprunts bancaires et obligataires (Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 6,22 % au 31/12/03 ⁽²⁾ ; 6,07 % au 31/12/02)	47 466	59 973
Contrats de crédit-bail immobilisables	355	420
Total dettes financières long terme	47 821	60 393
Dettes financières court terme hors découverts bancaires (Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 2,94 % au 31/12/03 ; 4,25 % au 31/12/02)	597	9 217
Banques créditrices	973	1 273
Total dettes financières court terme	1 570	10 490
Total dettes financières brutes	49 391	70 883

(1) Dettes financières à long terme y compris emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions.

(2) 6,21 % après prise en compte des *swaps* qualifiés de trading.

20.1.3 Gestion taux fixe/taux variable

Au 31 décembre 2003, la part à taux fixe de l'endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement de France Télécom était de 91 % (en incluant les contrats futures) contre 99 % fin juin 2003 et 72 % fin décembre 2002.

Cette position taux fixe/taux variable est également calculée de manière prospective pour les trois prochaines années en fonction des anticipations de France Télécom concernant l'évolution de l'endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement.

L'augmentation de capital d'avril 2003 a permis, dans un premier temps, de rembourser la dette à court terme. Les taux d'intérêt étant alors particulièrement bas, France Télécom a augmenté la part à taux fixe de son endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement.

20.1.4 Analyse de sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux

■ Sensibilité des charges financières

Au 31 décembre 2003, le pourcentage à taux fixe de l'endettement brut, diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placements de France Télécom est de 91 %. Une augmentation des taux d'intérêt de 1 % entraînerait :

- une augmentation des charges financières de 52 millions d'euros, provenant de la part à taux variable, après swaps de couverture, de l'endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement ;
- une diminution des charges financières de 11 millions d'euros due à l'enregistrement des variations de la valeur de marché du portefeuille de hors bilan non comptablement défini comme couverture.

Au total, une augmentation des taux d'intérêts de 1 %, à dette et politique de gestion constante, engendrerait une augmentation des charges financières de 41 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

■ Sensibilité de l'endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement

Une hausse des taux de 1 % impliquerait une diminution estimée de la valeur de marché de l'endettement après swaps d'environ 1,7 milliards d'euros, soit environ 4 % de la valeur de marché de l'endettement brut financier diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement.

20.2 Gestion du risque devises

Les activités de France Télécom dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée. France Télécom couvre habituellement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'exposition aux variations de change de la dette en devises des entités supportant les principaux risques de change : France Télécom S.A., Orange et TP Group.

	En devises							Total Converti en euros	MEUR Variation de 10 % des devises
	USD	PLN	GBP	CHF	DKK	SEK	EUR		
FT S.A.	(686)	(2 030)	(683)	(212)				(2 080)	(144)
TP Groupe	(43)						(319)	(353)	(37)
Orange	(212)			7	6	7	26	(136)	(19)
Autres	190							150	(19)
Total (devises)	(751)	(2 030)	(683)	(205)	6	7	(293)	(2 419)	
Total (euros)	(595)	(431)	(969)	(132)	1	1	(293)	(2 419)	(219)

Le tableau ci-dessus présente un scénario correspondant à des variations de change de 10 % maximisant le risque de change de France Télécom S.A. et TP Group, à savoir une baisse de 10 % de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar, de la livre sterling et du franc suisse, ainsi qu'une hausse de l'euro de 10 % vis-à-vis du zloty.

Pour Orange, les hypothèses retenues sont d'une part une baisse de 10 % de la couronne slovaque contre euro, une baisse de 10 % du leu roumain, de la livre égyptienne et du peso dominicain contre le dollar, et d'autre part une baisse de 10 % du dollar contre la livre libanaise.

Ces évolutions défavorables entraîneraient une perte de change de 219 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous donne pour les instruments hors bilan de change (*swap* de devises, change à terme et options) détenus par le groupe France Télécom, les montants notionnels de devises à livrer et à recevoir. Les émissions en dollar américain, en yen et en livre sterling ont pour l'essentiel été converties en euro (France Télécom S.A.) et en zloty (TP Group) :

(1)	En devises						Total contre valeur euros ⁽²⁾
	EUR	USD	JPY	GBP	PLN	Autres devises	
Branches prêteuses des <i>swaps</i> de devises	291	4 569	52 000	600	9 122	23	7 108
Branches emprunteuses des <i>swaps</i> de devises ⁽³⁾	(7 547)	(807)	-	(189)	(776)	-	(8 618)
Devises à recevoir sur contrats de change à terme	2 907	4 423	-	783	-	303	7 851
Devises à verser sur contrats de change à terme	(4 840)	(714)	-	(662)	(2 030)	(1 139)	(7 943)
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Total	(9 189)	7 471	52 000	532	6 316	(813)	(1 602)

(1) Les montants positifs représentent les devises à recevoir, les montants négatifs représentent les devises à livrer.

(2) En contre-valeur euro.

(3) Hors *cross currency swaps* à départ décalé (-425 millions d'euros).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

20.3 Gestion du risque de liquidité

France Télécom avait annoncé le 5 décembre 2002 que le renforcement de la situation financière du Groupe et sa capacité à faire face à ses engagements reposait sur trois volets :

- Un renforcement des fonds propres : l'augmentation de capital de près de 15 milliards d'euros le 15 avril 2003 permet de satisfaire ce premier engagement ;
- Un plan d'amélioration de la performance opérationnelle ;
- Un allongement des échéances de la dette : entre décembre 2002 et février 2003, France Télécom a refinancé 9,2 milliards d'euros sur une maturité moyenne de 11,3 ans. Une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité 3 ans a été mise en place en février 2003 en substitution d'une ligne de même montant mais dont la maturité était plus courte. En janvier 2004, France Télécom a refinancé 2,5 milliards d'euros sur une maturité moyenne de 12,5 années (voir note 17.1).

L'augmentation de capital et le flux net de trésorerie généré par l'activité net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement, y compris les cessions d'actifs non stratégiques, ont permis de réduire l'endettement financier brut, diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et des valeurs mobilières de placement. La réduction de cet endettement financier brut, diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et des valeurs mobilières de placement, ainsi que les émissions obligataires de décembre 2002 à février 2003 ont permis à la maturité moyenne de la dette de passer de 4 à environ 6 ans du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2003, la position de liquidité telle que calculée ci-dessous est de l'ordre de 20,5 milliards d'euros ; en 2004, les tombées d'emprunts de la dette à long terme seront d'environ 9 milliards d'euros (voir note 16) :

(en millions d'euros)	Période close le	
	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Montant de tirage disponible sur la ligne de crédit de 15 milliards réduite à 10 milliards d'euros en 2003 (voir note 18) ⁽¹⁾	10 000	8 750
Montant de tirage disponible sur la ligne de crédit de 5 milliards d'euros (voir note 18)	5 000	-
Montant de tirage disponible sur les lignes de crédit bilatérales (voir note 18)	-	450
Montant disponible sur la ligne de crédit multi-devises (voir note 18)	1 108	-
Autorisations de découvert (voir note 18)	150	150
Facilités de crédit France Télécom S.A. non utilisées à la clôture	16 258	9 350
Disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement (voir note 19)	5 224	2 864
Banques créditrices (voir notes 16)	(973)	(1 273)
Total de la position de liquidité à la clôture de l'exercice	20 509	10 941
Annulation de la ligne de crédit à hauteur de 5 milliards d'euros	(5 000)	
Nouvelles lignes de crédit bilatérales ⁽¹⁾	1 800	
Total de la position de liquidité retraitée des événements post-clôture	17 309	

(1) Ligne annulée à hauteur de 5 milliards d'euros avec effet au 12 février 2004 ; des lignes de crédit bilatérales à 364 jours renouvelables ont été mises en place pour un montant de 1 800 millions d'euros (voir note 18).

A la date d'établissement des comptes, la notation de France Télécom S.A. est la suivante :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch IBCA
Sur la dette à long terme	BBB	Baa3	BBB
Perspective	Positive	Positive	Positive
Sur la dette à court terme	A2	P3	F2

Le 14 mai 2003, Standard & Poor's a rehaussé la note long terme de France Télécom de BBB- à BBB avec perspectives positives et la note court terme de A-3 à A-2. Le 7 août 2003, Fitch IBCA a rehaussé la note long terme de France Télécom de BBB- à perspective positive à BBB à perspective positive. Le 23 septembre 2003, Moody's a rehaussé la perspective de la note long terme Baa3 de stable à positive, puis le 5 décembre 2003 l'a mis sous surveillance positive.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Une partie importante de la dette (17,1 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2003) possède des clauses de step up.

L'amélioration de la notation de France Télécom par Standard & Poor's se traduit par une diminution des coupons de 25 points de base des emprunts obligataires comportant des step up, à compter des coupons de septembre 2003, pour les emprunts en dollar US et en livre sterling émis en mars 2001. Ce décalage explique que l'impact positif du rehaussement par Standard & Poor's ait été de 5,8 millions d'euros en 2003, alors qu'il est estimé à 25,2 millions d'euros pour 2004.

20.4 Gestion des covenants

La plupart des contrats de financement conclus par France Télécom contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de France Télécom S.A. et de certaines de ses filiales. En vertu de ces clauses, le défaut de paiement important ou l'exigibilité anticipée d'une dette financière peut causer l'exigibilité d'une partie significative, ou même la quasi-totalité, de la dette financière de France Télécom et l'indisponibilité de ses lignes de crédit.

France Télécom est par ailleurs tenu par les engagements spécifiques suivants en matière de ratios :

France Télécom s'est engagé à respecter les ratios financiers suivants dans le cadre de la ligne de crédit syndiquée de 15 milliards d'euros de France Télécom S.A., dont la tranche A de 5 milliards d'euros est venue à échéance, et de la nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros de France Télécom S.A. (voir note 18) :

Le ratio EBITDA⁽¹⁾/charges financières nettes doit être supérieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :

- 31 décembre 2003 : 3,25

- 30 juin 2004 : 3,25

- 31 décembre 2004 : 3,25

- 30 juin 2005 : 3,50

- 31 décembre 2005 : 4

Le ratio endettement financier net/EBITDA⁽¹⁾ doit être inférieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :

- 31 décembre 2003 : 4,50

- 30 juin 2004 : 4,25

- 31 décembre 2004 : 3,75

- 30 juin 2005 : 3,5

- 31 décembre 2005 : 3.

Le calcul des ratios est effectué à partir des comptes établis suivants les normes comptables françaises en vigueur à la date de signature des contrats et le calcul de l'EBITDA⁽¹⁾ est fait sur 12 mois glissants, et en données retraitées des acquisitions et cessions intervenues lors des 12 derniers mois.

Pour les programmes de titrisation des créances de France Télécom S.A. (voir note 13), il existe plusieurs cas d'amortissement : (i) l'amortissement normal à la date d'arrêt contractuel des programmes au 31 décembre 2004 ou au 31 décembre 2007 (échéances renouvelables), selon les programmes, (ii) un amortissement anticipé, notamment en cas de dégradation de la note à long terme de France Télécom à BB-. En cas d'amortissement anticipé, les conduits de titrisation cessent de participer au financement de nouvelles créances et les encaissements sur créances antérieurement cédées servent à désintéresser progressivement les porteurs de parts.

Les programmes de titrisation des créances d'Orange (voir note 13) nécessitent le respect de certains ratios financiers (ratios d'endettement et couverture de frais financiers sur Orange France et Orange S.A.). Le non respect de ces ratios entraîne un arrêt des cessions de créances afin de désintéresser progressivement les porteurs de parts avec les encaissements collectés.

Dans le cadre de la cession de créances futures sur l'Etat comptabilisée en emprunts bancaires, France Télécom garantit à l'établissement cessionnaire l'existence et le montant des créances cédées et s'engage à l'indemniser à ce titre.

Le financement de l'achat par Kulczyk Holding de ses actions TP S.A. (voir note 29) est soumis aux mêmes conditions de ratios financiers que la ligne de crédit syndiquée France Télécom S.A. de 5 milliards d'euros. Ce financement peut aussi devenir exigible en cas d'insolvabilité de Kulczyk Holding ou de défaut de ses engagements financiers.

TP Group s'est engagé à respecter certains ratios et objectifs financiers, qui ont fait l'objet d'une renégociation au cours du premier semestre 2003. Le principal ratio à respecter est celui de l'endettement financier net / EBITDA⁽¹⁾ de TP Group (précédemment TP S.A.), qui doit être inférieur ou égal à 3 (précédemment 2,5). Le calcul du ratio est effectué suivant les normes comptables internationales et le calcul de l'EBITDA⁽¹⁾ est effectué sur douze mois glissants.

Au 31 décembre 2003, les ratios calculés ont rempli les conditions requises.

(1) EBITDA tel que défini dans les contrats passés avec les établissements financiers.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

20.5 Gestion du risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les titres de créance négociables, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture. Les montants notionnels et les valeurs comptables de ces instruments financiers, ainsi que leur juste valeur, sont présentés en note 21.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

France Télécom place ses disponibilités, quasi-disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant de très bonnes notations.

France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximum de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction.

Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. En outre, France Télécom a conclu des contrats de collatéralisation avec un certain nombre de ses contreparties.

20.6 Risque du marché des actions

France Télécom a échangé l'ensemble des actions qu'elle détenait en auto-contrôle, soit environ 95 millions d'actions, en rémunération d'actions Orange acquises dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange. A l'issue de cette opération, France Télécom ne détient plus aucune action propre.

Par ailleurs, France Télécom a acquis, pour 9 millions d'euros, des options d'achat d'actions France Télécom lui permettant d'acquérir 40 millions de titres à 58,55 euros par action. Ces options sont destinées à couvrir partiellement l'emprunt obligataire à option d'échange en actions France Télécom à échéance 2005.

NOTE 21 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

En ce qui concerne la trésorerie, les créances clients, les découverts bancaires et autres emprunts à court terme ainsi que les dettes fournisseurs, France Télécom considère que leur valeur au bilan est la valeur la plus représentative de leur valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

La valeur de marché des titres de participation non consolidés de sociétés cotées et celle des titres de placement sont basées sur leur valeur boursière fin de période. Pour les autres titres, France Télécom considère que leur valeur de marché appréciée au mieux des éléments disponibles n'est pas inférieure à leur valeur au bilan.

(en millions d'euros)

Période close le

Instruments financiers à l'actif	31 décembre 2003		31 décembre 2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Valeurs mobilières de placement	1 874	1 911	45	45
Titres de participation non consolidés	1 045	2 064	1 418	2 050

La valeur de marché de la dette à long terme a été déterminée en utilisant :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisée en utilisant les taux observés par France Télécom en fin de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires ;
- la valeur boursière pour les emprunts obligataires convertibles, échangeables et indexés.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

(en millions d'euros)

Période close le

Instruments financiers au passif	31 décembre 2003		31 décembre 2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme ^{(1) (2)}	1 570	1 570	10 490	10 490
Dettes financières à long terme ^{(1) (2)}	47 821	52 107	60 393	62 090

(1) Après prise en compte des effets de change des swaps de devises.

(2) Les valeurs comptables et les valeurs de marché sont présentées hors intérêts courus.

La juste valeur des contrats d'échange de devises et de ceux de taux d'intérêt a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus avec les taux de change du marché et les taux d'intérêt à la clôture sur la période restant à courir selon les contrats.

La juste valeur des options de gré à gré a été estimée en utilisant des outils d'évaluation d'options reconnus sur le marché.

(en millions d'euros)

Période close le

Instruments financiers hors bilan	31 décembre 2003			31 décembre 2002		
	Montant notionnel	Valeur comptable	Juste valeur	Montant notionnel	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Caps</i> de taux d'intérêt	1 976	2	6	1 258	1	(3)
<i>Collars</i> de taux d'intérêt (<i>caps</i> et <i>floors</i>)	500	(5)	(5)	2 950	-	(27)
<i>Swaps</i> de taux d'intérêt ⁽¹⁾	7 241	(60)	10	16 778	(467)	(351)
<i>Futures</i>	974	2	2	22 514	(58)	(58)
<i>Swaps</i> de devises	9 043	(1 118)	(947)	12 569	(1 054)	(690)
Contrats de change à terme	7 943	(105)	(106)	6 675	(224)	(217)
Options de change	-	-	-	262	(8)	(1)
Options Panafon	623	-	-	-	-	-
<i>Swaption</i>	200	-	2	-	-	-
Options sur actions	2 342	7	3	623	-	2
Total	30 669	(1 277)	(1 035)	63 629	(1 810)	(1 345)

(1) La valeur de marché des *swaps* comprend les intérêts courus.

La valeur comptable des instruments dérivés hors bilan comprend les intérêts courus, les soultes et les primes payées ou reçues ainsi que les écarts de change, déjà enregistrés dans les comptes de France Télécom. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne le gain latent ou la perte latente différé sur les instruments financiers hors bilan.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 22 - PROVISIONS ET AUTRES DETTES

■ Les provisions pour risques et charges et autres dettes à long terme s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Note	Période close le		
		31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Engagements de retraite et assimilés	22.1	3 226	3 569	3 773
CVG Equant ⁽¹⁾	22.2	-	2 077	2 077
MobilCom	22.3	-	6 715	-
Engagement hors bilan Kulczyk/TPSA	22.4	870	571	-
Provisions de restructuration (total)	22.5	127	122	(2)
- Provision pour restructuration Orange		88	122	(2)
- Provision pour restructuration Equant		37	-	(2)
- Provision pour restructuration autres entités		2	-	(2)
Autres provisions à long terme ⁽²⁾		1 060	784	1 272
Sous-total provisions à long terme		5 283	13 838	7 122
Impôts différés à long terme		230	312	330
Autres dettes à long terme		473	828	1 211
Total		5 986	14 978	8 663

(1) Reclassé en court terme (voir tableau ci-dessous)

(2) Les autres provisions à long terme comprennent au 31 décembre 2001 les provisions pour restructuration.

■ Les provisions pour risques et charges et autres dettes à court terme s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Note	Période close le		
		31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Engagements de retraite et assimilés	22.1	844	747	-
CVG Equant ⁽¹⁾	22.2	2 077	0	646
MobilCom	22.3	201	0	-
Provisions de restructuration (total)	22.5	204	353	-
- Provision pour retrait d'Orange Suède		64	72	
- Provision pour restructuration autres entités Orange		58	81	
- Provision pour restructuration Equant		14	106	
- Provision pour restructuration autres sociétés		68	94	
Autres provisions à court terme ⁽²⁾		944	1 158	1 446
Sous-total provisions à court terme		4 270	2 258	2 092
Charges à payer		4 770	5 137	5 167
Sous-total provisions à court terme et charges à payer		9 040	7 395	7 259
Autres dettes à court terme		1 378	1 712	2 481
Total		10 418	9 107	9 740

(1) En 2002 : classé en provisions et autres dettes long terme (voir tableau ci-dessus).

(2) Comprend les provisions pour restructuration au 31 décembre 2001.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

L'évolution des provisions pour risques et charges court et long terme sur l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2003	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	31 décembre 2003
Engagements de retraite et assimilés	4 316	503	(741)	(14)	6	4 070
CVG Equant	2 077	-		-	-	2 077
Mobilcom	6 715	-	(6 246)	-	(268)	201
Engagement hors bilan Kulczyk/TPSA	571	299	-	-	-	870
Provisions pour restructuration (total)	475	253	(413)	(30)	46	331
- Provision pour retrait d'Orange Suède	72	-	(25)	-	17	64
- Autres Orange	203	58	(77)	(29)	(9)	146
- Equant	106	175	(228)		(2)	51
- Autres sociétés	94	20	(83)	(1)	40	70
Autres provisions pour risques et charges	1 942	619	(296)	(294)	33	2 004
Total des provisions pour risques et charges	16 096	1 674	(7 696)	(338)	(183)	9 553
- Dont long terme	13 838	1 213	(6 242)	(90)	(3 436)	5 283
- Dont court terme	2 258	461	(1 454)	(248)	3 253	4 270

L'analyse en résultat des dotations et des reprises de provisions non utilisées est la suivante :

(en millions d'euros)	Période close le 31 décembre 2003			
	Dotations de l'exercice	Reprises non utilisées	Autres	Total
Résultat d'exploitation	667	(171)	-	496
Eléments non opérationnels et financiers	1 007	(167)	-	840
Impact total en résultat	1 674	(338)		1 336

22.1 Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Congé de fin de carrière	3 620	3 910	4 095
Autres avantages sociaux aux retraités	156	158	149
Indemnités de départ à la retraite et autres plans	294	248	175
Total engagements de retraite et assimilés	4 070	4 316	4 419
- Dont long terme	3 226	3 569	3 773
- Dont court terme	844	747	646

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Congés de fin de carrière pour les fonctionnaires

Le coût actuariel du plan de congés de fin de carrière décrit à la note 2 et sa sensibilité au taux de succès du plan sont analysés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Données relatives au plan (en millions d'euros)			
Valeur actuarielle de l'engagement en début de période	4 318	4 611	4 823
Ecart actuariel de la période ⁽¹⁾	164	91	51
Actualisation de l'engagement	198	216	229
Versements effectués	(700)	(601)	(492)
Valeur actuarielle de l'engagement total en fin de période	3 980	4 317	4 611
Ecart actuariel non encore amorti	(360)	(407)	(516)
Dettes pour congés de fin de carrière comptabilisées	3 620	3 910	4 095
Hypothèses			
Taux de succès du plan	97 %	95 %	94 %
Taux d'actualisation	5 %	5 %	5 %
Analyse de la charge de période			
Charge d'actualisation	199	216	229
Amortissement de l'écart actuariel	211	199	210
Charge de période	410	415	439
Incidence d'une variation de taux de succès sur l'engagement actuariel au 31 décembre			
Augmentation de 1 %	85	98	27
Diminution de 1 %	(23)	(23)	(29)

(1) Les évaluations actuarielles sont revues annuellement. Le taux d'actualisation pour les années 2004 et suivantes est inchangé, le taux de succès du plan a été revu à la hausse à 97 % en 2004. Le taux de progression salariale retenu pour les années 2003 et 2002 est de 2 %.

L'incidence des révisions effectuées est prise en compte sur les résultats selon les modalités décrites au paragraphe "Plan de congés de fin de carrière" de la note 2.

Depuis l'ouverture du plan au 1^{er} septembre 1996, les versements liés aux congés de fin de carrière se sont élevés à 3 044 millions d'euros dont 700 millions d'euros en 2003.

La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit des dispositions particulières applicables aux salariés fonctionnaires de France Télécom. S'agissant de la liquidation de leur pension, la loi applique aux salariés concernés les règles en vigueur, à la date à laquelle ils entrent dans le régime du congé de fin de carrière. Ainsi, pour les fonctionnaires entrés dans ce régime avant le 1^{er} janvier 2004 et dont les droits à pension prendront effet entre cette date et le 31 décembre 2008, le calcul des droits se fera selon les règles en vigueur avant le 1^{er} janvier 2004. Pour les fonctionnaires qui entreront dans le régime du congé de fin de carrière entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006 et dont la pension prendra effet entre 2004 et 2006, le calcul des droits sera fonction des dispositions applicables l'année d'entrée dans le régime. L'augmentation du taux de succès reflète notamment l'effet de cette loi.

Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

La dette actualisée de 156 millions d'euros au 31 décembre 2003 (158 millions d'euros au 31 décembre 2002) correspondant aux avantages sociaux accordés aux retraités a été déterminée en utilisant un taux d'actualisation de 5 %.

22.2 CVG Equant

Le 2 juillet 2001, France Télécom a émis au profit des actionnaires d'Equant autres que la Fondation Sita ainsi qu'au profit de certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions et de *Restricted Share Awards* attribués par Equant avant le 19 novembre 2000, 138 446 013 certificats de valeur garantie (CVG). Chaque CVG donne à son porteur le droit de recevoir un paiement en numéraire au plus tard 7 jours de bourse après la date du troisième anniversaire de la réalisation de l'accord au 29 juin 2004, représentant la différence (si elle est négative) entre le cours moyen de l'action Equant pendant une période définie et 60 euros, dans la limite de 15 euros par CVG. L'évolution des données de marché s'est traduite par une valeur de marché des CVG depuis leur émission qui correspond à un paiement des CVG à leur échéance. En conséquence, France Télécom a constitué en 2001 une provision pour risque à hauteur du risque maximal, soit 2 077 millions d'euros.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

22.3 MobilCom

MobilCom a été mise en équivalence le 1er novembre 2000 à la suite de l'acquisition par France Télécom de 28,5 % de son capital.

Au 31 décembre 2001, le réexamen des perspectives de marché de la téléphonie mobile en Allemagne avait conduit France Télécom à déprécier par un amortissement exceptionnel l'intégralité de l'écart d'acquisition des titres MobilCom, soit 2 509 millions d'euros, à déprécier le solde de la valeur d'équivalence, soit 839 millions d'euros et à déprécier à titre de prudence divers actifs pour 544 millions d'euros (comprenant essentiellement le compte courant de France Télécom chez MobilCom).

Au 30 juin 2002, France Télécom a constaté dans les comptes une provision pour risque de 7 milliards d'euros destinée à couvrir les risques liés à l'engagement de financement du développement des activités UMTS de MobilCom, et a entièrement déprécié les avances de 290 millions d'euros accordées au cours du premier semestre 2002.

Après l'annonce du retrait de France Télécom, MobilCom a obtenu le soutien du Gouvernement fédéral allemand qui a garanti une facilité de crédit de 50 millions d'euros accordée par Kreditanstalt für Wiederaufbau à MobilCom pour lui permettre de continuer son activité.

Le Gouvernement fédéral allemand a parallèlement nommé un médiateur chargé d'élaborer, en collaboration avec les parties concernées, un plan de sauvetage de MobilCom. Compte tenu de ce soutien du Gouvernement fédéral allemand et du maintien par France Télécom de l'offre de rachat de leurs créances, les membres du syndicat bancaire créanciers de MobilCom ont successivement reporté au 14 Octobre, puis au 30 Octobre, puis finalement au 30 Novembre 2002 l'échéance de la facilité de crédit qu'ils avaient accordé à MobilCom, évitant ainsi le dépôt de bilan immédiat de MobilCom.

Dans le cadre du plan de sauvetage de MobilCom organisé à l'initiative et sous l'égide du Gouvernement fédéral allemand, France Télécom a alors engagé des discussions avec MobilCom et le médiateur qui ont abouti, le 20 Novembre 2002 à la signature du MC Settlement Agreement qui a prévu le gel des activités UMTS de MobilCom. Ce plan a par ailleurs prévu un plan de sauvetage des activités historiques de MobilCom financé par un crédit bancaire cumulé de 162 millions d'euros garanti par l'Etat fédéral d'Allemagne et l'Etat fédéré du Schleswig-Holstein.

En application du MC Settlement Agreement ainsi que des trois accords (les "Assignment and Subscription Agreements") signés le 30 novembre 2002 entre France Télécom et certains créanciers de MobilCom qui lui avaient consenti des prêts pour des facilités de crédit, à savoir : (i) les membres du syndicat bancaire de la *Senior Interim Facility* ; (ii) Ericsson Credit AB et (iii) Nokia OYJ :

- France Télécom a racheté pour leur valeur nominale les créances des membres du syndicat bancaire et des équipementiers (environ 6 milliards d'euros) et a abandonné ces créances ainsi que les avances d'actionnaires consenties à MobilCom au cours des deux années précédentes (environ un milliard d'euros), soit un total d'environ 7 milliards d'euros ;

- L'Assemblée générale de MobilCom du 27 janvier 2003 a approuvé le plan de sauvetage des activités historiques de MobilCom, le gel des activités UMTS ainsi que la renonciation de MobilCom à tout recours contre le groupe France Télécom, étant précisé que les actions MobilCom détenues par M. Gerhard Schmid et Millenium étaient déposées dans une fiducie, avec l'engagement du fiduciaire d'approuver en assemblée générale l'ensemble du plan de sauvetage ;

- L'Assemblée générale de France Télécom du 25 février 2003 a autorisé l'émission de titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom (TDIRA) réservée aux membres du Syndicat bancaire et aux équipementiers ; sur la base de cette autorisation, France Télécom a émis le 3 mars 2003 des TDIRA pour un montant de 6 072 940 500 euros dont 4 820 931 000 euros pour le Syndicat bancaire et 1 252 009 500 euros pour Nokia et Ericsson (voir note 26) ;

- M. Gerhard Schmid a renoncé à tout recours contre le groupe France Télécom (y compris Orange), et réciproquement ;

- Mobilcom a renoncé à tout recours contre le groupe France Télécom (y compris Orange), et réciproquement ;

- France Télécom s'est engagé à contribuer aux frais du gel des activités UMTS de MobilCom :

(i) en accordant à MobilCom une facilité de paiement d'un montant maximal de 248 millions d'euros (ce montant était fixé à 370 millions d'euros avant le 26 juin 2003 comme exposé ci-après) valable jusqu'au 31 décembre 2003. France Télécom a renoncé au remboursement des montants dus au titre de cette facilité de paiement ;

(ii) en indemnisant E-Plus au titre de l'arrêt de l'accord d'itinérance entre MobilCom et E-Plus pour un montant global de 210 millions d'euros (les paiements étant échelonnés jusqu'au 31 janvier 2006).

- France Télécom bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune sur les actifs UMTS de MobilCom (y compris la licence), lui permettant de recevoir 90 % du produit de la cession éventuelle de tout actif UMTS par MobilCom.

En février 2003, M. Gerhard Schmid a déposé une demande de mise en faillite personnelle et un administrateur judiciaire a été nommé par le tribunal de Flensburg. Cette procédure pourrait donner lieu à des contestations sur la validité du transfert dans une fiducie des actions MobilCom de M. Gerhard Schmid et sur sa renonciation à tout recours contre le groupe France Télécom, y compris Orange. Par ailleurs, entre le 15 mars et le 30 juin 2002, Monsieur Gerhard Schmid a tenté à cinq reprises d'exercer son option de vente à France Télécom portant sur ses 21,6 millions d'actions MobilCom dont il disposait au titre des accords d'origine avec France Télécom à un prix à déterminer à dire-d'expert, prix qui pourrait être supérieur au prix actuel de ces actions sur le marché. Si sa renonciation à agir était invalidée, M. Gerhard Schmid pourrait intenter une action pour demander le prix d'exercice de l'option de vente de ses actions ou alléguer des dommages et intérêts à l'encontre de France Télécom pour la perte de valeur de ses actions suite à la résiliation prétendument fautive par France Télécom du Cooperation Framework Agreement contenant les accords d'origine entre France

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Télécom, M. Gerhard Schmid et MobilCom. France Télécom considère que la renonciation à agir de M. Gerhard Schmid est valable et que ses éventuelles demandes, ou celles d'un administrateur judiciaire, seraient infondées.

En Février 2003, des actionnaires minoritaires de MobilCom ont également intenté en Allemagne des actions en contestation des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de MobilCom du 27 Janvier 2003 concernant l'approbation du MC Settlement Agreement et l'élection de certains membres du Conseil de surveillance. France Télécom considère que l'issue de ces actions n'aura aucun effet sur la validité du MC Settlement Agreement.

Le 12 Mai 2003, MobilCom Multimedia GmbH a conclu un accord ("Sale and Purchase Agreement on UMTS Network Assets") avec E-Plus, devenu effectif le 26 juin 2003, prévoyant la cession de ses actifs UMTS (à l'exception de sa licence). A la suite de cette cession, le plafond de la facilité de paiement accordé à MobilCom a été réduit de 370 à 248 millions d'euros. Dans le cadre de cette vente, France Télécom a donné une garantie (plafonnée à 50 millions d'euros) à E-Plus concernant les obligations financières dues éventuellement par MobilCom Multimedia GmbH à E-Plus au titre des garanties du vendeur accordées dans le Sale and Purchase Agreement on UMTS Network Assets.

Le 14 novembre 2003, M. Gerhard Schmidt a informé le Groupe France Télécom qu'il contestait la validité de sa renonciation à recours contre France Télécom (y compris Orange). France Télécom considère que les arguments de M. Gerhard Schmidt ne sont pas fondés.

La provision de 6 715 millions d'euros qui correspondait au 31 décembre 2002 à la meilleure estimation sur la base des accords cadres avec MobilCom, les banques de la Senior Interim Facility et les équipementiers du risque MobilCom pour France Télécom au vu d'une appréciation de sa position juridique face aux différentes natures de réclamations qui pourraient être formulées à son encontre, a été utilisée au cours de l'exercice 2003 à hauteur de 6 246 millions d'euros, comme suit :

- 6 073 millions d'euros au titre de l'abandon des créances MobilCom précédemment détenues par le syndicat bancaire et les équipementiers.
- 173 millions d'euros au titre de la facilité accordée à MobilCom.

Et a été reclassée au cours du premier semestre 2003 en autres dettes à hauteur de 268 millions correspondant à :

- 210 millions d'euros d'indemnisation à E-Plus au titre de l'arrêt de l'accord d'itinérance entre MobilCom et E-Plus dont 80 millions restent à payer au 31 décembre 2003.
- 58 millions d'euros au titre de la facilité accordée à MobilCom pour la fermeture des activités UMTS.

Le 10 décembre 2003, France Télécom a été informée de l'intention de la société Millenium GmbH, société contrôlée par Mme Schmid-Sindram, d'intenter, en sa qualité d'ancien actionnaire de MobilCom, devant les tribunaux de Kiel une action en dommages et intérêts. L'action serait fondée sur le droit allemand des groupes d'entreprise et mettrait en cause les relations de France Télécom avec MobilCom dans les années 2000 à 2003 au titre d'un prétendu accord de domination. Millenium GmbH soutiendrait également que France Télécom serait responsable de dommages causés à MobilCom résultant notamment de son engagement dans l'UMTS, son endettement consécutif et sa sortie brutale de l'UMTS. Millenium GmbH prétendrait avoir subi un préjudice de 40 millions d'euros.

Par ailleurs, le 15 décembre 2003 France Télécom a été informée que Mme Schmid-Sindram et M. Marek avaient également l'intention d'intenter, en leur qualité d'actionnaires de MobilCom, devant les tribunaux de Flensburg une action contre France Télécom fondée sur des faits allégués substantiellement équivalents. Les plaignants demanderaient le remboursement de leurs actions MobilCom sur la base de 200 à 335 euros par action.

22.4 Kulczyk Holding

Dans le cadre de l'acquisition de TP S.A. par France Télécom et Kulczyk Holding, France Télécom et Kulczyk Holding -et les banques finançant Kulczyk Holding- sont liés par différents engagements (voir note 28).

Kulczyk Holding dispose ainsi d'une option de vente lui permettant de vendre à France Télécom sa participation de 13,57 % entre octobre 2003 et janvier 2007, à un prix égal à son coût d'acquisition de 1,6 milliard d'euros plus les intérêts courus et moins les dividendes versés. Le montant de cet engagement représente environ 2,2 milliard d'euros au 31 décembre 2003.

En 2002, France Télécom a constitué une provision à hauteur de la différence entre le montant de l'engagement et la valeur d'usage des titres TP S.A. à recevoir, soit une provision de 571 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, la provision s'élève à 870 millions d'euros dont 299 millions d'euros ont été enregistrés en charge sur l'exercice 2003, principalement du fait de la dépréciation du zloty vis-à-vis de l'euro.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

22.5 Provisions pour restructuration

Au 31 décembre 2003, les provisions pour restructuration de 331 millions d'euros se composent essentiellement de :

(i) pour Orange :

- des frais de réorganisation à hauteur de 146 millions d'euros. Ces 146 millions d'euros comprennent essentiellement 21 millions d'euros de coûts de personnel, 57 millions d'euros d'indemnités de ruptures de contrats publicitaires et 61 millions d'euros de coûts de fermeture de sites (coûts de sortie et charges de résiliation de baux).
- des coûts liés au retrait de la Suède pour 64 millions d'euros couvrant essentiellement des engagements contractuels.

(ii) pour Equant, 51 millions d'euros couvrant notamment :

- des coûts de fermeture de sites (coûts de sortie et charges de résiliation de baux) pour 37 millions d'euros.
- des coûts de personnel pour 11 millions d'euros.

La dotation de 253 millions d'euros enregistrée au titre de l'exercice 2003 concerne principalement un complément de provision de frais de réorganisation dans le cadre de l'amélioration des performances opérationnelles d'Orange pour 58 millions d'euros et d'Equant pour 175 millions d'euros.

Le montant de reprise de provision utilisée 413 millions d'euros au titre de l'exercice 2003 concerne principalement :

- Le groupe Orange pour 102 millions d'euros ;
- TP pour 73 millions d'euros ;
- Equant pour 228 millions d'euros

22.6 Autres dettes à long terme

Au 31 décembre 2003, ce poste comprend notamment :

- des dettes envers des fournisseurs d'immobilisations pour un montant de 326 millions d'euros (325 millions au 31 décembre 2002) ;
- des produits constatés d'avance concernant Orange plc pour un montant de 122 millions d'euros (142 millions d'euros au 31 décembre 2002). Ces produits constatés d'avance concernent les produits nets consécutifs à une opération de désendettement de fait ("*In substance defeasance*") relatif à des dettes de crédit-bail (voir note 28). Ces produits nets sont rapportés au résultat de manière linéaire sur la durée des contrats de crédit-bail ;

Par ailleurs, au 31 décembre 2002, un crédit fournisseur à 287 millions d'euros avait été reclassé en court terme, compte tenu de sa date d'échéance.

NOTE 23 - PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACQUISITION D'ACTIONS

- France Télécom S.A. n'a pas consenti de plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions. Cependant, après la réalisation définitive de l'offre publique et de la procédure de retrait obligatoire, France Télécom a annoncé qu'elle proposera aux titulaires d'options de souscription d'actions Orange ainsi qu'aux détenteurs d'actions Orange obtenues par l'exercice d'options à l'issue de l'offre, de signer un contrat de liquidité, au plus tard dans un délai de trois mois suivant la date de publication de l'avis de résultat de l'offre (voir note 25). Les actions Orange couvertes par ce contrat de liquidité et acquises par les participants lors de l'exercice de leurs options d'acquisition ou de souscription d'actions Orange seront échangées contre des actions France Télécom (ou contre un montant en numéraire ou une combinaison de numéraire et d'actions, à la seule discrétion de France Télécom), sur la base d'un rapport d'échange de 11 actions France Télécom contre 25 actions Orange. Si les participants ne signent pas le contrat de liquidité, ils auront toujours la faculté d'exercer leurs options et recevront des actions Orange.
- Orange S.A., Equant NV et Wanadoo S.A. ont consenti à leurs dirigeants et salariés des plans de souscription ou d'acquisition d'actions. Les options en circulation représentent respectivement 2,39 %, 2,94 % et 2,16 % des actions de ces sociétés. Le détail des différents plans est fourni ci-après.

23.1 Plans de stock-options Orange

Les plans d'options de souscription d'actions décrits ci-après, qui ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la Société, ont été en vigueur au cours de la période close au 31 décembre 2003 et au cours des exercices 2002 et 2001 :

■ Plan de stock-options (France)

Ce plan est destiné aux salariés et mandataires sociaux de filiales d'Orange, qui sont résidents en France ou éligibles. Dans le cadre de ce plan, des options de souscription d'actions de la Société sont attribuées au personnel éligible.

■ "Sharesave Plan" (International)

Le "Sharesave Plan" (International) est destiné aux salariés et mandataires sociaux de filiales d'Orange. Dans le cadre de ce plan, les options de souscription ou d'acquisition d'actions de la Société sont attribuées au personnel éligible. Elles peuvent être exercées à condition que chaque salarié éligible ait épargné auprès d'un organisme habilité un montant mensuel fixe, ne pouvant excéder 250 livres sterling, pendant une période de trois ou cinq années. Le prix d'exercice ne peut pas être inférieur à 80 % du prix de marché de l'action à la date d'attribution de l'option.

■ Plan de stock-options (International)

Ce plan est destiné aux salariés et mandataires sociaux de filiales d'Orange, non-résidents en France, essentiellement au Royaume-Uni. Ce plan comprend six sous-plans avec des périodes d'exercice distinctes.

Dans le cadre des dispositions de ce plan permettant, dans certaines circonstances, l'accélération des dates de début d'exercice et en conséquence de l'Offre d'Echange, 19 243 156 options, dont initialement les dates de début d'exercice étaient échelonnées sur trois années, peuvent être exercées de manière anticipée, à tout moment, pendant une période de six mois commençant le 20 novembre 2003 (soit au début de la procédure de l'offre publique de retrait). Si ces options ne sont pas exercées avant le 20 mai 2004, les dates de début d'exercice prévues initialement continueront à s'appliquer.

■ Plan de stock-options (Etats-Unis)

Ce plan est destiné aux salariés et mandataires sociaux de filiales d'Orange aux Etats-Unis. Ce plan comprend deux sous-plans avec des périodes d'exercice distinctes.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les différents plans de souscription d'actions attribués par Orange S.A. à ses salariés sont récapitulés ci-après :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	111 403 926	€ 8,84
Options attribuées	20 722 609	€ 7,42
Plan de stock-options (France)	8 113 320	€ 7,43
"Sharesave Plan" (International – 3 années Royaume-Uni)	300 459	£ 4,53
"Sharesave Plan" (International – 3 années Pays-Bas)	-	-
"Sharesave Plan" (International – 5 années Royaume-Uni)	-	-
Plan de stock-options (International)	12 243 230	€ 7,43
Plan de stock-options (Etats-Unis)	65 600	€ 7,43
Options exercées	(8 555 394)	€ 7,19
Plan de stock-options (France)	-	-
"Sharesave Plan" (International – 3 années Royaume-Uni)	(73 818)	£ 4,45
"Sharesave Plan" (International – 3 années Pays-Bas)	(570)	€ 6,14
"Sharesave Plan" (International – 5 années Royaume-Uni)	(50 999)	£ 4,43
Plan de stock-options (International)	(8 194 603)	€ 7,21
Plan de stock-options (Etats-Unis)	(235 404)	€ 6,92
Options annulées, rendues, caduques	(8 516 525)	€ 8,27
Plan de stock-options (France)	(1 002 060)	€ 8,91
"Sharesave Plan" (International – 3 années Royaume-Uni)	(861 291)	£ 4,31
"Sharesave Plan" (International – 3 années Pays-Bas)	(57 733)	€ 6,14
"Sharesave Plan" (International – 5 années Royaume-Uni)	(485 332)	£ 4,43
Plan de stock-options (International)	(5 325 755)	€ 8,71
Plan de stock-options (Etats-Unis)	(784 354)	€ 8,24
Options en circulation en fin de période	115 054 616	€ 8,72

Le détail des options en circulation au 31 décembre 2003 est le suivant :

	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice (en mois)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exercibles au 31 décembre 2003
Plans de stock-options (France)	42 695 872	11	€ 8,66	413 245
Plans de stock-options (International - 3 années - Royaume-Uni)	3 393 712	17	£4,14	44 934
Plans de stock-options (International - 3 années - Pays-Bas)	173 883	27	€ 6,14	-
Plans de stock-options (International - 5 années - Royaume-Uni)	1 656 594	27	£ 4,43	22 770
Plans de stock-options (International)	65 105 784	4	€ 8,94	41 055 188
Plans de stock-options (Etats-Unis)	2 028 771	1	€ 9,54	1 807 636
Total	115 054 616	8	€ 8,72	43 343 773

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2003 représente 2,39 % des actions émises par Orange S.A. à cette date.

Par ailleurs, les filiales consolidées d'Orange, Mobistar S.A et ECMS, ont mis en place des plans d'options de souscription et d'acquisition d'actions décrits ci-après :

■ Mobistar S.A. :

Mobistar S.A. a accordé des options de souscription d'actions, sous la forme de bons de souscription d'actions ("BSA"), à certains salariés. 778 220 BSA, représentant 1,23 % du capital de Mobistar S.A. (après dilution), étaient en circulation au 31 décembre 2003 (contre 797 953 BSA au 31 décembre 2002). Le prix d'exercice d'un BSA est de 34,15 euros. 57 830 BSA expirent en juillet 2005 et le solde de 720 390 vient à expiration en juillet 2008. Les BSA ne peuvent être exercés que pendant des périodes prédéfinies d'une durée d'un mois chacune, entre janvier 2004 et juillet 2008, selon les modalités suivantes :

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- Les bénéficiaires peuvent exercer jusqu'à 50 % de leurs BSA en janvier 2004.
- Les bénéficiaires peuvent exercer jusqu'à 75 % de leurs BSA en septembre 2004.
- Tous les BSA peuvent être exercés en juillet 2005. Les BSA qui expirent en juillet 2008 peuvent également être exercés en janvier 2006, en septembre 2006, en janvier 2007, en septembre 2007 et en juillet 2008.

■ ECMS :

ECMS a accordé 479 000 options d'acquisition d'actions à ses salariés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et a acquis des actions propres afin de répondre aux obligations découlant de ce plan. Les options peuvent être exercées à partir du 20 février 2006 et jusqu'au 20 février 2010. Le prix d'exercice d'une option est de 37 livres égyptiennes.

23.2 Plans de stock-options Equant

Les plans de stock-options approuvés par le Conseil d'Administration d'Equant sont décrits ci-dessous :

Equant a initié un plan de stock-options (le "Plan d'Options") en juin 1998. Dans le cadre de ce "Plan d'Options", Equant peut attribuer des options et des "restricted share awards" à hauteur de 5 % de ses actions en circulation après l'IPO.

La première de ces attributions a été réalisée le 21 juillet 1998 pour tous les salariés éligibles, à un prix d'exercice de 27 dollars US (USD) - prix d'exercice de l'IPO -. Depuis cette date, Equant a attribué d'autres options à ses employés, y compris les directeurs et autres dirigeants. Selon les termes de ce plan d'options, le prix d'exercice des options ne peut pas être inférieur au taux moyen des actions Equant sur le New York Stock Exchange au jour de l'attribution. Cependant, concernant les salariés nouvellement embauchés, incluant les employés du groupe LNO que Sita transfère à Equant ou de toute activité qu'Equant acquiert, le prix d'exercice des options attribuées est généralement fixé pendant une période spécifique. Dans certains cas, le prix d'exercice peut être défini dans le contrat d'embauche du nouvel employé.

Dans certains pays, Equant a mis en place un plan notionnel plutôt qu'un réel plan d'attribution de stock-options. Le plan notionnel est conçu pour accorder à certains employés d'Equant l'avantage de posséder des stock-options sans transfert effectif d'options ou actions.

Le 25 mai 2001, Equant a proposé de racheter les options en circulation ("Rachat d'Options") qui avaient été attribuées dans le cadre du "Plan d'Options" jusqu'au 19 novembre 2000 inclus à un prix d'exercice supérieur ou égal à 88 USD par action en échange d'un paiement cash de 2 USD par option. Ce rachat était soumis à la finalisation de la transaction avec France Télécom, qui est intervenue le 29 juin 2001. Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, Equant a payé 1,9 million de dollars US à ses employés au titre de 947 153 options et 10 731 options notionnelles rachetées.

Le 29 juin 2001, les périodes d'exercice de toutes les options et "restricted shares" attribuées dans le cadre du "Plan d'Options" jusqu'au 19 novembre 2000 inclus, ont été réduites suite à la finalisation de l'opération avec France Télécom. A ce titre, Equant a payé 0,5 million de dollars US de charges sociales sur l'exercice 2001.

Le 27 mars 2002, Equant a attribué 25 000 "restricted shares" à un membre de la direction. Ces "awards" sont comprises dans les options et "awards" attribuées, décrites ci-dessous.

Au 31 décembre 2002, Equant a attribué des options et des "awards" à hauteur de 11 651 268 actions à des prix d'exercice compris entre 0,00 et 117,81 USD et pour des périodes d'exercice comprises entre le 21 juillet 2000 et le 23 octobre 2006.

Durant la période close au 31 décembre 2003, Equant a attribué 285 974 options à un prix moyen pondéré de 6,52 USD.

Les différents plans de souscription d'actions attribués par Equant à ses salariés sont récapitulés ci-après (y compris les "restricted share awards") :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	8 655 642	€ 20,45
Options attribuées	285 974	€ 5,16
Plan de stock-options	285 974	\$ 6,52
Options exercées	(33 340)	€ 2,88
Plan de stock-options	(33 340)	\$ 3,64
Options annulées, rendues, caduques	(293 253)	€ 16,11
Plan de stock-options	(293 253)	\$ 20,35
Options en circulation en fin de période	8 615 023	€ 16,64

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Le détail des options en circulation au 31 décembre 2003 est le suivant :

	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice (en mois)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2003
Plans de stock-options	8 615 023	32	€ 16,64	3 645 769
Total	8 615 023	32	\$ 21,02	3 645 769

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2003 représente 2,94 % des actions émises par Equant NV à cette date.

23.3 Plans de stock-options Wanadoo

Les différents plans de souscription approuvés par le Conseil d'Administration de Wanadoo en vigueur au cours de la période close au 31 décembre 2003, sont récapitulés ci-après :

■ Plan de stock-options 2000

Ce plan est destiné aux salariés et mandataires sociaux de Wanadoo et de ses filiales hors Freeserve. Il se décline en un premier plan sans condition de performance et en un deuxième plan avec conditions de performance. L'exercice des options selon le deuxième plan est soumis aux conditions de performance suivantes :

- si la croissance du cours des actions Wanadoo observée sur une période de 5 ans est inférieure à 80 % de la croissance de l'indice Eurostoxx Télécommunications sur cette même période, alors seules 50 % des options pourront être exercées
- si cette croissance est comprise entre 80 et 100 %, alors 66,66 % des options pourront être exercées
- si cette croissance est comprise entre 100 et 120 %, alors 83,3 % des options pourront être exercées
- si cette croissance est supérieure à 120 % alors 100 % des options pourront être exercées.
- les autres options de souscription d'actions peuvent être exercées 3 ans après leur date d'attribution mais ne peuvent être cédées que 4 ans après leur date d'attribution.

■ Plans de stock-options d'avril et de novembre 2001

Ces plans sont destinés aux salariés et mandataires sociaux de Wanadoo et de ses filiales hors Freeserve. Les options de souscription peuvent être exercées 3 ans après leur date d'attribution mais ne deviennent cessibles que 4 ans après leur date d'attribution. L'exercice des options attribuées aux membres du Comité de Direction du groupe Wanadoo est soumis par ailleurs aux conditions de performance suivantes :

- 15 % des options seront disponibles si l'évolution du cours de l'action Wanadoo est supérieure à celle de l'Eurostoxx Télécommunications
- 15 % des options seront disponibles si l'évolution du cours de l'action Wanadoo est supérieure ou égale à l'évolution de cinq valeurs du domaine d'activité de Wanadoo (T-Online, Lycos Europe, Tiscali, Seat, Eniro)
- 50 % des options seront disponibles si le résultat d'exploitation avant amortissement proforma de Wanadoo, à périmètre constant, est positif au 4^{ème} trimestre 2002
- 20 % des options seront disponibles sans condition.

■ Plans de stock-options de juin et novembre 2002

Ces plans sont destinés aux salariés et mandataires sociaux de Wanadoo et de ses filiales hors Freeserve. Toutes les options attribuées peuvent être exercées 3 ans après leur attribution mais ne deviennent cessibles que 4 ans après leur date d'attribution.

■ Plan de stock-options Freeserve de mars 2001

Ce plan concerne exclusivement des options de souscription attribuées aux salariés de Freeserve. Il prévoit un exercice des options selon les modalités suivantes :

- 10 % après un délai de 6 mois suivant la date d'attribution,
- 10 % après un délai de 12 mois suivant la date d'attribution,
- 40 % après un délai de 24 mois suivant la date d'attribution,
- 40 % après un délai de 36 mois suivant la date d'attribution.

■ Plan de stock-options Freeserve de novembre 2001

Ce plan concerne exclusivement des options de souscription attribuées aux salariés de Freeserve. Il se décline en deux plans.

Le premier plan concerne 583 182 options qui peuvent être exercées :

- pour 50 % après un délai de 22 mois suivant la date d'attribution,
- pour 50 % après un délai de 34 mois suivant la date d'attribution.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Le deuxième plan concerne 156 706 options qui peuvent être exercées :

- pour 50 % après un délai de 19 mois suivant la date d'attribution,
- pour 50 % après un délai de 31 mois suivant la date d'attribution.

■ Plans de stock-options Freeserve de juin et novembre 2002

Ces plans concernent exclusivement des options de souscription attribuées aux salariés de Freeserve. Ils prévoient un exercice des options de la manière suivante :

- 50 % après un délai de 24 mois suivant leur date d'attribution,
- 50 % après un délai de 36 mois suivant leur date d'attribution.

■ Plan de stock-options 2003

Ce plan est destiné aux salariés et mandataires sociaux de Wanadoo et de l'ensemble de ses filiales. Toutes les options attribuées peuvent être exercées 3 ans après leur date d'attribution mais ne deviennent cessibles que 4 ans après leur date d'attribution.

Les différents plans de souscription d'actions attribués aux salariés sont récapitulés ci-après :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation en début de période	30 412 012	€ 7,43
Options attribuées	5 400 000	€ 6,48
Plan de stock-options 2003	5 400 000	€ 6,48
Options exercées	-	-
Options annulées, rendues, caduques	(3 485 057)	€ 6,16
Plan de stock-options 2000	(68 000)	€ 19,00
Plan de stock-options Freeserve mars 2001	(1 824 234)	€ 6,12
Plan de stock-options 2001	(412 500)	€ 6,00
Plan de stock-options Freeserve novembre 2001	(252 286)	€ 6,00
Plan de stock-options 2002	(301 000)	€ 5,40
Plan de stock-options Freeserve 2002	(619 037)	€ 5,40
Plan de stock-options 2003	(8 000)	€ 6,48
Options en circulation en fin de période	32 326 955	€ 7,41

Le détail des options en circulation au 31 décembre 2003 est le suivant :

	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice (en mois)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exercibles au 31 décembre 2003
Plan de stock-options 2000	3 741 000	7	€ 19,00	-
Plan de stock-options Freeserve mars 2001	2 041 569	1	€ 6,12	1 224 941
Plan de stock-options 2001	10 654 500	16	€ 6,00	-
Plan de stock-options Freeserve novembre 2001	678 440	4	€ 6,00	339 220
Plan de stock-options 2002	8 581 000	30	€ 5,40	-
Plan de stock-options Freeserve 2002	1 238 446	12	€ 5,40	-
Plan de stock-options 2003	5 392 000	48	€ 6,48	-
Total	32 326 955	22	€ 7,41	1 564 161

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2003 représente 2,16 % des actions émises par Wanadoo S.A. à cette date.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 24 - INTERETS MINORITAIRES

La variation des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Solde en début de période	9 780	8 101	2 036
Résultat de l'exercice	522	(170)	(714)
Augmentation de capital souscrite par les actionnaires minoritaires	(52)	23	74
Variations de périmètre	(3 226)	2 747	6 802
Affectation de résultat de l'exercice précédent	(120)	(77)	(128)
Ecarts de conversion	(836)	(799)	31
Autres	(102)	(45)	-
Solde en fin de période	5 966	9 780	8 101

Au 31 décembre 2003, les intérêts minoritaires concernent principalement Orange S.A. et ses filiales pour 673 millions d'euros, TP Group pour 2 507 millions d'euros, Wanadoo pour 1 449 millions d'euros et Equant pour 965 millions d'euros. La variation des écarts de conversion correspond essentiellement à l'évolution des cours de change du zloty et de la livre sterling.

Au 31 décembre 2002, les intérêts minoritaires concernaient principalement Orange S.A. et ses filiales pour 3 463 millions d'euros, TP Group pour 2 836 millions d'euros, Wanadoo pour 1 654 millions d'euros et Equant pour 1 182 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001, les intérêts minoritaires concernaient Orange S.A. et ses filiales pour 4 204 millions d'euros, l'ensemble Equant/Global One pour 1 532 millions d'euros et Wanadoo pour 1 507 millions d'euros.

En 2003, les variations de périmètre proviennent principalement du rachat des intérêts minoritaires d'Orange, générées par l'OPE de France Télécom sur Orange (voir note 3) pour 2 962 millions d'euros.

En 2002, les variations de périmètre provenaient principalement des intérêts minoritaires générés par la consolidation par intégration globale de TP Group pour 3 011 millions d'euros (voir note 3), du rachat d'environ 2 % des minoritaires d'Orange S.A. suite à l'exercice de l'option de vente par E.On à hauteur de (539) millions d'euros (voir note 3) et de la dilution de France Télécom dans Wanadoo suite à l'acquisition d'eresMas pour 220 millions d'euros (voir note 3).

En 2001, les variations de périmètre provenaient principalement de la mise en Bourse d'environ 13 % du capital d'Orange, des opérations Equant/Global One, des effets de dilution dans Wanadoo lors des acquisitions de Freeserve et Indice Multimedia (voir note 3) et de la mise en équivalence de Nortel / Telecom Argentina.

NOTE 25 - CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2003, le capital social de France Télécom s'élève à 9 609 267 312 euros, divisé en 2 402 316 828 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Au cours de la période close le 31 décembre 2003, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 1 955 369 526 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 2 186 414 015 actions. La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 autorise le transfert du secteur public au secteur privé de la participation de l'Etat dans France Télécom en supprimant l'obligation de détention directe ou indirecte par l'Etat de plus de la moitié du capital social et en ajoutant France Télécom à la liste des sociétés privatisables annexée à la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993. Au 31 décembre 2003, l'Etat détient directement et indirectement à travers l'ERAP 54,53 % du capital de France Télécom.

Evolution du capital

Le Conseil d'Administration de France Télécom dispose, en vertu des délégations consenties par l'Assemblée Générale mixte du 25 février 2003, de l'autorisation pour une durée de vingt six mois de procéder à l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à de telles actions, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 30 milliards d'euros.

Au cours de l'exercice 2003, outre l'émission des TDIRA (voir note 26), cette autorisation a été utilisée comme suit :

- France Télécom a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 1 037 205 725 actions de 4 euros de nominal, (portant le nombre d'actions émises à 2 224 364 449 actions, et le capital social à 8 897 457 796 euros). Cette augmentation de capital a été réalisée par l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à raison d'un BSA par action détenue et la détention de 20 BSA donnant le droit de souscrire à 19 actions au prix unitaire de 14,50 euros. France Télécom ayant annoncé que les BSA attribués aux 95 363 219 actions d'autocontrôle ne seraient pas exercés ni revendus, 1 091 795 500 BSA ont été exercés (5 BSA n'ont pu être exercés en raison de la quotité d'échange retenue). France Télécom a conclu un contrat de garantie avec un syndicat de banques aux termes duquel le syndicat s'engageait à acquérir et exercer l'ensemble des BSA non exercés. A l'issue de la période de souscription, les actions ainsi émises ont été replacées sur le marché dans le cadre d'un placement avec construction d'un livre

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

d'ordre et la différence entre le prix de placement et le prix de souscription, soit 4,275 euros par BSA, a été versé aux cédants des BSA. Le montant brut de l'augmentation de capital a été de 15 039 millions d'euros. Compte tenu des frais d'émission et des commissions bancaires (200 millions d'euros), le produit net de l'augmentation de capital a été de 14 839 millions d'euros.

- Au cours du premier semestre 2003, le Conseil d'Administration du 25 février 2003 a décidé de procéder à l'annulation de 3 millions d'actions auto-détenues (pour un montant de 312 millions d'euros) préalablement à l'émission des TDIRA autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 février 2003.
- Au cours du mois de juin 2003, France Télécom a offert à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur était réservée. Par acte en date du 28 juillet 2003, le Président a constaté qu'à l'issue de la période de souscription, le nombre d'actions en numéraire dont la souscription a été demandée s'est élevée à 5 596 476, auquel s'ajoute un nombre de 1 754 152 actions attribuées gratuitement aux souscripteurs, soit un nombre total de 7 350 628 actions nouvelles, correspondant à un montant de 87 millions d'euros.
- Le 17 octobre 2003, France Télécom a procédé à une augmentation de capital de 170 600 523 actions de 4 euros de nominal portant le nombre d'actions émises à 2 402 315 600 actions, et le capital social à 9 609 262 400 euros afin de rémunérer l'acquisition d'actions Orange dans le cadre d'une Offre Publique d'Echange (voir note 3), en complément de la remise de 95 363 219 actions propres (voir infra). Sur la base du cours de l'action France Télécom le 16 octobre 2003 (21,25 euros) lors de la publication de l'avis du Conseil des Marchés Financiers constatant la clôture de l'Offre, le montant brut de l'augmentation de capital a été de 3 625 millions d'euros. Les frais d'émission et des commissions bancaires décaissés s'élèvent à 32 millions d'euros.
- Au 31 décembre 2003, le montant du capital tient compte de la création de 1 228 actions suite à la conversion, au cours de l'exercice 2003, de 101 obligations convertibles en actions France Télécom sur la base d'un ratio de 12,17 actions pour 1 obligation. Ces obligations d'une valeur nominale de 800,05 euros ont été émises au pair en novembre 1998. Au 31 décembre 2003, 2 536 878 obligations restaient en circulation. Elles sont venues à échéance le 1^{er} janvier 2004. Leurs porteurs ont la faculté d'en obtenir le remboursement depuis le 2 janvier 2004.

Au cours de l'exercice 2002, France Télécom a procédé à :

- une augmentation de capital par l'émission de 33 687 956 actions nouvelles au nominal de 4 euros chacune pour un montant de 134,8 millions d'euros, dans le cadre du versement partiel du dividende 2001 en actions dont 98 677 actions nouvelles au titre de la soulte versée par les actionnaires. La prime d'émission attachée à chaque action s'est élevée à 15,7 euros, soit un montant total de 527,6 millions d'euros.
- une augmentation de capital réservée aux salariés par l'émission de 2 298 125 actions au prix de 22,85 euros, auxquelles s'ajoute un nombre de 2 381 416 actions attribuées gratuitement aux souscripteurs, soit un nombre total de 4 679 541 actions nouvelles au nominal de 4 euros pour un montant de 18,7 millions d'euros. La prime d'émission s'est élevée à 33,8 millions d'euros après prélèvement de l'abondement et de la décote liés aux actions attribuées gratuitement aux souscripteurs.
- dans le cadre de la même opération, au rachat de 2 160 593 actions au Fonds Commun de Placement d'Entreprise à un prix égal au prix de souscription des actions nouvelles fixé à 22,85 euros, puis à l'annulation de 2 040 716 actions. La réduction correspondante du capital social et de la prime d'émission s'est élevée à 8,1 millions d'euros et 38,5 millions d'euros.

En 2001, France Télécom n'a enregistré aucune opération sur son capital social.

Instruments dilutifs

	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002 Comparable	31 décembre 2002 Publié
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	1 955 369 526	1 237 922 590	1 085 071 591
Obligations convertibles (voir note 16)	85 803 753	84 275 665	73 869 829
"TDIRA" (voir note 26)	141 786 988	0	0
Contrat de liquidité	3 453 748	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	2 186 414 015	1 322 198 255	1 158 941 420

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent les emprunts échangeables en actions France Télécom émis en 1998 et 2001 (voir note 17), les titres à durée indéterminée remboursables en action France Télécom ("TDIRA") émis en mars 2003 (voir note 26) et certaines options de souscription d'actions d'Orange (voir conditions infra). Les nombres moyens pondérés d'actions en circulation au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002, ont été ajustés pour tenir compte des modalités des augmentations de capital effectuées sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2003 à un cours inférieur au cours de marché, et ce afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés dans les états financiers.

France Télécom a annoncé qu'à l'issue de l'Offre Publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions Orange, elle proposera aux titulaires d'options de souscription d'actions Orange ainsi qu'aux détenteurs d'actions Orange obtenues par l'exercice

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

d'options à l'issue de l'offre, de signer un contrat de liquidité au plus tard dans un délai de trois mois suivant la date de publication de l'avis de résultat de l'offre.

Les actions Orange objet du contrat de liquidité seraient transférées automatiquement à France Télécom soit lors de l'exercice par le détenteur d'options des options correspondantes, soit à la fin de la période d'indisponibilité pour les options déjà exercées.

Les signataires s'engageraient à ne pas exercer leurs options avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale et sociale éventuellement applicable et plus généralement à ne pas transférer ou convertir au porteur des actions Orange résultant de l'exercice de leurs options dans des conditions de nature à occasionner des charges sociales ou fiscales pour Orange ou l'une de ses filiales.

Les actions seront échangées sur la base du ratio d'échange employé dans l'OPES, soit 11 actions France Télécom pour 25 actions Orange, ajusté, le cas échéant, en fonction des changements survenus dans le capital ou les capitaux propres de France Télécom décrits dans le contrat de liquidité, conformément aux pratiques habituelles et dans le respect des dispositions applicables.

En application des règles comptables, les options de souscription d'actions Orange bénéficiant du contrat de liquidité doivent être traitées comme des options d'achat ou de souscription d'actions France Télécom et être considérées comme instrument dilutif à compter de la date de clôture de l'offre publique d'échange sur les actions Orange, soit le 7 octobre 2003, dès lors que leur prix d'exercice multiplié par 25/11^e n'excède pas le cours de bourse de France Télécom au 31 décembre 2003.

En contrepartie des actions Orange, France Télécom pourra choisir de remettre, (i) des actions France Télécom nouvelles ou existantes, (ii) un montant en numéraire égal à la contre-valeur du nombre d'actions France Télécom correspondant au rapport d'échange telle que cette contre-valeur sera déterminée par référence à une moyenne de cours de bourse de l'action France Télécom sur 20 jours de bourse calculée sur une période précédant la mise en œuvre du transfert des actions Orange, conformément au contrat de liquidité, ou (iii) une combinaison d'actions et de numéraire.

France Télécom se réserve la possibilité de ne pas proposer le contrat de liquidité dans les pays où sa mise en place serait de nature à remettre en cause les avantages fiscaux et sociaux attachés aux plans existants ou pourrait entraîner, au titre des règles relatives à l'appel public à l'épargne ou de toutes règles similaires, des charges ou obstacles réglementaires significatifs pour Orange ou France Télécom qui examinera l'opportunité de la mise en place d'un mécanisme similaire au bénéfice de ceux qui n'auraient pu, de ce fait, bénéficier du contrat de liquidité.

Actions propres

En vertu de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2002, le Conseil d'Administration de France Télécom a l'autorisation d'acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société. Cette autorisation a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2003 pour une durée de 18 mois. L'Assemblée Générale des actionnaires de France Télécom du 6 octobre 2003 a procédé à la modification du prix minimum de vente du programme de rachat d'actions.

Au cours de l'exercice 2003 :

- France Télécom a remis 95 363 219 actions d'autocontrôle en rémunération d'actions Orange acquises dans le cadre d'une Offre Publique d'Echange (voir note 3) en complément de 170 600 523 actions nouvelles (voir supra). Cette opération s'est traduite par une augmentation brute des capitaux propres de 9 665 millions d'euros diminués d'une moins value de 5 675 millions d'euros nette d'un effet d'impôt de 1 963 millions d'euros, soit une augmentation nette des capitaux propres consolidés de 3 990 millions d'euros. A l'issue de cette opération, France Télécom ne détient plus aucune action propre.

Au cours de l'exercice 2002 :

- Les acquisitions d'actions propres ont porté sur un total de 51,9 millions d'actions à un prix moyen de 96,79 euros. Elles résultent du rachat le 25 mars 2002 de 49,74 millions d'actions représentant le solde des actions détenues par Vodafone pour un montant de 4,973 milliards d'euros et du rachat le 31 juillet 2002, effectué dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (voir supra), de 2,16 millions d'actions au Fonds Commun de Placement d'Entreprise pour un montant de 49,4 millions d'euros ;
- A la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés et du rachat de 2,16 millions d'actions (voir supra), le Conseil d'Administration du 12 septembre 2002 a procédé à l'annulation de 2 040 716 actions ;
- Aucune cession d'actions propres n'est intervenue ;
- Les options d'achat et de vente échangées entre France Télécom et Deutsche Telekom, qui portaient sur 20,5 millions d'actions France Télécom, ont été annulées en juin 2002 à la demande de Deutsche Telekom, ces actions ayant été cédées directement sur le marché ;
- Après ces opérations, France Télécom n'a plus d'engagement hors bilan liés aux actions propres.

Au cours de l'exercice 2001 :

- Les acquisitions d'actions ont porté sur un total de 64,6 millions d'actions à un prix moyen de 103,37 euros et résultaient principalement de deux rachats, portant sur 64,1 millions d'actions, effectués en mars 2001 à Vodafone pour un montant de 6,65 milliards d'euros.
- Les cessions d'actions ont porté sur 31,5 millions d'actions à un prix moyen de 56,71 euros, dont la remise de 30,9 millions d'actions à la Fondation SITA pour l'acquisition d'Equant (voir note 3). Les résultats de cession ont été portés en diminution des réserves consolidées pour un montant de 1 271 millions d'euros, net d'un effet d'impôt (778 millions d'euros).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2002. Le dividende total distribué au titre de l'exercice 2001 s'élève à 1 056 millions d'euros dont 660 millions d'euros distribués en actions (voir supra). Le paiement du dividende en numéraire a été effectué le 8 juillet 2002.

Autres mouvements de capitaux propres

Au cours de la période close au 31 décembre 2003, les autres mouvements de capitaux propres se montent à (170) millions d'euros. Ils comprennent notamment pour (39) millions d'euros l'effet du changement de méthode sur les annuaires électroniques (voir note 2)

A fin décembre 2002, les autres mouvements de capitaux propres de (780) millions d'euros correspondaient principalement à :

- (320) millions d'euros de dépréciation de l'écart de réévaluation de Wind Infostrada antérieurement constaté par les capitaux propres (voir note 11) ;
- (243) millions d'euros de quote-part de réévaluation des actifs et passifs de TP à leur juste valeur au 1^{er} avril 2002, effectuée sur le premier lot d'actions TP (voir note 3) ;
- (198) millions d'euros correspondant à l'impôt lié aux dividendes distribués (voir note 7).

Variation de change

Au 31 décembre 2003, la variation de change de (3 614) millions d'euros est principalement constituée de : Orange PCS pour (2 002) millions d'euros ; TP S.A. pour (558) millions d'euros et le sous-groupe Equant pour (249) millions d'euros.

Au titre de cette variation de change de (3 614) millions d'euros, (2 142) millions d'euros concernent les écarts d'acquisition, dont Orange PCS pour (1 471) millions d'euros, TP S.A. pour (310) millions d'euros et Equant pour (109) millions d'euros.

Capitaux propres dans les comptes individuels de France Télécom S.A.

Au 31 décembre 2003, les capitaux propres dans les comptes individuels de France Télécom S.A. s'élèvent à 23,8 milliards d'euros compte tenu d'une perte au 31 décembre 2003 de 3,1 milliards d'euros.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 27 mai 2003 a décidé l'affectation sur la prime d'émission à hauteur de (22 776) millions d'euros du résultat social 2002.

NOTE 26 - FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILES

En application des *Assignment and Subscription Agreements*, l'Assemblée Générale mixte du 25 février 2003, a autorisé le Conseil d'administration à émettre des titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom ("TDIRA") réservés aux membres du syndicat bancaire et aux équipementiers créanciers de MobilCom (voir note 22.3).

Le 3 mars 2003, France Télécom a procédé à l'émission de 430 705 TDIRA d'une valeur nominale unitaire de 14 100 euros pour un montant global de 6 072 940 500 euros dont 4 820 931 000 euros pour le syndicat de banques et 1 252 009 500 euros pour Nokia et Ericsson.

Les TDIRA portaient intérêt à un taux initial de 7 % à compter de leur date d'émission et jusqu'au 31 décembre 2009 inclus et de Euribor + 3 % ensuite. Ces deux taux pouvaient être abaissés à 6,5 % et Euribor 3 mois + 2,5 % si, entre autres conditions, la notation de France Télécom atteignait Baa1 et BBB+ selon les classements respectifs de Moody's et Standard & Poor's. France Télécom peut repousser le paiement d'un coupon donné tant que son assemblée générale n'a pas voté de distribution de dividendes ou son Conseil d'administration distribué un acompte sur dividende au cours des 12 mois précédant la date de paiement de ce coupon. Ces intérêts différés portent intérêt à Euribor 12 mois tant qu'ils ne sont pas payés. Ils doivent être versés dans leur intégralité et avec intérêts à la date de paiement de coupon suivant toute décision de distribution d'un dividende ou acompte sur dividende et avant remboursement des titres. Les intérêts sont comptabilisés annuellement au compte de résultat. Les intérêts connus et/ou capitalisés dont le paiement est reporté figurent au passif en dehors de la rubrique "Fonds non remboursables et assimilés".

L'Assemblée Générale de France Télécom réunie le 27 mai 2003 a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2002 et France Télécom a décidé d'utiliser sa faculté de report de paiement des intérêts dus au titre de l'exercice 2003. Le montant des intérêts différés s'élève à 253 millions d'euros à fin décembre 2003.

Les TDIRA sont remboursables en actions nouvelles de France Télécom, (à tout moment à l'initiative des porteurs, ou à l'initiative de France Télécom, à partir du 3 mars 2010 si la moyenne des cours de clôture pendant 20 jours de bourse consécutifs, choisis parmi 40 jours de bourse pendant lesquels l'action est cotée, est supérieure à 125 % du prix de remboursement) à raison d'une parité de 351,6720 actions par TDIRA de 14 100 euros de nominal (la parité initiale de 300 actions par TDIRA a été ajustée en avril 2003 pour tenir compte de l'augmentation de capital intervenue ce même mois). Ce taux sera ajusté pour préserver les droits des porteurs de titres, conformément à la loi. Par ailleurs durant les sept premières années, le taux de remboursement des TDIRA attribués au syndicat de banques sera ajusté pour neutraliser les distributions de dividendes, si ces distributions n'ont pas déjà été prises en compte dans le cadre d'un autre ajustement.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Les TDIRA ont été admis à la cotation au Premier Marché (compartiment international) de Euronext Paris et ont fait l'objet d'une note visée avec avertissement par la Commission des opérations de bourse le 24 février 2003 sous le n°03-092. Les souscripteurs initiaux se sont engagés à ne pas céder leurs titres pendant une période qui s'achèvera 6 mois après une éventuelle augmentation de capital de France Télécom par appel à l'épargne publique et, en tout état de cause, au plus tard le 30 juin 2004.

Le 25 août 2003 France Télécom et les porteurs de TDIRA ont décidé de modifier les conditions de rémunération des TDIRA afin de les rapprocher des conditions de marché suite à la détente des spreads de taux d'intérêt appliqués à France Télécom depuis son augmentation de capital. A la suite de cette modification, les TDIRA portent désormais intérêt à un taux de 5,75 % à compter de leur date d'émission et jusqu'au 31 décembre 2009 inclus (au lieu de 7 % dans les conditions initiales de rémunération) et de Euribor +3 % ensuite (inchangé par rapport aux conditions initiales de rémunération décrites ci-dessus). Ces deux taux pourront être abaissés à 5,25 % (au lieu de 6,5 % dans les conditions initiales de rémunération) et Euribor 3 mois +2,5 % ensuite (inchangé par rapport aux conditions initiales de rémunération décrites ci-dessus) si, entre autres conditions, la notation de France Télécom atteint Baa1 et BBB+ selon les classements respectifs de Moody's et Standard & Poor's. L'ensemble de ces modifications a donné lieu au paiement par France Télécom d'une soulte de 438 millions d'euros, comptabilisée en résultat non opérationnel sur le second semestre 2003.

Outre la modification des conditions de rémunération des TDIRA, le terme de l'engagement pris par les souscripteurs initiaux des TDIRA de ne pas céder leurs titres sur le marché a été reporté du 15 octobre 2003 (terme initialement prévu) au 30 Juin 2004.

Au cours du second semestre 2003, France Télécom a procédé au rachat de 56 297 TDIRA. 54 524 TDIRA ont été rachetés aux porteurs de la "Tranche Banques" pour un prix moyen équivalent à 99,24 % du nominal hors intérêts courus. 1 773 TDIRA ont été rachetés auprès des porteurs de la "Tranche Equipementiers" pour un prix moyen équivalent à 99,19 % du nominal hors intérêts courus.

La somme décaissée au titre du montant nominal des TDIRA rachetés est de 794 millions d'euros et le produit au compte de résultat est de 7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2003, il reste en Fonds non remboursables et assimilés des TDIRA représentant un montant de 5 279 millions euros.

NOTE 27 - TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES

Les prestations de communication fournies aux services de l'Etat, qui figurent parmi les clients les plus importants de France Télécom, et aux collectivités territoriales, sont rendues à des conditions courantes. Suite à la séparation de France Télécom et de La Poste en 1987, un certain nombre d'opérations, ayant trait principalement au personnel et aux biens immobiliers détenus en commun, se sont poursuivies.

Les transactions et les soldes bilantiels avec les entreprises liées, s'inscrivant dans le cadre de l'exploitation courante, sont résumés ci-dessous :

Créances sur les entreprises liées

(en millions d'euros)

Entreprise liée	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
La Poste	56	47	50
Organismes satellitaires ⁽¹⁾	-	128	92
Sprint ⁽²⁾	-	-	20
Thomson ⁽³⁾	26	-	-
Tower Participations SAS	4	-	-

Dettes envers les entreprises liées

(en millions d'euros)

Entreprise liée	Période close le		
	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
AXA ⁽³⁾	21	-	-
La Poste	28	36	30
Organismes satellitaires ⁽¹⁾	-	140	147
Sprint ⁽²⁾	-	-	10
Thomson ⁽³⁾	7	-	-
Tower Participations SAS	18	-	-

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Transactions significatives avec des entreprises liées

(en millions d'euros)

Période close le

Entreprise liée	Nature de la transaction	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
AXA ⁽³⁾	Charges	(29)	-	-
	Produits	5	-	-
La Poste	Services gérés en commun	56	42	71
Organismes satellitaires ⁽¹⁾	Charges	-	(120)	(248)
	Produits	-	20	50
Sprint ⁽²⁾	Charges	-	-	(7)
	Produits	-	-	38
Thomson ⁽³⁾	Charges	(13)	-	-
	Produits	22	-	-
Tower Participations SAS	Charges	(55)	-	-
	Produits	23	-	-

(1) A compter de 2003, les organismes satellitaires (Eutelsat, Inmarsat et Intelsat) ne sont plus considérés comme des entreprises liées.

(2) A compter de 2002, Sprint n'est plus considérée comme une entreprise liée.

(3) A compter de 2003, les entreprises liées comprennent les sociétés dans lesquelles le Président du Conseil d'Administration de France Télécom est membre du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance ou du Comité Exécutif. Les montants présentés en regard de ces entreprises sont des estimations.

Par ailleurs, en 2002, des accords particuliers étaient intervenus avec MobilCom dans le cadre du gel de ses activités LIMTS (voir note 22), NTL dans le cadre de son plan de restructuration (voir note 12) et la Caisse des Dépôts dans le cadre de la cession de TDF (voir note 3).

NOTE 28 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS-BILAN

28.1 Obligations contractuelles

28.1.1 Obligations contractuelles reflétées au bilan

(en millions d'euros)	Note	Paiements dus par échéance au 31 décembre 2003				
		Total	Avant fin décembre 2004	Entre janvier 2005 et décembre 2006	Entre janvier 2007 et décembre 2008	A partir de janvier 2009
Dettes financières à court terme	16	1 616	1 616	-	-	-
Dettes financières à long terme	16	47 827	9 057	12 613	8 116	18 041
- dont lignes de crédit TP S.A. utilisées ⁽¹⁾	18	1 030	229	403	140	258
- dont lignes de crédit Orange utilisées ⁽²⁾	18	736	471	166	54	45
- dont obligations convertibles échangeables et remboursables en actions ⁽³⁾	17	6 838	3 553	3 285	-	-
- dont crédit-bail	Cf infra	355	46	47	81	181
CVG Equant ⁽⁴⁾	22	2 077	2 077	-	-	-
Congés de fin de carrière	22	4 570	803	1 806	1 279	682
Total		56 090	13 553	14 419	9 395	18 723

(1) Montant avant swap : 1 065 millions d'euros.

(2) Montant avant swap : 736 millions d'euros.

(3) Montants maximaux hors hypothèse de conversion ou d'échange.

(4) Dans le cadre de l'acquisition d'Equant en 2001, France Télécom a émis des CVG au profit de certains bénéficiaires. Cet engagement fait l'objet depuis décembre 2001 d'une provision à hauteur du risque maximal (voir note 22).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

28.1.2 Obligations contractuelles hors bilan

Ce tableau synthétise les obligations contractuelles hors bilan à l'exception des obligations complexes décrites en note 28.2 et des engagements relatifs aux actifs décrits en note 28.3.

(en millions d'euros)	Note	Paiements dus par échéance au 31 décembre 2003				
		Total	Avant fin décembre 2004	Entre janvier 2005 et décembre 2006	Entre janvier 2007 et décembre 2008	A partir de janvier 2009
Engagements de locations simples	Cf infra	6 766	1 036	1 878	1 730	2 122
Engagements d'achats ⁽¹⁾						
- d'investissements vis-à-vis du Trésor Polonais (TP Group)	Cf infra	2 626	757	1 344	525	-
- d'actifs immobilisés	Cf infra	826	792	27	-	7
- d'autres biens et services	Cf infra	3 525	1 644	751	446	684
Engagements liés à l'accord sur la mobilité vers les Fonctions Publiques	Cf infra	76	38	38	-	-
Total		13 819	4 267	4 038	2 701	2 813

(1) Les engagements hors bilan liés à des titres de participation ne sont pas inclus dans ce tableau (voir infra note 28.2.1).

■ Engagements relatifs aux locations

Le tableau ci-dessous indique, au 31 décembre 2003, les loyers futurs minimaux pour les contrats de location non résiliables :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2003	
	Crédit-bail ^{(1),(2)}	Locations simples ⁽³⁾
2004	57	1 036
2005	34	958
2006	32	920
2007	68	852
2008	28	878
2009 et au-delà	206	2 122
Total des loyers futurs minimaux	425	6 766
Moins part des intérêts	(70)	-
Valeur actuelle nette des engagements minimum	355	6 766

(1) Inclus dans la dette commentée en note 16.

(2) Non inclus les loyers correspondant aux contrats de crédit-bail souscrits dans le cadre des opérations dites *in substance defeasance* d'Orange (voir infra, § 28.3.1).

(3) Loyers à caractère de frais généraux (terrains, bâtiments, matériels, véhicules et autres biens), y compris les loyers relatifs aux contrats conclus à la suite des plans de cession d'une partie du parc immobilier (voir infra).

Dans le cadre des cessions d'une partie de ses immeubles, intervenues en 2001, 2002 et 2003 (voir note 10), France Télécom s'est engagée à reprendre en location simple via des baux commerciaux les immeubles concernés à l'exclusion de certains biens libérés à court terme. La Direction estime que ces contrats seront ou ne seront pas renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation. La charge de loyer relative aux immeubles cédés dans le cadre de ces plans de cession s'élève sur l'exercice 2003 à 290 millions d'euros.

La charge totale de loyers enregistrée au compte de résultat pour l'exercice 2003 au titre des locations simples s'est élevée à 1 211 millions d'euros (contre 1 096 millions d'euros au 31 décembre 2002).

■ Engagements contractés dans le cadre de la construction et de l'exploitation de réseaux

Dans le cadre de l'attribution de licences, de contrats de concession ou d'acquisitions d'entreprises, France Télécom peut être soumis à des obligations, non reprises dans le tableau ci-dessus, en matière de couverture du réseau, nombre d'abonnés, qualité du trafic et tarifs, qui lui sont imposées par les autorités administratives ou de régulation. Le respect de ces obligations requiert des dépenses d'investissements significatives au cours des années futures dans le cadre de la construction de ses réseaux dans les pays où une licence lui a été attribuée. Le manquement au respect de ces obligations pourrait donner lieu à des amendes ou autres sanctions

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

pouvant aller jusqu'au retrait des licences. La Direction estime que France Télécom a la capacité de remplir ces obligations envers les autorités administratives ou de régulation.

Par ailleurs, dans certains cas exceptionnels, France Télécom s'est engagé à réaliser ou à voter en faveur de programmes d'investissement chiffrés. En particulier :

- dans le cadre de l'acquisition par le consortium France Télécom/Kulczyk Holding de TP Group (voir note 3), France Télécom s'est engagé vis à vis du Trésor Polonais à voter en faveur d'un programme d'investissement pluriannuel entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2003, le montant restant à investir par TP Group au titre de ce programme est de 2 626 millions d'euros (contre 4 066 millions au 31 décembre 2002).
- France Télécom (par l'intermédiaire de sa filiale FCR Vietnam) s'est engagée en 1997 auprès de VNPT, l'opérateur vietnamien de téléphonie fixe, à assurer la fourniture et l'installation de nouvelles lignes téléphoniques à Ho-Chi-Minh Ville. Le montant de l'investissement financier prévu initialement était de 467 millions de dollars US à réaliser sur une durée estimée de 7 ans. Toutefois, compte tenu du niveau de la demande de nouvelles lignes et du taux d'occupation minimum de 80 % des équipements, l'investissement total ne devrait pas excéder 178 millions de dollars US, et compte tenu des investissements déjà réalisés, le montant résiduel de l'engagement devrait être de l'ordre de 84 millions de dollars US au 31 décembre 2003.
- le 15 juillet 2003, Orange et les deux autres opérateurs de téléphonie mobile en France se sont engagés, à travers une Convention Nationale signée avec le Gouvernement français sur la couverture des zones dites "blanches", à couvrir environ 3 100 communes, représentant un déploiement sur environ 2 250 sites. Dans le cadre d'une première phase de déploiement sur environ 1 250 sites qui doit être réalisée avant fin 2004, les dépenses d'investissements estimées pour chacun des trois opérateurs devraient être de l'ordre de 34 millions d'euros compte tenu de la prise en charge d'une partie des coûts par l'Etat français. Les termes et conditions économiques de la seconde phase de déploiement sur environ 1 000 sites complémentaires entre 2005 et 2006 seront décidés au cours du premier semestre 2004.

■ Engagements relatifs aux achats et locations d'équipements de réseau, de terminaux et de liaisons de télécommunications

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, France Télécom conclut des contrats d'achats auprès des fabricants d'équipements de réseau, des contrats d'approvisionnement auprès de fournisseurs de terminaux et autres équipements ainsi que différents contrats avec des opérateurs de liaisons de télécommunications. Ces achats peuvent faire l'objet de contrats pluriannuels. Les engagements les plus significatifs au 31 décembre 2003 concernent :

- la location de capacités de transmission par satellites pour un montant global de 1 103 millions d'euros ; l'échéance de ces engagements s'échelonne jusqu'en 2015 selon les contrats.
- la location par Equant de circuits pour un montant de 439 millions d'euros.
- la maintenance de câbles sous-marins sur lesquels France Télécom dispose de droits de co-propriété ou d'usage, pour un montant global estimé à 308 millions d'euros.
- l'externalisation de certains services clientèle d'Orange en France pour un montant de 104 millions d'euros.
- des achats d'équipements de téléphonie mobile (portables) par Orange à hauteur de 381 millions d'euros.
- des achats d'équipements liés au déploiement des réseaux UMTS d'Orange en France et au Royaume-Uni pour un montant de 130 millions d'euros.

Les risques financiers associés aux locations trouvent leur contrepartie dans le chiffre d'affaires réalisé avec des clients et les engagements d'achats reflètent les besoins anticipés de France Télécom. La Direction de France Télécom considère que ces engagements ne présentent pas de risque significatif.

■ Engagements liés à l'accord sur la mobilité vers les Fonctions Publiques

Le 5 juin 2003, France Télécom a signé avec les organisations syndicales un accord de groupe pour l'emploi et la gestion prévisionnelle des compétences. Cet accord comprend des dispositions applicables à tout départ effectif intervenu avant le 31 décembre 2005 dans le cadre de la mobilité, sur la base du volontariat, des fonctionnaires vers les fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière. Il prévoit, en accompagnement de la mobilité, la prise en charge par France Télécom (i) du coût de formations (examen au cas par cas), (ii) d'une indemnité -versée lors du détachement- destinée à compenser le différentiel sur deux ans entre la rémunération totale perçue à France Télécom et celle perçue dans l'emploi d'accueil quand celle-ci est inférieure (cette indemnité est plafonnée à 60 % du salaire global de base annuel antérieur) et (iii) d'une prime -payée lors de l'intégration à la fonction publique d'accueil- équivalente à quatre mois de rémunération. Un dispositif similaire est prévu pour les salariés de droit privé qui rejoindrait la sphère publique.

Par ailleurs, les personnels optant pour une mobilité bénéficient des dispositions décidées par le gouvernement français dans le décret n° 2003-1038 du 30 octobre 2003 relatif aux modalités particulières de détachement des fonctionnaires de France Télécom dans les corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics. Ce décret dispose que les fonctionnaires de France Télécom peuvent être détachés sur leur demande dans tous les corps de fonctionnaires de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics, sans que puisse être opposée à l'un de ces fonctionnaires aucune des dispositions figurant dans les statuts particuliers régissant ces corps et subordonnant à des conditions spécifiques l'accueil des fonctionnaires en détachement. Ce décret permet également aux fonctionnaires détachés de concourir pour les promotions de grade, de classe et d'échelon de leur corps d'accueil avec leur ancienneté dans leur corps et grade d'origine de France Télécom. Il dispose aussi que l'accueil en détachement d'un fonctionnaire France Télécom n'est pas pris en compte

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

pour la détermination du nombre de vacances d'emplois permettant l'élaboration du tableau d'avancement conduisant à la promotion dans ce grade.

Enfin l'article 29.3 de la loi du 2 juillet 1990 créé par la loi 2003-1365 du 31 décembre 2003 dispose que les fonctionnaires de France Télécom peuvent être intégrés sur leur demande, jusqu'au 31 décembre 2009, dans un des corps ou cadre d'emplois de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière. Cette intégration est subordonnée à une période de stage probatoire suivie d'une période de détachement spécifique. Elle s'effectue, en fonction des qualifications des fonctionnaires, nonobstant les règles relatives au recrutement des corps ou cadres d'emplois d'accueil, à l'exception de celles subordonnant l'exercice des fonctions correspondantes à la détention d'un titre ou diplôme spécifique. Si l'indice obtenu par le fonctionnaire dans le corps d'accueil est inférieur à celui détenu dans le corps d'origine, une indemnité compensatrice forfaitaire lui est versée par France Télécom. Dans ce cas, le fonctionnaire de France Télécom peut, au moment de son intégration, demander à cotiser pour la retraite sur la base du traitement soumis à retenue pour pension qu'il détenait dans son corps d'origine. Cette option est irrévocable. Elle entraîne la liquidation de la pension sur la base de ce même traitement lorsqu'il est supérieur à celui mentionné au premier alinéa du I de l'article L15 du Code des pensions civiles et militaires de retraite. Les administrations ou organismes d'accueil bénéficient également de mesures financières et d'accompagnement à la charge de France Télécom. Les conditions d'application de ces dispositions seront fixées par décrets en Conseil d'Etat.

Les effets de l'accord de groupe et les dispositions de la loi du 31 décembre 2003 relatifs à la mobilité vers les fonctions publiques dépendent des souhaits d'évolution de carrière des fonctionnaires France Télécom et donc du nombre des personnels volontaires. Ils sont aussi fonction du volume et de la nature de postes qui seront offerts par les différentes fonctions publiques, et de l'adéquation aux postes offerts des profils des candidats à la mobilité. Ils demeurent subordonnés aux décisions d'intégration de l'Administration d'accueil prise à l'issue de la période de détachement. Enfin, la mise en place des dispositions législatives et réglementaires et la politique de recrutement des différentes fonctions publiques sont des facteurs supplémentaires susceptibles d'affecter le nombre de mobilités effectivement réalisées par les fonctionnaires volontaires.

En conséquence, les coûts relatifs à ces dispositions font l'objet d'une provision dès lors qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Dans ce cadre, une provision est comptabilisée sur la base des dispositions en vigueur lorsque le détachement d'un volontaire pour une mobilité sur un poste déterminé est accepté par l'Administration d'accueil.

En 2003, 709 personnes sont parties en détachement vers les fonctions publiques, dont 544 dans le cadre du dispositif mis en place par l'accord du 5 juin 2003. Les versements effectués se sont élevés à 10 millions d'euros et une provision de 9 millions d'euros a été constituée au 31 décembre 2003 pour couvrir les versements restant à effectuer au titre des départs en mobilité intervenus au 31 décembre 2003. Si le volume de départs en mobilité observé au second semestre 2003 se maintenait jusqu'au 31 décembre 2005 (terme des départs couvert par l'accord du 5 juin 2003) et sur la base des mesures financières prévues par cet accord et du coût observé en 2003, la valeur actuelle des dépenses à encourir s'élèverait à environ 76 millions d'euros. Pour les raisons évoquées ci-dessus, France Télécom n'est pas en mesure de chiffrer l'effet des dispositions de la loi au 31 décembre 2003.

28.2 Autres engagements hors bilan

28.2.1 Engagements liés à des titres de participation

■ Engagements d'acquérir ou de céder des titres

(a) Dans le cadre de la procédure de retrait obligatoire qui suit l'offre publique de retrait lancée par France Télécom le 20 novembre 2003 afin d'acquérir la totalité des actions Orange (voir note 3), France Télécom a pris l'engagement :

- d'acheter la totalité des actions qui ne seront pas venues à l'offre au prix offert dans le cadre de l'offre et à l'issue de celle-ci. Sur la base du nombre d'actions Orange détenues par les minoritaires au 31 décembre 2003 (47,2 millions d'actions), le montant de cet engagement s'élève à 448 millions d'euros.
- d'acheter la totalité des actions Orange issues de l'exercice des options exerçables au jour de la clôture de l'offre. Sur la base des options non exercées au 31 décembre 2003 et dont la période d'exercice s'ouvre au plus tard le 31 mars 2004, date à laquelle la clôture de l'offre pourrait intervenir dans l'hypothèse d'un rejet de la demande d'annulation des décisions de la COB et du CMF (voir note 3), cet engagement s'élèverait à 669 millions d'euros.

France Télécom a par ailleurs annoncé qu'elle proposera à l'issue de l'offre aux titulaires d'options de souscription d'actions Orange ainsi qu'aux détenteurs d'actions Orange obtenues par l'exercice d'options à l'issue de l'offre, de signer un contrat de liquidité au plus tard dans un délai de trois mois suivant la date de publication de l'avis de résultat de l'offre. Les modalités de mise en œuvre de ce contrat de liquidité sont exposées en note 25.

(b) Dans le cadre d'accords conclus entre France Télécom et ses partenaires au sein de filiales communes ou de consortiums, France Télécom s'est engagé à acheter des titres détenus par ces partenaires ou à souscrire à l'émission de nouveaux titres. Les engagements les plus significatifs sont les suivants :

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- TP S.A.

A la suite de la vente par le gouvernement polonais, en 2000 et 2001, d'actions de l'opérateur polonais TP S.A., le consortium créé par France Télécom et Kulczyk Holding détient 47,5 % de TP S.A. depuis le 31 octobre 2001. Le Trésor polonais s'est engagé, dans l'hypothèse où il céderait des actions de TP S.A. dans le cadre d'une offre publique, à accorder un droit de priorité au consortium à hauteur de 10 % du capital de TP S.A.. Au 31 décembre 2003, le Trésor polonais détient directement moins de 4 % du capital de TP S.A.. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires entre France Télécom et Kulczyk Holding comporte les dispositions suivantes relatives au transfert des actions TP S.A. : (i) France Télécom dispose d'un droit de préemption sur tout transfert d'actions de TP S.A. par Kulczyk Holding ; (ii) France Télécom dispose d'une option d'achat lui permettant d'acheter à Kulczyk Holding sa participation initiale de 10 % (détenue à travers Tele-Invest) dans TP S.A. et sa participation complémentaire de 3,57 % (détenue à travers Tele-Invest II), après juillet 2006 ou plus tôt en cas de changement de contrôle ou de violation de ses obligations par Kulczyk Holding, à un prix égal au montant le plus élevé entre son coût d'acquisition plus les intérêts courus et la valeur de marché des titres ; (iii) Kulczyk Holding dispose d'une option de vente lui permettant de vendre à France Télécom sa participation initiale de 10 % dans TP S.A. et sa participation complémentaire de 3,57 % jusqu'en janvier 2007, à un prix égal à son coût d'acquisition plus les intérêts courus et moins les dividendes versés ; les banques qui ont financé l'achat par Tele-Invest et Tele-Invest II, filiales à 100 % de Kulczyk Holding, des actions de TP S.A. peuvent aussi, sous certaines conditions (notamment insolvabilité de Kulczyk Holding ou défaut sur certains de ses engagements financiers, non-respect par France Télécom de certains ratios financiers – voir note 20), exiger de France Télécom, qu'elle prenne possession de toutes les actions que les banques pourraient détenir en sûreté (ou leurs droits sur ces actions) à un prix égal au montant restant dû au titre des conventions de crédit, augmenté des intérêts. Le montant de cet engagement représente 2 155 millions d'euros au 31 décembre 2003, l'engagement calculé à terme représentant environ 2,5 milliards d'euros.

France Télécom a constitué une provision à hauteur de la différence entre le montant de l'engagement et la valeur d'usage des titres TP S.A. à recevoir, soit une provision de 571 millions d'euros en 2002 portée à 870 millions au 31 décembre 2003 (voir notes 6 et 22).

Si l'option de vente dont dispose Kulczyk Holding avait été exercée au 31 décembre 2003, le pourcentage d'intérêts détenu par France Télécom dans TP S.A. serait passé de 33,93 % à 47,50 %. Il en aurait principalement résulté : une augmentation de l'endettement de 2,2 milliards d'euros, une augmentation de l'écart d'acquisition de 1,6 milliard d'euros et une diminution des intérêts minoritaires de 0,6 milliard d'euros ; la provision de 870 millions d'euros comptabilisée au 31 décembre 2003 aurait alors constitué une dépréciation partielle de l'écart d'acquisition complémentaire reconnu sur TP S.A.

- Tower Participations

Dans le cadre des accords conclus lors de la cession de TDF et de la prise d'une participation d'environ 36 % dans le capital de Tower Participations SAS (voir note 3), France Télécom s'est engagée conjointement avec les autres actionnaires, si Tower Participations SAS le juge nécessaire, à souscrire à des obligations convertibles et à exercer des bons de souscription d'actions au prorata de sa participation, ce qui représente pour France Télécom un engagement maximal de 50 millions d'euros.

- Wirtualna Polska / TP Internet

TP Internet, filiale à 100 % de TP S.A., a consenti une option de vente portant sur les actions de la société Wirtualna Polska S.A. détenues par les autres actionnaires. Le prix d'exercice de l'option est indexé sur le nombre d'utilisateurs uniques de Wirtualna Polska S.A. sans pouvoir excéder 66,40 dollars US par action. L'option peut être exercée entre le 1^{er} juin 2005 et le 1^{er} juin 2006, à condition que le nombre moyen d'utilisateurs ait dépassé 3 millions dans les 12 mois précédant la date d'exercice de l'option ou immédiatement dans le cas où TP S.A. ou l'une de ses filiales lancerait un site Internet concurrent de celui de Wirtualna Polska S.A. TP Internet a augmenté au cours de l'exercice 2003 sa participation dans le capital de Wirtualna Polska S.A. de 50 % à 80,46 % par acquisition de titres supplémentaires au prix de 15 dollars US l'action représentant un montant total de 20 millions de dollars US. Le 9 décembre 2003, les actionnaires minoritaires qui détiennent 873 485 actions ont demandé à exercer leur option de vente en justifiant cette demande par le fait que TP S.A. aurait lancé un portail Internet concurrent de celui de Wirtualna Polska. TP Internet considère cependant que l'exercice anticipé de l'option n'est pas justifié. TP Internet continue à rechercher des discussions avec les minoritaires en vue du rachat de leurs titres.

TP Internet a également consenti une option de vente portant sur les actions de la société Parkiet Media S.A. détenues par les autres actionnaires. A la suite de l'achat en octobre 2003 de 279 164 actions par TP Internet, cette option ne porte plus que sur 40 400 actions. Elle est exercable à hauteur de 50 % des actions en 2004 et 50 % en 2005 à un prix indexé sur le chiffre d'affaires et le résultat net de Parkiet Media S.A. au cours de l'année précédant celle de l'exercice de l'option. Au 31 décembre 2003, cette société avait réalisé 3 millions de chiffre d'affaires et un résultat net de (0,2) million d'euros. France Télécom considère ne pas être exposé à un risque significatif au titre de cette option.

- Orange Romania

Le 19 décembre 2003, Wirefree Services Belgium (WSB), une filiale détenue à 100 % par Orange, a signé un contrat d'achat et de vente d'actions avec l'un de ses partenaires dans le capital d'Orange Romania S.A., par lequel WSB s'engage à acheter 51 052 650 actions ordinaires d'Orange Romania S.A. (représentant environ 5,45 % du capital) pour un prix en numéraire de 58,7 millions de dollars US, soit environ 46 millions d'euros. La réalisation de l'opération est soumise à des conditions préalables, à savoir l'accord écrit des prêteurs d'Orange Romania S.A. et la notification de l'opération à Orange Romania S.A. et ses actionnaires. Cette opération devrait être réalisée de manière définitive d'ici au 30 avril 2004 au plus tard. Dans le cas où, dans un délai de 12 mois suivant la réalisation définitive de l'opération, Orange acquerrait des actions d'Orange Romania S.A. auprès d'un tiers, pour un prix en numéraire ou en titres cotés, et si

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

ce prix d'acquisition était supérieur à 1,15 dollars US par action Orange Romania S.A., Orange aurait l'obligation de payer un complément de prix au vendeur équivalent au surplus de prix par action.

- Orange Dominicana

Le co-actionnaire d'Orange dans le capital de la société dispose d'une option de vente de sa participation de 14 % exerçable chaque trimestre entre 2003 et 2007 à un prix de marché déterminé par une banque d'investissement indépendante. Au 31 décembre 2003, cette société avait réalisé 90 millions d'euros de chiffre d'affaires et possède 562 000 abonnés.

(c) France Télécom a convenu avec ses partenaires, dans certaines sociétés, de clauses variées de transfert forcé ou optionnel de titres dont l'objectif premier est d'assurer le respect de leurs engagements par les parties et la résolution de situations de désaccords. La plupart de ces clauses prévoient une détermination du prix de transfert sur la base de valeurs de marché, en général fixé à dire d'expert. France Télécom considère que la situation de démarrage d'activité de nombre des sociétés concernées conduit à une fourchette de valeurs trop large pour être pertinente et que leur divulgation serait préjudiciable aux intérêts de France Télécom lors des négociations usuelles entre les parties en cas de mise en œuvre des clauses de transfert.

- Orange Slovensko

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre Orange et ses partenaires en Slovaquie, qui détiennent 36 % du capital, prévoient l'exercice d'options d'achat ou de vente dans des cas de défaut grave d'un des actionnaires ou si les partenaires ne peuvent parvenir à un accord sur un sujet majeur même à l'issue d'un processus de médiation. Ces options sont en général exerçables à un prix de marché. Si Orange fait défaut à ses engagements en Slovaquie, le prix d'exercice inclut les dommages et intérêts estimés à verser aux autres actionnaires. Au 31 décembre 2003, cette société avait réalisé 392 millions d'euros de chiffre d'affaires et possède 2 065 000 abonnés.

- BITCO (Thaïlande)

Si l'un des actionnaires de cette société estime que l'un de ses co-actionnaires ne respecte pas des engagements significatifs dans le cadre du pacte d'actionnaires, et que le bien fondé de ce constat est confirmé à l'issue d'une procédure de médiation, cet actionnaire a le droit d'exercer une option d'achat sur les titres détenus par l'actionnaire défaillant à un prix égal à 80 % de la valeur de marché ou d'exercer une option de vente portant sur ses propres actions à un prix égal à 120 % de la valeur de marché. Si l'une des parties est en cessation de paiements, des options d'achat et de vente sont exerçables dans les mêmes conditions. Toutefois, les parties ne peuvent se voir imposer un transfert d'actions qui contreviendrait à la loi en vigueur en Thaïlande ou qui n'aurait pas reçu les autorisations réglementaires nécessaires. La loi thaïlandaise limite aujourd'hui le taux de détention d'une société étrangère dans le capital d'une société thaïlandaise dans le secteur des télécommunications à moins de 50 %, et en conséquence Orange ne peut effectivement exercer une option d'achat ou accepter une option de vente qui aurait pour effet d'augmenter son taux de détention actuel pour le porter à 50 % ou au-delà. La valeur de la participation de France Télécom dans cette société a été entièrement dépréciée au 31 décembre 2003 (voir note 11)

- Mobinil (Egypte)

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre Orange et Orascom prévoient l'exercice d'options de vente en cas de désaccord grave entre les parties ou de changement de contrôle de l'autre partie. En cas de désaccord grave, ces options sont exerçables à un prix de marché. En cas de changement de contrôle des actionnaires, le prix d'exercice correspond à 115 % de la valeur de marché, laquelle est déterminée à partir du cours de l'action ECMS (société cotée détenue à 51 % par Mobinil elle-même détenue à 71,25 % par Orange) selon des modalités de calcul définies dans le pacte d'actionnaires. Pour ce qui concerne Orange, cette dernière clause ne s'appliquerait qu'en cas de changement d'actionariat portant sur 51 % ou plus du capital de France Télécom. A titre indicatif, la capitalisation boursière d'ECMS à 100 % s'élève, sur la base du cours de l'action ECMS au 31 décembre 2003, à 978 millions d'euros.

- Suède

Les co-actionnaires d'Orange dans 3G Infrastructure Services AB ("3Gis"), constituée conjointement par Orange et deux autres opérateurs en Suède, détiennent une option d'achat sur les intérêts détenus par Orange dans 3Gis en cas de non-respect par Orange de ses engagements de financement envers 3Gis ou si la licence UMTS détenue par Orange Sverige AB est transférée à un tiers. Le prix d'exercice correspond à la valeur nominale des actions détenues par Orange Sverige AB dans 3Gis. A la suite de la décision d'Orange de se retirer du marché suédois, les intérêts d'Orange dans 3Gis ont été intégralement dépréciés au 31 décembre 2002 (voir note 6). Orange Sverige AB a mis fin à l'accord de joint-venture relatif à 3Gis ainsi qu'à tous les contrats qui y étaient rattachés (voir note 29), a procédé à une notification formelle de cette décision le 8 mai 2003 et a conclu un accord de cession portant sur sa licence UMTS le 29 décembre 2003.

- Danemark

En cas de manquement significatif d'Orange à ses engagements essentiels aux termes du pacte d'actionnaires d'Orange Holding A/S, filiale au Danemark détenue à hauteur de 67,2 %, le pacte prévoit que les autres actionnaires peuvent forcer Orange à leur racheter leurs actions de Orange Holding A/S à leur valeur de marché ou, dans le cas où le manquement serait notifié avant le 20 juillet 2002, au prix le plus élevé entre la valeur de marché et le montant de l'investissement initial plus 15 % par an. Les actionnaires minoritaires ont notifié à Orange un tel manquement avant le 20 juillet 2002 et réclament à ce titre le versement de 127 millions d'euros hors intérêts (voir description de ce litige en note 29). En cas de manquement d'autres actionnaires à leurs obligations, Orange et les autres parties non défaillantes peuvent racheter les actions des actionnaires défaillants à 75 % de leur valeur de marché.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- Darty France Télécom

Le partenaire d'Orange dans le capital de Darty France Télécom S.N.C. dispose d'une option de vente de sa participation de 50 % dans cette *joint venture* à Orange en cas d'échec d'un accord à l'amiable suite à un différend entre associés ou si Orange met fin, de sa propre initiative, au contrat de gestion avec la *joint venture*. Le prix d'exercice est fondé sur une formule de prix contractuelle. Au 31 décembre 2003, le prix d'exercice estimé serait d'environ 35 millions d'euros.

- Novis / Clix

Le pacte d'actionnaires de la société portugaise Clix qui régit les relations entre France Télécom et son partenaire Sonae prévoit l'exercice d'options d'achat ou de vente en cas de manquement significatif d'un des actionnaires à ses obligations aux termes du pacte, de changement de contrôle ou de désaccord grave entre les parties. Ces options obéissent à des procédures distinctes, notamment en terme de mise en jeu et de détermination de prix. Ainsi, le prix peut être déterminé, selon les cas, soit par référence à la valeur de marché (augmentée ou minorée selon le cas de 20 %), soit librement par les parties dans le cadre de la mise en oeuvre d'une "clause texane", soit en ayant recours à une procédure d'enchères. Au 31 décembre 2003, Clix a réalisé un chiffre d'affaires de 34 millions d'euros et possède 180 696 abonnés.

Le pacte d'actionnaires de la société Novis qui prévoyait des dispositions similaires a expiré le 31 décembre 2003 et France Télécom a notifié à Sonae sa décision de ne pas le renouveler.

- Noos

France Télécom dispose d'un droit de vente des actions Noos en cas de cession par Suez de sa participation dans Noos ("*Tag Along*"). De son côté, Suez pourra contraindre France Télécom à céder ses actions Noos dans le cas où : (i) Suez céderait entièrement sa participation ou une majeure partie de sa participation dans Noos ou (ii) une telle cession porterait sur au moins 50 % du capital social de Noos ("*Drag Along*"). Enfin, Suez et Morgan Stanley Dean Witter Capital Partners IV LLC disposent d'un droit de préemption sur ces actions Noos ("*Right of First Refusal*"). La valeur comptable de la participation détenue par France Télécom dans Noos a été entièrement dépréciée au 31 décembre 2003 (voir note 12).

■ Engagements liés à des cessions de participation

Les garanties d'actif et de passif habituelles accordées par France Télécom dans le cadre des cessions de participations sont détaillées au paragraphe 28.2.2. Dans des cas exceptionnels, France Télécom a par ailleurs donné ou reçu d'autres engagements dont les plus significatifs sont les suivants :

- TDF

Dans le cadre de la cession de Télédiffusion de France (TDF), le pacte d'actionnaires conclu entre France Télécom, les fonds d'investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations confère le contrôle de Tower Participations SAS aux fonds d'investissement qui disposent en particulier d'une majorité de représentants au conseil de surveillance. Les actionnaires se sont engagés, en cas de non-respect des stipulations contractuelles relatives à la composition du conseil de surveillance ou aux règles de majorité aux assemblées générales de Tower Participations SAS à verser au prorata des droits sociaux une indemnité de 400 millions d'euros aux fonds d'investissement.

Par ailleurs, le pacte d'actionnaires organise les droits de liquidité des actionnaires en établissant certains droits de préemption de sortie conjointe et de cession conjointe.

Enfin, lors de la cession ultérieure des titres de Tower Participations France, les actionnaires ont pris l'engagement de répartir la plus-value sur leur investissement réalisé comme suit :

- entre 0 et 12,5 % de taux de rendement interne (TRI), la plus value est répartie au prorata de la participation des actionnaires,
- entre 12,5 % et 25 % de TRI, France Télécom versera aux investisseurs financiers 65 % de sa plus value additionnelle au-delà de 12,5 % de TRI,
- une fois que les investisseurs financiers ont atteint un TRI de 25 %, ils verseront à France Télécom 50 % de leur plus value additionnelle jusqu'à un plafond de 300 millions d'euros portant intérêt de 7 % par an.

- Eutelsat

Dans le cadre de la cession d'Eutelsat, France Télécom a conclu avec Eurazeo et les investisseurs financiers de BlueBirds un accord portant sur la distribution des disponibilités résultant d'une cession par BlueBirds de ses actions Eutelsat (voir note 3).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

28.2.2 Garanties

(en millions d'euros)	Montants des engagements par échéance au 31 décembre 2003					
	Note	Total	Avant fin décembre 2004	Entre janvier 2005 et décembre 2006	Entre janvier 2007 et décembre 2008	A partir de janvier 2009
Garanties données à des tiers par France Télécom						
- dans le cadre de l'activité ⁽¹⁾	Cf infra	322	183	36	8	95
- dans le cadre de cessions ⁽²⁾	Cf infra	2 494	1 315	375	712	92
- dans le cadre de l'acquisition de TPSA ⁽³⁾	§ 28.2.1	2 460	-	-	2 460	-
- cession de créances de "carry back"	Cf infra	1 706	-	-	1 706	-
- "QTE leases"	Cf infra	1 506	-	-	-	1 506
Total		8 488	1 498	411	4 886	1 693

(1) Concernent les garanties données pour couvrir les engagements de sociétés non consolidées et de sociétés mises en équivalence.

(2) Garanties plafonnées.

(3) Garanties liées à l'engagement d'achat des titres Kulczyk.

■ Garanties données à des tiers dans le cadre de l'activité

Les principaux engagements de France Télécom au titre des dettes financières sont décrits en notes 16, 17 et 20.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe accorde certaines garanties à des tiers (établissements financiers, clients, partenaires, administrations). Ces garanties qui sont données pour couvrir la bonne exécution des obligations contractuelles de France Télécom S.A. ou de ses filiales consolidées dans le cadre de leurs activités courantes, ne sont pas de nature à augmenter les engagements du Groupe, sauf en présence d'intérêts minoritaires significatifs au sein des filiales dont les engagements sont garantis. A ce titre, France Télécom S.A. s'est engagée en décembre 2003 à se substituer à Equant dans toutes ses obligations au titre d'un contrat de sous traitance (*outsourcing*). La responsabilité de France Télécom au titre de cette garantie est plafonnée à un montant maximum de 500 millions de dollars. Comme indiqué précédemment (voir renvoi (1)), cet engagement n'est pas repris dans le tableau ci-dessus.

Exceptionnellement, France Télécom accorde des garanties sur les engagements de sociétés non consolidées ou de sociétés mises en équivalence. France Télécom a par ailleurs accordé des garanties à un certain nombre de banques et de co-actionnaires qui ont participé au financement de certaines filiales; ces garanties l'obligeront en cas de besoin à réinvestir dans ces filiales. Au 31 décembre 2003, les garanties les plus significatives sont les suivantes :

- En février 2002, Orange et l'un de ses partenaires dans le capital de BITCO ont signé, de manière solidaire, une lettre de confort en faveur de fournisseurs d'équipement et de banques thaïlandaises, afférente à un crédit relais d'un montant de 27 milliards de THB (porté à 33 milliards de THB en novembre 2002, soit 659 millions d'euros au 31 décembre 2003), octroyé à TA Orange Company Limited (filiale à 99,86 % de BITCO) pour une durée de 24 mois. Dans le cadre de cet accord, Orange et l'un de ses partenaires dans le capital de BITCO :

- ont accepté de verser un montant maximum de 175 millions de dollars à TA Orange Company Limited dans certaines circonstances limitées (principalement, dans le cas où cette société serait à court de liquidités).

- dans l'hypothèse d'une évolution réglementaire en Thaïlande, et si la société TA Orange Company Ltd se trouvait en même temps à court de liquidités, seraient susceptibles d'encourir des engagements financiers complémentaires envers TA Orange Company Ltd. Ces engagements financiers complémentaires correspondraient aux coûts additionnels qui seraient éventuellement supportés par TA Orange Company Ltd en conséquence d'un tel changement, au-delà des coûts réglementaires déjà estimés en accord avec les prêteurs. Les autorités thaïlandaises ont exprimé leur intention de libéraliser le secteur des télécommunications, toutefois des incertitudes entourent aujourd'hui le calendrier de réalisation, la nature des changements ainsi que leur impact économique sur TA Orange Company Ltd.

- se sont engagés à faire en sorte que TA Orange Company Ltd continue à opérer, maintienne son réseau, développe son fonds de commerce et son activité commerciale de manière prudente et n'abandonne pas son projet opérationnel, quelle que soit la nature de son droit d'exploiter son réseau.

Par ailleurs, Orange doit conserver le contrôle de WSB, filiale détenue à 100 %, qui détient aujourd'hui la participation de 49 % dans BITCO, et le taux de participation ou les droits de vote de WSB dans BITCO doivent toujours être, de manière directe ou indirecte, supérieurs à 40 %.

Le crédit relais de TA Orange Company Limited (utilisé à hauteur de 638 millions d'euros par TA Orange Limited au 31 décembre 2003) vient à échéance le 15 mars 2004. TA Orange Company Limited a demandé le consentement de l'ensemble des prêteurs externes en vue de l'extension de la date de maturité du crédit relais du 15 mars 2004 au 30 juin 2004. Par ailleurs, TA Orange Company Limited a initié des négociations avec des prêteurs externes afin de substituer un financement à long terme au crédit relais existant. Aux termes de la lettre de confort existante, Orange et l'un de ses partenaires dans BITCO pourraient être amenés, dans le cadre de ce nouveau financement et en fonction des conditions de marché en vigueur, à prendre à l'égard des prêteurs externes des engagements

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

similaires en substance à ceux décrits ci-dessus. Dans l'hypothèse où TA Orange Company Limited serait dans l'incapacité de mettre en place ce nouveau financement à long terme ou des ressources en capital ou financements alternatifs d'un niveau suffisant avant la date de maturité du crédit-relais, TA Orange Limited se trouverait à court de liquidités, ce qui pourrait entraîner le versement par les signataires de la lettre de confort (agissant de manière solidaire) à TA Orange Company Limited d'une somme en numéraire d'un montant maximum de 175 millions de dollars US, soit environ 139 millions d'euros.

Orange a initié des discussions avec ses partenaires dans le capital de BITCO en vue d'examiner la possibilité de réduire son taux de participation dans BITCO (actuellement de 49 %). Toutefois, l'ensemble des engagements d'Orange existants dans le cadre des accords de financement de TA Orange Limited (tels que décrits ci-dessus) demeure intact tant que ces discussions n'ont pas abouti à la réalisation d'un accord formel entre toutes les parties prenantes.

Dans l'hypothèse où Orange serait conduit à effectuer de nouvelles contributions en faveur de TA Orange Company Limited, sa capacité à recouvrer de telles contributions dépendrait de différents facteurs et en particulier du succès commercial et financier de TA Orange Company Limited.

- Conformément aux termes d'un accord d'actionnaires, Orange est engagée à mettre une somme maximum de 68 millions d'euros à la disposition de la société ONE GmbH (ex Connect Austria) dont elle détient 17,45 % du capital. Les obligations d'Orange expirent en 2009.
- A la suite de la cession de Wind intervenue le 1er juillet 2003 (voir note 11), il a été mis fin à tous les accords régissant les relations entre France Télécom, Enel et Wind (y compris les options d'achat et de vente de titres) et Enel s'est engagée à décharger France Télécom de toutes les obligations financières liées à sa participation de 26,58 % dans Wind (en particulier les engagements de financement et les garanties données) qui découlaient de ces accords.

■ Garanties d'actif et de passif accordées dans le cadre de cessions

Dans le cadre des accords de cession conclus entre des sociétés du Groupe et les acquéreurs de certains actifs, filiales ou participations, France Télécom a accepté des clauses de garanties d'actif et de passif habituelles en cas de non-respect de certaines déclarations faites au moment des cessions. Les contrats de cession significatifs prévoient toujours un plafonnement des garanties. La Direction estime soit que la mise en jeu de ces garanties est peu probable, soit que les conséquences éventuelles de leur mise en jeu sont non significatives par rapport aux résultats et à la situation financière de France Télécom. Le tableau suivant indique les plafonds et échéances des principales garanties accordées :

(en millions d'euros) Actif / Participation cédés	Bénéficiaire	Plafonds par échéance au 31 décembre 2003				
		Plafond total	Avant fin décembre 2004	Entre janvier 2005 et décembre 2006	Entre janvier 2007 et décembre 2008	Au-delà de janvier 2009
- TDF	Tower Participations et filiales	645	553			92
- Eutelsat	Eurazeo Blue Birds	462			462	
- KPN Orange ⁽¹⁾	KPN Mobile International	399	399			
- Casema	Cable Acquisitions	250			250	
- Stelcat	Eutelsat	180		180		
- Actifs immobiliers	Etablissements financiers	168		168		
- Pramindo Ikat	PT Indonesia	130	130			
- France Televisions Entreprises (TPS)	TF1	129	129			

(1) Cette garantie a été levée le 6 février 2004.

■ Cessions de créances de "carry back"

Dans le cadre des cessions des créances de "carry back" résultant de l'option de report en arrière des déficits fiscaux au titre des exercices 2000 (235 millions d'euros) et 2001 (1 471 millions d'euros) décrites en note 7, France Télécom a accepté une clause usuelle d'existence des créances cédées et s'engage à indemniser l'établissement de crédit de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans les montants ou toute autre caractéristique des créances cédées. La conformité des créances cédées a été garantie pour une période de 3 ans au-delà du 30 juin 2006 (carry back 2000) et du 30 juin 2007 (carry back 2001).

■ "QTE leases"

Lors d'opérations croisées de location avec des tiers distincts ("QTE leases"), France Télécom a donné puis repris en location certains de ses équipements de télécommunications. Les flux de loyers croisés et les éléments de rémunération de France Télécom ont été prépayés lors de la conclusion des contrats et pour cette raison, ne sont pas repris dans le tableau des loyers futurs minimaux (voir note 28.1.2). Parmi les éléments de rémunération comptabilisés, la part rémunérant la garantie des obligations d'un tiers donnée par France Télécom est reconnue en résultat sur la durée de cette garantie. Dans le cadre de ces opérations, France Télécom estime que le risque de mise en jeu de sa garantie qui s'élève au 31 décembre 2003 à 1 506 millions d'euros est négligeable.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

28.3 Actifs faisant l'objet d'engagements

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier, à la date de la clôture, la capacité de l'entreprise à disposer librement de ses actifs.

(en millions d'euros)		31 décembre 2003
	Note	Total
Actifs détenus en crédit bail	Cf infra	896
Actifs immobilisés nantis ou hypothéqués ⁽¹⁾	Cf infra	10 844
Actifs circulant grevés de sûretés réelles	Cf infra	785
Créances cédées non échues ⁽²⁾	13	1 722
Total⁽³⁾		14 247
Titres consolidés nantis ⁽⁴⁾	Cf infra	246

(1) Valeur dans les comptes consolidés des biens donnés en garantie (y compris les titres non consolidés nantis).

(2) Parts subordonnées et prix différés conservés par le Groupe dans le cadre des cessions de créances.

(3) Dont 788 millions d'euros correspondant à des actifs de sociétés dont les titres sont nantis (cf ci-dessous).

(4) Valorisés pour leur quote-part d'actif net consolidé contributif dans le bilan du Groupe.

28.3.1 Actifs détenus en crédit-bail

- Le montant des actifs détenus en crédit-bail s'élève à 896 millions d'euros, dont 370 millions d'euros concernent les opérations *d'in substance defeasance*.
- Dans le cadre de contrats de crédit bail conclus en 1995 et 1997, Orange, au Royaume-Uni, a déposé des montants équivalents à la valeur actuelle de ses engagements locatifs auprès d'institutions financières britanniques afin de garantir des lettres de crédit émises par ces institutions aux bailleurs pour garantir ces engagements locatifs. Au 31 décembre 2003, ces dépôts qui s'élèvent à 1 063 millions d'euros (contre 1 157 millions d'euros au 31 décembre 2002) ainsi que les intérêts y afférents serviront à régler les engagements locatifs d'Orange dans le cadre de ces baux.

Ces opérations, qui s'assimilent en substance à un remboursement anticipé des engagements de crédit-bail, ont pour effet d'annuler simultanément le dépôt et l'engagement de crédit bail. Pour cette raison, les loyers correspondant à ces contrats de crédit-bail ne figurent pas dans le tableau présenté au paragraphe 28.1.2. Les opérations ont donné lieu à un profit net, comptabilisé dans le bilan consolidé en produits constatés d'avance, qui sera rapporté de manière linéaire au compte de résultat sur la durée du bail. Ce produit s'entend net d'une provision destinée à couvrir les coûts futurs relatifs aux variations probables des taux d'intérêt ou des taux d'imposition telles qu'estimées par la Direction.

Orange plc bénéficie de garanties de ses anciens actionnaires, Hutchison Whampoa et British Aerospace, ainsi que d'une assurance tiers, afin de couvrir le risque d'insolvabilité des banques dépositaires des fonds liés aux contrats de crédit-bail conclus en 1995. En ce qui concerne les contrats de crédit-bail conclus en 1997, le risque d'insolvabilité est supporté par les bailleurs.

28.3.2 Nantissements, hypothèques et autres sûretés réelles

- Divers actifs immobilisés et circulant du groupe France Télécom ont été nantis (ou donnés en garantie) pour 11 875 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Sur ce montant, 10 885 millions d'euros concernent des actifs d'Orange garantissant des établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit représentant un montant utilisé de 736 millions d'euros pour le groupe France Télécom (927 millions d'euros pour Orange) et un montant total de 1 812 millions d'euros pour le groupe France Télécom (2 002 millions d'euros pour Orange).

Au 31 décembre 2003, les principaux actifs nantis ou donnés en garantie sont les suivants :

- la quasi-totalité des actifs immobilisés d'Orange Holdings (UK) et de ses filiales pour un montant de 8 723 millions d'euros ainsi que des actifs circulants et des disponibilités des filiales d'Orange au Royaume Uni pour un montant de 578 millions d'euros. Le 4 février 2004, les sûretés réelles grevant ces actifs ont fait l'objet d'une main levée suite à l'annulation de la ligne de crédit correspondante.
- des biens immobiliers détenus par Mobistar S.A (Belgique) à hauteur de 485 millions d'euros, afin de garantir le paiement d'une ligne de crédit qui a été remboursée avant le 31 décembre 2003 ; toutefois cette garantie n'a pas fait l'objet d'une main levée à ce jour.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- tout ou partie des titres de participation détenus par Orange dans ses filiales consolidées en Roumanie, en Egypte, au Cameroun, au Botswana, en République Dominicaine et à Madagascar, ainsi que dans ses filiales non consolidées au Portugal et en Suède (à savoir la participation détenue par Orange Sverige AB dans 3Gis exclusivement).

- des actifs circulants d'Orange en Roumanie.

■ Dans le cadre de ses contrats de swaps, France Télécom peut être amenée à effectuer des dépôts de garanties (*cash collateral*) dont le montant comptabilisé au 31 décembre 2003 s'élève à 910 millions d'euros (voir note 16.1).

Au 31 décembre 2003, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière actuelle ou future de France Télécom, autres que ceux listés ci-dessus.

NOTE 29 - LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, France Télécom est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

A l'exception des procédures décrites ci-après, ni France Télécom ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et France Télécom n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers) dont la direction de France Télécom estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Le montant des provisions enregistrées dans les comptes de France Télécom au titre de l'ensemble des litiges décrits ci-dessous s'élève à 432 millions d'euros.

Litiges relatifs au droit de la concurrence

France Télécom fait l'objet d'un certain nombre de procédures contentieuses intentées par des concurrents pour abus de position dominante ou comportement anticoncurrentiel, en particulier dans les pays où le Groupe est l'ancien opérateur historique, comme en France et en Pologne.

Concernant les plaintes déposées pour abus de position dominante, les plaignants demandent généralement le prononcé de l'ensemble des sanctions prévues par la loi, y compris la cessation des pratiques anticoncurrentielles, des amendes devant les autorités de concurrence et les plaignants ou d'autres concurrents peuvent demander des dommages-intérêts devant les juridictions judiciaires. En matière de droit de la concurrence, les textes nationaux et communautaires prévoient que les amendes peuvent en théorie, dans l'hypothèse la plus défavorable, s'élever à 10 % du chiffre d'affaires sur la période incriminée.

Procédures, enquêtes et demandes de renseignements de la Commission européenne

■ Le 26 novembre 1996, l'association AOST (qui regroupe British Telecommunications France, Cable & Wireless France, AT&T France, Siris, Worldcom France, RSLcom, Esprit Télécom et Scitor) a déposé une plainte devant la Commission européenne en alléguant un abus de position dominante de la part de France Télécom au titre de son offre "modulance". France Télécom estime que cette procédure n'aura pas de suites. En l'absence de toute mesure d'instruction, France Télécom considère que le délai de prescription de trois ans doit s'appliquer, même en l'absence de décision formelle de la Commission européenne.

■ Le 26 février 1997, la Commission européenne a notifié à France Télécom qu'une plainte avait été déposée par Cegetel pour abus de position dominante. Les allégations formulées dans la plainte avaient principalement trait à certains aspects de la politique tarifaire de France Télécom et, en particulier, à certains forfaits d'abonnement.

Lyonnaise Câble s'est jointe à la procédure en tant que plaignante en février 1998. En 2000 et 2001, la Commission européenne a demandé des informations factuelles à France Télécom qui les lui a fournies. Depuis, France Télécom n'a pas connaissance d'autres développements dans ce dossier.

■ En décembre 2001, à la suite d'une enquête sectorielle sur les conditions de la mise en œuvre du dégroupage de la boucle locale et de l'accès aux services haut débit dans les Etats membres de l'Union européenne, la Commission Européenne a notifié à Wanadoo Interactive une communication de griefs au sujet de la tarification de ses services d'accès à Internet à haut débit Wanadoo ADSL et Pack X-Tense. En juillet 2003, la Commission européenne a condamné Wanadoo à 10,4 millions d'euros d'amende pour avoir abusé de sa position dominante en pratiquant des prix prédateurs sur le marché de détail de l'accès à l'Internet haut débit entre mars 2001 et octobre 2002. Cette amende a été payée et un recours contre cette décision a été déposé par Wanadoo devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes le 2 octobre 2003.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

- Le 30 janvier 2003, la Commission européenne a lancé une enquête sur d'éventuelles aides d'Etat en faveur de France Télécom. Cette procédure formelle d'examen porte en particulier sur les mesures financières annoncées par l'Etat le 4 décembre 2002. A cette date, l'Etat a notamment annoncé qu'il était prêt à anticiper sa participation au renforcement des fonds propres de l'entreprise aux côtés d'investisseurs privés à travers une avance d'actionnaire. L'enquête porte aussi sur le régime particulier de taxe professionnelle découlant du statut historique de France Télécom mis en place depuis 1991. La Commission n'exclut pas que les différentes mesures examinées aient procuré un avantage à France Télécom qui serait constitutif d'aide d'Etat.

France Télécom considère que la participation de l'Etat, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, au plan d'action de l'entreprise est conforme à celle d'un investisseur privé avisé en économie de marché et ne comporte aucun élément d'aide d'Etat. La Commission a procédé à la désignation d'un expert chargé de notamment quantifier l'éventuel avantage procuré à France Télécom.

S'agissant de la taxe professionnelle, jusqu'à l'an dernier, France Télécom a été soumise pour des raisons historiques à un régime spécifique d'imposition. Bien qu'elle soit désormais assujettie aux impositions directes locales dans les conditions de droit commun, France Télécom considère que le régime qui lui a été appliqué antérieurement à titre dérogatoire n'était pas constitutif d'une aide d'Etat.

L'ouverture de la procédure d'enquête ne préjuge pas de la décision finale de la Commission.

Si au terme de la procédure, la Commission venait à conclure à l'existence d'une aide d'Etat, elle pourrait, soit autoriser l'aide, en subordonnant éventuellement son autorisation au respect de certaines conditions ou engagements, soit déclarer l'aide incompatible avec le marché commun et ordonner le remboursement de l'avantage perçu si celle-ci a déjà été octroyée. A ce jour, France Télécom n'a aucune connaissance des conditions ou engagements que pourrait éventuellement imposer la Commission.

La Commission a reçu des observations des concurrents de France Télécom. Elle les a transmises à l'Etat qui a répondu à ces observations. Ces observations portaient sur les mesures examinées dans le cadre de la procédure, mais également sur d'autres sujets sans lien avec cette procédure, tels que des questions de réglementation, le régime d'emploi et de retraites des fonctionnaires d'Etat, le service universel, etc. La Commission a adressé à l'Etat des questions complémentaires ou des demandes de précision sur les mesures examinées dans le cadre de la procédure ou sur d'autres sujets mentionnés par les concurrents, tels que le financement des retraites ou le service universel.

Procédures devant le Conseil de la concurrence

- Le 18 novembre 1998, Numéricâble a saisi le Conseil de la concurrence sur la question de la détermination de la redevance versée à France Télécom pour l'usage des réseaux câblés dans le domaine de la télédistribution. Numéricâble a obtenu des mesures conservatoires pour figer la redevance à son niveau de décembre 1998 en attente d'une décision sur le fond du Conseil de la concurrence. Les recours intentés par France Télécom contre cette décision ont été rejetés. L'instruction au fond a été reprise par le Conseil de la concurrence en juin 2003. Aucune décision ne devrait intervenir avant fin 2004.
- Le 16 novembre 1999, les sociétés AOL et Cegetel ont saisi le Conseil de la concurrence d'une plainte assortie d'une demande de mesures conservatoires, relative aux offres promotionnelles de forfait tout compris d'accès à internet, " les intégrales " de Wanadoo. AOL et Cegetel soutenaient que ces offres comportaient des prix prédateurs et une remise de couplage, produisant un effet de ciseau tarifaire sur le marché de l'accès à internet. Après avoir débouté les sociétés AOL et Cegetel de leur demande de mesures conservatoires, le Conseil de la concurrence a pris acte en octobre 2003 du désistement des sociétés AOL et Cegetel de leur action au fond et a classé l'affaire.
- Le 29 novembre 1999, la société 9Télécom a saisi le Conseil de la concurrence d'une demande de mesures conservatoires visant à faire ordonner à France Télécom de ne pas étendre géographiquement ses offres ADSL par rapport aux plates-formes alors ouvertes (Paris et sa banlieue), ou d'interrompre ces offres si elles avaient déjà été étendues, tant que France Télécom ne s'est pas soumis aux conditions prévues par l'ART dans l'avis qu'elle a rendu dans le cadre de la procédure d'homologation. Dans une décision du 18 février 2000, confirmée par la Cour d'Appel de Paris en mars 2001, le Conseil de la concurrence a rejeté cette demande de mesures conservatoires mais a fait injonction à France Télécom de proposer aux opérateurs une offre d'accès ADSL leur permettant l'exercice d'une concurrence effective, tant par les prix que par la nature des prestations offertes. Par ailleurs, saisi par 9Télécom d'une demande de sanction pour inexécution de sa décision du 18 février 2000, le Conseil de la concurrence a décidé en juillet 2001 de prononcer un sursis à statuer pour permettre un complément d'enquête. Cette instruction complémentaire a eu lieu au travers d'auditions notamment de France Télécom et de Wanadoo Interactive en décembre 2001 et a donné lieu en juin 2003 à un rapport complémentaire du Conseil de la concurrence qui conclut que France Télécom n'a pas respecté l'injonction prononcée dans sa décision du 18 février 2000. France Télécom a déposé ses observations en réponse. La décision du Conseil de la concurrence devrait intervenir au 1er trimestre 2004.
- Saisi par T-Online, filiale Internet de Deutsche Telekom, d'une plainte contre France Télécom pour abus de position dominante sur le marché de l'Internet haut débit, le Conseil de la concurrence, par une décision du 27 février 2002 confirmée par un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 9 avril 2002, a suspendu jusqu'au 4 juillet 2002 la commercialisation par la société Wanadoo Interactive de ses packs eXtense (Internet ADSL) dans les agences France Télécom. La levée de cette suspension était conditionnée à la fourniture par France Télécom et à son acceptation par deux fournisseurs d'accès Internet d'un serveur extranet leur permettant une commercialisation de masse de leurs propres packs. Le 19 juillet 2002, le Conseil de la concurrence a constaté que France Télécom avait bien respecté ses obligations et levé la suspension de la commercialisation. Par ailleurs le Conseil de la concurrence a rejeté les demandes similaires de mesures conservatoires de la société Liberty Surf.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Ces deux plaintes font désormais l'objet d'une instruction au fond. Le 20 janvier 2003, le rapporteur du Conseil de la concurrence a notifié à France Télécom des griefs relatifs à la commercialisation de l'ensemble des offres de Wanadoo en agences. Il est reproché à France Télécom d'avoir avantagé financièrement sa filiale, d'avoir eu des pratiques dénigrantes et d'avoir utilisé des informations qu'elle détient en tant que fournisseur du service téléphonique fixe pour promouvoir la commercialisation des services de sa filiale. France Télécom a répondu en mars 2003 à l'ensemble de ces griefs.

- L'association d'opérateurs TENOR a porté plainte le 25 juin 1999 devant le Conseil de la concurrence pour entente et abus de position dominante contre France Télécom. Elle reproche à France Télécom d'avoir mis en œuvre des pratiques faisant obstacle au reroutage des appels à l'international. Après une première notification de grief en date du 10 avril 2001 à laquelle France Télécom avait répondu, une notification de griefs complémentaire a été adressée à France Télécom le 30 juin 2003. Ces griefs visent France Télécom S.A. et Orange considérés comme entreprise unique au sens du droit de la concurrence ainsi que Cegetel, SFR et Bouygues Télécom. Sont dénoncés dans ce document le fait d'avoir proposé sur les marchés Entreprises et Grands Comptes d'avril 1999 à ce jour des tarifs fixe vers mobiles inférieurs aux coûts correspondant, ainsi que la mise en place de mobile box et de boîtiers radio, mécanismes qui permettent de transformer des appels fixe vers mobiles en appels mobile mobile. France Télécom a déposé ses observations en réponse le 30 septembre 2003.
- A la suite d'une plainte des sociétés d'annuaires et d'information téléphonique Fonecta et Scoot pour non respect d'une injonction de la Cour d'appel de Paris de juillet 1999 (dans l'affaire Filetech) de facturer à tout utilisateur la base annuaires sur une base non discriminatoire et orientée vers les coûts, le Conseil de la concurrence a condamné France Télécom le 12 septembre 2003 à une amende de 40 millions d'euros. Le Conseil a considéré que les tarifs de France Télécom modifiés en 1999 et 2002 n'étaient toujours pas orientés vers les coûts, ce qui aurait empêché l'émergence de la concurrence. Cette amende a été payée et un recours en annulation contre cette décision a été porté devant la Cour d'appel de Paris le 22 octobre 2003. La décision du Conseil de la concurrence est de nature à susciter des demandes de dommages et intérêts de la part d'autres opérateurs fournissant des services de renseignements.
- Les sociétés Free, puis LD Com, ont saisi le Conseil de la concurrence en décembre 2003 pour abus de position dominante afin notamment d'obtenir la suspension provisoire de la commercialisation des offres de télévision sur ligne téléphonique de France Télécom. Une première audience est prévue le 3 mars 2004.
- Wanadoo a été notifié le 2 février 2004 d'une plainte d'AOL devant le Conseil de la Concurrence concernant ses tarifs ADSL pour 2004. AOL considère que les offres tarifaires de Wanadoo sont constitutives d'un abus de position dominante et demande à titre conservatoire la suspension de la commercialisation des offres 512K et 1024K, ainsi que des promotions tarifaires et des campagnes publicitaires s'y rapportant.
- Orange fait actuellement l'objet d'enquêtes relatives à sa position concurrentielle sur certains marchés, menées par diverses commissions de régulation de la concurrence : la Commission Européenne conduit actuellement une enquête sur les facturations de coûts de *roaming*, principalement au Royaume-Uni. Cependant, la Commission n'a pas engagé de procédure formelle et le délai de réalisation de cette enquête demeure incertain. En France, les autorités de régulation de la concurrence ont lancé des investigations sur les marchés de la téléphonie mobile. Cette étude est encore à un stade très préliminaire. En Suisse, les autorités de régulation ont ouvert une enquête sur les coûts de terminaison d'appels. Cette étude est encore à un stade préliminaire. Comme cela est mis en évidence ci-dessus, ces procédures sont généralement à un stade préliminaire et aucune assurance ne peut être donnée quant à leur issue.

Procédures devant les juridictions civiles

- Le 16 avril 1997, une cour d'appel allemande a rendu un arrêt défavorable à Deutsche Telekom à l'occasion de la procédure entamée par British Telecommunications sur la date de lancement de Global One dont France Télécom était actionnaire. Le jugement a été confirmé en appel le 16 juin 1998 et est actuellement soumis à la Cour suprême allemande. British Telecommunications n'a pas encore intenté d'action en dommages et intérêts et le montant d'une éventuelle réclamation ne peut à ce stade être déterminé.
- Group/address (autrefois appelée Filetech) a intenté plusieurs procédures judiciaires contre France Télécom en France et aux Etats-Unis concernant l'usage de la base de données d'annuaires de France Télécom. Le montant total des dommages-intérêts réclamés par Group/address s'élevait à 350 millions de dollars US. Par un arrêt du 10 septembre 2002, la Cour d'appel fédérale de New York a définitivement rejeté les demandes de Group/address.

Group/address a également déposé une plainte auprès du Conseil de la concurrence pour abus de position dominante sur le marché français. France Télécom a été condamnée à une amende de 10 millions de francs ainsi qu'à donner accès aux bases d'annuaires sur demande à un tarif orienté vers ses coûts. Le recours en annulation puis le pourvoi en cassation de France Télécom ont été rejetés.

Dans le cadre d'une procédure parallèle, la Cour d'appel de Paris a, dans un arrêt du 13 juin 2001, décidé de rouvrir les débats sur la question de la protection juridique et du coût des bases annuaires et d'ordonner une expertise. Cette expertise est toujours en cours. Le montant des dommages-intérêts réclamés par Group/address s'élève à 159,1 millions d'euros. France Télécom estime que les demandes de Group/address ne sont pas fondées.

- Wanadoo Interactive et France Télécom ont été assignés en janvier 2002 devant le Tribunal de commerce de Nanterre par le mandataire à la liquidation de Mangoosta ainsi qu'un certain nombre d'actionnaires de cette société. Le montant total des demandes formulées par les plaignants s'élève à environ 170 millions d'euros correspondant, selon les demandeurs, à l'indemnisation du préjudice prétendument subi par la société et par les actionnaires du fait d'abus de position dominante de France Télécom et de

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Wanadoo sur les marchés ADSL et au remboursement des apports des actionnaires. Des conclusions en réponse ont été déposées en juillet 2002 et les demandeurs ont obtenu depuis une succession de reports. Bien que l'issue de ce litige ne puisse être déterminée de manière certaine, France Télécom estime que les demandes ne sont pas fondées.

- France Télécom a été assignée le 5 septembre 2002 devant le Tribunal de Commerce de Paris par Cegetel qui lui reprochait d'avoir mis en œuvre une politique commerciale agressive de dé-présélection visant à amener ses clients à confier l'ensemble de leur trafic téléphonique à France Télécom et réclamait notamment 54 millions d'euros de dommages et intérêts. Par un jugement du 15 janvier 2003, le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté la quasi-totalité des demandes de Cegetel. Cegetel a fait appel de ce jugement et a porté l'évaluation totale de son préjudice à 61,7 millions d'euros.

Sur le même sujet, France Télécom a été assignée le 7 janvier 2003 devant le Tribunal de Commerce de Paris par 9Telecom qui réclamait 36,7 millions d'euros de dommages et intérêts. Le tribunal a rendu son jugement le 18 juin 2003 et a condamné FT à cesser "tout démarchage de clients de 9Telecom qui ne fasse pas mention de la possibilité d'obtenir l'accès aux services de l'opérateur historique par son préfixe 8 sous astreinte de 100 euros par infraction constatée" et à verser 7 millions d'euros de dommages et intérêts à 9Telecom. France Télécom a interjeté appel de ce jugement.

Enfin, France Télécom a été assignée sur le même sujet le 11 août 2003 par Télé2 qui réclame 75 millions d'euros de dommages-intérêts et demande que soit enjoint à France Télécom de cesser toutes les pratiques reprochées et de proposer systématiquement ses offres par l'intermédiaire du préfixe 8. La procédure devant le Tribunal de Commerce de Paris est en cours et le jugement devrait intervenir au 1er trimestre 2004

- Le 10 décembre 2003, France Télécom a été informée de l'intention de la société Millenium GmbH, société contrôlée par M^{me} Schmid-Sindram, d'intenter, en sa qualité d'ancien actionnaire de MobilCom, devant les tribunaux de Kiel une action en dommages et intérêts. L'action serait fondée sur le droit allemand des groupes d'entreprise et mettrait en cause les relations de France Télécom avec MobilCom dans les années 2000 à 2003 (voir note 22.3) au titre d'un prétendu accord de domination. Millenium GmbH soutiendrait également que France Télécom serait responsable de dommages causés à MobilCom résultant notamment de son engagement dans l'UMTS, son endettement consécutif et sa sortie brutale de l'UMTS. Millenium GmbH prétendrait avoir subi un préjudice de 40 millions d'euros.

Par ailleurs, le 15 décembre 2003 France Télécom a été informé que M^{me} Schmid-Sindram et M. Marek avaient également l'intention d'intenter, en leur qualité d'actionnaires de MobilCom, devant les tribunaux de Flensburg une action contre France Télécom fondée sur des faits allégués substantiellement équivalents. Les plaignants demanderaient le remboursement de leurs actions MobilCom sur la base de 200 à 335 euros par action.

- Wanadoo France et Transpac ont été assignées fin janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par la Société Nerim (après que Nerim a été assignée en paiement de ses factures par Transpac). Nerim demande au Tribunal de juger qu'elle ne serait redevable d'aucune somme à l'égard de Transpac et prétend que Transpac et Wanadoo auraient commis des actes de concurrence déloyale, pratiques discriminatoires et abus de position dominante. Le montant des demandes formulées par la plaignante au titre des dommages et intérêts allégués s'élève environ à 57 millions d'euros. Bien que l'issue de ce litige ne puisse être déterminée de manière certaine, Wanadoo estime que les demandes ne sont pas fondées.

Litiges administratifs

- En novembre 2000, la SNCF a déposé une plainte contre France Télécom devant le Tribunal administratif de Paris réclamant 135,2 millions euros de dommages-intérêts pour l'utilisation par France Télécom de ses infrastructures ferroviaires entre 1992 et 1997. France Télécom ne conteste pas le fait qu'un paiement est dû à partir du 29 juillet 1996 mais considère l'action sans fondement en ce qui concerne la période antérieure à cette date. France Télécom a d'ores et déjà constitué une provision d'un montant suffisant pour les dépenses relatives à la période postérieure au 29 juillet 1996. Par décision du 28 mars 2003 le Tribunal administratif s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire devant le Conseil d'Etat mais ce dernier a définitivement attribué celle-ci au Tribunal administratif de Paris.
- A la suite d'une requête du groupement SIPPAREC, le Conseil d'Etat a, par un arrêt du 21 mars 2003, annulé les articles du code des Postes et Télécommunications relatifs au régime de la permission de voirie et, en particulier, au montant annuel des redevances versées par les opérateurs au titre de l'occupation du domaine public autoroutier et routier. Bien que France Télécom ne soit pas partie à l'instance, cet arrêt a une portée générale et s'applique à tous les opérateurs. Le montant annuel des redevances versées par France Télécom sur la base du tarif fixé par le décret annulé, s'élève à environ 50 millions d'euros. A la connaissance de France Télécom, un nouveau décret est en cours de préparation par le gouvernement mais, au 31 décembre 2003, il n'est pas possible de savoir quel sera l'impact financier de cette nouvelle réglementation.

Arbitrages internationaux

- FTML, filiale à 66,7 % de France Télécom créée en 1994, a exploité au Liban un réseau GSM en application d'un contrat de construction, d'exploitation et de cession ("*Build, Operate and Transfer*", ou BOT) accordé par le gouvernement libanais en juin 1994. Un contrat similaire a été accordé à la société concurrente Libancell.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Le 14 juin 2001, le gouvernement libanais a résilié de façon anticipée le contrat BOT de FTML, ainsi que le contrat de son concurrent. Cette résiliation a pris effet au 31 août 2002. A compter de cette date et en vertu de la loi du 1^{er} juin 2002, les revenus du secteur sont devenus la propriété de l'Etat libanais. Antérieurement à cette date, le gouvernement libanais avait estimé que les opérateurs n'avaient pas respecté certaines clauses du contrat BOT et leur avait réclamé des indemnités. FTML a rejeté ces allégations dans le cadre d'un arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale (CCI). Le 20 juin 2002, FTML et sa maison mère FTMI ont déposé une requête d'arbitrage à l'encontre du gouvernement libanais pour dépossession illégale sans indemnisation prompte et adéquate et absence de traitement juste et équitable. Cette requête a été portée devant un tribunal arbitral ad hoc, constitué en vertu de la convention franco-libanaise d'encouragement et de protection réciproques des investissements et des règles arbitrales de la Commission des Nations-Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Le 14 décembre 2002, FTML et le gouvernement libanais ont signé un contrat portant sur le transfert de la propriété du réseau et des actifs de FTML à l'Etat libanais. Le transfert de propriété est intervenu le 10 février 2003 avec date d'effet au 31 août 2002. Le contrat de transfert prévoit par ailleurs que l'ensemble des réclamations des parties, non limité à celles déjà formulées devant le tribunal arbitral CCI, seront soumises et tranchées par le tribunal arbitral ad hoc déjà saisi de la requête de FTML et FTMI. En conséquence la procédure arbitrale introduite en 2000 par FTML devant la CCI a pris fin le 10 février 2003.

Le 14 août 2002, FTML et le gouvernement libanais ont signé un contrat de "Network Custody and Operation" au titre duquel FTML s'est vu confier la gestion du réseau pour le compte de l'Etat du 1^{er} septembre 2002 au 31 janvier 2003. Ce contrat a été prorogé à plusieurs reprises et prendra fin le 31 mars 2004, sauf nouvelle prolongation. Parallèlement, le gouvernement libanais avait lancé le 20 décembre 2002 une procédure pour l'octroi de 2 licences de téléphonie mobile ou d'un contrat de gestion des deux réseaux existants, mais cette procédure a été annulée par le gouvernement libanais en janvier 2004. Une nouvelle procédure devrait être lancée sur la base d'un nouveau cahier des charges.

Dans le cadre de la procédure d'arbitrage déclenchée en vertu de la convention franco-libanaise d'encouragement et de protection réciproque des investissements et des règles arbitrales CNUDCI, FTML et FTMI ont évalué à la date du 15 mai 2003 leurs réclamations à l'encontre du gouvernement libanais, à environ 952 millions de dollars US, plus intérêts, dans l'hypothèse d'une fin de contrat BOT au 31 décembre 2012, la détermination de l'extension du contrat BOT pour cause de pollution des fréquences étant laissée à l'appréciation des arbitres. De son côté le gouvernement libanais a notifié en septembre 2003 des réclamations d'un montant d'environ 1 445 millions de dollars US pour violation du contrat BOT.

- Le 22 décembre 2000, une requête en arbitrage a été déposée par les actionnaires minoritaires d'Orange Holding A/S contre France Télécom, Orange et sa filiale à 100 % Wirefree Services Denmark ("WSD") devant la Chambre de commerce internationale, conformément aux dispositions du Framework Agreement signé en vue de l'apport à Wanadoo des activités Internet grand public d'Orange A/S (filiale à 100 % d'Orange Holding A/S). Les actionnaires minoritaires demandaient le versement d'environ 118 millions d'euros de dommages et intérêts. La sentence arbitrale rendue le 31 mars 2003 a condamné France Télécom à verser aux demandeurs 57,3 millions d'euros de dommages et intérêts à compter du 19 janvier 2001 et à rembourser une partie des frais et honoraires engagés par les demandeurs. Le 30 avril 2003, France Télécom a payé l'ensemble des sommes dues, soit un montant total d'environ 70,5 millions d'euros.
- Le 19 juillet 2003, les actionnaires minoritaires d'Orange Holding A/S ont déposé une requête en arbitrage à l'encontre de WSD qui détient elle-même 67,23 % d'Orange Holding A/S, et de France Télécom Mobiles International S.A. "FTMI", une filiale à 100 % de France Télécom, agissant en tant que garant d'Orange Holding A/S, arguant du fait que WSD et FTMI auraient fait défaut de manière grave à leurs obligations essentielles dans le cadre du pacte d'actionnaires d'Orange Holding A/S et des autres accords associés relatifs à Orange Holdings A/S, suite à l'annonce publique faite par cette société portant sur la continuation de son activité commerciale de téléphonie fixe. Ils demandent que WSD accepte l'exercice de leur option de vente et acquière leurs actions représentant 32,77 % du capital d'Orange Holding A/S pour le prix le plus élevé entre la valeur de marché et le coût de revient de leur investissement initial plus 15 % par an, dans la mesure où les manquements aux termes du pacte d'actionnaires avaient été notifiés avant le 20 juillet 2002 (voir note 28). Le prix demandé pour leurs actions d'Orange Holding A/S s'élève à 948 millions de couronnes danoises (127 millions d'euros au 31 décembre 2003) plus 15 % par année écoulée entre chaque augmentation de capital ou acquisition de titres et la date d'exercice de l'option de vente. Cette procédure d'arbitrage est à un stade préliminaire. Bien que l'issue de ce litige ne puisse être déterminé de manière certaine, WSD et FTMI estiment ne pas avoir fait défaut de manière grave à leurs obligations dans le cadre du pacte d'actionnaires et donc que les conditions permettant aux actionnaires minoritaires d'Orange Holding A/S d'exercer de manière valable leur option de vente ne sont pas remplies.
- Orange Sverige AB a mis fin à l'accord de *joint venture* relatif à la société 3Gis et à tous les contrats qui y étaient rattachés (et procédé à une notification formelle de cette décision le 8 mai 2003), ceux-ci incluant les accords de financement de 3Gis ainsi qu'une garantie accordée par Orange S.A. au motif que 3Gis sera dans l'incapacité de respecter son engagement fondamental de déploiement du réseau UMTS en Suède avant la fin de l'exercice 2003, compte tenu de l'état d'avancement actuel du projet et des modifications substantielles des conditions de marché depuis la signature des accords d'origine. En conséquence, le 21 juillet 2003, Orange Sverige AB a demandé au tribunal arbitral de Stockholm d'ordonner à 3Gis le remboursement d'une somme de 525 millions de couronnes suédoises (58 millions d'euros, au 31 décembre 2003), avancée à 3Gis sous la forme d'un prêt d'actionnaire, plus les intérêts y afférents. Ce prêt était destiné à donner à 3Gis les moyens financiers de respecter ses engagements dans le cadre de déploiement du réseau UMTS.

Le 16 mai 2003, 3Gis a déposé une requête en arbitrage contre Orange, alléguant qu'Orange Sverige AB et Orange S.A. n'avaient pas réalisé certains paiements en faveur de 3Gis en application des accords de financement et de la garantie accordée par Orange S.A.

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

dans ce cadre. La somme totale réclamée par 3Gis s'élève à 475 millions de couronnes suédoises (52 millions d'euros au 31 décembre 2003) plus les intérêts y afférents.

Au 31 décembre 2003, ces deux procédures d'arbitrage sont à un stade très préliminaire et il n'est pas possible d'en évaluer les conséquences financières éventuelles.

- TP S.A. et la société Danish Great Northern Telegraph Company (DPTG) ont signé en 1991 un contrat pour la construction d'un réseau de fibres optiques en Pologne prévoyant un partage de revenus entre les parties. Les bases de calcul de ce partage font l'objet d'un désaccord entre les parties et une procédure d'arbitrage a été engagée en juin 2001 par DPTG à l'encontre de TP S.A. pour un montant de 280 millions d'euros. L'issue de cette procédure ne peut à ce jour être déterminée.

NOTE 30 - REMUNERATION ALLOUEE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations totales et avantages de toute nature versés par France Télécom S.A. et les sociétés qu'elle contrôle, aux personnes qui sont, au 31 décembre 2003, ou qui ont été, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003, membres du Conseil d'administration ou du Comité Exécutif de France Télécom S.A. s'est élevé à 11 796 634 euros.

L'Assemblée générale des actionnaires de France Télécom du 27 mai 2003 a décidé de fixer à 250 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration élus par l'assemblée générale pour l'exercice 2003. Les administrateurs représentants des salariés ou de l'Etat ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat, seules les dépenses liées à leur participation aux Conseils leur étant remboursées.

NOTE 31 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements postérieurs à la clôture intervenus jusqu'au 11 février 2004 sont les suivants :

Gestion de la dette financière

- En janvier 2004, France Télécom a émis un emprunt obligataire d'environ 2,5 milliards d'euros, réparti en trois tranches, sur une maturité moyenne de 12,5 années (voir notes 17.1 et 20.3).
- Le 6 février 2004, France Télécom a notifié aux titulaires d'obligations à option d'échange en actions STMicroelectronics N.V. 1 % de sa décision de procéder le 9 mars 2004 au remboursement anticipé au pair et en numéraire de la totalité de cet emprunt, ce qui permettra à France Télécom, à compter de cette date, d'avoir une flexibilité accrue sur la cession des titres sous-jacents. Sur la base du nombre d'obligations en circulation au 6 février 2004, le montant de l'emprunt à rembourser s'élève à 1 526 millions d'euros (intérêts courus inclus).
- La tranche B de 10 milliards d'euros de la ligne de crédit syndiquée de France Télécom S.A. non utilisée au 31 décembre 2003 a été annulée à hauteur de 5 milliards d'euros avec effet au 12 février 2004. Des lignes de crédit bilatérales à 364 jours renouvelables ont été mises en place pour un montant de 1 800 millions d'euros (voir notes 18 et 20.3).
- Le 4 février 2004, une ligne de crédit d'un montant total de 1 428 millions d'euros au 31 décembre 2003 (utilisée pour 367 millions d'euros à cette date) a été annulée et le montant utilisé correspondant a fait l'objet d'un remboursement anticipé. Toutes les sûretés réelles portant sur des actifs détenus par Orange au Royaume uni et covenants associés ont fait l'objet d'une main-levée à cette date (voir notes 18 et 28).

Pramindo Ikat

PT Telekomunikasi Indonesia Tbk (PT Telekom) a annoncé son intention de rembourser par anticipation en mars 2004 les billets à ordre remis lors de la cession de PT Pramindo Ikat Nusantara (Pramindo) en août 2002 (voir note 3) et qui arrivaient à échéance en décembre 2004. En conséquence les titres de Pramindo seront transférés à PT Telekom à cette date et le reliquat de plus value non encore constatée sera comptabilisée au premier semestre 2004.

Main levée sur des sûretés réelles grevant des actifs du groupe Orange

Le 4 février 2004, les sûretés réelles grevant des actifs immobilisés et circulants de filiales Orange au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une main levée (voir note 28.3.2).

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

NOTE 32 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2003

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur la période close au 31 décembre 2003 sont décrites dans les notes 3 et 11.

Société		Pays
France Télécom S.A.	Mère consolidante	France

Segment Orange

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange S.A.	99,02	99,02	France
Orange Int. Developments	99,02	100,00	Bahamas
Wirefree Services Belgium	99,02	100,00	Belgique
Mobistar Corporate Solutions	50,29	100,00	Belgique
Mobistar	50,29	50,79	Belgique
Mobistar Affiliates	50,29	100,00	Belgique
Mobinvest	89,12	90,00	Belgique
Orange Botswana	50,50	51,00	Botswana
Orange Cameroun	99,32	100,00	Cameroun
Orange Côte-d'Ivoire	84,17	85,00	Côte-d'Ivoire
Orange A/S	66,57	100,00	Danemark
Orange Holding A/S	66,57	67,23	Danemark
Orange World Services	99,02	100,00	Danemark
Wirefree Services Denmark	99,02	100,00	Danemark
Orange World	99,02	100,00	Etats-Unis
Wildfire Communications	99,02	100,00	Etats-Unis
Orange Ventures 1	99,02	100,00	Etats-Unis
Orange Services US	99,02	100,00	Etats-Unis
Inventmobile	100,00	100,00	France
Mobile et Permission	99,02	100,00	France
Orange Caraïbes	99,02	100,00	France
Orange Distribution	99,02	100,00	France
Orange France	99,02	100,00	France
Orange Réunion	99,02	100,00	France
Orange Réunion Invest	99,02	100,00	France
Orange Promotions	99,02	100,00	France
Orange International SAS	99,02	100,00	France
Orange Supports & Consulting	99,02	100,00	France
Rapp 6	99,02	100,00	France
Telsea Investments	60,30	75,50	Ile Maurice
Orange Madagascar	39,74	65,90	Madagascar
Castle Worldwide Finance	99,02	100,00	Pays-Bas
Orange Nederland	99,02	100,00	Pays-Bas
Orange Retail BV	99,02	100,00	Pays-Bas
Orange International BV	99,02	100,00	Pays-Bas
Wirefree Services Nederland	99,02	100,00	Pays-Bas
Orange Dominicana	85,16	86,00	République Dominicaine
Orange Romania	67,15	67,81	Roumanie
Ananova	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange plc	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange 3G	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Cellular Services	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Direct	99,02	100,00	Royaume-Uni

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Segment Orange

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange Euromessage Ltd	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Global	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Holdings et ses filiales	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Holdings (UK)	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Mobile Data	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Ocean	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Overseas Holdings n°2 et ses filiales	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Paging (UK)	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Personal Communications Services	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Retail ltd	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Ventures Management	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orangedot	99,02	100,00	Royaume-Uni
The Point Telecommunications	99,02	100,00	Royaume-Uni
Orange Slovensko	63,25	63,88	Slovaquie
Orange Sverige	99,02	100,00	Suède
Orange Communications S.A. ("OCH")	99,02	100,00	Suisse

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Egyptian Company for Mobile Services (ECMS)	36,00	71,25	Egypte
MobiNil Services (MMEA)	35,97	71,25	Egypte
MobiNil for Telecommunications	70,55	71,25	Egypte
MobiNil Invest	36,00	71,25	Egypte
Darty France Télécom	49,51	50,00	France
Rann BV	49,51	50,00	Pays-Bas

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Newstakes (en liquidation)	24,76	25,00	Etats-Unis
Bangkok Inter Teletech Company (BITCO)	48,52	49,00	Thaïlande
TA Orange Company	48,45	48,93	Thaïlande

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Segment Wanadoo

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Wanadoo S.A.	71,13	71,13	France
Wanadoo International	71,13	100,00	Belgique
Autocity Network	68,53	96,34	Espagne
Click Viajes	71,13	100,00	Espagne
Wanadoo España			
(fusion de Wanadoo España dans eresMas renommée Wanadoo España)	71,13	100,00	Espagne
QDQ Media (ex Indice Multimedia)	71,13	100,00	Espagne
Rincon del Vago	64,01	89,99	Espagne
eresMas Inc.	71,13	100,00	Etats-Unis
FIT Production	71,13	100,00	France
Kompass France	71,13	100,00	France
Marcopoly	71,13	100,00	France
Nordnet	71,13	100,00	France
Pages Jaunes	71,13	100,00	France
Wanadoo Data	71,13	100,00	France
Wanadoo E-Merchant	71,13	100,00	France
Wanadoo France (ex Wanadoo Interactive)	71,13	100,00	France
Wanadoo Maps	71,13	100,00	France
Freeserve Servicios de Internet	71,13	100,00	Madère
Maroc Connect	71,13	100,00	Maroc
Kompass Nederland	71,13	100,00	Pays-Bas
Wanadoo Nederland	71,13	100,00	Pays-Bas
Freeserve holding	71,13	100,00	Royaume-Uni
Icircle (Babyworld.com)	71,13	100,00	Royaume-Uni
Freeserve.com	71,13	100,00	Royaume-Uni
Freeserve Auctions	71,13	100,00	Royaume-Uni
Intracus	71,13	100,00	Royaume-Uni
Freeserve Investment	71,13	100,00	Royaume-Uni
F3B Property Company	71,13	100,00	Royaume-Uni

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Europortal Jumpy	35,57	50,00	Espagne
Eurodirectory	35,57	50,00	France

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Etrali Allemagne	100,00	100,00	Allemagne
FT Deutschland GmbH	100,00	100,00	Allemagne
FTMSC GmbH	100,00	100,00	Allemagne
Sofrecom Consultora	100,00	100,00	Argentine
Atlas Services Belgium	100,00	100,00	Belgique
FT Network Services Canada	100,00	100,00	Canada
Atlas Services Denmark	100,00	100,00	Danemark
Etrali Espagne	100,00	100,00	Espagne
Etrali North America	100,00	100,00	Etats-Unis
FT Corporate Solution	100,00	100,00	Etats-Unis
FTLD USA	100,00	100,00	Etats-Unis
FT Participations US	100,00	100,00	Etats-Unis
FTP Holding	100,00	100,00	Etats-Unis
Globecast N.A	100,00	100,00	Etats-Unis
Almerys	64,00	64,00	France
Alwino	100,00	100,00	France
Atrium 3	100,00	100,00	France
ATP Egora	100,00	100,00	France
Axilog	100,00	100,00	France
Cogecom	100,00	100,00	France
CV2F	100,00	100,00	France
CVF	89,00	89,00	France
Etrali S.A.	100,00	100,00	France
Etrali France	100,00	100,00	France
Expertel Consulting	100,00	100,00	France
Expertel FM	100,00	100,00	France
FT Câble	99,69	99,69	France
FT Câble Atlantique	99,69	100,00	France
FT Capital Development	100,00	100,00	France
France Télécom EGT	100,00	100,00	France
FT Encaissements	99,99	99,99	France
FT Immo	100,00	100,00	France
FT Immo Gestion	100,00	100,00	France
FT Immo Holding	100,00	100,00	France
FT Immo Investissement	100,00	100,00	France
FT Marine	100,00	100,00	France
FT Mobiles International	100,00	100,00	France
FTMSC	100,00	100,00	France
FT Terminaux	100,00	100,00	France
FT Transmissions Audiovisuelles	100,00	100,00	France
Francetel	100,00	100,00	France
GIE Innovacom	57,62	57,62	France
Globecast France	100,00	100,00	France
Globecast Reportages	100,00	100,00	France
Immobilière FT	100,00	100,00	France
Intelmatique	100,00	100,00	France
Rapp 10	100,00	100,00	France
Rapp 26	100,00	100,00	France

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Segment Fixe, Distribution, Réseaux, Grands Comptes et Opérateurs

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Rapp Fin 1	100,00	100,00	France
Régie T France	100,00	100,00	France
Setib	99,99	99,99	France
Sofrecom	100,00	100,00	France
Solicia	100,00	100,00	France
TD Com	100,00	100,00	France
Telinvest et ses filiales	100,00	100,00	France
Transpac	100,00	100,00	France
Viaccess	100,00	100,00	France
W-HA	100,00	100,00	France
Etrali HK	100,00	100,00	Hong Kong
FT Network Services Hong Kong	100,00	100,00	Hong Kong
Chamarel Marine Services	100,00	100,00	Ile Maurice
Etrali SRL	100,00	100,00	Italie
Globecast Italie	100,00	100,00	Italie
Etrali KK	100,00	100,00	Japon
FTLD Japan	100,00	100,00	Japon
Global One Communication Network	100,00	100,00	Japon
Régie T Mexico	75,00	75,00	Mexique
FT Network Services Norway	100,00	100,00	Norvège
Dutchtone Group	100,00	100,00	Pays-Bas
FT Services Nederland	100,00	100,00	Pays-Bas
TFN	100,00	100,00	Pays-Bas
Glocall	100,00	100,00	Pays-Bas
Newsforce et ses filiales	100,00	100,00	Pays-Bas
FTLD Czech	100,00	100,00	République Tchèque
FT Network Services UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
FT Participations UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
Etrali UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
Globecast N.E	100,00	100,00	Royaume-Uni
Etrali Singapore PTE	100,00	100,00	Singapour
FT Network Services Singapour	100,00	100,00	Singapour
Globecast Asie	100,00	100,00	Singapour
FT Network Services Sweden	100,00	100,00	Suède
Etrali Suisse	100,00	100,00	Suisse
FT Network Services Switzerland	100,00	100,00	Suisse

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
DT-FT Italian Holding GmbH	50,00	50,00	Allemagne
Globecast España S.L.	50,72	50,72	Espagne

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
CNTP	33,99	33,99	France
Tower Participations SAS et ses filiales	35,98	35,98	France
Bluebird Participations France	20,00	20,00	France

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Segment Equant

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Equant NV et ses filiales	54,15	54,15	Pays-Bas
Equant Holdings US et ses filiales	54,15	100,00	Etats-Unis
Equant Inc	54,15	100,00	Etats-Unis
Equant S.A. et ses filiales	54,15	100,00	France
Equant Telecommunications	54,15	100,00	France
Global One Communications S.A.	50,90	100,00	France
Equant Network Services International	54,15	100,00	Irlande
Equant Network Systems	54,15	100,00	Irlande
Equant Finance BV et ses filiales	54,15	100,00	Pays-Bas
EGN BV et ses filiales	54,15	100,00	Pays-Bas
Equant Holdings UK	54,15	100,00	Royaume-Uni
Equant Network Services	54,15	100,00	Royaume-Uni

Société consolidée par mise en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Radianz	26,53	49,00	Etats-Unis

Segment TP Group

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
TPSA	33,93	47,50	Pologne
Incenti	17,30	51,00	Pologne
ORE	33,93	100,00	Pologne
OTO Lublin	33,93	100,00	Pologne
Parkiet Media	33,74	99,45	Pologne
PTK Centertel	56,39	100,00	Pologne
TP Ditel	33,93	100,00	Pologne
TP Edukacja i Wypoczynek	33,93	100,00	Pologne
TP Emitel	33,93	100,00	Pologne
TP Internet et ses filiales	33,93	100,00	Pologne
TP Invest et ses filiales	33,93	100,00	Pologne
TP Sircom	33,93	100,00	Pologne
TP Teltech	33,93	100,00	Pologne
TPSA Finance	33,93	100,00	Pologne
TPSA Eurofinance	33,93	100,00	Pologne
Wirtualna Polska	27,30	80,46	Pologne

DOCUMENTS CONSOLIDES DE FRANCE TELECOM

Segment Autres International

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
CI-Telcom	45,90	51,00	Côte d'Ivoire
Catalana	75,00	75,00	Espagne
Uni2	100,00	100,00	Espagne
France Câbles et Radio	100,00	100,00	France
FT/FCR Sénégal	100,00	100,00	France
FCR Côte d'Ivoire	90,00	90,00	France
FT Développement International	100,00	100,00	France
FTFI	100,00	100,00	France
FT Services	100,00	100,00	France
Rincom	100,00	100,00	Ile Maurice
JIT CO	88,00	88,00	Jordanie
FTM Liban	67,00	67,00	Liban
Ikatel	30,71	72,55	Mali
Voxtel	53,61	54,90	Moldavie
Sonatel	42,33	42,33	Sénégal
Sonatel Mobiles	42,33	100,00	Sénégal
FCR Vietnam PTE	74,00	74,00	Vietnam

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Telecom Mauritius	40,00	40,00	Ile Maurice
Cell Plus	40,00	40,00	Ile Maurice
Telecom Plus	58,00	70,00	Ile Maurice
JTC	35,20	40,00	Jordanie
Mobilecom	35,20	40,00	Jordanie

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Intelig	25,00	25,00	Brésil
Tahiti Nui Telecom	34,00	34,00	France
Clix	43,33	43,33	Portugal
Novis	43,33	43,33	Portugal

3. Montant des rémunérations versées par la société aux cabinets de Commissaires aux comptes en 2003.

(en millions d'euros)	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Autres missions accessoires et autres missions d'audit	Sous-total missions d'audit	Technologies de l'information	Audit interne	Juridique, Fiscal, Social	Autres	Total
Deloitte	10,9	1,8	12,7	0,0	0,0	0,1	0,2	13,0
Ernst & Young	13,7	2,6	16,3	0,0	0,0	2,1	0,1	18,5
Total	24,6	4,4	29,0	0,0	0,0	2,2	0,3	31,5

Les cabinets Deloitte Touche Tohmatsu (Deloitte) et Ernst & Young Audit (Ernst & Young) ont été nommés co-commissaires aux comptes de France Télécom par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 27 mai 2003, sur proposition du Conseil d'administration de France Télécom. Leur mandat viendra à échéance avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Deloitte et Ernst&Young sont co-commissaires aux comptes d'Orange S.A. et de Wanadoo S.A. Deloitte est auditeur d'Equant NV et Ernst & Young est auditeur de TP S.A..

4. Informations comptables complémentaires liées à la cotation de France Télécom S.A. au New-York Stock Exchange

Du fait de sa cotation sur le New-York Stock Exchange, France Télécom doit satisfaire aux obligations d'information réglementaires spécifiques aux Etats-Unis. Dans ce cadre certaines informations complémentaires sont requises, notamment la présentation des méthodes comptables sensibles ("critical accounting policies") et la présentation d'une note de réconciliation des comptes consolidés qui ont été établis conformément aux principes comptables français avec les normes comptables américaines.

Dans la pratique, les comptes du Groupe établis selon le référentiel américain ne sont pas disponibles au moment de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2003, ni au moment du dépôt du document de référence 2003 auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Les documents déposés auprès de la SEC seront disponibles sur le site Internet de la SEC (www.sec.gov), ainsi que sur celui de France Télécom pour les comptes "Form-20F" (adresse : www.francetelecom.com). Le document "Form-20F" pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 est en cours d'élaboration, sa publication fera l'objet d'une annonce ultérieure.

5. Documents sociaux

5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté ministériel, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FRANCE TELECOM SA , tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 1° alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels, la Direction de France Télécom est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réalisés peuvent "in fine" diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels au 31 décembre 2003, nous avons estimé que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les titres de participation, les immobilisations incorporelles et corporelles et les provisions pour risques.

Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons notamment :

- pour ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, revu les calculs effectués par la société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction,
- s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives à ces risques contenues dans l'annexe aux comptes annuels et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nos travaux d'appréciation de ces estimations comptables significatives, qui s'inscrivent dans le cadre des diligences nécessaires à l'expression de notre opinion sur les comptes annuels de France Telecom S.A. au 31 décembre 2003 pris dans leur ensemble, ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

DOCUMENTS SOCIAUX

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 12 février 2004

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

ERNST & YOUNG Audit

Etienne Jacquemin

Jean-Paul Picard

Christian Chiarasini

DOCUMENTS SOCIAUX

5.2 COMPTES ANNUELS DE FRANCE TELECOM S.A.

5.2.1 COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE

(en millions d'euros)	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	20 056	20 523	22 175
Production immobilisée	731	1 105	835
Autres produits	560	512	566
Reprises de provisions	1 039	806	659
Total	22 386	22 946	24 235
Charges d'exploitation			
Consommations matériels et marchandises	(1 318)	(1 191)	(1 332)
Autres achats et charges externes	(6 325)	(7 581)	(8 705)
Impôts, taxes et versements assimilés	(905)	(981)	(1 042)
Charges de personnel	(6 193)	(6 191)	(6 150)
Autres charges d'exploitation	(392)	(341)	(370)
Dotations aux amortissements et provisions	(3 657)	(3 564)	(3 608)
Total	(18 790)	(19 849)	(21 207)
Résultat d'exploitation	3 596	3 097	3 028
Produits financiers			
Produits financiers	2 451	2 359	3 033
Reprises de provisions	10 149	702	733
Total	12 600	3 061	3 766
Charges financières			
Intérêts et autres charges	(5 388)	(5 087)	(6 157)
Dotations aux provisions	(4 112)	(21 225)	(4 876)
Total	(9 500)	(26 312)	(11 033)
Résultat financier	3 100	(23 251)	(7 267)
Résultat courant avant i.s.	6 696	(20 154)	(4 239)
Produits exceptionnels	10 834	5 066	18 004
Charges exceptionnelles	(20 634)	(9 492)	(21 242)
Résultat exceptionnel	(9 800)	(4 426)	(3 238)
Participation des salariés	(13)	(58)	(57)
I.S.	1	263	1 789
Résultat de l'exercice	(3 116)	(24 375)	(5 745)

DOCUMENTS SOCIAUX

5.2.2 BILAN

Actif en millions d'euros	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
	Net	Net	Net
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	1 084	1 111	1 022
Immobilisations corporelles	11 494	13 454	14 967
Immobilisations financières	61 743	65 423	79 683
Total 1	74 321	79 988	95 672
Actif circulant			
Stocks	103	115	173
Avances et acomptes versés	27	8	11
Créances clients et comptes rattachés	1 720	2 302	3 950
Autres créances	14 862	15 210	16 098
Valeurs mobilières de placement	2 387	675	1 509
Disponibilités	973	473	1 054
Charges constatées d'avance	2 454	1 942	2 071
Total 2	22 526	20 725	24 866
Primes de remboursement des obligations (total 3)			
Ecart de conversion actif (total 4)	81	223	483
Total général (1+2+3+4)	96 928	100 936	121 021
Passif en millions d'euros	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Capitaux propres			
Capital social	9 609	4 761	4 615
Prime d'émission	15 333	24 750	24 228
Réserve légale	462	462	462
Autres réserves	0	1 599	5 539
Report à nouveau	0	0	2 861
Résultat	(3 116)	(24 375)	(5 745)
Subventions d'investissement	539	494	428
Provisions réglementées	957	882	736
Total 1	23 784	8 573	33 124
Autres fonds propres (total 2)	5 279	0	0
Provisions pour risques et charges (total 3)	5 066	11 779	7 716
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	45 456	65 814	65 630
Avances et acomptes reçus	11	5	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 448	3 986	4 554
Autres dettes	8 052	5 820	6 838
Produits constatés d'avance	2 843	2 938	2 990
Total 4	59 810	78 563	80 019
Ecart de conversion passif (total 5)	2 989	2 021	162
Total général (1+2+3+4+5)	96 928	100 936	121 021

DOCUMENTS SOCIAUX

5.2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 Décembre 2003

en millions d'euros	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	(3 116)	(24 375)	(5 745)
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 839	3 220	3 056
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs	7 481	(460)	2 531
Variation des provisions	(4 822)	24 417	3 805
Intérêts courus sur TDIRA	253	-	-
Autres éléments	-	-	316
Capacité d'autofinancement	2 635	2 802	3 963
Diminution (augmentation) des stocks	12	58	19
Diminution (augmentation) des créances clients	262	1 044	161
Effet net des cessions de créances commerciales	(259)	203	914
Effet net des cessions de créances futures	-	(82)	690
Diminution (augmentation) des autres créances	2 775	(797)	1 630
Effet net des cessions des créances d'impôt (<i>carry back</i>)	-	1 111	(1 111)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(435)	(327)	(532)
Augmentation (diminution) des autres dettes	(118)	(188)	1 655
Variation du besoin en fonds de roulement	2 237	1 022	3 426
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 872	3 824	7 389
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 337)	(2 292)	(2 629)
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels	522	451	268
Rachat des actions propres	-	(5 022)	-
Mise en bourse d'Orange S.A.	-	-	6 102
Rachat d'actions Orange S.A. : exercice de l'option de vente par E-on	-	(950)	-
Acquisitions de titres de participation et de filiales	(2 213)	(67)	(760)
Impact net de la cession d'Eutelsat	373	-	-
Impact net de la cession Sprint	286	-	-
Produits des cession des titres TDF	-	940	-
Produits des cessions de titres de participation et de filiales	2 386	310	6 095
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières et autres actifs à long terme	412	595	(9 652)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	429	(6 035)	(576)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Emission d'emprunts à long terme	6 445	3 741	38 787
Remboursement d'emprunts à long terme	(14 755)	(2 179)	(16 493)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	(10 241)	(116)	(15 596)
Cash collatéral	(551)	-	-
Fonds non remboursables et assimilés	(794)	-	-
Augmentation de capital	14 894	-	-
Contribution des actionnaires	-	54	-
Dividendes versés	-	(395)	(1 075)
Variation des comptes courants groupe	1 913	803	(11 338)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement	(3 089)	1 908	(5 715)
Variation nette de trésorerie	2 212	(303)	1 098
Trésorerie à l'ouverture	1 148	1 451	353
Trésorerie à la clôture	3 360	1 148	1 451

DOCUMENTS SOCIAUX

5.2.4 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros) Données sociales	Capital social	Autres capitaux propres (*)	Quote-part de capital détenue au 31/12/03	Valeur comptable des titres détenus		Chiffres d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés en 2003
				Brute	Nette			
Filiales (détenues à + de 50 %)								
Orange S.A. ^(b)	4 823	34 449	92,5 %	55 609	50 830	161	(2 311)	
COGECOM S.A. ^{(a) (b)}	1 430	(5 417)	100,0 %	17 045	4 530	^(a)	(1 238)	
FT Immo H ^(b)	2 400	76	100,0 %	2 400	2 400	66	56	293
Uni2 ^(b)	97	(25)	100,0 %	486	0	453	(41)	
Globecast France S.A. ^(b)	30	4	99,9 %	57	56	252	(2)	
Francetel ^(b)	5	2	100,0 %	5	5	-	1	
Viaccess ^(b)	2	10	88,1 %	9	9	28	(4)	3
Total Filiales				75 611	57 830			296
Participations (détenues entre 10 et 50 %)								
Bull ^(c)	340	(1 096)	16,9 %	438	0	-	(598)	-
Suez Lyonnaise Communication ^(c)	470	560	27,0 %	125	0	-	(1 251)	-
Blue Birds Participation SARL ^(d)	366	1	20,1 %	74	74	-	-	-
FT1C ^(c)	85	1 308	36,2 %	31	31	-	8	-
Tahiti Nui Telecom ^(c)	25	1	28,9 %	7	7	10	1	-
Total Participations				675	112			0
Autres participations								
Wanadoo ^(b)	449	4 648	2,4 %	711	291	50	(77)	-
Autres				74	74			3
Total Autres Participations				785	365			3
Total Filiales et Participations				77 071	58 307			299

(*) Inclut le résultat de l'exercice.

(a) Holding financière détenant directement ou indirectement des participations dans notamment Orange S.A., Wanadoo S.A., Equant N.V., TP S.A. et d'autres filiales.

(b) Chiffres au 31/12/03 (ces chiffres sont donnés à titre d'information du fait de leur caractère provisoire pour certaines sociétés).

(c) Chiffres au 31/12/02.

(d) Chiffres au 09/05/03 (société nouvelle).

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre le coût historique d'acquisition et la valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie de l'activité lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Cette estimation est valorisée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

En raison de la volatilité à court terme des valorisations boursières et du caractère stratégique de ses participations, France Télécom privilégie dans son appréciation de la valeur d'usage, la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ceux-ci sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, de renouvellement des licences et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires issus du processus de planification et étendus sur un horizon approprié compris entre 5 et 10 ans,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque activité,
- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur actuelle est déterminée par référence à la valeur vénale.

D'autres critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres peuvent être pris en compte en fonction de la nature spécifique de chaque participation.

DOCUMENTS SOCIAUX

Au cas particulier d'Orange et de Wanadoo :

- la valeur nette des titres Orange correspond d'une part au coût d'acquisition des titres obtenus dans le cadre de l'OPES et de l'OPRO pour 5,8 milliards d'euros (12,9 % des titres), et, d'autre part, à la valeur comptable ramenée à la valeur d'usage des titres précédemment détenus pour 45,0 milliards d'euros (79,6 % des titres).
- la valeur nette des titres Wanadoo détenus directement par France Télécom correspond à la valeur comptable ramenée à la valeur d'usage.
- ces valeurs d'usage respectives d'Orange et de Wanadoo ont également été retenues pour déterminer à l'actif du bilan de France Télécom S.A., la valeur nette comptable de Cogecom, société holding détenant également des titres d'Orange S.A. et Wanadoo S.A..

5.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec l'Etat

Nature et objet

Refacturation de mise à disposition de personnel

Modalités

Montants facturés au titre de l'exercice 2003 (hors taxes)

- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	€ 1.664.510
- Services du Premier Ministre :	€ 1.341.945
- Présidence de la République :	€ 425.983

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Le 12 février 2004

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

ERNST & YOUNG Audit

Etienne Jacquemin

Jean-Paul Picard

Christian Chiarasini

6. Glossaire

ARPU d'Orange : le revenu annuel moyen par client (ARPU) est calculé en divisant le chiffre d'affaires généré sur les douze derniers mois par l'utilisation du réseau (appels sortants, appels entrants, frais d'accès au réseau, revenus du roaming des clients d'autres réseaux et revenus provenant des services à valeur ajoutée) par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPU est exprimé en chiffre d'affaires annuel par client. Par ailleurs, Orange France ne reçoit pas, en France métropolitaine, de revenus des autres opérateurs mobiles français pour les appels partant du réseau de ceux-ci et aboutissant sur celui d'Orange France (principe du "Bill and Keep"). Il en est différemment dans certains autres pays comme au Royaume-Uni. L'ARPU en France et au Royaume-Uni ne peuvent donc être directement comparés.

ARPU de Wanadoo : le revenu moyen mensuel par client (ARPU) est calculé en divisant les revenus de connectivité (revenus d'abonnement et revenus versés par l'opérateur téléphonique pour les offres sans abonnement) réalisés depuis le début de l'année par le nombre moyen de clients durant la période considérée, et rapporté au mois. Le nombre moyen de clients sur la période est la moyenne mensuelle du nombre de clients pour la période. La moyenne mensuelle du nombre de clients est obtenue en additionnant le nombre de clients en début et en fin de mois, que l'on divise par 2.

AUPU d'Orange : la consommation mensuelle moyenne par client (AUPU) est calculée en divisant la consommation totale en minutes sur les douze derniers mois (appels sortants, appels entrants et roaming) par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. L'AUPU est exprimé, en minutes, en consommation mensuelle par client.

CAPEX : investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS et hors investissements financés par crédit-bail (voir note 4 de l'annexe aux comptes consolidés).

Cash flow disponible hors cessions : flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement. Le placement en SICAV de trésorerie des liquidités issues de l'augmentation de capital est considéré d'un point de vue comptable comme un flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement. Pour le calcul du cash flow disponible hors cessions ces SICAV de trésorerie sont néanmoins considérées comme des liquidités et incluses dans le calcul.

Charges de personnel (voir note 5 de l'annexe aux comptes consolidés) : les charges de personnel comprises dans la détermination du résultat d'exploitation avant amortissements sont nettes des frais de personnel immobilisés et comprennent les impôts et taxes assis sur les salaires.

Chiffre d'affaires réseau d'Orange : le chiffre d'affaires réseau d'Orange représente le chiffre d'affaires (voix, données et SMS) généré par l'utilisation du réseau mobile et incluant à la fois le trafic généré par les propres abonnés d'Orange et celui généré par les autres opérateurs. Il représente le revenu récurrent le plus pertinent de l'activité mobile et est directement corrélé aux indicateurs d'activité.

Coûts d'acquisition Orange : les coûts d'acquisition par client correspondent à la somme des coûts d'acquisition des terminaux vendus, qui sont enregistrés dans les "coûts des services et produits vendus", et des commissions payées aux distributeurs, qui sont enregistrées dans les "frais commerciaux et administratifs", de laquelle sont déduits les revenus reçus de la vente des terminaux, pour chaque nouveau client.

Coûts de fidélisation Orange : les coûts de fidélisation par client correspondent à la somme des coûts d'acquisition des terminaux vendus, qui sont enregistrés dans les "coûts des services et produits vendus", et des commissions payées aux distributeurs, qui sont enregistrées dans les "frais commerciaux et administratifs", de laquelle sont déduits les revenus reçus de la vente de terminaux, pour chaque client renouvelant son contrat avec Orange.

Données pro forma : des données pro forma à taux de change constant sont présentées pour la période précédente. Ce pro forma consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'année précédente, afin de refléter sur des périodes comparables les effets de périmètre tout en neutralisant l'effet taux de change. L'effet taux de change est neutralisé en appliquant à la période précédente, le taux de change moyen utilisé pour le compte de résultat de la période écoulée.

Données sociales : les données sociales s'entendent avant élimination des opérations inter-segment.

Endettement financier net : endettement financier brut diminué des disponibilités, quasi-disponibilités et valeurs mobilières de placement.

Frais de personnel : les frais de personnel incorporent la production immobilisée et n'incluent pas les taxes sur les salaires.

Nombre d'employés (effectifs actifs fin de période) : nombre de personnes en activité le dernier jour de la période.

Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) : moyenne des effectifs en activité sur la période, au prorata de leur temps de travail.

OPEX : charges opérationnelles avant amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière (voir note 5 de l'annexe aux comptes consolidés).

GLOSSAIRE

OPEX hors charges de personnel : charges opérationnelles avant amortissements, hors charges de personnel, qui comprend les consommations externes et les autres charges.

REAA : Résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière, ou, résultat d'exploitation avant amortissements.

REAA – CAPEX : solde du résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière, ou, résultat d'exploitation avant amortissements diminué des investissements corporels et incorporels hors licences GSM et UMTS et hors investissements financés par crédit-bail.

TDIRA : Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions.



france telecom

Direction financière Groupe
6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15

www.francetelecom.com